

2

AGRICULTURE ET PÊCHES

PORTRAIT DE SECTEUR

AGRICULTURE

Gouvernement du Québec
Ministère de l'Éducation, 1999 – 98-0984

ISBN : 2-550-34021-3

Dépôt légal – Bibliothèque nationale du Québec, 1999

REMERCIEMENTS

Nous remercions toutes les personnes qui ont contribué à la production du volet Agriculture du portrait du secteur de formation Agriculture et Pêches.

Nous tenons à exprimer notre reconnaissance aux conseillères et conseillers pédagogiques ainsi qu'aux enseignantes et enseignants des établissements scolaires, aux partenaires de l'Union des producteurs agricoles et du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation et à toutes les autres personnes qui ont accepté de partager généreusement leur expérience, leurs données et surtout leur temps au moment de l'enquête menée au printemps de 1996. La liste de ces personnes se trouve en annexe.

ÉQUIPE DE PRODUCTION

Coordination du projet

André Hébert

Responsable du secteur Agriculture et Pêches

Recherche et rédaction

Louissette Rougeau, agr.

Conseillère

Collaboration à la recherche

Denyse Tremblay

Firme Sansfaçon et Tremblay Inc.

Judith Dubé, agr.

Cégep de Sherbrooke

Yvon St-Jean, agr.

Centre régional d'initiatives et de formation en agriculture (CRIFA)

Collaboration à la coordination

Suzanne Provost

Commission scolaire de Saint-Hyacinthe

Révision linguistique

Sous la responsabilité de la Division des services linguistiques du Ministère

Éditique

Odile Béland

Agente de secrétariat

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	1
BUT DE LA RECHERCHE	5
MÉTHODE DE TRAVAIL	7
1 CONTEXTE	9
1.1 Importance de l'agriculture québécoise	9
1.2 Régions agricoles du Québec	10
1.2.1 Description sommaire des trois grandes zones de production agricole	10
1.2.2 Répartition des exploitations agricoles par région	11
1.2.3 Portrait sommaire des seize régions agricoles du Québec	12
1.2.3.1 Montérégie (région n° 16)	12
1.2.3.2 Chaudière-Appalaches (région n° 12)	14
1.2.3.3 Mauricie-Bois-Francs (région n° 04)	15
1.2.3.4 Estrie (région n° 05)	17
1.2.3.5 Bas-Saint-Laurent (région n° 01)	18
1.2.3.6 Lanaudière (région n° 14)	20
1.2.3.7 Laurentides (région n° 15)	21
1.2.3.8 Outaouais (région n° 07)	23
1.2.3.9 Québec (région n° 03)	24
1.2.3.10 Saguenay-Lac-Saint-Jean (région n° 02)	26
1.2.3.11 Abitibi-Témiscamingue (région n° 08)	27
1.2.3.12 Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (région n° 11)	29
1.2.3.13 Laval (région n° 13)	30
1.2.3.14 Côte-Nord (région n° 09)	31
1.2.3.15 Montréal (région n° 06)	32
1.2.3.16 Nord-du-Québec (région n° 10)	32
1.3 Facteurs d'évolution de l'agriculture québécoise	33
1.3.1 Lois, règlements et politiques applicables au milieu agricole	33
1.3.1.1 Statut de producteur ou productrice agricole	33
1.3.1.2 Union des producteurs agricoles (UPA)	33
1.3.1.3 Accords de libéralisation des échanges internationaux	35
1.3.1.4 Loi favorisant le développement de la formation de la main-d'oeuvre	37
1.3.1.5 Loi sur les pesticides	39
1.3.1.6 Développement durable	39
1.3.1.7 Règlement sur la réduction de la pollution d'origine agricole	41

TABLE DES MATIÈRES (suite)

1.3.1.8	Droit de produire (Loi 23)	42
1.3.1.9	Politique de protection et de conservation des eaux souterraines	43
1.3.1.10	Possibilité d'enregistrement obligatoire des apiculteurs et des apicultrices . . .	43
1.3.1.11	Loi sur les appellations réservées	43
1.3.1.12	Autres lois et règlements	44
1.3.2	Incitatifs financiers en faveur de la formation et aide à la relève agricole	45
1.3.2.1	Aide à l'établissement de la Société de financement agricole	45
1.3.2.2	Aide et soutien du MAPAQ	46
1.3.2.3	Prêt de la Fédération des producteurs de lait du Québec	46
1.3.2.4	Régime d'apprentissage	47
1.3.2.5	Accord Canada-Québec relatif à l'emploi agricole	48
1.3.3	Autres facteurs d'évolution de l'agriculture	48
1.3.3.1	Augmentation du nombre d'agriculteurs immigrants et d'agricultrices immigrantes	48
1.3.3.2	Évolution du statut des femmes en agriculture	48
1.3.3.3	État de l'agriculture biologique au Québec	49
1.3.3.4	Développement de l'agrotourisme	51
1.3.3.5	Modification des habitudes de consommation	53
1.3.3.6	Disparition et apparition d'organismes voués à la recherche et au transfert technologique en agriculture	54
1.3.3.7	Développement des tables filières	55
1.3.3.8	Évolution du nombre total d'exploitations agricoles	56
1.3.3.9	Diversification des sources de revenu des exploitantes et des exploitants agricoles	57
1.3.3.10	Emplois en production agricole	57
1.3.3.11	Agriculture à temps partiel	58
1.3.3.12	Nouvelles techniques	58
1.3.4	Situation générale de la relève agricole au Québec	59
1.3.4.1	Besoins en relève agricole	59
1.3.4.2	Caractéristiques de la relève agricole	60
1.3.5	Ferme québécoise de l'avenir	61

TABLE DES MATIÈRES (suite)

2 INFORMATION RELATIVE AUX DIFFÉRENTES PRODUCTIONS	63
2.1 Productions animales	64
2.1.1 Production laitière	64
2.1.1.1 Présentation	64
2.1.1.2 Profil des entreprises	66
2.1.1.3 Profil de la main-d'oeuvre actuelle	67
2.1.1.4 État et évolution de la production	69
2.1.1.5 Évolution de l'emploi	70
2.1.2 Production porcine	71
2.1.2.1 Présentation	71
2.1.2.2 Profil des entreprises	73
2.1.2.3 Profil de la main-d'oeuvre actuelle	74
2.1.2.4 État et évolution de la production	75
2.1.2.5 Évolution de l'emploi	78
2.1.3 Production de veaux d'embouche et de bouvillons d'engraissement	79
2.1.3.1 Présentation générale	79
2.1.3.2 Profil des entreprises	81
2.1.3.3 Profil de la main-d'oeuvre actuelle	82
2.1.3.4 État et évolution de la production	82
2.1.3.5 Évolution de l'emploi	84
2.1.4 Production de veaux lourds (de lait et de grain)	85
2.1.4.1 Présentation	85
2.1.4.2 Profil des entreprises	86
2.1.4.3 Profil de la main-d'oeuvre actuelle	87
2.1.4.4 État et évolution de la production	87
2.1.4.5 Évolution de l'emploi	89
2.1.5 Production de volailles	90
2.1.5.1 Présentation	90
2.1.5.2 Profil des entreprises	91
2.1.5.3 Profil de la main-d'oeuvre actuelle	92
2.1.5.4 État et évolution de la production	93

TABLE DES MATIÈRES *(suite)*

2.1.6	Production d'oeufs	94
2.1.6.1	Présentation	94
2.1.6.2	Profil des entreprises	94
2.1.6.3	Profil de la main-d'oeuvre actuelle	95
2.1.6.4	État et évolution de la production	96
2.1.7	Production ovine (agneaux et moutons)	96
2.1.7.1	Présentation	96
2.1.7.2	Profil des entreprises	98
2.1.7.3	Profil de la main-d'oeuvre actuelle	101
2.1.7.4	État et évolution de la production	102
2.1.7.5	Évolution de l'emploi	104
2.1.8	Production caprine	104
2.1.8.1	Présentation	104
2.1.8.2	Profil des entreprises	105
2.1.8.3	Profil de la main-d'oeuvre actuelle	106
2.1.8.4	État et évolution de la production	106
2.1.8.5	Évolution de l'emploi	107
2.1.9	Production cunicole	108
2.1.9.1	Présentation	108
2.1.9.2	Profil des entreprises	109
2.1.9.3	Profil de la main-d'oeuvre actuelle	110
2.1.9.4	État et évolution de la production	110
2.1.9.5	Évolution de l'emploi	112
2.1.10	Production apicole	112
2.1.10.1	Présentation	112
2.1.10.2	Profil des entreprises	115
2.1.10.3	Profil de la main-d'oeuvre actuelle	115
2.1.10.4	État et évolution de la production	116
2.1.10.5	Évolution de l'emploi	118
2.1.11	Activités équestres	118
2.1.11.1	Présentation	118
2.1.11.2	Profil des entreprises	119
2.1.11.3	Profil de la main-d'oeuvre actuelle	121
2.1.11.4	État et évolution de la production	123
2.1.11.5	Évolution de l'emploi	123

TABLE DES MATIÈRES (suite)

2.1.12	Production de volailles spécialisées	124
2.1.12.1	Présentation	124
2.1.12.2	Profil des entreprises	124
2.1.13	Production de bisons	125
2.1.13.1	Présentation	125
2.1.13.2	Profil des entreprises	126
2.1.13.3	Profil de la main-d'oeuvre actuelle	126
2.1.13.4	État et évolution de la production	127
2.1.14	Production de cervidés	127
2.1.14.1	Présentation	127
2.1.14.2	Profil des entreprises	128
2.1.14.3	Profil de la main-d'oeuvre actuelle	129
2.1.14.4	État et évolution de la production	129
2.1.14.5	Évolution de l'emploi	130
2.1.15	Production de sangliers	131
2.1.15.1	Présentation	131
2.1.15.2	Profil des entreprises	132
2.1.15.3	Profil de la main-d'oeuvre actuelle	132
2.1.15.4	État et évolution de la production	133
2.1.15.5	Évolution de l'emploi	133
2.1.16	Production de ratites	134
2.1.16.1	Présentation	134
2.1.16.2	Profil des entreprises	135
2.1.16.3	Profil de la main-d'oeuvre actuelle	135
2.1.16.4	État et évolution de la production	136
2.1.16.5	Évolution de l'emploi	137
2.1.17	Production d'animaux à fourrure	138
2.1.17.1	Présentation	138
2.1.17.2	Profil des entreprises	139
2.1.17.3	Profil de la main-d'oeuvre actuelle	139
2.1.17.4	État et évolution de la production	139

TABLE DES MATIÈRES (suite)

2.2 Productions végétales	141
2.2.1 Production de céréales, de protéagineux et de plantes fourragères (cultures commerciales ou grandes cultures)	141
2.2.1.1 Présentation	141
2.2.1.2 Profil des entreprises	143
2.2.1.3 Profil de la main-d'oeuvre actuelle	144
2.2.1.4 État et évolution de la production	145
2.2.1.5 Évolution de l'emploi	146
2.2.2 Production acéricole	146
2.2.2.1 Présentation	146
2.2.2.2 Profil des entreprises	147
2.2.2.3 Profil de la main-d'oeuvre actuelle	148
2.2.2.4 État et évolution de la production	149
2.2.2.5 Évolution de l'emploi	150
2.2.3 Production légumière de champ	154
2.2.3.1 Présentation	154
2.2.3.2 Profil des entreprises	155
2.2.3.3 Profil de la main-d'oeuvre actuelle	156
2.2.3.4 État et évolution de la production	158
2.2.3.5 Évolution de l'emploi	159
2.2.4 Production de pommes de terre	159
2.2.4.1 Présentation	159
2.2.4.2 Profil des entreprises	160
2.2.4.3 Profil de la main-d'oeuvre actuelle	161
2.2.4.4 État et évolution de la production	162
2.2.4.5 Évolution de l'emploi	163
2.2.5 Production de légumes de serre et floriculture	163
2.2.5.1 Présentation	163
2.2.5.2 Profil des entreprises	164
2.2.5.3 Profil de la main-d'oeuvre actuelle	165
2.2.5.4 État et évolution de la production	167
2.2.5.5 Évolution de l'emploi	168

TABLE DES MATIÈRES (suite)

2.2.6 Production de pommes	168
2.2.6.1 Présentation	168
2.2.6.2 Profil des entreprises	169
2.2.6.3 Profil de la main-d'oeuvre actuelle	170
2.2.6.4 État et évolution de la production	171
2.2.6.5 Évolution de l'emploi	172
2.2.7 Production de petits fruits	173
2.2.7.1 Présentation	173
2.2.7.2 Profil des entreprises	174
2.2.7.3 Profil de la main-d'oeuvre actuelle	174
2.2.7.4 État et évolution de la production	175
2.2.7.5 Évolution de l'emploi	176
2.2.8 Production viticole	176
2.2.8.1 Présentation	176
2.2.8.2 Profil des entreprises	176
2.2.8.3 Profil de la main-d'oeuvre actuelle	176
2.2.8.4 État et évolution de la production	177
2.2.9 Production de plantes médicinales et aromatiques	177
2.2.10 Production de champignons	178
2.2.10.1 Présentation	178
2.2.10.2 Profil des entreprises	178
2.2.10.3 Profil de la main-d'oeuvre actuelle	179
2.2.10.4 État et évolution de la production	179
2.2.10.5 Évolution de l'emploi	179
2.2.11 Production de tabac	180
2.2.11.1 Présentation	180
2.2.11.2 Profil des entreprises	180
2.2.11.3 Profil de la main-d'oeuvre actuelle	181
2.2.11.4 État et évolution de la production	182
2.2.11.5 Évolution de l'emploi	182

TABLE DES MATIÈRES (suite)

2.2.12 Production de plantes ornementales en pépinières	182
2.2.12.1 Présentation	182
2.2.12.2 Profil des entreprises	183
2.2.12.3 Profil de la main-d'oeuvre actuelle	183
2.2.12.4 État et évolution de la production	184
2.2.12.5 Évolution de l'emploi	184
2.2.13 Production de gazon	185
2.2.13.1 Présentation	185
2.2.13.2 Profil des entreprises	185
2.2.13.3 Profil de la main-d'oeuvre actuelle	185
2.2.13.4 État et évolution de la production	186
2.2.13.5 Évolution de l'emploi	186
3 INFORMATION RELATIVE AUX SERVICES AGRICOLES	187
3.1 Services à la production	187
3.1.1 Soutien technique	188
3.1.2 Gestion	189
3.1.3 Commercialisation	189
3.1.4 Santé animale	189
3.2 Évolution des services à la production	189
3.3 Autres services agricoles	190
4 PROFESSIONS ET EMPLOIS EN AGRICULTURE	191
4.1 Professions et formation agricole	191
4.2 Données socio-économiques sur les emplois en agriculture	193
5 FORMATION OFFERTE	197
5.1 Formation offerte au secondaire	197
5.1.1 Production porcine DEP 5171	198

TABLE DES MATIÈRES (suite)

5.1.2	<i>Production laitière DEP 5167 et Production de bovins de boucherie DEP 5168</i>	205
5.1.3	<i>Production végétale DEP 1159</i>	215
5.1.4	<i>Horticulture ornementale DEP 1088</i>	218
5.1.5	<i>Spécialités en horticulture ASP 5043</i>	223
5.1.6	<i>Arboriculture-élagage DEP 5079</i>	226
5.1.7	<i>Horticulture maraîchère écologique DEP 5095</i>	229
5.1.8	<i>Réalisation d'aménagements paysagers DEP 5071</i>	235
5.1.9	<i>Fleuristerie DEP 5173</i>	240
5.2	<i>Formation offerte au collégial</i>	245
5.2.1	<i>Gestion et exploitation d'entreprise agricole DEC 152.03</i>	246
5.2.2	<i>Technologie des productions animales DEC 153.A0</i>	260
5.2.3	<i>Technologie de la production horticole et de l'environnement DEC 153.B0</i>	265
5.2.4	<i>Paysage et commercialisation en horticulture ornementale DEC 153.C0</i>	273
5.2.5	<i>Technologie des équipements agricoles DEC 153.D0</i>	278
5.2.6	<i>Techniques de santé animale DEC 145.A0</i>	282
5.2.7	<i>Techniques équines DEC 155.A0</i>	286
5.3	<i>La formation continue en agriculture</i>	293
5.3.1	<i>Importance de la formation continue en agriculture au Québec</i>	293
5.3.2	<i>Intérêt pour la formation continue</i>	294
5.3.3	<i>Caractéristiques de la clientèle</i>	295
5.3.4	<i>Obstacles et contraintes</i>	295

TABLE DES MATIÈRES *(suite)*

5.3.5	Crédits de formation	297
5.3.6	Ordre d'enseignement	298
5.3.7	Formules envisagées en formation continue	298
5.3.8	Formation continue offerte par d'autres organismes que les établissements d'enseignement	302
5.3.9	Possibilités d'application des programmes du régulier à la formation continue	302
5.3.10	Conclusion	304
6	COHÉRENCE DE L'OFFRE DE FORMATION	307
6.1	Programmes d'études actuels en agriculture et en service à la production agricole	309
6.2	Programmes d'études actuels en horticulture et en service à la production agricole	311
7	ORIENTATIONS POSSIBLES POUR UNE FORMATION PROPRE AUX PRODUCTIONS NON COUVERTES ACTUELLEMENT PAR UN PROGRAMME D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES	313
7.1	Situation actuelle	313
7.2	Solutions envisagées	314
8	PROGRAMMES D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES ÉVENTUELS	315
8.1	Actions à entreprendre en production animale	315
8.2	Actions à entreprendre en production végétale	317

TABLE DES MATIÈRES *(suite)*

9	ORIENTATIONS POSSIBLES POUR UNE FORMATION PROPRE AUX PRODUCTIONS NON COUVERTES PAR LES PROGRAMMES D'ÉTUDES TECHNIQUES ACTUELS	319
9.1	Situation actuelle	319
9.2	Solutions envisagées	320
10	CONCLUSION	321
10.1	Évaluation des effets et des enjeux	321
10.2	Recommandations	321
	LISTE DES PERSONNES ET ORGANISMES CONSULTÉS	323
	BIBLIOGRAPHIE	331
	AUTRES DOCUMENTS	351

LISTE DES TABLEAUX

TABLEAU 1 :	Programmes d'études du volet Agriculture	3
TABLEAU 2 :	Répartition des exploitations agricoles (MAPAQ, 1995)	11
TABLEAU 3 :	Principales productions animales de la région 16, Montérégie	12
TABLEAU 4 :	Principales productions végétales de la région 16, Montérégie	13
TABLEAU 5 :	Principales productions animales de la région 12, Chaudière-Appalaches	14
TABLEAU 6 :	Principales productions végétales de la région 12, Chaudière-Appalaches	15
TABLEAU 7 :	Principales productions animales de la région 04, Mauricie-Bois-Francs	16
TABLEAU 8 :	Principales productions végétales de la région 04, Mauricie-Bois-Francs	16
TABLEAU 9 :	Principales productions animales de la région 05, Estrie	17
TABLEAU 10 :	Principales productions végétales de la région 05, Estrie	18
TABLEAU 11 :	Principales productions animales de la région 01, Bas-Saint-Laurent	19
TABLEAU 12 :	Principales productions végétales de la région 01, Bas-Saint-Laurent	19
TABLEAU 13 :	Principales productions animales de la région 14, Lanaudière	20
TABLEAU 14 :	Principales productions végétales de la région 14, Lanaudière	21
TABLEAU 15 :	Principales productions animales de la région 15, Laurentides	22
TABLEAU 16 :	Principales productions végétales de la région 15, Laurentides	22
TABLEAU 17 :	Principales productions animales de la région 07, Outaouais	23
TABLEAU 18 :	Principales productions végétales de la région 07, Outaouais	24
TABLEAU 19 :	Principales productions animales de la région 03, Québec	25
TABLEAU 20 :	Principales productions végétales de la région 03, Québec	25
TABLEAU 21 :	Principales productions animales de la région 02, Saguenay-Lac Saint-Jean	26
TABLEAU 22 :	Principales productions végétales de la région 02, Saguenay-Lac Saint-Jean	27
TABLEAU 23 :	Principales productions animales de la région 08, Abitibi- Témiscamingue	28

LISTE DES TABLEAUX (*suite*)

TABLEAU 24 :	Principales productions végétales de la région 08, Abitibi-Témiscaminque	28
TABLEAU 25 :	Principales productions animales de la région 11, Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	29
TABLEAU 26 :	Principales productions végétales de la région 11, Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	29
TABLEAU 27 :	Principales productions animales de la région 13, Laval	30
TABLEAU 28 :	Principales productions végétales de la région 13, Laval	30
TABLEAU 29 :	Principales productions animales de la région 09, Côte-Nord	31
TABLEAU 30 :	Principales productions végétales de la région 09, Côte-Nord	31
TABLEAU 31 :	Principales productions végétales de la région 06, Montréal	32
TABLEAU 32 :	Répartitions dans différentes régions des exploitations ovines, selon le nombre de brebis	100
TABLEAU 33 :	Nombre de producteurs et productrices, cheptel en 1996 et cheptel projeté selon chaque espèce de cervidés	129
TABLEAU 34 :	Conditions de travail en production horticole	151
TABLEAU 35 :	Profil de la main-d'oeuvre horticole	152
TABLEAU 36 :	Progression dans l'emploi selon les occupations, les métiers et les professions en horticulture	153
TABLEAU 37 :	Importance de la production de légumes de serre et de la floriculture	163
TABLEAU 38 :	Métiers et professions en production de légumes de serre et en floriculture	166
TABLEAU 39 :	Importance de la production de petits fruits	173
TABLEAU 40 :	Répartition des conseillères et conseillers selon leur formation et selon les types de services	187
TABLEAU 41 :	Emplois agricoles estimatifs en 1995, demande moyenne annuelle et nombre de chômeurs et chômeuses pour les professions desservies par la formation agricole (code CNP) pour l'ensemble du Québec pour la période 1995-1998	193
TABLEAU 42 :	DEP 5171 <i>Production porcine</i>	199
TABLEAU 43 :	Inscriptions à temps plein, de 1990 à 1996, pour le DEP 1046 <i>Production porcine</i>	201
TABLEAU 44 :	DEP 5167 <i>Production laitière</i> et DEP 5168 <i>Production de bovins de boucherie</i>	206

LISTE DES TABLEAUX (suite)

TABLEAU 45 :	Inscriptions à temps plein, en 1990-1991, pour le DEP 1419	
	<i>Production laitière</i>	209
TABLEAU 46 :	Inscriptions à temps plein, de 1990 à 1995, pour le DEP 1044	
	<i>Production laitière</i>	209
TABLEAU 47 :	Inscriptions à temps plein, de 1993 à 1996, pour le DEP 5134	
	<i>Production laitière</i>	210
TABLEAU 48 :	Inscriptions à temps plein, en 1995-1996, pour le DEP 5167	
	<i>Production laitière</i>	210
TABLEAU 49 :	Inscriptions à temps plein, de 1990-1994, pour le DEP 1045	
	<i>Production bovine (viande)</i>	211
TABLEAU 50 :	Inscriptions à temps plein, de 1993 à 1996, pour le DEP 5136	
	<i>Production bovine (viande)</i>	211
TABLEAU 51 :	Inscriptions à temps plein, en 1995-1996, pour le DEP 5168	
	<i>Production bovins de boucherie</i>	211
TABLEAU 52 :	DEP 1159 <i>Production végétale</i>	215
TABLEAU 53 :	DEP 1088 <i>Horticulture ornementale</i>	218
TABLEAU 54 :	Inscriptions à temps plein, de 1990 à 1992, pour le DEP 1414	
	<i>Horticulture</i>	221
TABLEAU 55 :	Inscriptions à temps plein, de 1990 à 1996, pour le DEP 1088	
	<i>Horticulture ornementale</i>	221
TABLEAU 56 :	ASP 5043 <i>Spécialités en horticulture</i>	224
TABLEAU 57 :	Inscriptions à temps plein, de 1990 à 1996, pour le ASP 5043	
	<i>Spécialités en horticulture</i>	225
TABLEAU 58 :	DEP 5079 <i>Arboriculture-élagage</i>	226
TABLEAU 59 :	Inscriptions à temps plein, en 1995-1996, pour le DEP 5079	
	<i>Arboriculture-élagage</i>	227
TABLEAU 60 :	DEP 5095 <i>Horticulture maraîchère écologique</i>	229
TABLEAU 61 :	Inscriptions à temps plein, de 1990 à 1996, pour le DEP 1422	
	<i>Horticulture maraîchère écologique (1990-1993) et le DEP 5095</i>	
	<i>Horticulture maraîchère écologique (1993-1994)</i>	231
TABLEAU 62 :	DEP 5210 <i>Production horticole</i>	234
TABLEAU 63 :	DEP 5071 <i>Réalisation d'aménagements paysagers</i>	236

LISTE DES TABLEAUX (suite)

TABEAU 64 :	Inscriptions à temps plein, de 1990 à 1996, pour le DEP 1087 <i>Réalisation d'aménagements paysagers (1990-1993) et le DEP</i> <i>5071 Réalisation d'aménagements paysagers (1993-1996)</i>	238
TABEAU 65 :	Inscriptions à temps plein, de 1991 à 1994, pour le DEP 1917 <i>Landscape Development et le DEP 5571 Landscaping Operation</i>	238
TABEAU 66 :	DEP 5173 <i>Fleuristerie</i>	240
TABEAU 67 :	Inscriptions à temps plein, de 1990-1995, pour les programmes DEP 1415 <i>Fleuristerie</i> (1990-1993) et DEP 5084 <i>Fleuristerie</i> (1993-1995)	242
TABEAU 68 :	Inscriptions à temps plein, en 1995-1996, pour le DEP 5173 <i>Fleuristerie</i>	243
TABEAU 69 :	DEC 152.03 <i>Gestion et exploitation d'entreprise agricole</i>	247
TABEAU 70 :	Inscriptions à temps plein, de 1989 à 1995, pour le DEC 152.03 <i>Gestion et exploitation d'entreprise agricole</i>	242
TABEAU 71 :	Emplois occupés à temps plein en 1994 et liés à la formation du DEC 152.03 <i>Gestion et exploitation d'entreprise agricole</i>	254
TABEAU 72 :	Évolution du placement, de 1992 à 1994, des sortantes et sortants du DEC 152.03 <i>Gestion et exploitation d'entreprise agricole</i>	255
TABEAU 73 :	Liste des compétences visées par la composante de formation spécifique du DEC 153.A0 <i>Technologie des productions animales</i> . . .	260
TABEAU 74 :	Inscriptions à temps plein, de 1989 à 1994, pour le DEC 153.01 <i>Zootecnologie</i> et, en 1995, pour le DEC 153.A0 <i>Technologie</i> <i>des productions animales</i>	262
TABEAU 75 :	Emplois, occupés à temps plein, en 1994, liés à la formation du DEC 153.01 <i>Zootecnologie</i>	263
TABEAU 76 :	Évolution du placement, de 1992 à 1994, des sortantes et sortants du DEC 153.01 <i>Zootecnologie</i>	263
TABEAU 77 :	Liste des compétences visées par la composante de formation spécifique du DEC 153.B0 <i>Technologie de la production</i> <i>horticole et de l'environnement</i>	266

LISTE DES TABLEAUX (suite)

TABLEAU 78 :	Inscriptions à temps plein, de 1989 à 1994, pour le DEC 153.08 <i>Techniques des sols</i>, le DEC 153.06 <i>Techniques de productions</i> <i>végétales</i> et le DEC 153.02 <i>Horticulture légumière et fruitière</i> et, en 1995, pour le DEC 153.B0 <i>Technologie de la production</i> <i>horticole et de l'environnement</i>	271
TABLEAU 79 :	Emplois, occupés à temps plein, en 1992, liés à la formation du DEC 153.02 <i>Horticulture légumière et fruitière</i>	272
TABLEAU 80 :	Évolution du placement, en 1992 et 1994, des sortantes et sortants du DEC 153.02 <i>Horticulture légumière et fruitière</i>	272
TABLEAU 81 :	Liste des compétences visées par la composante de formation spécifique du DEC 153.C0 <i>Paysage et commercialisation en</i> <i>horticulture ornementale</i>	274
TABLEAU 82 :	Inscriptions à temps plein, de 1989 à 1995, pour le DEC 153.02 <i>Horticulture ornementale</i>	276
TABLEAU 83 :	Emplois, occupés à temps plein, en 1994, liés à la formation du DEC 153.03 <i>Horticulture ornementale</i>	276
TABLEAU 84 :	Évolution du placement, de 1992 à 1994, des sortantes et sortants du DEC 153.03 <i>Horticulture ornementale</i>	277
TABLEAU 85 :	Liste des compétences visées par la composante de formation spécifique du DEC 153.D0 <i>Technologie des équipements agricoles</i> . .	279
TABLEAU 86 :	Inscriptions à temps plein, de 1989 à 1995, pour le DEC 153.05 <i>Technologie du génie rural</i>	280
TABLEAU 87 :	Emplois, occupés à temps plein, en 1994, liés à la formation du DEC 153.05 <i>Technolgie du génie rural</i>	280
TABLEAU 88 :	Placement, en 1994, des sortantes et sortants du DEC 153.05 <i>Technologie du génie rural</i>	281
TABLEAU 89 :	Liste des compétences visées par la composante de formation spécifique du DEC 145.A0 <i>Techniques de santé animale</i>	282
TABLEAU 90 :	Inscriptions à temps plein, de 1989 à 1995, pour le DEC 145.03 <i>Techniques de santé animale</i>	284
TABLEAU 91 :	Emplois, occupés à temps plein, en 1994, liés à la formation du DEC 145.03 <i>Techniques de santé animale</i>	285

LISTE DES TABLEAUX (suite)

TABLEAU 92 :	Placement, de 1992 à 1994, des sortantes et sortants du DEC 145.03	
	<i>Techniques de santé animale</i>	285
TABLEAU 93 :	Liste des compétences visées par la composante de formation	
	spécifique du DEC 155.A0 <i>Techniques équine</i>s	287
TABLEAU 94 :	Inscriptions à temps plein, de 1989 à 1995, pour le DEC 155.05	
	<i>Techniques équine</i> s	291
TABLEAU 95 :	Emplois, occupés à temps plein, en 1994, liés à la formation du	
	DEC 155.05 <i>Techniques équine</i>s	292
TABLEAU 96 :	Placement, de 1992 à 1994, des sortantes et sortants du DEC 155.03	
	<i>Techniques équine</i> s	292
TABLEAU 97 :	Programmes d'études actuels en agriculture et en service à la	
	production agricole	309
TABLEAU 98 :	Programmes d'études actuels en horticulture et en service à la	
	production agricole	311
TABLEAU 99 :	Actions à entreprendre en production animale	315
TABLEAU 100 :	Actions à entreprendre en production végétale	317

LISTE DES SCHÉMAS

SCHÉMA 1 :	Structure d'emploi type de la grande entreprise horticole	156
SCHÉMA 2 :	Structure d'emploi type de la petite et moyenne entreprise horticole	157

INTRODUCTION

Un **Portrait de secteur** est une étude de planification qui décrit la situation propre à un secteur d'activité donné, ici le volet **Agriculture** du secteur *Agriculture et Pêches*, qui comprend la production agricole et les services liés à l'agriculture, sur le plan de la formation professionnelle et technique.

Dans la présente étude, on définit les besoins de formation, c'est-à-dire la demande exprimée par le monde du travail pour l'ensemble des métiers et professions agricoles, et l'offre de formation, c'est-à-dire les cours offerts dans les différents programmes du secondaire et du collégial. Une fois la situation connue et l'écart évalué entre les attentes et la réalité des programmes offerts, on tente de faire ressortir les principaux principes directeurs qui serviront à établir, pour les années à venir, un plan de développement de la formation qui soit le plus satisfaisant possible.

Une plus grande accessibilité à une formation qualifiante pour toutes les populations scolaires est apparue comme le premier de ces principes directeurs. L'harmonisation sous toutes ses formes et la flexibilité des passerelles scolaires sont aussi apparues comme des objectifs à privilégier dans le plan de développement et de soutien de la formation agricole.

Le volet **Agriculture** comprend actuellement 21 programmes d'études regroupés sous cinq divisions. Le tableau suivant illustre l'ensemble du volet et résume la situation pour chacun des programmes.

TABLEAU 1**PROGRAMMES D'ÉTUDES DU VOLET AGRICULTURE**

Division	Titre et numéro du programme d'études	État actuel
02,1 <i>Agriculture</i>	- DEP 1159 Production végétale - DEP 5171 Production porcine - DEP 5167 Production laitière - DEP 5667 Dairy Production - DEP 5168 Production de bovins de boucherie - DEP 5668 Beef Production - DEC 152.03 Gestion et exploitation d'entreprise agricole	Ancien programme Programme révisé par compétences Programme révisé par compétences Programme révisé par compétences Programme révisé par compétences Programme révisé par compétences Programme révisé par compétences
02,2 <i>Horticulture</i>	- DEP 1088 Horticulture ornementale - DEP 1588 Ornemental Horticulture - ASP 5043 Spécialités en horticulture - DEP 5071 Réalisation d'aménagements paysagers - DEP 5571 Landscaping Operation - DEP 5079 Arboriculture-élagage - DEP 5095 Horticulture maraîchère écologique - DEP 5173 Fleuristerie - DEC 153.C0 Paysage et commercialisation en horticulture ornementale	Programme révisé par compétences Programme révisé par compétences Ancien programme Programme révisé par compétences Programme révisé par compétences Programme révisé par compétences Programme en révision Programme révisé par compétences Programme révisé en objectifs et standards
02,3 <i>Services à l'agriculture</i>	- DEC 153.A0 Technologie des productions animales - DEC 153.B0 Technologie de la production horticole et de l'environnement - DEC 153.D0 Technologie des équipements agricoles	Programme révisé en objectifs et standards Programme révisé en objectifs et standards Programme révisé en objectifs et standards
02,5 <i>Santé animale</i>	- DEC 145.A0 Techniques de santé animale	Programme révisé en objectifs et standards
02,7 <i>Extension</i>	- DEC 155.A0 Techniques équines	Programme révisé en objectifs et standards

BUT DE LA RECHERCHE

L'agriculture québécoise est un secteur très structuré de l'activité économique. Il y a donc lieu de préciser sa répartition sur le territoire, de décrire les lois, règlements ou politiques qui l'encadrent et les différents programmes et phénomènes qui influent sur son évolution. Tous ces éléments, qu'il faudra considérer au moment de l'amélioration de l'offre de formation, constituent le premier chapitre.

L'étude touche plus d'une trentaine de productions agricoles différentes, animales ou végétales. La description de la situation actuelle et prévisible de chacune de ces productions et des services qui leur sont liés forme les deuxième et troisième chapitres.

Les différentes fonctions de travail de l'agriculture doivent être déterminées et les besoins en main-d'oeuvre évalués pour les années futures. C'est ce sujet qui est succinctement traité dans le quatrième chapitre.

Finalement, la cohérence et la pertinence des formations offertes actuellement au secondaire et au collégial sont abordées dans le cinquième chapitre. Les orientations préconisées pour le volet **Agriculture** du secteur de formation *Agriculture et Pêches* et un certain nombre de recommandations sont présentées dans les derniers chapitres.

MÉTHODE DE TRAVAIL

Quoique nous n'ayons pas fait une analyse socio-économique complète du volet **Agriculture**, nous avons recensé de nombreux ouvrages sur les facteurs d'évolution de l'agriculture et sur les différents productions et services agricoles. Bon nombre de documents liés à la formation agricole ont aussi fait l'objet d'une recension sélective.

Dans le but d'obtenir à la fois des données quantitatives et qualitatives, nous avons fait une enquête auprès de personnes assumant différentes fonctions : responsables d'établissement d'enseignement, représentantes et représentants de l'Union des producteurs agricoles, spécialistes en formation agricole et représentantes et représentants d'organismes gouvernementaux. Au printemps 1996, 92 partenaires du monde du travail et du monde de l'éducation ont donc été interviewés; la durée des entretiens a varié entre trente minutes et trois heures. On trouvera, en annexe, la liste des personnes qui ont collaboré à cette enquête et les questionnaires.

Finalement, le programme central de la formation agricole, le DEC 152.03 *Gestion et exploitation d'entreprise agricole*, a fait l'objet d'une enquête téléphonique auprès des sortantes et des sortants, afin de définir leur profil et leur degré de satisfaction quant à la formation reçue.

1 CONTEXTE

1.1 Importance de l'agriculture québécoise

L'industrie bioalimentaire englobe toutes les activités liées de près ou de loin à l'agriculture et à l'alimentation : la production agricole, les pêches, la transformation, la commercialisation de détail, l'hébergement et la restauration. Cette industrie est à la base de 370 200 emplois directs, soit environ 12 p. 100 de tous les emplois au Québec ou près d'un emploi sur neuf, en 1995. Cette année-là, la contribution du bioalimentaire représentait 8 p. 100 du produit intérieur brut réel du Québec (PIB), et la valeur des produits québécois exportés vers plus de 150 pays atteignait 1,7 milliard de dollars. Les États-Unis demeurent un de nos grands partenaires avec 67 p. 100 des exportations et 33 p. 100 des importations. Le commerce interprovincial est encore plus important; le Québec vend pour environ 3,1 milliards de dollars de produits bioalimentaires aux autres provinces, dont les deux tiers à l'Ontario.

Toutefois, la présente étude porte exclusivement sur la production agricole et les services relatifs à l'agriculture.

En 1995, le produit intérieur brut (PIB) était de 1 milliard 967 millions de dollars (en dollars de 1986). Cela correspond à près de 21 p. 100 du PIB bioalimentaire et à environ 1,7 p. 100 du PIB du Québec. Ajoutons qu'en général, la demande pour des produits agroalimentaires au Québec croît chaque année. On s'attend à ce que cette tendance se maintienne, les ménages dépensant davantage chaque année pour leur alimentation.

À l'exception des régions de Montréal, de Laval, de la Côte-Nord et du Nord du Québec, l'occupation du territoire est principalement le fait de l'agriculture. La superficie agricole correspond à 2,5 p. 100 (34 200 km²) de la superficie totale du Québec. En 1991, on comptait 1 545 000 personnes habitant dans des régions dites rurales, dont 128 000 formant la population agricole. En 1995, on comptait 34 996 exploitations agricoles procurant du travail à environ 77 000 personnes. Ces emplois occupent 2,3 p. 100 de la main-d'oeuvre québécoise.

Les agricultrices et les agriculteurs québécois possèdent des biens évalués à 12,7 milliards de dollars et les dépenses d'exploitation correspondent à environ 3,3 milliards de dollars par année.

1.2 Régions agricoles du Québec

1.2.1 Description sommaire des trois grandes zones de production agricole

Le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) divise la production agricole québécoise en trois grandes zones.

1) La zone centrale

Cette zone regroupe les régions agricoles du Sud-Ouest de Montréal, du Nord-de-Montréal, de Richelieu–Saint-Hyacinthe et des Bois-Francs et elle a les caractéristiques suivantes :

- les sols sont de bonne qualité, le climat est favorable à l'agriculture et le marché de l'agglomération de Montréal et ses infrastructures sont à proximité;
- la production laitière s'y concentre de plus en plus (au détriment de la zone intermédiaire);
- on y produit 90 p. 100 du maïs-grain, du blé, du soya, du tabac et des légumes autres que la pomme de terre;
- la pomme de terre y est produite de plus en plus (au détriment de la zone périphérique).

2) La zone intermédiaire

Elle regroupe les régions agricoles de Québec, de la Mauricie, de Beauce-Appalaches et de l'Estrie, dont voici les caractéristiques principales :

- les sols sont productifs quoique le climat soit un peu plus rude que dans la zone centrale;
- les productrices et producteurs peuvent compter sur un marché composé de nombreuses agglomérations urbaines dont l'infrastructure industrielle et commerciale est toutefois moins diversifiée qu'en zone centrale.

3) La zone périphérique

Celle-ci regroupe les régions agricoles du Bas-Saint-Laurent, de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine, du Saguenay–Lac-Saint-Jean, de la Côte-Nord, de l'Abitibi–Témiscamingue et de l'Outaouais–Laurentides. En voici quelques caractéristiques :

- la qualité des sols est très variable;
- l'agriculture extensive est davantage pratiquée;
- les entreprises agricoles sont bien positionnées pour desservir les marchés locaux et sont relativement éloignées des centres de production et de distribution concurrents;
- les infrastructures industrielles et commerciales en place demeurent restreintes;
- les exploitations agricoles sont diversifiées (orge, avoine, acériculture, pommes de terre, petits fruits, production bovine, production ovine, etc.);
- il y a un énorme potentiel de développement en production porcine et en production de volailles.

1.2.2 Répartition des exploitations agricoles par région

Voici, selon l'ordre d'importance, la répartition des exploitations agricoles pour chacune des régions administratives.

TABEAU 2

RÉPARTITION DES EXPLOITATIONS AGRICOLES (MAPAQ, 1995)

Rang	Régions agricoles	Nombre d'exploitations agricoles	Proportion de l'ensemble
1	Région n° 16 Montréal	8 831	24,94 %
2	Région n° 12 Chaudière-Appalaches	6 059	17,11 %
3	Région n° 04 Mauricie-Bois-Francs	5 467	15,44 %
4	Région n° 05 Estrie	2 955	8,35 %
5	Région n° 01 Bas-Saint-Laurent	2 451	6,92 %
6	Région n° 14 Lanaudière	2 060	5,82 %
7	Région n° 15 Laurentides	1 687	4,77 %
8	Région n° 07 Outaouais	1 476	4,17 %
9	Région n° 03 Québec	1 422	4,02 %
10	Région n° 02 Saguenay-Lac-Saint-Jean	1 370	3,87 %
11	Région n° 08 Abitibi-Témiscamingue	913	2,58 %
12	Région n° 11 Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	354	0,99 %
13	Région n° 13 Laval	217	0,61 %
14	Région n° 09 Côte-Nord	98	0,28 %
15	Région n° 06 Montréal	32	0,09 %
16	Région n° 10 Nord du Québec	11	0,03 %

Comme on peut le constater, environ 25 p. 100 des exploitations agricoles se trouvent en Montérégie, 17 p. 100 dans la région Chaudière–Appalaches, 15 p. 100 en Mauricie–Bois-Francs et environ 8 p. 100 en Estrie, alors que, au total, on en compte moins de 2 p. 100 dans les régions de Montréal, de Laval, de la Côte-Nord, du Nord du Québec et de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine.

1.2.3 Portrait sommaire des seize régions agricoles du Québec

Le portrait suivant illustre quelques données sur les seize régions administratives : les principales productions animales et végétales selon le nombre d'exploitations agricoles enregistrées en 1995, les principaux organismes d'intervention présents ainsi que les établissements de formation agricole.

1.2.3.1 Montérégie (région n° 16)

Nombre d'exploitations agricoles : 8 831 (soit 24,9 p. 100 des exploitations québécoises).

TABEAU 3

PRINCIPALES PRODUCTIONS ANIMALES DE LA RÉGION 16, MONTÉRÉGIE

Type	Nombre d'exploitations*	Rang selon les 16 régions**
laitière	2 401	1
bovins de boucherie	1 386	2
porcine	936	2
activités équestres	740	1
avicole (poulets et dindons)	440	1
veaux lourds	320	1
ovine	185	1
oeufs de consommation	144	1
volailles spécialisées	102	1
chèvres laitières	92	1
lapins	76	1
apiculture	66	1
cervidés	33	1
oeufs d'incubation	25	1
animaux à fourrure	19	1

* Selon la principale source de revenu des exploitations agricoles provenant de la production animale ou végétale citée. Ce critère correspond aux exploitations pour lesquelles 34 p. 100 ou plus des revenus proviennent de cette source (*Profil des exploitations agricoles*, MAPAQ, 1995, pages 57 et 59).

** Les rangs présentés correspondent à l'importance relative par rapport aux seize régions.

TABLERAU 4**PRINCIPALES PRODUCTIONS VÉGÉTALES DE LA RÉGION 16, MONTÉRÉGIE**

Type	Nombre d'exploitations	Rang selon les 16 régions
céréales et protéagineuses	5 445	1
fourrages ¹	4 601	1
acériculture	1 126	3
légumes frais de champ	886	1
fruits	842	1
légumes de transformation	424	1
cultures abritées ²	372	1
horticulture ornementale plein champ ³	211	2
horticulture ornementale en conteneur ⁴	53	1

Organismes présents :

- Centre d'insémination artificielle du Québec (CIAQ);
- Institut québécois de développement de l'horticulture ornementale du Québec (IQDHO);
- Station de recherche du MAPAQ;
- École de médecine-vétérinaire de l'Université de Montréal;
- Centre de télédétection en environnement;
- Centre régional d'établissement en agriculture (CREA);
- Centre de transfert technologique en acériculture (en formation).

Établissements offrant une formation agricole :

- Université McGill (Sainte-Anne-de-Bellevue);
- Institut de technologie agro-alimentaire (ITA) de Saint-Hyacinthe;

-
1. Comprenant les fourrages comme intrants pour l'exploitation et pour la vente.
 2. Comprenant la production de plants forestiers.
 3. Comprenant la culture des arbres de Noël.
 4. Comprenant la culture de plants forestiers.

- Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu;
- Collège MacDonald (Sainte-Anne-de-Bellevue);
- Commission scolaire de Saint-Hyacinthe;
- Commission scolaire de Châteauguay;
- Commission scolaire Châteauguay-Valley.

1.2.3.2 Chaudière-Appalaches (région n° 12)

Nombre d'exploitations agricoles : 6 059 (soit 17,1 p. 100 des exploitations québécoises).

TABEAU 5

PRINCIPALES PRODUCTIONS ANIMALES DE LA RÉGION 12, CHAUDIÈRE-APPALACHES

Type	Nombre d'exploitations	Rang selon les 16 régions
laitière	2 330	3
bovins de boucherie	1 811	1
porcine	1 081	1
activités équestres	595	2
avicole (poulets et dindons)	293	2
veaux lourds	144	3
oeufs de consommation	104	2
ovine	95	4
volailles spécialisées	46	2
lapins	43	3
apiculture	30	3
chèvres laitières	27	
cervidés	16	3
oeufs d'incubation	10	
animaux à fourrure	9	

TABLEAU 6**PRINCIPALES PRODUCTIONS VÉGÉTALES DE LA RÉGION 12, CHAUDIÈRE-APPALACHES**

Type	Nombre d'exploitations	Rang selon les 16 régions
fourrages ⁵	4 597	2
acériculture	3 170	1
céréales et protéagineuses	2 640	3
horticulture ornementale plein champ ⁶	158	3
fruits	185	4
légumes frais de champ	140	
cultures abritées ⁷	78	
légumes de transformation	9	
horticulture ornementale en conteneur ⁸	25	3

Organismes présents :

- Centre régional d'établissement en agriculture (CREA);
- Station de recherche de Saint-Lambert-de-Lévis (MAPAQ).

Établissements offrant une formation agricole :

- Cégep Lévis-Lauzon;
- Commission scolaire Beauce-Abénaquis.

1.2.3.3 Mauricie-Bois-Francs (région n° 04)

Nombre d'exploitations agricoles : 5 467 (soit 15,4 p. 100 des exploitations québécoises).

5. Comprenant les fourrages comme intrants pour l'exploitation et pour la vente.

6. Comprenant la culture des arbres de Noël.

7. Comprenant la production de plants forestiers.

8. Comprenant la culture de plants forestiers.

TABLEAU 7**PRINCIPALES PRODUCTIONS ANIMALES DE LA RÉGION 04, MAURICIE-BOIS-FRANCS**

Type	Nombre d'exploitations	Rang selon les 16 régions
laitière	2 370	2
bovins de boucherie	1 339	3
activités équestres	572	3
porcine	455	3
avicole (poulets et dindons)	284	3
veaux lourds	225	2
ovine	124	3
oeufs de consommation	97	3
chèvres laitières	57	2
lapins	46	2
volailles spécialisées	40	3
apiculture	34	2
cervidés	21	2 ⁹
oeufs d'incubation	21	2

TABLEAU 8**PRINCIPALES PRODUCTIONS VÉGÉTALES DE LA RÉGION 04, MAURICIE-BOIS-FRANCS**

Type	Nombre d'exploitations	Rang selon les 16 régions
fourrages ¹⁰	4 010	3
céréales et protéagineuses	3 139	2
acériculture	1 265	2
légumes frais de champ	222	4
fruits	180	5
cultures abritées ¹¹	128	5
horticulture ornementale plein champ ¹²	114	4

9. Ex aequo avec la région n° 1.

10. Comprenant les fourrages comme intrants pour l'exploitation et pour la vente.

11. Comprenant la production de plants forestiers.

12. Comprenant la culture des arbres de Noël.

Type	Nombre d'exploitations	Rang selon les 16 régions
horticulture ornementale en conteneur ¹³	27	2
légumes de transformation	20	3

Organisme présent :

- Centre d'évaluation d'agneaux commerciaux (Station de Saint-Célestin).

Établissements offrant une formation agricole :

- Cégep de Victoriaville;
- Collège Laflèche (Trois-Rivières);
- Commission scolaire La Riveraine (Nicolet).

1.2.3.4 Estrie (région n° 05)

Nombre d'exploitations agricoles : 2 955 (soit 8,4 p. 100 des exploitations québécoises).

TABEAU 9

PRINCIPALES PRODUCTIONS ANIMALES DE LA RÉGION 05, ESTRIE

Type	Nombre d'exploitations	Rang selon les 16 régions
bovins de boucherie	1 173	4
laitière	987	
porcin	143	
activités équestres	390	
ovine	82	5
avicole (poulets et dindons)	74	
oeufs de consommation	48	
veaux lourds	27	
volailles spécialisées	23	
chèvres laitières	22	
apiculture	17	
lapins	14	

13. Comportant la culture de plants forestiers.

TABLEAU 10**PRINCIPALES PRODUCTIONS VÉGÉTALES DE LA RÉGION 05, ESTRIE**

Type	Nombre d'exploitations	Rang selon les 16 régions
fourrages ¹⁴	2 237	
acériculture	1 073	4
céréales et protéagineuses	1 059	
horticulture ornementale plein champ ¹⁵	265	1
fruits	130	
légumes frais de champ	81	
cultures abritées ¹⁶	62	
horticulture ornementale en conteneur ¹⁷	23	4
légumes de transformation	9	

Organismes présents :

- Centre régional d'établissement en agriculture (CREA) à Rock Forest;
- Centre régional d'initiatives et de formation en agriculture (CRIFA) à Coaticook;
- Centre de recherche et de développement sur le bovin laitier et le porc, Agriculture et agroalimentaire Canada (Lennoxville).

Établissements offrant une formation agricole :

- Cégep de Sherbrooke;
- Commission scolaire de Coaticook.

1.2.3.5 Bas-Saint-Laurent (région n° 01)

Nombre d'exploitations agricoles : 2 451 (soit 6,9 p. 100 des exploitations québécoises).

14. Comprenant les fourrages comme intrants pour l'exploitation et pour la vente.

15. Comprenant la culture des arbres de Noël.

16. Comprenant la production de plants forestiers.

17. Comprenant la culture de plants forestiers.

TABEAU 11**PRINCIPALES PRODUCTIONS ANIMALES DE LA RÉGION 01, BAS-SAINT-LAURENT**

Type	Nombre d'exploitations	Rang selon les 16 régions
laitière	1 258	4
bovins de boucherie	690	
activités équestres	174	
ovine	129	2
avicole (poulets et dindons)	112	
porcine	99	
veaux lourds	81	
oeufs de consommation	79	
lapins	24	5
volailles spécialisées	22	2
cervidés	21	2
apiculture	20	5

TABEAU 12**PRINCIPALES PRODUCTIONS VÉGÉTALES DE LA RÉGION 01, BAS-SAINT-LAURENT**

Type	Nombre d'exploitations	Rang selon les 16 régions
fourrages ¹⁹	2 084	4
céréales et protéagineuses	1 860	4
acériculture	424	6
légumes frais de champ	133	
cultures abritées ²⁰	67	
fruits	62	
horticulture ornementale plein champ ²¹	28	
horticulture ornementale en conteneur ²²	14	

19. Comprenant les fourrages comme intrants pour l'exploitation et pour la vente.

20. Comprenant la production de plants forestiers.

21. Comprenant la culture des arbres de Noël.

22. Comprenant la culture de plants forestiers.

Organismes présents :

- Centre d'évaluation d'agneaux commerciaux (Station de Saint-Jean-de-Dieu);
- Centre d'évaluation de béliers de races pures (Station de Saint-Narcisse de Rimouski);
- Centre de recherche en production ovine (La Pocatière);
- Centre régional d'établissement en agriculture (CREA).

Établissements offrant une formation agricole :

- Institut de technologie agroalimentaire de La Pocatière (ITA);
- Cégep de La Pocatière.

1.2.3.6 Lanaudière (région n° 14)

Nombre d'exploitations agricoles : 2 060 (soit 5,8 p. 100 des exploitations québécoises).

TABLEAU 13

PRINCIPALES PRODUCTIONS ANIMALES DE LA RÉGION 14, LANAUDIÈRE

Type	Nombre d'exploitations	Rang selon les 16 régions
laitière	577	
bovins de boucherie	364	
avicole (poulets et dindons)	264	4
activités équestres	243	
porcine	229	
oeufs de consommation	46	
ovine	41	
veaux lourds	34	
chèvres laitières	33	4
apiculture	22	4
oeufs d'incubation	19	
lapins	17	
animaux à fourrure	8	

TABEAU 14**PRINCIPALES PRODUCTIONS VÉGÉTALES DE LA RÉGION 14, LANAUDIÈRE**

Type	Nombre d'exploitations	Rang selon les 16 régions
fourrages ²²	1 152	
céréales et protéagineuses	1 116	
acériculture	411	
légumes frais de champ	305	2 ²³
cultures abritées ²⁴	131	4
fruits	84	
horticulture ornementale plein champ ²⁵	62	
légumes de transformation	46	2
horticulture ornementale en conteneur ²⁶	17	

Organismes présents :

- Centre d'insémination porcine du Québec (Saint-Viateur);
- Centre régional d'établissement en agriculture (CREA).

Établissements offrant une formation agricole :

- Cégep Joliette de Lanaudière;
- Commission scolaire de l'Industrie (Joliette).

1.2.3.7 Laurentides (région n° 15)

Nombre d'exploitations agricoles : 1 687 (soit 4,8 p. 100 des exploitations québécoises).

22. Comprenant les fourrages comme intrants pour l'exploitation et pour la vente.

23. Ex aequo avec la région n° 03.

24. Comprenant la production de plants forestiers.

25. Comprenant la culture des arbres de Noël.

26. Comprenant la culture de plants forestiers.

TABEAU 15

PRINCIPALES PRODUCTIONS ANIMALES DE LA RÉGION 15, LAURENTIDES

Type	Nombre d'exploitations	Rang selon les 16 régions
bovins de boucherie	450	
laitière	379	
activités équestres	278	
avicole (poulets et dindons)	132	
oeufs de consommation	67	
porcine	59	
ovine	46	
chèvres laitières	37	3
veaux lourds	34	
volailles spécialisées	33	
lapins	27	4
apiculture	13	
cervidés	12	

TABEAU 16

PRINCIPALES PRODUCTIONS VÉGÉTALES DE LA RÉGION 15, LAURENTIDES

Type	Nombre d'exploitations	Rang selon les 16 régions
fourrages ²⁸	1 042	
céréales et protéagineuses	725	
acériculture	435	5
fruits	317	2
légumes frais de champ	264	3
cultures abritées ²⁹	196	2
horticulture ornementale plein champ ³⁰	97	

28. Comprenant les fourrages comme intrants pour l'exploitation et pour la vente.

29. Comprenant la production de plants forestiers.

30. Comprenant la culture des arbres de Noël.

Type	Nombre d'exploitations	Rang selon les 16 régions
horticulture ornementale en conteneur ³⁰	19	5
légumes de transformation	16	4

Établissements offrant une formation agricole :

- Cégep Lionel-Groulx (Ste-Thérèse);
- Commission scolaire des Patriotes (Centre de formation agricole de Mirabel);
- Commission scolaire des Laurentides.

1.2.3.8 Outaouais (région n° 07)

Nombre d'exploitations agricoles : 1 476 (soit 4,2 p. 100 des exploitations québécoises).

TABEAU 17

PRINCIPALES PRODUCTIONS ANIMALES DE LA RÉGION 07, OUTAOUAIS

Type	Nombre d'exploitations	Rang selon les 16 régions
bovins de boucherie	1 039	5
activités équestres	295	
laitière	194	
avicole (poulets et dindons)	118	
oeufs de consommation	78	
ovine	68	
porcine	54	
volailles spécialisées	33	
lapins	27	4
chèvres laitières	20	
apiculture	16	
oeufs d'incubation	10	
animaux à fourrure	9	

30. Comprenant la culture de plants forestiers.

TABLEAU 18**PRINCIPALES PRODUCTIONS VÉGÉTALES DE LA RÉGION 07, OUTAOUAIS**

Type	Nombre d'exploitations	Rang selon les 16 régions
fourrages ³²	1 295	
céréales et protéagineuses	756	
acériculture	148	
légumes frais de champ	84	
fruits	35	
cultures abritées ³³	34	
horticulture ornementale plein champ ³⁴	29	
légumes de transformation	9	

Organisme présent :

- Centre de recherche et de développement technologique agro-forestier de la Petite Nation (CREDETAP).

Établissements offrant une formation agricole :

- Heritage College;
- Commission scolaire Seigneurie (Papineauville).

1.2.3.9 Québec (région n° 03)

Nombre d'exploitations agricoles : 1 422 (soit 4 p. 100 des exploitations québécoises).

32. Comprenant les fourrages comme intrants pour l'exploitation et pour la vente.

33. Comprenant la production de plants forestiers.

34. Comprenant la culture des arbres de Noël.

TABLERAU 19**PRINCIPALES PRODUCTIONS ANIMALES DE LA RÉGION 03, QUÉBEC**

Type	Nombre d'exploitations	Rang selon les 16 régions
laitière	444	
bovins de boucherie	364	
activités équestres	213	
avicole (poulets et dindons)	133	
porcine	71	
oeufs de consommation	65	
ovine	42	
volailles spécialisées	31	
lapins	26	5
veaux lourds	26	
chèvres laitières	20	
apiculture	13	
oeufs d'incubation	7	
animaux à fourrure	8	

TABLERAU 20**PRINCIPALES PRODUCTIONS VÉGÉTALES DE LA RÉGION 03, QUÉBEC**

Type	Nombre d'exploitations	Rang selon les 16 régions
fourrages ³⁵	1 024	
céréales et protéagineuses	709	
acériculture	397	
légumes frais de champ	306	2 ³⁶
fruits	237	3
cultures abritées ³⁷	65	
horticulture ornementale plein champ ³⁸	35	
légumes de transformation	8	

35. Comprenant les fourrages comme intrants pour l'exploitation et pour la vente.

36. Ex aequo avec la région n° 14.

37. Comprenant la production de plants forestiers.

38. Comprenant la culture des arbres de Noël.

Organismes présents :

- Environtron de l'Université Laval (Sainte-Foy);
- Centre de recherche et de développement sur les sols et les grandes cultures, d'Agriculture et agroalimentaire Canada (Sainte-Foy);
- Service de phytotechnie du MAPAQ;
- Centre d'insémination porcine du Québec (Saint-Lambert de Lévis);
- Centre de développement du porc du Québec (Deschambault).

Établissements offrant une formation agricole

- Université Laval;
- Commission scolaire de Charlesbourg;
- Commission scolaire La Jeune Lorette.

1.2.3.10 Saguenay-Lac-Saint-Jean (région n° 02)

Nombre d'exploitations agricoles : 1 370 (soit 3,9 p. 100 des exploitations québécoises).

TABEAU 21

PRINCIPALES PRODUCTIONS ANIMALES DE LA RÉGION 02, SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN

Type	Nombre d'exploitations
laitière	678
bovins de boucherie	345
avicole (poulets et dindons)	61
ovine	42
oeufs de consommation	39
veaux lourds	34
porcine	13
cervidés	12

TABLEAU 22**PRINCIPALES PRODUCTIONS VÉGÉTALES DE LA RÉGION 02, SAGUENAY–LAC-SAINT-JEAN**

Type	Nombre d'exploitations
fourrages ³⁸	1 088
céréales et protéagineuses	974
fruits	148
légumes frais de champ	90
cultures abritées ³⁹	52
horticulture ornementale plein champ ⁴⁰	26

Organismes présents :

- Station de recherche et d'expérimentation Les Buissons (MAPAQ);
- Station de recherche d'Agriculture et agroalimentaire Canada (Normandin);
- Centre collégial de transfert de technologie (CTT) d'Alma.

Établissements offrant une formation agricole :

- Cégep d'Alma;
- Commission scolaire du Lac-Saint-Jean.

1.2.3.11 Abitibi-Témiscamingue (région n° 08)

Nombre d'exploitations agricoles : 913 (soit 2,6 p. 100 des exploitations québécoises).

38. Comprenant les fourrages comme intrants pour l'exploitation et pour la vente.

39. Comprenant la production de plants forestiers.

40. Comprenant la culture des arbres de Noël.

TABLEAU 23

PRINCIPALES PRODUCTIONS ANIMALES DE LA RÉGION 08, ABITIBI-TÉMISCAMINGUE

Type	Nombre d'exploitations
bovins de boucherie	489
laitière	293
activités équestres	112
ovine	43
avicole (poulets et dindons)	39
oeufs de consommation	31
porcine	29
volailles spécialisées	18
veaux lourds	14
lapins	14

TABLEAU 24

PRINCIPALES PRODUCTIONS VÉGÉTALES DE LA RÉGION 08, ABITIBI-TÉMISCAMINGUE

Type	Nombre d'exploitations
fourrages ⁴²	837
céréales et protéagineuses	530
légumes frais de champ	25
cultures abritées ⁴³	25
fruits	16

Organismes présents :

- Université rurale en Abitibi-Témiscamingue (Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue);
- Conseil de recherche en agroalimentaire en Abitibi-Témiscamingue (CRAAT).

Établissements offrant une formation agricole :

- Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue;
- Commission scolaire Lac-Témiscamingue.

42. Comprenant les fourrages comme intrants pour l'exploitation et pour la vente.

43. Comprenant la production de plants forestiers.

1.2.3.12 Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (région n° 11)

Nombre d'exploitations agricoles : 354 (soit 1 p. 100 des exploitations québécoises).

TABLERAU 25

PRINCIPALES PRODUCTIONS ANIMALES DE LA RÉGION 11, GASPÉSIE-ÎLES-DE-LA-MADELEINE

Type	Nombre d'exploitations
bovins de boucherie	201
activités équestres	65
laitière	51
avicole (poulets et dindons)	34
ovine	32
porcine	26
oeufs de consommation	26
volailles spécialisées	11

TABLERAU 26

PRINCIPALES PRODUCTIONS VÉGÉTALES DE LA RÉGION 11, GASPÉSIE-ÎLES-DE-LA-MADELEINE

Type	Nombre d'exploitations
fourrages ⁴³	278
céréales et protéagineuses	238
légumes frais de champ	56
fruits	27
cultures abritées ⁴⁴	25
acériculture	13

Établissements offrant une formation agricole :

- Cégep de Matane;
- Commission scolaire La Mitis (Mont-Joli).

43. Comprenant les fourrages comme intrants pour l'exploitation et pour la vente.

44. Comprenant la production de plants forestiers.

1.2.3.13 Laval (région n° 13)

Nombre d'exploitations agricoles : 217 (soit 0,6 p. 100 des exploitations québécoises).

TABEAU 27

PRINCIPALE PRODUCTION ANIMALE DE LA RÉGION 13, LAVAL

Type	Nombre d'exploitations
activités équestres	16

TABEAU 28

PRINCIPALES PRODUCTIONS VÉGÉTALES DE LA RÉGION 13, LAVAL

Type	Nombre d'exploitations	Rang selon les 16 régions
cultures abritées ⁴⁵	138	3
légumes frais de champ	108	
fruits	32	
fourrages ⁴⁶	32	
horticulture ornementale plein champ ⁴⁷	31	
céréales et protéagineuses	24	

Organisme présent :

- Centre régional d'établissement en agriculture (CREA).

Établissements offrant une formation agricole :

- Cégep Montmorency (Laval);
- Commission scolaire Les Écores (Laval).

45. Comprenant la production de plants forestiers.

46. Comprenant les fourrages comme intrants pour l'exploitation et pour la vente.

47. Comprenant la culture des arbres de Noël.

1.2.3.14 Côte-Nord (région n° 09)

Nombre d'exploitations agricoles : 98 (soit 0,3 p. 100 des exploitations québécoises).

TABEAU 29

PRINCIPALES PRODUCTIONS ANIMALES DE LA RÉGION 09, CÔTE-NORD

Type	Nombre d'exploitations
bovins de boucherie	34
activités équestres	20
avicole (poulets et dindons)	7
oeufs de consommation	7

TABEAU 30

PRINCIPALES PRODUCTIONS VÉGÉTALES DE LA RÉGION 09, CÔTE-NORD

Type	Nombre d'exploitations
fourrages ⁴⁸	65
horticulture ornementale en conteneur ⁴⁹	25
céréales et protéagineuses	21
fruits	16
cultures abritées ⁵⁰	11
légumes de transformation	9
légumes frais de champ	6

Il n'existe pas d'organismes ni d'établissements de formation consacrés aux activités agricoles.

48. Comprenant les fourrages comme intrants pour l'exploitation et pour la vente.

49. Comprenant la culture de plants forestiers.

50. Comprenant la production de plants forestiers.

1.2.3.15 Montréal (région n° 06)

Nombre d'exploitations agricoles : 32 (soit 0,1 p. 100 des exploitations québécoises).

TABEAU 31

PRINCIPALES PRODUCTIONS VÉGÉTALES DE LA RÉGION 06, MONTRÉAL

Type	Nombre d'exploitations
cultures abritées ⁵¹	20
légumes frais de champ	19
fruits	8

Établissements offrant une formation agricole :

- École d'architecture de paysage de l'Université de Montréal;
- Vanier College;
- Commission des Écoles catholiques de Montréal (CECM) (Polyvalente Louis-Riel au Jardin botanique).

1.2.3.16 Nord-du-Québec (région n° 10)

Nombre d'exploitations agricoles : 11 (soit 0,03 p. 100 des exploitations québécoises).

Il y a très peu d'activités agricoles dans cette région.

51. Comprenant la production de plants forestiers.

1.3 Facteurs d'évolution de l'agriculture québécoise

L'agriculture est un secteur complexe en constante évolution. Voici, sommairement, une revue des éléments qui nous semblent les plus importants actuellement.

1.3.1 Lois, règlements et politiques applicables au milieu agricole

1.3.1.1 Statut de producteur ou productrice agricole

Pour être reconnu comme productrice ou producteur agricole par le gouvernement du Québec, il faut que son entreprise agricole rapporte 5 000 \$ de revenu brut provenant de l'agriculture⁵². On remet aux productrices et producteurs qui répondent à ce critère une carte d'exploitant agricole. Ce statut donne accès à différents programmes et services du MAPAQ.

1.3.1.2 Union des producteurs agricoles (UPA)

La *Loi sur les producteurs agricoles* (1972) oblige tous les producteurs et productrices agricoles à verser une cotisation à l'Union des producteurs agricoles, seul organisme à les représenter officiellement. Cette cotisation est de 200 \$ par année, peu importe le type de production, et une contribution s'ajoute en fonction du volume de production.

L'Union des producteurs agricoles est une confédération regroupant des syndicats spécialisés et des fédérations régionales. Un organisme central administre la confédération et donne aux membres des services de publication, de commercialisation, de prévention, de développement, de gestion des ressources humaines, etc. On trouve également au sein de l'UPA la Corporation de développement international et la Fondation québécoise pour la recherche en agroforesterie.

L'UPA comprend 16 fédérations régionales et 24 fédérations ou syndicats spécialisés. En voici la liste :

- Fédération de l'UPA d'Abitibi-Témiscamingue;
- Fédération de l'UPA de la Beauce;
- Fédération de l'UPA de l'Estrie;
- Fédération de l'UPA de Lanaudière;
- Fédération de l'UPA de Lévis-Bellechasse;

53. Le seuil est passé de 3 000 \$ à 5 000 \$ en 1995 pour avoir le statut de producteur agricole.

- Fédération de l'UPA de la Mauricie;
- Fédération de l'UPA Outaouais-Laurentides;
- Fédération de l'UPA de Saint-Hyacinthe;
- Fédération de l'UPA du Bas-Saint-Laurent;
- Fédération de l'UPA de la Côte-du-Sud;
- Fédération de l'UPA de la Gaspésie-Les Îles;
- Fédération de l'UPA de la Rive-Nord;
- Fédération de l'UPA de Lotbinière-Mégantic;
- Fédération de l'UPA de Nicolet;
- Fédération de l'UPA du Saguenay-Lac-Saint-Jean;
- Fédération de l'UPA de Saint-Jean-Valleyfield.
- Fédération des producteurs de lait du Québec;
- Fédération des producteurs de porcs du Québec;
- Fédération des producteurs de bovins du Québec;
- Fédération des producteurs de volailles du Québec;
- Fédération des producteurs d'oeufs de consommation du Québec;
- Fédération des producteurs d'agneaux et moutons du Québec;
- Fédération des apiculteurs du Québec;
- Syndicat des producteurs de chèvres du Québec;
- Syndicat des producteurs de lapins du Québec;
- Syndicat des producteurs d'oeufs d'incubation du Québec.
- Fédération des producteurs de cultures commerciales du Québec;
- Fédération des producteurs maraîchers du Québec;
- Fédération québécoise des producteurs de fruits et légumes de transformation;
- Fédération des producteurs de pommes de terre du Québec;
- Fédération des producteurs de pommes du Québec;
- Fédération des producteurs acéricoles du Québec;
- Syndicat des producteurs en serre du Québec.
- Fédération des syndicats de gestion agricole du Québec;
- Fédération de la relève agricole du Québec;
- Fédération des agricultrices du Québec;
- Fédération des producteurs de bois du Québec;
- Fédération des agricotours du Québec;
- Fédération d'agriculture biologique du Québec;
- Fédération des travailleurs forestiers du Québec.

1.3.1.3 Accords de libéralisation des échanges internationaux

Depuis quelques années, des changements réglementaires et légaux modifient l'environnement commercial international et contribuent à redéfinir les enjeux du commerce. Voici un tour d'horizon rapide des principaux accords de libéralisation des marchés ayant une incidence sur l'import-export agricole au Québec.

De nombreux accords touchent au commerce international : l'ALE (1989), l'ALENA (1994), l'Uruguay Round (1995), sous la supervision de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), qui a remplacé l'accord du GATT signé en 1993, le Forum de coopération économique Asie-Pacifique (APEC, 1989) et l'Union européenne (UE).

Pour les pays signataires, ces accords ouvrent des marchés très importants. En 1993, seulement pour l'espace commercial nord-américain, le marché agroalimentaire représentait 370 millions de consommateurs et consommatrices. En contrepartie, d'ici l'an 2001, les pays signataires de l'Uruguay Round doivent diminuer les obstacles techniques au commerce et uniformiser les mesures sanitaires et phytosanitaires en accord avec les exigences de l'OMC. Le Canada devra avoir une réglementation technique scientifiquement justifiée et se conformer aux normes internationales. De plus, l'Uruguay Round prévoit le remplacement progressif des licences et des quotas d'importation par des tarifs douaniers (équivalents tarifaires). Les dispositions prises à ce jour par le Canada, pour la période 1995-2001, s'appliquent aux produits laitiers et avicoles, deux productions sous gestion de l'offre, au blé, à l'orge, à la viande bovine et à la margarine.

Le GATT prévoyait également la diminution des effets négatifs des politiques agricoles sur la production et les prix. À cet effet, les mesures de soutien interne vont continuer à diminuer durant la période 1995-2001 : soutien des prix du marché, subventions en soutien du revenu, subventions allouées à l'exportation (produits laitiers, céréales et oléagineux). Les programmes d'assurance stabilisation seront réduits si les produits subventionnés exportés causent un préjudice aux produits concurrencés d'un autre pays.

Le Canada fait aussi partie des dix-huit pays membres du Forum de coopération économique Asie-Pacifique (APEC), qui se sont engagés à harmoniser les règles commerciales et économiques permettant la libéralisation totale des échanges de biens et de services et des investissements d'ici l'an 2020. Les discussions relatives à des engagements liés à l'agriculture sont prévus entre 2005 et 2008.

Au Québec, comme dans les autres provinces canadiennes et aux États-Unis, on parle de plus en plus de limiter l'aide gouvernementale aux productions, conformément aux accords internationaux. Les productions bénéficiant de programmes d'aide, et particulièrement bon nombre de productions animales (laitière et porcine), seront touchées par les prochaines mesures de restrictions. On prévoit une diminution de revenus pour les producteurs et productrices.

Voici quelques données qualitatives tirées de l'enquête effectuée dans le contexte du portrait du volet *Agriculture* et des plans de développement stratégique des tables filières⁵³. Il est question des effets particuliers des changements sur les entreprises agricoles québécoises selon les différentes productions.

Pour bon nombre de productions végétales, la concurrence est déjà mondiale. Pour les cultures commerciales, les légumes de champs, les pommes, le miel et le sirop d'érable, les accords de libéralisation des marchés auront peu de conséquences étant donné les rares mesures protectionnistes en vigueur. Il en est de même en production de moutons et de chèvres et dans d'autres productions moins encadrées ou nouvelles.

Pour l'industrie laitière, on prévoit peu de changements à court terme (d'ici cinq ans). La prochaine ronde de négociations aura lieu en l'an 2000.

Toutefois, il importe d'accroître la compétitivité des exploitations laitières québécoises afin de pouvoir pénétrer le marché nord-américain. En effet, aux États-Unis, la filière laitière est gérée selon une économie de marché. Les exploitations y sont de plus grandes dimensions, ce qui favorise les économies d'échelle, principalement pour la main-d'oeuvre, et les salaires sont plus bas.

En production bovine, la diminution des subventions aux céréales conformément aux accords du GATT permettra l'élevage de bovins sur pâturage, une ressource sous-utilisée dans toutes les régions. De plus, le Québec ne subventionne pas l'exportation du boeuf, les entreprises ne répondant qu'à 25 p. 100 de la demande intérieure. L'exportation de veaux lourds pourrait être avantagée par l'atténuation des différends commerciaux. Comme le commerce se faisait déjà dans un environnement ouvert, il n'y aura pas d'autre répercussion, outre l'augmentation possible du nombre de pays importateurs de bovins québécois.

En production avicole, des économies d'échelle s'imposent dit-on. Pour concurrencer le marché américain, il faudrait organiser les exploitations en réseaux afin d'offrir des moulées à des prix plus compétitifs.

Quant aux produits biologiques, pour lesquels la demande internationale est très forte, notons que leur exportation pourrait être facilitée par les mesures vertes prévues dans les accords pour appuyer la reconversion, la protection de l'environnement, la recherche et la formation. L'exploitation deviendra d'autant plus facile si les producteurs et productrices adoptent des normes communes, par exemple les nouvelles normes minimales pour l'agriculture biologique de la Commission internationale du «Codex alimentarius» rattachée à l'Organisation mondiale de la santé.

54. Les tables filières regroupent des partenaires de différents maillons du système d'une production. Ainsi, on y trouve des producteurs, des transformateurs, des distributeurs, etc. (et même parfois des personnes du monde de l'éducation). Consulter la section 1.3.3.7 pour plus d'information.

Pour les jeunes de la relève, cela veut dire qu'avant de choisir une production, il faut tenir compte des nouvelles règles de commercialisation. Les nouveaux agriculteurs doivent être suffisamment compétents pour pouvoir analyser les signaux du marché.

Quand aux services agricoles, plusieurs sont d'avis qu'il faut davantage encourager les mesures vertes, les pays importateurs exigeant de plus en plus des produits sains et de qualité, d'autant plus que les accords ne limitent pas les subventions liées à ces mesures.

1.3.1.4 Loi favorisant le développement de la formation de la main-d'oeuvre

Dans un document publié en mars 1996 par la Société québécoise de développement de la main-d'oeuvre (SQDM) et par le ministère de l'Éducation, sur le régime d'apprentissage, on peut lire :

«Le gouvernement du Québec a adopté le 22 juin 1995 la *Loi favorisant le développement de la formation de la main-d'oeuvre* (L.Q., 1995, c. 43). Son objectif est d'améliorer la qualification de la main-d'oeuvre, favorisant ainsi l'emploi, l'adaptation et l'insertion en emploi, ainsi que la mobilité de la main-d'oeuvre. Elle oblige tout employeur d'une entreprise concernée à investir un montant représentant au moins 1 p. 100 de la masse salariale en formation. La souplesse de la loi offrent aux employeurs plusieurs moyens pour tirer le meilleur parti de leurs investissements en formation⁵⁴.»

On peut s'acquitter de cette obligation par des activités de formation exécutées par des ressources internes ou externes, le prêt d'équipement à des fins de formation, des congés de formation payés pour le personnel, la formation d'apprentis (régime d'apprentissage de la SQDM), l'accueil de stagiaires ou d'enseignantes et enseignants stagiaires des programmes du MEQ et une contribution à une association sectorielle ou régionale ou à un ordre professionnel pour la mise en oeuvre d'un plan de formation agréé par la SQDM. Les formations visées doivent être qualifiantes et généralement transférables. On entend par formation qualifiante, une formation inscrite dans un processus structuré qui permet au travailleur ou à la travailleuse de maîtriser les compétences nécessaires à l'exercice de ses fonctions. Cette formation est dite transférable lorsque les compétences peuvent être reconnues dans d'autres milieux de travail. Les contributions non utilisées sont versées dans un fonds national de formation de la main d'oeuvre administré par la SQDM.

Les employeurs en cause sont ceux dont la masse salariale était de plus de 1 million \$ au 1^{er} janvier 1996 et de plus de 500 000 \$ au 1^{er} janvier 1997 et qui sera de plus de 250 000 \$, à compter du 1^{er} janvier 1998.

55. SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE DE DÉVELOPPEMENT DE LA MAIN-D'OEUVRE ET MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION. *Le régime d'apprentissage, Comment mettre à profit l'expérience de nos meilleurs travailleurs qualifiés*, 5 mars 1996.

En 1996, les entreprises assujetties à cette loi devaient être incorporées. Depuis le 1^{er} janvier 1997, même les entreprises non incorporées ont l'obligation d'investir dans la formation.

Pour les entreprises dont la masse salariale est de moins de 250 000 \$, il n'y a pas de mesures obligatoires. Ajoutons que les établissements d'éducation sont aussi visés par cette loi.

Exceptionnellement, des propriétaires peuvent eux-mêmes bénéficier de la formation quand elles ou ils sont salariés dans l'entreprise.

Jusqu'au 31 décembre 1998, le crédit d'impôt remboursable pour la formation est maintenu pour les entreprises qui ne sont pas assujetties à la loi. Il s'agit d'une mesure fiscale mise en place par le gouvernement du Québec pour encourager les employeurs à offrir des activités de formation à leur personnel (régime d'apprentissage et stages en milieu de travail gérés par le MEQ).

Dans le but de connaître les répercussions de cette loi sur les entreprises agricoles, nous avons consulté des représentants des productrices et producteurs laitiers, bovins, cunicoles et caprins, des productrices et producteurs d'oeufs de consommation, des pomiculteurs, des productrices et producteurs de cultures commerciales, de sirop d'érable, de pommes de terre, de fruits et légumes et de productions serricoles. La plupart affirment que cette obligation ne touche pas les productrices et producteurs agricoles, leur masse salariale étant inférieure à 250 000 \$.

Quelques productrices et producteurs d'oeufs de consommation et une vingtaine de productrices et producteurs de pommes de terre seraient touchés par cette loi, car elles et ils font de la production, de l'emballage et de la mise en marché.

Parmi les 1 077 productrices et producteurs en serre, une trentaine seraient assujettis à la loi. Le Syndicat des producteurs en serre pense que cela va faire naître de nouvelles formations sur mesure qui serviront aux autres par la suite.

Les productrices et producteurs de légumes de transformation engagent peu de main-d'oeuvre sauf pour la production des concombres. Il s'agit, comme pour les fruits et légumes frais, d'une main-d'oeuvre très mobile, d'étudiantes et d'étudiants, surtout des manoeuvres. Il semble que la formule sera difficile à appliquer. On songerait à donner de la formation d'abord aux agentes et agents technico-commerciaux⁵⁵, aux chefs d'équipe et aux surveillantes et surveillants de la cueillette.

56. Aussi appelés «field man» dans le milieu agricole. Voir à ce sujet la section 2.2.3.3 sur la production légumière de champ.

1.3.1.5 Loi sur les pesticides

C'est le ministère de l'Environnement et de la Faune du Québec (MEF) qui est responsable de la certification des personnes qui utilisent ou vendent des pesticides, et c'est le ministère de l'Éducation (MEQ) qui est responsable de la formation relative à l'utilisation rationnelle et sécuritaire de ces pesticides.

En vertu de la *Loi sur les pesticides* (L.R.Q., c.P-9.3), la personne qui utilise certaines classes de pesticides doit détenir un certificat d'application ou travailler sous la surveillance d'une ou d'un titulaire d'un tel certificat, que l'application ait lieu à l'extérieur ou à l'intérieur de bâtiments. Le MEF délivre la certification si la demande de la personne est accompagnée d'une attestation de réussite de l'examen prescrit par le MEQ.

Depuis le 23 avril 1997, il y a un nouveau règlement concernant les permis et certificats pour la vente et l'application des pesticides découlant de la *Loi sur les pesticides*. Ce règlement définit les catégories et les sous-catégories⁵⁶ de certification en accord avec la norme canadienne issue des travaux de l'Association canadienne des responsables du contrôle des pesticides (CAPCO).

De plus, le MEF est sur le point d'adopter un *Code de gestion des pesticides* qui est attendu depuis bon nombre d'années par le milieu agricole. Il s'agit de pratiques minimales à respecter en vue de diminuer les risques pour la santé et l'environnement.

1.3.1.6 Développement durable

Le concept de développement durable adopté autant par l'Ordre des agronomes que par le MAPAQ et le MEF s'énonce comme suit :

«Le développement durable de l'agriculture s'effectue à partir d'une agriculture respectueuse de l'environnement, qui produit, de façon sécuritaire, des aliments sains et nutritifs tout en maintenant le secteur économiquement viable, concurrentiel et en harmonie avec les industries et les secteurs connexes⁵⁷.»

56. Voici les nouvelles catégories d'activité : application par aéronef, application en milieu aquatique, application en terrain inculte, application en horticulture ornementale, pour extermination, par fumigation, application dans les aires forestières, application sur les terres cultivées, application pour le contrôle des insectes piqueurs, application en bâtiment à des fins horticoles, vente en gros, vente au détail et autres applications.

57. POIRIER, Louis. *Le Plan global de fertilisation intégrée*, Agriculture, mars 1993, p. 3.

Les Québécoises et les Québécois sont de plus en plus conscients de l'importance de la protection de l'environnement. Elles et ils désirent que les aliments qu'ils consomment soient bons pour leur santé et produits en nuisant le moins possible à l'environnement. Le Forum sur le développement durable tenu à Saint-Hyacinthe en février 1994 constituait une réponse à ces exigences des consommateurs et des consommatrices.

La politique ministérielle québécoise sur le développement durable a découlé de ce forum. Le document *Le développement durable, pour la suite des choses*⁵⁸ a été rédigé par le MAPAQ en collaboration avec d'autres organismes, dont la Régie des assurances agricoles du Québec et la Société de financement agricole. On y affirme que quatre grandes préoccupations devront être prises en considération dans les politiques et les programmes et on y invite les autres partenaires de l'agriculture à la concertation. Ces quatre grandes préoccupations sont la production d'aliments sains et nutritifs, la compétitivité du secteur, la sauvegarde de l'environnement et des ressources naturelles et la cohabitation harmonieuse sur le territoire.

Dans le document, il est fait état de la dégradation des sols, du mauvais état des cours d'eau, des risques reliés aux intrants utilisés en agriculture, de la consommation importante d'énergie, de la valorisation des rejets, de la diminution des déchets d'emballage et de la cohabitation difficile des exploitations agricoles dans les milieux ruraux.

Du point de vue de la production agricole et des services-conseils, on privilégie la conservation des sols, la fertilisation minimale, l'utilisation optimale et environnementale des fumiers, l'utilisation minimale et rationnelle des pesticides, le contrôle de la pollution diffuse des eaux et une meilleure efficacité énergétique.

En ce sens, la stratégie phytosanitaire du MAPAQ vise à réduire de 50 p. 100 l'utilisation des pesticides en agriculture d'ici l'an 2000 et sa stratégie zoosanitaire vise à diminuer l'utilisation de médicaments pour la lutte contre les maladies des troupeaux.

La Société de financement agricole offre une protection accrue contre les variations des taux d'intérêt des prêts visant l'adaptation des entreprises agricoles aux normes environnementales. La Régie des assurances agricoles, de son côté, avantage, par sa tarification, les entreprises qui pratiquent une agriculture qui respecte les orientations de la politique ministérielle.

La prise en considération de l'ensemble des ressources environnementales n'est pas chose nouvelle pour les productrices et les producteurs qui sont membres d'un club de production et utilisent des services agronomiques pour le suivi de leurs cultures. Bon nombre de ces clubs, autrefois axés davantage sur le dépistage des ennemis des cultures, orientent maintenant leurs actions selon des approches plus respectueuses de l'environnement en expérimentant des méthodes alternatives aux pesticides, en augmentant les surfaces de rotation et en diminuant les pertes dues à l'érosion.

58. Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec. *Le développement durable, pour la suite des choses*, Politique ministérielle de développement durable, 1995, 25 p.

Des projets régionaux liés au développement durable sont mis sur pied, notamment celui de la création d'un réseau de fermes agro-environnementales par des fédérations de l'UPA. Ce réseau regroupera des entreprises agricoles autour d'une «charte commune qui témoignerait de leur engagement dans la pratique d'une agriculture raisonnée, respectueuse de l'environnement et orientée vers le développement durable⁵⁹». Les entreprises épousant les valeurs véhiculées par le réseau recevront une accréditation agro-environnementale. Déjà trois fédérations ont obtenu du financement du MAPAQ dans le contexte de la politique ministérielle de développement durable afin d'élaborer ce réseau. Ce sont les Fédérations régionales de Lévis-Bellechasse, de la Rive-Nord et de Lotbinière-Mégantic.

1.3.1.7 Règlement sur la réduction de la pollution d'origine agricole

Dès 1994, le ministère de l'Environnement et de la Faune proposait ce règlement. Il est entré en vigueur le 3 juillet 1997, à la suite des travaux d'une commission parlementaire.

Le Règlement sur la réduction de la pollution d'origine agricole vise à réduire les risques de contamination du sol et de l'eau. Il s'agit de limiter la pollution causée par les applications de fertilisants organiques (fumiers et lisiers) et minéraux. Selon la concentration des élevages (nombre d'unités animales par hectare), la capacité de support des sols et la proximité des cours d'eau, certaines régions sont plus à risque que d'autres. Dans le cas de nombreux bassins versants, des études ont fait ressortir l'origine agricole de la contamination. Dans certains cas, les fertilisants appliqués représentaient plus de 460 p. 100 des besoins des cultures⁶⁰.

Le Règlement sur la réduction de la pollution d'origine agricole comprend la norme sur le phosphore d'origine organique, les distances d'épandage, les dates limites d'épandage, les zones d'odeur contrôlées et les sanctions. On y présente les exigences liées à l'élaboration d'un plan agro-environnemental de fertilisation (PAEF).

Le PAEF sera obligatoire pour les exploitations agricoles les plus à risque. En 1995, le MAPAQ estimait à 23 100 le nombre d'exploitations agricoles épandant du fumier, sur un total de 34 996. Ces exploitations devront se doter d'un tel plan d'ici les cinq prochaines années. Les premières exploitations qui devront avoir un PAEF et ce, d'ici les trois prochaines années, sont celles qui sont situées dans les bassins versants des rivières l'Assomption, Chaudière et Yamaska et celles qui sont réceptrices de surplus (3 500).

59. Source : «Création d'un réseau de fermes agro-environnementales», *Bio-Bulle*, vol. 8, no 1, mai-juin 1996, p. 6.

60. Ce phénomène est lié à la diminution de 40 p. 100 des superficies en culture depuis quarante ans, alors que la production de fumier est demeurée sensiblement la même. Bon nombre de régions sont dites «en surplus de fumier».

Le MEF s'est engagé à définir, d'ici 1999, les normes relatives au phosphore d'origine minérale. Les exploitations les plus touchées sont celles qui utilisent des engrais minéraux pour la culture des pommes de terre, les productions maraîchères, le maïs-grain, les cultures fourragères et les pâturages.

En mettant en place son programme d'aide à l'investissement en agroenvironnement, le MAPAQ allouera 319 millions de dollars aux exploitantes et exploitants agricoles d'ici cinq ans.

Le MEF subventionnera jusqu'à concurrence de 2 500 \$ par exploitation, et sur une période de cinq ans, la création d'un programme de gestion technique et l'établissement d'un PAEF. Il continuera de subventionner la construction et l'agrandissement des structures d'entreposage et poursuivra ses efforts d'innovation technologique pour le traitement et l'épandage des fumiers. Le PAEF pourra être élaboré par une ou un agronome, une ou un technologiste agricole⁶¹ ou par l'agricultrice ou l'agriculteur qui pourra prouver par une attestation avoir réussi le cours Élaboration et application d'un plan agro-environnemental de fertilisations préparé par le MEQ, cours qui sera offert dès 1998.

1.3.1.8 Droit de produire (Loi 23)

La loi modifiant la *Loi sur la protection du territoire* et d'autres dispositions législatives afin de favoriser la protection des activités agricoles (aussi appelée Loi 23) est entrée en vigueur en même temps que le Règlement sur la réduction de la pollution d'origine agricole. Cette loi devrait contribuer à harmoniser la *Loi sur la protection du territoire agricole* (1978) et la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (1979).

Les municipalités pourront exercer plus librement leurs compétences en matière d'aménagement et d'urbanisme en adoptant leurs propres règlements et ce, dans le respect des lois en vigueur.

Dans cette approche, on reconnaît la priorité de l'utilisation du sol à des fins agricoles en zones agricoles, on limite les recours civils contre les producteurs et productrices agricoles dans la mesure où ils et elles respectent les seuils définis légalement (bruits, poussières, odeurs, distances d'épandage, etc.), on élimine les dispositions concernant les secteurs exclusifs et on crée un comité consultatif agricole dans chacune des municipalités régionales de comtés (MRC) comportant une zone agricole. La loi prévoit aussi le recours à la médiation dans les cas litigieux.

61. En accord avec la Loi sur les agronomes, c'est-à-dire si la personne travaille sous la surveillance d'une ou un agronome.

1.3.1.9 Politique de protection et de conservation des eaux souterraines

À l'hiver 1997, le MEF proposait un nouveau règlement qui innovait en faisant des eaux souterraines un bien public (domanial). Ce règlement aura des conséquences sur l'utilisation de l'eau et sur la préservation des milieux à risque, car il vise à diminuer la pollution des eaux souterraines. Il impliquera un inventaire de la ressource eau par le MEF. La gestion des eaux souterraines sera sans doute confiée aux MRC, qui auront la responsabilité du respect des normes et de la gestion des conflits d'utilisation.

Le règlement limitera la quantité maximale d'eau pouvant être captée chaque jour dans un périmètre donné. Selon les exigences annoncées, certaines exploitations pourraient être obligées de se munir d'installations coûteuses (puits d'observation, compteur, etc.), à la suite d'une étude hydrogéologique.

1.3.1.10 Possibilité d'enregistrement obligatoire des apiculteurs et des apicultrices

La Fédération des apiculteurs du Québec désire que le MAPAQ rende obligatoire l'enregistrement des apicultrices et des apiculteurs. Depuis 1990, il n'y a plus d'inspection systématique des ruchers, et les apiculteurs et les apicultrices sont devenus les responsables du dépistage et de la prévention des maladies. Celles-ci peuvent décimer des colonies au complet. Dans toutes les autres provinces, les ruches sont complètement infestées. Les abeilles de plusieurs pays, entre autres celles des États-Unis, font l'objet d'une interdiction d'importation au Québec. Ce dernier fait exception, car on y trouve encore des ruches dont les abeilles sont en parfaite santé.

La Fédération envisage qu'une formation soit exigée pour l'enregistrement des apiculteurs et des apicultrices, formation qui les aiderait à prévenir et traiter les maladies de l'abeille. Cette demande d'enregistrement est à l'étude au MAPAQ. Elle exigera une modification de la *Loi sur les abeilles* et, au service des analyses sectorielles, on envisage positivement l'enregistrement des apiculteurs et des apicultrices, comme cela se fait dans d'autres provinces productrices de miel.

1.3.1.11 Loi sur les appellations réservées

La *Loi sur les appellations réservées*, entrée en vigueur le 16 octobre 1997, donne naissance à un programme d'accréditation provincial. Différents regroupements prendront en charge le financement, le contrôle et la réglementation, au moyen d'accréditations appuyées par le MAPAQ. À l'heure actuelle, l'appellation «Québec Vrai» est gérée par la Fédération des producteurs biologiques. On pense à d'autres appellations ou «labels» comme «le veau de Charlevoix». On croit que la *Loi sur les appellations réservées* aura des incidences sur la vente des produits régionaux ainsi identifiés et que la conformité aux normes internationales favorisera l'accès aux marchés extérieurs.

1.3.1.12 Autres lois et règlements

Outre les lois déjà citées, d'autres lois ou règlements régissent particulièrement les activités agricoles, entre autres les suivants :

- *Loi concernant le MAPAQ;*
- *Lois sur le crédit agricole, l'assurance agricole et la mise en marché;*
- *Loi sur la protection du territoire agricole;*
- *Loi sur les agronomes du Québec;*
- *Loi sur les ingénieurs;*
- *Loi sur les produits antiparasitaires;*
- *Loi sur les semences;*
- *Règlement sur les grains;*
- *Loi sur le financement agricole;*
- *Loi sur le crédit agricole;*
- *Loi de mise en valeur des exploitations agricoles;*
- *Loi sur le crédit à court terme;*
- *Loi sur le prêt agricole;*
- *Loi sur le crédit agricole par les institutions privées;*
- *Loi de l'examen de l'endettement agricole;*
- *Loi sur la mise en marché;*
- *Loi sur l'acquisition de terres agricoles par des non-résidents*
- *Loi sur les syndicats professionnels;*
- *Loi sur l'assurance-récolte.*

1.3.2 Incitatifs financiers en faveur de la formation et aide à la relève agricole

1.3.2.1 Aide à l'établissement de la Société de financement agricole

Depuis 1989, la Société de financement agricole (SFA) déploie des efforts importants afin d'aider les aspirantes agricultrices et les aspirants agriculteurs à s'établir. Auparavant, la Société accordait une prime à l'établissement sous forme de subvention de capital ou d'intérêts aux agricultrices et agriculteurs âgés de 18 à 40 ans détenant au moins 20 p. 100 des actions d'une entreprise rentable. Depuis avril 1994, certaines conditions se sont ajoutées, soit être titulaire d'un diplôme d'études professionnelles (DEP)⁶², d'un diplôme d'études collégiales (DEC) ou d'un baccalauréat en agriculture ou l'équivalent ainsi qu'une expérience agricole d'au moins une année. Il existe deux formes de subvention : «le sécuri-taux établissement» et la subvention de capital à l'établissement. Le «sécuri-taux établissement» consiste en un plafond d'intérêts pour une période de cinq ans concernant les premiers 250 000 \$ d'un prêt accordé par la SFA dans le contexte d'un projet d'établissement. La subvention de capital est destinée à financer des investissements à caractère durable comme l'amélioration des bâtiments ou du fond de terre ou l'achat d'animaux reproducteurs. La subvention peut aussi servir à rembourser les dépenses de formation professionnelle dans le secteur de l'agriculture ou de gestion de l'entreprise, par exemple l'adhésion à un syndicat de gestion agricole ou le suivi d'un cours de gestion.

Pour la ou le titulaire d'un DEP en agriculture ou l'équivalent⁶³, l'aide accordée représente une subvention de capital de 10 000 \$ et un plafond de l'intérêt fixé à 7 p. 100. Dans le cas de la personne qui est titulaire d'un DEC ou d'un baccalauréat en agriculture ou l'équivalent⁶⁴, la subvention est de 20 000 \$, et le taux d'intérêt maximum se situe à 6 p. 100 (pour une personne ne possédant pas une formation reconnue par la SFA, le taux plafonné est de 8 p. 100), pendant les cinq premières années du prêt à l'établissement.

Depuis 1989, 10 186 agricultrices et agriculteurs ont bénéficié d'une mesure d'aide à l'établissement grâce à leur formation. Pour 1995-1996, sur les 602 bénéficiaires d'une subvention de capital, 341 avaient une formation agricole et 261, une formation jugée équivalente.

62. Les titulaires d'un DEP agricole bénéficient de ce programme depuis le 1^{er} avril 1994 seulement.

63. Cette formation équivalente peut être un baccalauréat dans une discipline autre que science agricole, un DEC autre qu'en techniques agricoles, une AEC agricole totalisant au moins 20 unités ou une des AEC liées au DEC 152.03 GEEA. Notez que les DEP en aménagement paysager et en fleuristerie sont exclus.

64. Cette formation équivalente peut être un baccalauréat en science agricole, trois AEC en agriculture totalisant au moins 60 unités, un DEP agricole (à l'exclusion de celui en aménagement paysager et en fleuristerie) et deux AEC en agriculture totalisant au moins 40 unités, un baccalauréat dans une discipline autre que science agricole et 20 crédits ou unités en science agricole, un DEC dans un domaine d'étude non agricole et 20 unités ou crédits en science agricole.

Il s'agit de l'année où la proportion de personnes qui ont obtenu de l'aide à cause de leur scolarité est la plus importante jamais observée : 74 personnes étaient titulaires d'un DEP agricole (ou étudiaient dans un tel programme d'études), 195 avaient un DEC agricole, 39 des attestations d'études collégiales (AEC), et 33 un baccalauréat agricole, tandis que 261 avaient reçu une formation équivalente.

L'examen de la population qui a reçu de l'aide financière de la SFA dévoile qu'en moyenne les gens s'établissent après une période de travail agricole de cinq ans et demi.

1.3.2.2 Aide et soutien du MAPAQ

Le MAPAQ offre un programme de formation-préparation à l'établissement sous forme d'aide financière aux personnes en préétablissement et aux personnes établies depuis moins de deux ans dans une exploitation agricole potentiellement rentable.

Depuis le 1^{er} avril 1996, un programme d'aide aux entreprises agroalimentaires permet de soutenir la consolidation, la diversification ou le développement d'entreprises agroalimentaires situées dans les communautés rurales dévitalisées ou en voie de l'être.

Le soutien à la relève est aussi assuré par l'intermédiaire de quatre centres régionaux d'établissement en agriculture (CREA). Grâce à ces centres, la relève est prise en charge trois années avant le transfert ou l'établissement dans une ferme. La stratégie utilisée inclut la vérification du niveau de scolarité et la promotion de la formation agricole manquante. On a recours au logiciel Explorateur 2 pour mettre l'accent sur l'acquisition d'une formation en gestion agricole.

1.3.2.3 Prêt de la Fédération des producteurs de lait du Québec

Cette Fédération donne une aide à l'établissement sous la forme d'un prêt de quotas de lait d'une durée de dix ans. Une exploitation laitière rentable prend en moyenne cinq ans après l'établissement pour rembourser l'achat de son quota de lait.

1.3.2.4 Régime d'apprentissage

Le «nouveau» Régime d'apprentissage est une alternative à la formation scolaire qui conduit au Diplôme d'études professionnelles (DEP) ou à une Attestation de spécialisation professionnelle (ASP). Il s'adresse aux jeunes et aux adultes qui acquièrent la maîtrise de leur métier en milieu scolaire ou en milieu de travail, sous la supervision d'une travailleuse ou d'un travailleur d'expérience appelé «compagnon», qui communique à l'apprentie ou l'apprenti sa passion du métier.

Le Régime d'apprentissage sera mis en oeuvre pour des métiers qui présentent des perspectives d'emploi intéressantes pour une ou des régions, selon les besoins du marché du travail. Ces besoins sont définis par un comité sectoriel constitué de représentantes et représentants des employeurs et des travailleuses et travailleurs du domaine d'activité en cause. Si un tel besoin est relevé, la SQDM met sur pied un sous-comité apprentissage qui a la responsabilité de cerner avec des représentantes et représentants de l'éducation les compétences à faire acquérir, de participer à la préparation du carnet d'apprenti et du guide à l'intention de la compagne ou du compagnon et de déterminer les critères de sélection des apprentis et des compagnons.

L'apprentie ou apprenti reçoit un salaire et l'entreprise participante peut aussi comptabiliser le temps consacré par la compagne ou le compagnon à sa formation. L'entreprise participante peut bénéficier du crédit remboursable pour la formation ou répondre aux exigences de la *Loi favorisant le développement de la formation de la main-d'oeuvre* (1 p. 100 de la masse salariale).

Une rencontre tenue en août 1996 et réunissant les comités sectoriels de la SQDM a permis de cibler les programmes d'études pour lesquels les comités envisagent un programme d'apprentissage en entreprise pour la formation des ouvrières et des ouvriers agricoles. Dans l'esprit de ces projets particuliers, les compétences liées à la formation de base seront enseignées dans les commissions scolaires et les compétences directement liées aux tâches du métier, acquises dans l'entreprise. À court terme, pour le volet *Agriculture*, les programmes d'études DEP 5167 *Production laitière* et DEP 5168 *Production de bovins de boucherie*, pour lesquels le MEQ a conçu les outils pédagogiques, devraient être offerts. Au printemps 1998, s'ajoutera le DEP *Production porcine*. Le comité sectoriel en agriculture a aussi formulé la demande ou le souhait que le Régime d'apprentissage soit appliqué en production en serre (légumière ou ornementale).

L'approche du Régime d'apprentissage pourrait aussi être exploitée dans le cas des clientèles restreintes pour lesquelles il n'est pas possible de créer un DEP selon le modèle actuel.

1.3.2.5 Accord Canada-Québec relatif à l'emploi agricole

Le budget fédéral a été complètement supprimé le 1^{er} avril 1997. Ce budget servait à financer le réseau des Services d'emplois agricoles et la Corporation du Service de la main-d'oeuvre de l'UPA. On impose maintenant une tarification aux agricultrices et aux agriculteurs. En 1995, la main-d'oeuvre obtenue grâce aux bureaux des services d'emploi agricole équivalait à 5 000 emplois permanents et à 140 000 placements journaliers.

Le gouvernement fédéral supprimera aussi, en 1998, le programme de transport journalier de la main-d'oeuvre (service de type «Agri-aide»). Le fédéral finance actuellement 40 p. 100 de ce service, et le MAPAQ, 60 p. 100. Les exploitations maraîchères sont les plus touchées par cette suppression.

1.3.3 Autres facteurs d'évolution de l'agriculture

1.3.3.1 Augmentation du nombre d'agriculteurs immigrants et d'agricultrices immigrantes

Lors du recensement de 1991, on dénombrait 2 140 productrices et producteurs immigrants qui provenaient surtout de Suisse, d'Allemagne, de Hollande, de Belgique et d'Italie.

Le nombre d'agriculteurs immigrants n'a cessé d'augmenter depuis 1980. Ces derniers possèdent environ 6 p. 100 des exploitations agricoles québécoises. Les coûts d'établissement, parfois jusqu'à trois fois plus élevés dans certains pays, incitent des agricultrices et des agriculteurs à immigrer au Québec. Les études de Myriam Simard⁶⁵ démontrent l'apport non négligeable de ces immigrantes et de ces immigrants au développement de l'agriculture québécoise.

1.3.3.2 Évolution du statut des femmes en agriculture

Autrefois, le travail des femmes en agriculture n'était pas reconnu; l'agriculture était une profession qui s'exerçait en couple. Une des professions de la Classification canadienne descriptive des professions (CCDP) porte d'ailleurs le titre de «couple de fermiers». Il n'y a pas si longtemps, on parlait encore des femmes collaboratrices en agriculture. Aujourd'hui, ce terme s'emploie rarement et de plus en plus de femmes sont devenues des associées et même des propriétaires à part entière. On utilise maintenant le terme agricultrice pour parler en général de toutes ces travailleuses. Dans une étude du Groupe de recherche en économie et politique agricole (GREPA), effectuée en 1994, on précise que malgré la diminution du nombre

65. SIMARD, Myriam. *Les entrepreneurs agricoles immigrants européens : insertion dans la société rurale québécoise*, collection Études et recherche n° 11, déc. 1994, p. 75-81.

d'exploitations agricoles «les femmes participent de plus en plus à l'exploitation agricole, que ce soit directement, par le temps de travail qu'elles y mettent, que par l'extension du travail hors foyer contribuant à la survie de la ferme⁶⁶». On parle même pour ces femmes de la triple journée de travail.

Selon les données du MAPAQ (1993), il y a environ 21 747 agricultrices au Québec; 1 591 d'entre elles sont propriétaires uniques de l'exploitation, alors que 9 741 l'exploitent en copropriété avec leur conjoint. Des 1 591 agricultrices qui possèdent entièrement leur entreprise, 343 produisent des bovins de boucherie, 51 des agneaux et 13 des chèvres, tandis que 134 possèdent des vaches laitières. Pour 490 de ces femmes, les revenus annuels de l'entreprise dépassent les 50 000 \$.

La Fédération des agricultrices du Québec représente ces femmes au sein de l'Union des producteurs agricoles. Les agricultrices sont au coeur même des différentes politiques instaurées par les partenaires. Elles ont accès à tous les programmes de soutien incluant les subventions à l'établissement.

Il n'en demeure pas moins que la tradition patrilinéaire perdure. Ainsi, de nombreux producteurs agricoles ne considèrent pas que leurs filles pourraient assurer la relève. Pour d'autres jeunes filles, la situation évolue, et elles sont de plus en plus nombreuses à s'inscrire dans des formations agricoles.

La Fédération des agricultrices du Québec cherche des moyens pour faire reconnaître les compétences de ses membres et pour les aider à parfaire leur formation.

1.3.3.3 État de l'agriculture biologique au Québec

Selon le Plan de développement stratégique de la Filière biologique, l'agriculture biologique est un mode de production qui met l'accent sur la protection de l'environnement et le désir de produire des aliments sains et exempts de résidus des produits chimiques de synthèse. Outre l'élimination de ces résidus de l'alimentation quotidienne, les principaux objectifs de l'agriculture biologique sont la préservation de la vie du sol, le renouvellement de la couche d'humus, la protection des nappes d'eau, la santé des agriculteurs et agricultrices et leur bien-être économique.

66. HAMEL, Thérèse, et Michel MORISSET. *Les agricultrices au Québec : Tendances et perspectives*, Groupe de recherche en économie et politiques agricoles (GREPA), Département d'économie rurale, Université Laval, avril 1994, page 6.

Il s'agit d'une agriculture vivante qui élimine les produits chimiques de synthèse tout au long du processus de production et de transformation, contrairement à l'agriculture durable qui ne vise que leur diminution. Le Plan stratégique de la Filière biologique au Québec insiste sur le fait que l'agriculture biologique n'est pas en concurrence avec l'agriculture durable, mais qu'elle constitue plutôt un moyen de l'atteindre. Les membres de la Filière craignent toutefois que la nouvelle mode de l'agriculture durable «relègue les produits biologiques au second plan dans les créneaux de marché qui leur étaient dévolus auparavant⁶⁷».

Comme indiqué précédemment, la Fédération des agriculteurs biologiques gère la certification gouvernementale des produits biologiques certifiés «Québec Vrai», qui est un programme volontaire. Le nombre de producteurs et productrices possédant une telle reconnaissance était de près de 4 000 en 1995, soit environ 13 p. 100 des producteurs québécois. Parmi ces 4 000 productrices et producteurs, 523 sont certifiés⁶⁸, 2 214 peuvent l'être et 1 251 sont en transition vers l'agriculture biologique. On dit qu'ils sont «en transition», parce que dans les manuels définissant les normes des organismes de certification, on exige une période de transition de trois années de culture sur une terre sans produits chimiques de synthèse avant de déclarer les produits «certifiés biologiques».

La valeur des ventes annuelles associées à l'appellation «certifié biologique» était, en 1993, de 20 millions de dollars, ce qui inclut la production, la transformation et la distribution, alors que la consommation québécoise de produits biologiques représentait 120 millions de dollars.

Selon la Fédération des agriculteurs biologiques, des 523 productrices et producteurs certifiés, 250 le sont dans des productions autres que maraîchères, par exemple la production de sirop d'érable biologique. En 1995, le MAPAQ a inventorié des exploitations en transition vers l'agriculture biologique dans presque tous les types de productions animales ou végétales : bovins laitiers, bovins de boucherie, veaux lourds, porcs, moutons, chèvres, oeufs, volailles, céréales et protéagineux, fruits, légumes de champ et de serres, fourrages, pâturages, horticulture ornementale, acériculture, apiculture, fines herbes et plantes médicinales.

Selon le Plan de développement stratégique de la Filière biologique, la rentabilité d'une exploitation biologique se comparerait à celle de l'exploitation traditionnelle. Les coûts de production resteraient toutefois à établir pour certaines cultures pour lesquelles ils seraient plus élevés. La diversification des cultures, un principe de l'agriculture biologique, empêche la production de grand volume. Soulignons que, depuis 1995, la Régie des assurances agricoles offre un programme de protection pour la carotte, le chou d'hiver et le chou d'été produit biologiquement en tenant compte de coûts de production plus élevés.

67. SECRÉTARIAT DU SOMMET DE L'AGRICULTURE QUÉBÉCOISE, Filière biologique au Québec. *Plan stratégique de développement*, sept. 1994, p. 30.

68. Ces producteurs et productrices, en plus d'avoir le droit d'employer l'appellation «Québec Vrai», sont souvent certifiés par un autre organisme ayant une reconnaissance provinciale ou même internationale comme l'OCIA (Organic Crop Improvement Association).

Selon la Fédération, peu de producteurs et productrices biologiques engagent de la main-d'oeuvre, seules quelques grandes exploitations le faisant. Dans la plupart des cas, il s'agirait de travaux de désherbage.

Les marchés importants pour les produits biologiques, selon la Fédération des agriculteurs biologiques, se trouvent aux États-Unis et dans l'Ouest canadien. Il y a une demande pour tout ce qui est «bio» (oeufs, légumineuses, viandes, lait, fruits, légumes, gelée de pétales de roses, etc.). Les produits biologiques québécois sont bien perçus dans ces marchés. Des grossistes extérieurs et des distributeurs québécois qui y font du commerce achètent des denrées biologiques produites au Québec. Cela représente 1 million de dollars de ventes annuellement. Le fromage l'*Ancêtre* est un bon exemple; son marché s'étend à la Colombie-Britannique et au Japon, et bientôt il englobera les États-Unis. Une autre usine québécoise, approvisionnée par des producteurs et productrices de lait biologique, est en exploitation depuis le printemps 1997. Les canneberges biologiques sont aussi en demande, et une usine a été construite récemment.

Quoique le marché québécois se développe lentement, 84 p. 100 des produits biologiques vendus au Québec dans 462 points de vente au détail, proviennent de l'extérieur. La création de réseaux de distribution, l'information, la coordination et la formation sont les principaux aspects que la Filière biologique désire améliorer au Québec.

1.3.3.4 Développement de l'agrotourisme

Les premières initiatives en agrotourisme au Québec ont pris forme au début des années 70 en Estrie et au Saguenay-Lac-Saint-Jean, où on offrait aussi des services d'hébergement.

Qui dit agrotourisme dit automatiquement tables champêtres, vergers, érablières, vignobles, mielleries et élevages d'autruches et d'autres animaux exotiques. On pense principalement à ces entreprises structurées de façon à pouvoir accueillir des citadins pour rentabiliser les investissements.

De nombreuses exploitations agricoles s'intéressent à l'agrotourisme : 555 sont inscrites dans le guide 1996-1997 de la Fédération des Agricotours du Québec. Différents services sont offerts : 23 gîtes à la ferme, 9 promenades à la ferme, 29 tables champêtres, 394 gîtes du passant et 10 d'autres types. Selon les régions, l'offre est très variable tant au point de vue de la quantité que de la qualité. En novembre 1996, 250 personnes se sont déplacées pour assister au premier colloque national sur l'agrotourisme tenu à Bécancour, et on parle de plus en plus du circuit de tourisme rural qui longera la route 132, entre Montréal et Québec.

Il convient toutefois de distinguer les termes «agrotourisme» et «tourisme rural». Le terme agrotourisme provient du MAPAQ, qui en 1993, le définissait ainsi : «Toutes les formes d'activités visant à la mise en valeur des ressources de la ferme par un agriculteur et ayant pour but la récréation, l'hébergement des touristes ou de toutes autres activités à la ferme⁶⁹». L'expression «tourisme rural» fait référence à l'ensemble des activités touristiques en milieu rural (visite d'une église, d'une forge, etc.). Le tourisme rural englobe donc l'agrotourisme.

Dans le guide de la Fédération des agriculteurs du Québec, on trouve peu d'exploitations agricoles, et on dit que la demande existe, mais que l'offre est insuffisante; les agricultrices et les agriculteurs craignent qu'on prenne ainsi trop de leur temps, car souvent la saison des travaux coïncide avec la saison touristique.

Dans une étude récente effectuée par le Groupe Type pour le MAPAQ, l'UPA et Tourisme Québec, on constate que les entreprises qui ont mis sur pied des infrastructures pour l'accueil des touristes sont celles qui ont besoin de cette clientèle pour la distribution de leurs produits. Ce sont souvent des entreprises de type «folkloriques» (les fermettes) ou «exotiques», ce qui inquiète les auteurs de l'étude, car ce type d'agriculture projette une image de la ferme qui est loin de la réalité des exploitations agricoles spécialisées dans le lait, le porc, les céréales, etc.

Les auteurs de l'étude signalent que l'agrotourisme peut occasionner des rapprochements intéressants entre urbains et ruraux, mais qu'il y a un risque d'accaparement des retombées économiques par les villes qui organisent les activités. Les entreprises agricoles ne disposent pas, la plupart du temps, de ressources suffisantes et bien organisées pour l'hébergement et la restauration. La formule des villages d'accueil, comme celle qui existe dans Portneuf, est citée en exemple. Cette formule s'insère dans un circuit régional.

On précise également que les appellations contrôlées seront bénéfiques pour les productions spécifiques d'une région⁷⁰. Les exploitantes et les exploitants auront besoin d'aide technique (étude de marché, formation et aide au marketing). Le Groupe Type fait référence à des activités de formation visant à amener l'exploitante ou l'exploitant agricole à vulgariser les techniques de production, mais aussi à cibler les points d'intérêt pour les visiteurs. Dans l'étude, on conclut qu'il faudrait un mécanisme national de coordination des activités du tourisme rural et de l'agrotourisme et non un mécanisme gouvernemental; ce mécanisme national ferait place à la régionalisation. Selon les auteurs, à l'heure actuelle, aucun des partenaires ne possède les qualifications nécessaires pour la coordination de ces activités et leur mise en oeuvre.

69. GROUPE TYPE. *Étude sur le touriste rural au Québec relié au monde agricole*, janvier 1997, p. 1-17.

70. Consulter à ce sujet la section 1.3.1.11.

1.3.3.5 Modification des habitudes de consommation

Soucieux de leur alimentation, de plus en plus de consommateurs et de consommatrices recherchent des produits faibles en gras, sains et nutritifs. On parle de plus en plus des «nutraceutiques»⁷¹, un nouveau terme pour désigner les aliments bons pour la santé. Les viandes blanches ont tendance à être plus en demande. Ainsi, la consommation de boeuf a diminué, celle du porc et de l'agneau est stable, alors que la demande pour le poulet et le veau est en hausse. Ce phénomène s'accroît avec le vieillissement de la population. Les experts prédisent qu'en 2001, à peine 18 p. 100 de la population québécoise aura moins de 14 ans et que bientôt, 40 p. 100 aura plus de 40 ans. La demande pour les produits santé continuera donc de croître.

Les Québécois et les Québécoises d'origines ethniques différentes font croître la demande pour des produits répondant à leurs plats traditionnels. On estime que 205 000 immigrants sont arrivés au Québec depuis les dix dernières années. À titre d'exemple, la production du lapin a bénéficié de cette diversification de la population. La production québécoise de lapins est consommée à 50 p. 100 par ces citoyennes et citoyens dans leur alimentation courante et à l'occasion des fêtes traditionnelles. Ce marché n'est toutefois pas assuré à long terme, car les habitudes alimentaires ne sont pas nécessairement transmises à la génération suivante.

Les Québécoises et les Québécois recherchent aussi des mets différents lorsqu'ils vont au restaurant, mets qu'ils essaient de reproduire à la maison. Les tables champêtres font aussi découvrir des productions nouvelles, et il arrive souvent que les touristes repartent avec des produits permettant de varier leur alimentation (pièces de sanglier ou de wapiti pour le congélateur, légumes biologiques, hydromel, moult de pommes, etc.).

Le revenu familial supplémentaire apporté par l'arrivée des femmes sur le marché du travail a contribué également à modifier le panier d'épicerie. On recherche des produits permettant des préparations rapides, des fromages fins, des fruits et des légumes frais. La valeur nutritive, le rapport qualité-prix, les emballages proportionnés, le goût, et même la «flaveur» sont devenus des critères de choix importants.

Tous ces facteurs font que les produits offerts dans les épiceries, les boucheries spécialisées, en restauration et dans l'hôtellerie se sont grandement diversifiés depuis quelques années, et ce phénomène ne devrait que s'accroître.

En conséquence, les marchés sont de plus en plus fragmentés et les produits surtransformés ou dits à haute valeur ajoutée, par exemple le veau emballé sous atmosphère contrôlée pour en augmenter la durée de conservation, feront partie des denrées de demain.

71. Aliments comportant des bienfaits pour la santé ou des propriétés médicinales, préventives ou curatives, grâce à l'ajout de vitamines, de minéraux, de fibres, de bactéries lactiques ou d'antioxydants. Cette définition inclut certains aliments bruts ou enrichis (carotte, son d'avoine, etc.).

Pour les fédérations de l'Union des producteurs agricoles, les Tables filières, les productrices et les producteurs eux-mêmes et les partenaires intéressés, toute cette évolution exige d'être à l'affût de l'évolution des marchés tant au Québec qu'à l'étranger. La situation est devenue tellement complexe, que des centres de veille concurrentielle pour différents marchés sont mis sur pied afin de donner de l'information aux personnes et organismes qui y adhèrent.

1.3.3.6 Disparition et apparition d'organismes voués à la recherche et au transfert technologique en agriculture

On présente dans cette section simplement quelques changements pouvant influencer sur l'évolution de la recherche agricole québécoise.

En raison des restrictions budgétaires fédérales, en plus du démembrement de la Ferme expérimentale d'Ottawa, Agriculture et agro-alimentaire Canada ferme les centres de recherche de La Pocatière et de L'Assomption. Ces centres s'occupaient respectivement de recherche en production ovine et en horticulture ornementale. D'autres groupes en prendront la charge. Trois municipalités ont acheté le centre de L'Assomption. On louera les infrastructures à des entreprises privées pour des activités de recherche appliquée en horticulture.

Par contre, en 1995, on a créé la Société Novalait et le Centre d'information et de développement expérimental en serriculture. Des travaux en horticulture maraîchère et ornementale y sont effectués par le Service de phytotechnie du MAPAQ, en collaboration avec l'Institut de technologie agro-alimentaire de Saint-Hyacinthe.

À l'été 1996, le MEQ a créé le Centre de transfert technologique en agriculture à Alma. Ce centre est administré par le Centre de recherche et de développement en agriculture (CRDA) et se situe sur la ferme du cégep d'Alma. Il s'agit du seul centre du genre au Québec. On vise à répondre aux besoins des productrices et producteurs en ce qui a trait à l'adaptation de recherches en agriculture. Deux projets sont en élaboration : un lié à la culture du pois sec et un autre portant sur l'agriculture de précision en lien avec le géo-positionnement par satellite.

1.3.3.7 Développement des tables filières

Le Sommet sur l'agriculture québécoise, tenu en juin 1992, marque un tournant pour la concertation agricole au Québec. Le sommet, dont le thème était la conquête des marchés, devait favoriser une vision commune des nouveaux défis de commercialisation à l'échelle mondiale. La rencontre a donné naissance à des tables sectorielles appelées tables filières. Le mandat des filières porte sur la réponse aux besoins des marchés et sur le développement de chaque industrie. À cette fin, environ 500 personnes représentant différents partenaires de la production, de la transformation, de la distribution, et parfois, du monde de l'éducation sont regroupées pour partager des intérêts communs. Il existe 24 tables filières en agriculture. Ce sont les filières :

- acéricole;
- des animaux à fourrure;
- apicole;
- avicole (volaille);
- avicole (oeufs de consommation);
- biologique;
- bovine;
- caprine;
- chevaline;
- des grands gibiers;
- du lapin;
- des eaux embouteillées;
- des fruits et légumes de transformation;
- de l'horticulture ornementale;
- de l'horticulture légumière et fruitière (table centrale);
- laitière;
- des légumes de serre;
- ovine;
- de la pomme;
- de la pomme de terre;
- de la production maraîchère;
- porcine;
- du secteur des grains (céréales);
- du veau lourd.

Certaines de ces tables filières ont élaboré un Plan stratégique de développement qui, outre d'inventorier leurs forces et faiblesses et d'analyser leur capacité concurrentielle précise les pistes d'action pour atteindre les cibles stratégiques. Quelques tables filières travaillent à définir leur premier plan stratégique (par exemple, la filière laitière), d'autres, comme la filière porcine et celle des veaux lourds, leur deuxième⁷².

1.3.3.8 Évolution du nombre total d'exploitations agricoles

Au Québec, le nombre d'exploitations agricoles est passé de 51 587 en 1976 à 41 448 en 1986. Entre 1993 et 1995, on observe une autre baisse importante : de 38 264 à 34 996 (-8,5 p. 100). Toutes les régions du Québec ont participé à cette diminution. Les régions les plus touchées sont le Nord de Montréal (465 entreprises), l'Outaouais (277 entreprises) et la Mauricie (146 entreprises).

Rien n'indique que cette tendance soit terminée. Au contraire, on prévoit qu'elle se maintiendra. Elle serait liée à l'absence d'une relève familiale et à l'augmentation de la coexploitation. On observe en effet une augmentation du phénomène pour les exploitations qui prévoyaient une vente ou un transfert.

Dans le cas de deux régions (Outaouais et Nord de Montréal), il faut ajouter comme facteur important le pourcentage très élevé (+ 85 p. 100) d'exploitations qui prévoient un transfert ou une vente d'ici l'an 2000 et dont le principal exploitant est âgé de plus de 55 ans. Cependant, la diminution du nombre d'exploitations serait légèrement moins accentuée dans la région du Saguenay-Lac-St-Jean. La diminution du nombre d'exploitations agricoles a des répercussions sur le développement régional, l'exode des jeunes et l'emploi. Il faut toutefois nuancer cette tendance en tenant compte du fait que le démantèlement de certaines entreprises agricoles entraîne parfois la consolidation d'autres exploitations.

Ainsi, depuis dix ans, le Québec a perdu près de 6 000 exploitations mais dans de nombreux cas, il s'agit d'un passage du statut de propriétaire unique à celui d'une structure commerciale (société ou compagnie). La taille des fermes a augmenté. Par exemple, la valeur moyenne des fermes qui ont emprunté, en 1994-1995, de la Société de financement agricole était de 575 000 \$. En 1995, le MAPAQ recensait 34,2 p. 100 de fermes exploitées en copropriété. Pour ce ministère, l'absence d'une relève familiale demeure un phénomène important, puisqu'il contribue à l'abandon de bon nombre d'entreprises viables et souvent rentables ou qui pourraient être améliorées s'il y avait une relève intéressée à le faire. On aborde ce sujet plus en détail à la section 1.3.4.

72. Ces filières sont provinciales et reliées à un secteur de production. Les régions se sont dotées d'un autre mécanisme de concertation, soit les tables de concertation agroalimentaire. Il n'existe pas de lien formel entre ces deux types de tables.

1.3.3.9 Diversification des sources de revenu des exploitantes et des exploitants agricoles

En 1985, 26 p. 100 des revenus tirés des marchés par les exploitants et exploitantes agricoles provenaient de la vente de produits autres que laitiers, porcins ou avicoles. En 1993, ce pourcentage avait atteint à 33 p. 100.

On observe une tendance générale à la diversification des sources de revenu. La part des revenus provenant des productions laitière, bovine, porcine, céréalière, horticole et acéricole a diminué en moyenne de 12 p. 100, entre 1993 et 1995. C'est dans la région de l'Outaouais que les sources principales de revenu se sont le plus modifiées entre 1993 et 1995, et c'est dans les régions du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine qu'elles sont demeurées à peu près stables. C'est d'ailleurs dans ces deux dernières régions et dans celles de la Beauce, du Saguenay-Lac-Saint-Jean et du Sud-Ouest de Montréal qu'on trouve le moins de diversification comparativement aux autres régions. En effet, plus de 85 p. 100 des sources de revenu provenant des productions laitière, bovine, porcine, céréalière, horticole et acéricole s'y trouvent.

Certaines entreprises agricoles diversifient autrement leurs sources de revenu en faisant, par exemple, une première transformation à la ferme, en vendant directement aux consommateurs et consommatrices ou en les hébergeant.

1.3.3.10 Emplois en production agricole

Depuis 1993, le nombre de personnes occupant un emploi dans une production agricole augmente chaque année. Rappelons qu'en 1995, 76 874 personnes travaillaient pour des exploitations agricoles.

La main-d'oeuvre familiale reste importante. On utilise le terme main-d'oeuvre familiale lorsqu'il est question des travailleurs et des travailleuses (propriétaires, conjoints et enfants) qui ne touchent pas de salaire fixe. Dans ce cas, l'exploitante ou l'exploitant ne comptabilise pas de façon régulière les montants versés comme rémunération aux membres de sa famille et cela peut même inclure, dans le cas des propriétaires uniques, leur propre salaire.

En 1995, des 76 874 personnes qui ont travaillé pour une exploitation agricole, 48 430 étaient de la main-d'oeuvre familiale et 28 444 de la main-d'oeuvre engagée. Seulement 2 241 entreprises engageaient de la main-d'oeuvre à temps plein pour un total de 5 259 personnes salariées. Cette main-d'oeuvre se concentre surtout dans le territoire de Richelieu-Saint-Hyacinthe.

1.3.3.11 Agriculture à temps partiel

Pour 17 500 des 34 996 exploitations agricoles, plus de la moitié du revenu annuel ne provient pas de l'agriculture.

L'UPA considère qu'il y a 11 000 exploitants à temps partiel, dans son édition de 1997 de Tournée champêtre. Ces exploitants effectuent 10 p. 100 de toutes les ventes agricoles, utilisent environ 21 p. 100 de toutes les superficies agricoles et possèdent 17 p. 100 du capital actif.

Certaines cultures se prêtent bien à ce type d'agriculture ainsi qu'à la transformation à la ferme et à l'agrotourisme. Sur le plan financier, les exploitantes et exploitants sont en général moins endettés et peuvent compter sur la stabilité que procurent les revenus d'emplois extérieurs.

La production à temps partiel est une formule intéressante en phase de démarrage, particulièrement pour les petites productions et les nouvelles, et elle constitue un moyen de s'établir graduellement en agriculture.

Depuis 1995, la Société de financement agricole (SFA) consent des prêts aux productrices et producteurs à temps partiel. Pour 1995-1996, 440 exploitations, en particulier des érablières, des entreprises bovines et de grandes cultures ont bénéficié de ces prêts.

La SFA rappelle que les compétences en gestion et les connaissances des techniques de production appropriées améliorent les perspectives de rentabilité des exploitations à temps partiel.

1.3.3.12 Nouvelles techniques

Le Profil des exploitations agricoles du MAPAQ (1995) établit certaines caractéristiques de l'exploitation sur le chapitre des nouvelles techniques :

- 30 178 exploitations (85,2 p. 100) utilisent les registres comptables comme outil de gestion;
- 14 818 exploitations (41,9 p. 100) ont recours aux registres de troupeau;
- 13 507 exploitations (38,2 p. 100) utilisent des registres des champs;
- 7 815 exploitations (22 p. 100) fabriquent leur moulée à la ferme. Cette situation s'observe principalement en Montérégie et dans les Bois-Francs;
- 7 417 exploitations (20 p. 100) utilisent un ordinateur personnel.

1.3.4 Situation générale de la relève agricole au Québec

1.3.4.1 Besoins en relève agricole

Les documents *Profils de la relève agricole* produits depuis cinq ans par la Direction de la formation, de la main-d'oeuvre et de l'appui aux femmes du bioalimentaire du MAPAQ permettent d'analyser les besoins en relève agricole et les progrès en matière de formation.

En 1995, selon le MAPAQ⁷³, le pourcentage des exploitations ayant un besoin de relève oscillait autour de 11 p. 100, soit 3 794 exploitations. Environ 70 p. 100 de ces exploitations avaient déterminé qu'au moins une personne de la famille était intéressée à prendre la relève.

Par contre, 1 192 entreprises qui allaient avoir un besoin de relève dans les cinq ans n'avaient pas encore trouvé quelqu'un susceptible d'assurer la poursuite des activités. Dans 72 p. 100 des cas, ce sont des entreprises laitières, bovines, céréalières et horticoles. La situation demeure préoccupante, puisque 72 p. 100 des principaux exploitants de ces entreprises sont actuellement âgés de 55 ans et plus et que cette proportion va en augmentant.

Fait à remarquer, parmi les 1 192 exploitations éprouvant des problèmes de relève, 246 ont un chiffre d'affaires annuel de 50 000 \$ et plus. Les autres entreprises, au nombre de 946, offriraient des possibilités intéressantes pour les 500 diplômées et diplômés sortant chaque année du réseau de l'enseignement agricole. Parmi ces diplômés se trouve une bonne proportion qui n'est pas issue du milieu agricole. La situation peut aussi comporter des possibilités de travail à temps partiel.

Le MAPAQ a mis sur pied des «banques» pour faire connaître les fermes viables sans relève et les personnes qualifiées sans ferme. Des initiatives sont en cours, notamment une expérimentation dans différentes régions.

Les régions les plus touchées par le manque de relève sont Saint-Hyacinthe, la Mauricie, la Beauce, Québec et les Bois-Francs.

73. MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION DU QUÉBEC. *Profil de la relève agricole au Québec en 1995*, Direction de la formation, de la main-d'oeuvre et de l'appui aux femmes en bioalimentaire, fév. 1996, 53 p.

1.3.4.2 Caractéristiques de la relève agricole

ÂGE

Près de 90 p. 100 des 3 228 personnes aptes à la relève ont 35 ans ou moins.

SEXE

Le pourcentage de femmes aptes à la relève et âgées de moins de 35 ans a légèrement augmenté. Il était de 9 p. 100 en 1995. En général, les femmes sont plus scolarisées que les hommes. En effet, 40,3 p. 100 des femmes possèdent un diplôme collégial ou universitaire comparativement à 23,3 p. 100 chez les hommes. De plus, elles persistent davantage dans la poursuite de leurs études. Le MAPAQ entend multiplier ses efforts afin d'encadrer davantage la relève féminine.

FORMATION

En 1993, 27 p. 100 des personnes de tout âge aptes à la relève et prévoyant s'établir dans les cinq ans avaient terminé ou suivaient une formation agricole (DEP, DEC, AEC et BAC agricoles). En 1995, cette proportion atteignait 36 p. 100. Cette augmentation se reflète dans toutes les régions du Québec, de façon variable.

Parmi les personnes identifiées à la relève de 35 ans ou moins, d'ici l'an 2000, 1 532 devraient s'établir; 35 p. 100 de ces personnes, soit 549, auront une formation agricole au moment de l'établissement, dont 144 une formation de niveau collégial ou supérieur. Néanmoins, une personne sur six s'établira en l'an 2000 sans être titulaire d'un diplôme d'études secondaires (DES).

INTERRUPTION DES ÉTUDES

On constate une petite amélioration puisque la proportion est passée de 16 p. 100 en 1993 à 12 p. 100 en 1995. Le retour aux études est difficile, seulement 9 p. 100 des personnes choisissant les attestations d'études collégiales en agriculture. L'abandon des études au niveau secondaire demeure élevé chez les 25 ans et plus. Le manque de formation qui en découle peut être néfaste. Des études démontrent que l'échec est moins important chez les plus scolarisés. L'étude de Hamel et Morisset (1993⁷⁴) montre d'ailleurs une corrélation significative et positive entre le fait d'avoir une formation spécialisée en agriculture et la formation continue, les résultats et le recours à des conseillères et conseillers.

74. GROUPE DE RECHERCHE EN ÉCONOMIE ET POLITIQUE AGRICOLES. *Formation pratique et performances agricoles au Québec*, Université Laval, Faculté des sciences de l'agriculture et de l'alimentation, Département d'économie rurale, mai 1993, 105 p.

Parmi les 1 532 personnes identifiées à la relève âgées de 35 ans ou moins et prévoyant s'établir dans un délai de cinq ans, seulement 9 p. 100 n'accomplissent aucun travail sur la ferme, 49 p. 100 y travaillant à temps partiel et 42 p. 100, à temps plein. Le travail entre souvent en concurrence avec les études pour les personnes aptes à la relève.

1.3.5 Ferme québécoise de l'avenir

Les personnes consultées au cours de la présente recherche ont donné leur vision de la ferme de l'avenir; elles croient au maintien de la ferme familiale traditionnelle, c'est-à-dire à propriétaire unique. En 1995, le MAPAQ a dénombré environ 60 p. 100 d'exploitations agricoles répondant à ce modèle. Le regroupement en réseau permet à ces fermes de s'offrir des services professionnels (par exemple, les éco-clubs) et de partager la machinerie et la main-d'oeuvre.

On croit que l'entreprise en copropriété se développera davantage. En 1996, selon Ethier et coll.⁷⁵, plus du tiers des exploitations agricoles correspondaient à ce modèle, dont 20 p. 100 environ appartenant à d'autres personnes que les conjoints. Il y a bien sûr les associés avec liens familiaux (parents-enfants et frères-soeurs) et de plus en plus, d'autres partenaires sans liens familiaux. Cette gestion à plusieurs a permis l'agrandissement de nombreuses fermes et une utilisation plus efficace de la machinerie. On croit que ce modèle de ferme continuera sa croissance et que les exploitantes et exploitants opteront pour la spécialisation ou la diversification.

Le troisième modèle correspond à ce qui s'appelle dans le milieu, l'intégration. L'exploitante ou l'exploitant est une employée ou un employé d'une autre entreprise, qui fournit les intrants et les services professionnels tout en assurant la commercialisation. Le cas type est la productrice ou le producteur agricole qui élève des porcs en sous-traitance pour un fabricant de moulée ou une coopérative.

Le quatrième modèle, c'est l'entreprise à temps partiel qui est en progression. Ce type d'agriculture permet d'assurer un certain revenu à la famille. On croit que les capitaux de ces fermes proviendront davantage d'autres personnes, comme c'est le cas actuellement pour certains *gentlemen farmers*. Ces fermes sont importantes pour bon nombre de régions, dont l'Outaouais.

75. GROUPE GÉAGRI INC. *Journée de réflexion sur la gestion agricole*, texte de conférence au Québec Hilton, 26 mars 1996 et *Réflexion sur la gestion agricole au Québec*, de Raymond Lavallois, p. 2 et 3 de l'allocation.

Il se dessine un cinquième modèle, soit celui des franchises créées dans le projet «l'Épillet». L'objectif consiste à permettre l'établissement agricole progressif. De petites fermes ayant des activités complémentaires seront regroupées en réseau dans une zone donnée. Après deux ans de formation et de suivi (on vise minimalement un DEP en agriculture), l'exploitation sera remise «clef en main» à la nouvelle exploitante ou au nouvel exploitant. Elle ou il connaîtra déjà les fournisseurs et aura trouvé des marchés pour ses produits.

2 INFORMATION RELATIVE AUX DIFFÉRENTES PRODUCTIONS

Deux sources d'information importantes, le MAPAQ et l'UPA, n'utilisent pas les mêmes critères pour définir les différentes productions; cela rend difficile l'interprétation ou la comparaison des données sur le nombre d'entreprises agricoles et le nombre de productrices et de producteurs⁷⁶. Les choses se compliquent encore plus lorsqu'on veut déterminer les productrices et les producteurs selon les régions, les régions établies par le MAPAQ différant de celles définies par l'UPA.

Dans de nombreux documents du MAPAQ, on se base sur le fichier d'enregistrement dans lequel sont répertoriées les exploitations agricoles dont les revenus bruts provenant de l'agriculture sont supérieurs à 5 000 \$ par an.

Pour l'UPA, une entreprise peut comprendre différentes productions, et il peut y avoir plus d'un producteur ou d'une productrice par exploitation. Par exemple, les chiffres de *Tournée champêtre 96*, un document souvent cité dans ce portrait, incluent parfois les associés qui peuvent parfois atteindre le nombre de cinq dans une même entreprise. Toutefois, lorsque les données concernent le nombre de cotisantes et cotisants, notons qu'il ne peut y avoir, selon la loi, plus de deux cotisations par exploitation. Ainsi, au 31 décembre 1996, il y avait 54 020 cotisantes et cotisants à l'UPA.

Les personnes étant libres d'adhérer à une ou à plusieurs fédérations spécialisées, on trouve, par exemple, 207 cotisantes et cotisants en production cunicole, alors qu'on en compte seulement 80 à la Fédération des producteurs de lapins du Québec. Par contre, lorsqu'il s'agit du nombre d'exploitations relatif aux productions qui bénéficient d'un programme de mise en marché administré par l'UPA, par exemple les programmes de gestion de l'offre et de la demande pour le lait, les poulets, les dindons et les oeufs, il n'y a qu'une seule inscription par exploitation et elle correspond au volume le plus élevé des ventes.

Au Québec, il existe deux régimes d'assurance pour les exploitations agricoles : l'assurance-récolte et l'assurance-stabilisation administrées par la Régie des assurances agricoles du Québec (RAAQ). L'assurance-récolte couvre certains risques de dommages liés au gel, aux insectes et maladies incontrôlables, à la sécheresse, aux ouragans, etc. et garantit 80 p. 100 du rendement total assurable. Les productions couvertes sont : les céréales (avoine, blé, orge et sarrasin), le fourrage, les protéagineux (soya, pois et haricots secs et canola), les cultures de serre (tomates, concombres et laitue), les cultures maraîchères (légumes frais et de transformation), le maïs-grain, le miel, les pommes, les pommes de terre, le tabac (à cigare, à pipe et le tabac jaune) et certaines productions végétales biologiques (carottes et choux). L'assurance-stabilisation est offerte en production bovine, porcine et ovine. Elle garantit au cotisant ou à la cotisante, en moyenne, un revenu net positif⁷⁷.

76. Au sujet de la définition de l'expression «producteur agricole», consulter la section 1.3.1.1.

77. L'indemnisation permet aux entreprises ayant une structure semblable à celle de la ferme type (une ferme moyenne) de couvrir ses coûts de production. Le bénéfice net est alors de zéro. Ainsi, pour certaines entreprises moins efficaces, même avec ce support, le bilan sera négatif.

On exige un avoir minimum pour assurer une productrice ou un producteur, par exemple, 25 bêtes de grain dans le régime des veaux lourds, ainsi que l'indépendance. Une personne est dite indépendante si elle n'est liée par aucun contrat ou entente lui garantissant une somme d'argent pour sa production. Les chiffres de la RAAQ n'englobent donc pas tous les producteurs et productrices mais comprennent la plupart des producteurs et productrices d'importance. Voilà pourquoi nous avons utilisé cette information pour les production assurables lorsque cela nous a semblé pertinent. Il faut prendre en considération néanmoins que des productrices ou des producteurs peuvent être comptabilisés plusieurs fois si elles ou ils sont associés à plus d'une production.

Pour conclure sur la difficulté que représente la comparaison de nos sources d'information, disons que nous avons utilisé les chiffres les plus significatifs pour la formation agricole, c'est-à-dire les plus élevés, en mentionnant la source et l'échantillon, si nécessaire.

2.1 Productions animales

La spécialisation caractérise l'agriculture québécoise, car 60 p. 100 des exploitations ont une seule source de revenu.

2.1.1 Production laitière

2.1.1.1 Présentation

IMPORTANCE DE LA PRODUCTION LAITIÈRE

Même si on observe une diminution du nombre d'exploitations, de 41 874 en 1971 à moins de 12 000 en 1995, la production laitière demeure la plus importante production québécoise. Le cheptel comprend quelque 507 000 vaches laitières qui produisent 2 milliards 768 millions de litres de lait, pour un total de 1 milliard 420 millions de dollars de recettes à la ferme en 1995 (excluant le subside).

Selon le fichier d'enregistrement du MAPAQ, en 1995, 32 p. 100 des exploitations agricoles faisaient de la production laitière leur source majoritaire de revenu (34 p. 100 ou plus des revenus), et 59 p. 100 de ces exploitations mentionnent cette production comme étant leur unique source de revenu. En appliquant ces proportions au nombre total d'exploitations agricoles en 1995, soit 34 996, il ressort que 6 786 exploitations ne produisent que du lait. Le même fichier démontre que pour la moitié des exploitations en production animale la production laitière est l'une des trois sources principales de revenu.

La production laitière emploie 37,3 p. 100 de l'ensemble de la main-d'oeuvre agricole québécoise. Cependant, la proportion de la main-d'oeuvre engagée n'est que de 13,1 p. 100, alors que pour l'ensemble des autres secteurs de production cette proportion est de 27 p. 100.

REGROUPEMENTS

La Fédération des producteurs de lait du Québec représente les agriculteurs et agricultrices au sein de l'Union des producteurs agricoles. La filière laitière regroupe des personnes intervenant dans la production, la transformation et la distribution des produits laitiers.

MODE DE COMMERCIALISATION

Il s'agit d'une production sous gestion de l'offre, assortie d'un contingentement national. Comme les autres productions sous gestion de l'offre (poulets, dindons et oeufs), la production laitière est encadrée par un plan conjoint de mise en marché, administré, à l'échelle canadienne, par la Commission canadienne du lait (CCL). Cette dernière fixe les quotas, et c'est la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec qui en détermine le prix en fonction des coûts de production. L'avantage du système de gestion de l'offre réside dans la stabilisation des prix⁷⁸. La valeur totale des quotas d'une entreprise laitière représente en moyenne 50 p. 100 de l'investissement global de l'exploitation.

PROGRAMMES D'AIDE ET DE SOUTIEN

Cette production bénéficie du plus grand nombre de programmes d'aide et de soutien, notamment le Programme d'analyse des troupeaux laitiers du Québec (PATLQ) qui vise à augmenter la productivité et la rentabilité de l'entreprise laitière et le Centre d'insémination artificielle du Québec qui permet d'améliorer génétiquement le cheptel bovin québécois.

Rappelons, comme nous l'avons vu à la section 1.3.2.3, que la Fédération des producteurs de lait offre pour la relève agricole un programme de prêt relatif d'un quota laitier pour une période de dix ans.

NOMBRE DE SPÉCIALISTES

L'Ordre des agronomes du Québec a répertorié 376 de ses 2 437 membres actifs exclusivement dans la production laitière. L'Ordre des médecins-vétérinaires du Québec compte 266 de ses 1 648 membres actifs dans la pratique touchant les grands animaux, c'est-à-dire les animaux courants de la ferme.

78. Les quotas, c'est-à-dire la quantité de kilogrammes de matière grasse produite par jour, s'achètent et se vendent mensuellement sur une base journalière et selon la classe (lait, crème, fromage cheddar, etc.) par l'intermédiaire du Système centralisé de vente de quotas, organisme du type d'une bourse administré par la Fédération des producteurs de lait du Québec. Ce modèle permet de régulariser les approvisionnements et de gérer le contingentement avec souplesse.

2.1.1.2 Profil des entreprises

TYPES D'ENTREPRISES

Les caractéristiques de la ferme laitière moyenne sont bien connues. Dans le document *S'établir en agriculture* (MAPAQ 1995), on dit qu'il s'agit d'une exploitation moyenne de 40 vaches produisant annuellement 6 500 litres de lait chacune. La superficie de l'exploitation représente 144 hectares (boisés non compris) dont 74 sont cultivés en foin, en herbe à être ensilée et en pâturage, 29 en maïs-grain, 26 en céréales et 15 en fruits et légumes. En 1993, le revenu agricole annuel moyen était de 40 000 \$, et la valeur marchande de l'exploitation était de 710 000 \$ et la dette moyenne, de 210 000 \$.

La majorité des exploitantes et des exploitants consultés dans une enquête effectuée en 1992 par le MAPAQ⁷⁹ attribuaient entre 75 p. 100 et 99 p. 100 de leur chiffre d'affaires à la production laitière. Les productions secondaires étaient par ordre d'importance, les bovins de boucherie, les céréales, le bois, l'acériculture et la production porcine.

NOMBRE DE PRODUCTRICES ET DE PRODUCTEURS ET TAILLE DES EXPLOITATIONS

En 1995, environ 14 095 producteurs et productrices (cotisants) étaient inscrits à la Fédération des Producteurs de lait du Québec (FPLQ). Le MAPAQ, en 1995, a recensé 11 972 exploitations laitières et pour 93,4 p. 100 de celles-ci (11 436), la production du lait était la principale source de revenu⁸⁰. Pour 6 786 exploitations, la production du lait était la source majoritaire de revenu. Les exploitations possédaient en moyenne 70 têtes de bovins laitiers; c'est la région de l'Estrie qui détenait le record avec 82 têtes par exploitation.

Dans l'enquête de 1992 du MAPAQ, qui est citée plus haut, on mentionnait que 76 p. 100 des exploitations enregistraient des ventes annuelles à la ferme d'une valeur de 100 000 à 250 000 \$. Selon cette enquête, 80 p. 100 des entreprises laitières de grande taille, soit celles qui déclarent des ventes annuelles de plus de 500 000 \$, embauchent davantage de main-d'oeuvre non familiale que celles dont les ventes oscillent entre 100 000 \$ et 250 000 \$ (63 p. 100).

RÉPARTITION DES ENTREPRISES PAR RÉGION

On trouve des productrices et des producteurs laitiers dans toutes les régions du Québec, sauf dans le Nord, mais la région agricole des Bois-Francs domine les autres régions en ce qui a trait au volume total de lait produit et au nombre de têtes de bétail (15,2 p. 100 du cheptel laitier québécois en 1993).

79. MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION DU QUÉBEC. *Situation de la main-d'oeuvre dans le secteur laitier : Synthèse des résultats de l'enquête*, Direction de la formation et de la main-d'oeuvre en bioalimentaire, juil. 1993, 55 p.

80. MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION DU QUÉBEC. *Profil des exploitations agricoles*, Direction de l'analyse et de l'information économique, Édition 1995, 91 p.

En 1995, selon le bilan du cheptel (MAPAQ), les régions productrices se répartissent comme suit :

- Montérégie (2 401 exploitations);
- Mauricie-Bois-Francs (2 370 exploitations);
- Chaudière-Appalaches (2 330 exploitations);
- Bas-Saint-Laurent (1 258 exploitations);
- Estrie (987 exploitations);
- Saguenay-Lac-Saint-Jean (678 exploitations);
- Lanaudière (577 exploitations);
- Québec (444 exploitations);
- Abitibi-Témiscamingue (293 exploitations);
- Outaouais (194 exploitations).

Les autres régions comptent cinq exploitations ou moins.

2.1.1.3 Profil de la main-d'oeuvre actuelle

CARACTÉRISTIQUES

En 1995, le MAPAQ, en ne considérant que les exploitations dont la source majoritaire de revenu⁸¹ était la production laitière, évaluait la main-d'oeuvre à 41 858 personnes : 29 015 (69 p. 100) à titre de main-d'oeuvre familiale et 12 843 à titre de personnel engagé, dont 1 324 à statut permanent⁸² et 11 519 à statut saisonnier⁸³. Environ 5 700 entreprises engageaient de la main-d'oeuvre salariée, soit près de la moitié des exploitations laitières.

Entre 1992 et 1994, le secteur laitier a connu la plus importante diminution de main-d'oeuvre agricole, surtout de la main-d'oeuvre familiale, avec la perte de 1 186 emplois.

81. Rappelons qu'en 1995, environ 32 p. 100 des exploitations agricoles citaient la production laitière comme principale source de revenu. La principale source de revenu, ou source majoritaire, c'est plus de 34 p. 100 des revenus d'une exploitation agricole.

82. Ceci comprend les catégories «emploi à temps plein» (au moins 30 heures de travail durant un minimum de 40 semaines pendant l'année) et «emploi à temps partiel» (moins de 30 heures par semaine durant un minimum de 40 semaines pendant l'année).

83. Emploi saisonnier : moins de 40 semaines de travail durant l'année. La semaine de travail peut être de 30 heures par semaine, plus ou moins.

Selon le document *Situation de la main-d'oeuvre dans le secteur laitier*⁸⁴, dans plus de 60 p. 100 des cas, les personnes engagées en production laitière demeurent au service d'une même entreprise de 0 à 3 ans; 30 p. 100 des personnes au service des entreprises dont les ventes annuelles dépassent les 500 000 \$ y restent plus de 5 ans. C'est donc une minorité qui travaille entre 3 et 5 ans pour la même exploitation. Les raisons qui attirent dans cette profession seraient la diversité des tâches et le travail à l'extérieur.

CONDITIONS DE TRAVAIL

Toujours selon le document cité ci-dessus, la période d'emploi se situe surtout entre mai et septembre avec une période de pointe en juin et juillet. On engage surtout pour les récoltes (77 p. 100), les semis (51 p. 100), la traite (42 p. 100) et les labours (26 p.100) et moins pour les travaux à forfait, les travaux à exécuter durant le temps des sucres, le bûchage et le remplacement. Le contact personnel semble être le moyen de recrutement le plus utilisé par les exploitantes et les exploitants agricoles (76 p. 100), qui arrivent sans grandes difficultés à trouver la main-d'oeuvre nécessaire. Les entreprises dont le chiffre d'affaires est de plus de 500 000 \$ exigent de l'expérience, et la période d'essai varie d'un mois à six mois.

Les heures de travail sont longues, et les salaires sont relativement bas, mais différents avantages indirects sont liés au travail : repas fournis, logement à bas prix, utilisation du véhicule de ferme, congés de maladie, assurances, etc.

Plus des trois quarts des propriétaires rejettent la possibilité pour les travailleuses et les travailleurs laitiers de s'associer à l'entreprise selon le document *Situation de la main-d'oeuvre dans le secteur laitier* (MAPAQ, 1993).

INFORMATION SUR LA RELÈVE AGRICOLE

Pour une personne sur quatre qui travaille en production laitière, le travail comme salarié constitue une première étape avant de s'établir à son compte. Dans le Profil de la relève agricole au Québec (1995⁸⁵), on a répertorié 98 aspirantes et aspirants à la relève pour 1997 à 1999 et 247 pour après l'an 2000. Il s'agit de fermes dont le lait constitue la source majoritaire de revenu (plus de 34 p. 100).

84. MAPAQ. *Situation de la main-d'oeuvre agricole dans le secteur laitier*, 1993. L'échantillon de l'enquête provenait d'entreprises dont le lait constitue la principale source de revenu et dont les ventes totales annuelles étaient d'au moins 100 000 \$. Les entreprises dont les ventes étaient de moins de 100 000 \$ n'ont pas été retenues, vu la faible proportion qu'elles représentaient et parce qu'elles emploient peu de main-d'oeuvre non familiale.

85. MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION DU QUÉBEC. *Profil de la relève agricole au Québec en 1995*, Direction de la formation, de la main-d'oeuvre et de l'appui aux femmes en bioalimentaire, fév. 1996, 53 p.

2.1.1.4 État et évolution de la production

En 1994, le Québec détenait 47 p. 100 des quotas de production à l'échelle canadienne. Toutefois, la population québécoise vieillit et la consommation de lait et de gras provenant du lait diminue. Quant aux immigrantes et immigrants, ils consomment de trois à cinq fois moins de protéines laitières que les Canadiennes et Canadiens.

La baisse de consommation de matières grasses a entraîné la diminution des contingents de lait québécois. Agriculture Canada⁸⁶ prévoit que, sans le développement de nouveaux marchés, la tendance ne devrait que s'accroître au Québec et ce, malgré les efforts déployés pour créer des produits faibles en gras. L'industrie laitière est donc en régression, et cette situation entraîne une sous-utilisation des infrastructures.

FORCES ET FAIBLESSES

Dans le même document, Agriculture Canada détermine comme forces appréciables des exploitations québécoises, leur potentiel d'amélioration sur le chapitre de l'efficacité et la production fourragère. En contre-partie, comme faiblesses, on notait une capacité concurrentielle moindre due aux coûts de production élevés, en raison de disparités importantes dans la performance technique et la capacité de gestion des entreprises.

OUVERTURE DE MARCHÉS

À la Fédération des producteurs de lait du Québec, on croit qu'il faudra procéder à des ajustements, mais on ne prévoit pas de changements majeurs, le marché étant stable au Canada comme au Québec, depuis 1970. La majorité des exploitations laitières étant déjà diversifiées en grandes cultures (soya, maïs et céréales), en acériculture ou en boisé de ferme, on n'envisage pas d'aller plus loin dans ce sens.

Dans le document *Profil des exploitations agricoles*⁸⁷, on note que 67,7 p. 100 des exploitations enregistrées pratiquent le contrôle laitier, 90,7 p. 100 l'insémination artificielle et 9,3 p. 100 le transfert embryonnaire et que 3,9 p. 100 sont certifiées biologiques ou en voie de l'être.

86. AGRICULTURE CANADA. *Un survol de l'agriculture au Québec : défis et pistes d'intervention*, 1993.

87. MAPAQ. *Profil des exploitations agricoles*, 1995.

NOUVELLES TECHNIQUES

Le document *Situation de la main-d'oeuvre dans le secteur laitier* (MAPAQ, 1993⁸⁸) indique que 97 p. 100 des entreprises productrices de lait ayant des ventes annuelles de plus de 100 000 \$ affirment se servir d'un outil de gestion : près de 92 p. 100 pour l'analyse des sols et des fourrages, 85 p. 100 pour le contrôle laitier⁸⁹ et la comptabilité et près de 43 p. 100 pour les conseils fiscaux. Seulement 19 p. 100 se servaient de logiciels spécialisés pour la gestion de l'entreprise.

En 1996, selon la Fédération des syndicats de gestion agricole du Québec, seulement 1 940 des quelque 12 000 productrices et producteurs laitiers en sont membres. Pourtant, c'est la production laitière qui est la production la plus maîtrisée par les agronomes spécialisés qui travaillent pour ces syndicats et qui est la plus représentée (85 p. 100 des membres).

FERME DE L'AVENIR

Les fermes vont probablement se consolider et se développer en exploitations laitières en copropriété. Par rapport aux États-Unis, il s'agira de fermes de taille encore modeste, même si le Québec demeure la province qui produit le plus de lait au Canada. Selon la fédération spécialisée, ce qui va changer sera la mise en commun de la machinerie et de la main-d'oeuvre entre voisins. Toutefois, les productrices et les producteurs interrogés sont divisés sur cette question : 45 p. 100 d'opinions défavorables, 23,1 p. 100 d'opinions favorables et près de 30 p. 100 d'indécis, selon le document *Situation de la main-d'oeuvre dans le secteur laitier* (MAPAQ, 1993⁹⁰).

2.1.1.5 Évolution de l'emploi

La majorité des productrices et producteurs laitiers (67 p. 100) n'entrevoient pas d'augmentation de leur main-d'oeuvre d'ici 1998, tandis que bon nombre des grandes entreprises (20 p. 100), c'est-à-dire celles qui entregistrent des ventes annuelles de 500 000 \$ et plus, prévoient avoir besoin de main-d'oeuvre supplémentaire⁹¹.

88. MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION DU QUÉBEC. *Les pages jaunes de la formation agricole*, Direction de la formation et de la main-d'oeuvre en bioalimentaire, édition 1996-1997.

89. Note : pour le MAPAQ, le contrôle laitier correspond à la participation d'une entreprise à un programme d'analyse reconnu, soit le Programme d'amélioration des troupeaux laitiers du Québec (PATLQ).

90. MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION DU QUÉBEC. *Situation de la main-d'oeuvre dans le secteur laitier : Synthèse des résultats de l'enquête*, Direction de la formation et de la main-d'oeuvre en bioalimentaire, juil. 1993, 55 p.

91. *Ibid.*

Selon la Fédération de la relève agricole, que nous avons consultée au cours de notre enquête du printemps 1996, on a besoin actuellement d'environ 500 nouvelles ouvrières ou nouveaux ouvriers qualifiés en production laitière. Globalement, on prévoit que la part de la main-d'oeuvre non familiale se maintiendra.

2.1.2 Production porcine

2.1.2.1 Présentation

IMPORTANCE DE LA PRODUCTION PORCINE

La production porcine québécoise est la deuxième production en importance après la production laitière. Le Québec produit 31,5 p. 100 des porcs du Canada (l'Ontario 25,8 p. 100), et les revenus à la ferme représentent plus de 668 millions de dollars.

Le Québec, grand exportateur de produits du porc, commercialise le tiers de sa production. En 1995, les ventes de porcs comptaient à elles seules pour plus de 50 p. 100 de la hausse des recettes provenant de l'exportation des produits québécois sur les marchés internationaux. On vend du porc congelé et transformé dans au moins 38 pays. Le porc est le premier produit exporté par le Québec et représentait, en 1994, environ 18 p. 100 des exportations de la province.

On dit même que la production porcine est devenue un moteur économique et qu'elle crée 19 000 emplois indirects. C'est d'ailleurs la principale utilisatrice des grains de provende produits au Québec.

Selon le fichier d'enregistrement du MAPAQ, en 1995⁹², 2 352 exploitations agricoles font de la production porcine leur source majoritaire de revenu et pour 1 404 il s'agit de l'unique source de revenu. Entre 1993 et 1995, il s'est ajouté 1 059 exploitations spécialisées en production porcine.

Selon Agriculture Canada (1993)⁹³, la concentration des entreprises explique en partie le passage de 8 320 exploitations en 1976 à environ 3 200 aujourd'hui. Dans les années 1980, la filière a enregistré de nombreux cas d'intégration verticale entre des fournisseurs d'intrants⁹⁴ et des productrices et producteurs de porcs. Les exploitations se sont spécialisées, et le nombre de porcs par entreprise (engraissement) est passé de 188 en 1976 à 805 en 1991 et à environ 1500 aujourd'hui. En 1995, selon le fichier d'enregistrement du MAPAQ, près de 13 p. 100 des porcs n'appartiendraient pas à l'exploitante ou l'exploitant d'une entreprise porcine.

92. MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION DU QUÉBEC. *Profil des exploitations agricoles*, Direction de l'analyse et de l'information économique, édition 1995, 91 p.

93. AGRICULTURE CANADA. *Un survol de l'agriculture au Québec : défis et pistes d'intervention*, 1993.

94. En intégration verticale, les meuneries fournissent habituellement les animaux, les aliments et les médicaments, tandis que la productrice ou le producteur fournit le travail et les bâtiments. Un contrat lie les deux parties. Ce système assure un revenu plus stable à l'exploitation porcine.

REGROUPEMENTS

La Fédération des producteurs de porcs représente ses membres au sein de l'UPA. La filière porcine regroupe des personnes intervenant dans la production, la transformation et la commercialisation du porc.

PROGRAMMES D'AIDE ET DE SOUTIEN

La Régie des assurances agricoles du Québec offre aux productrices et producteurs indépendants deux régimes d'assurance-stabilisation des revenus : un pour les porcelets et un autre pour les porcs à l'engraissement. Il faut posséder annuellement au moins 15 porcs assurables pour pouvoir bénéficier du régime pour les porcelets et 300 pour le programme «porcs à engraissement» (225 si la personne participe aussi au régime concernant les porcelets).

Le Centre d'insémination porcine du Québec (CIPQ) possède trois installations, à Roxtonfalls, à Saint-Viateur et à Saint-Lambert-de-Lévis et il offre ses services partout au Québec.

Le Centre de développement du porc (CDPQ) situé à Deschambault s'occupe de recherche et de transfert technique en ce qui concerne la production et la gestion. Le CDPQ a effectué depuis sa création différentes études sur la gestion d'une exploitation porcine : critères technico-économiques, répercussions économiques et financières de l'insémination artificielle, etc. Le Centre possède une porcherie expérimentale dotée des plus récentes techniques en matière de biosécurité et de protection de l'environnement. Ses travaux de recherche sont en lien avec le programme d'évaluation des porcs commerciaux qui vise à améliorer le rendement et la qualité du produit jusqu'à l'étape finale de production.

Le Collège MacDonald, situé à Sainte-Anne-de-Bellevue, possède aussi un centre de recherche dans le domaine porcin.

NOMBRE DE SPÉCIALISTES

L'Ordre des agronomes du Québec répertorie 176 de ses 2 437 membres actifs exclusivement dans la production porcine. L'Ordre des médecins-vétérinaires du Québec compte 36 de ses 1 648 membres actifs dans la pratique porcine, dont 20 en Montérégie, 7 dans la région Chaudière-Appalaches et 5 dans les régions Mauricie-Bois-Francs et Estrie.

MODE DE COMMERCIALISATION

Sur le marché québécois, les prix sont fixés selon deux systèmes : une préattribution des volumes correspondant au prix américain du jour précédant (74 p. 100 des volumes) et l'enchère électronique (26 p. 100 des volumes). Ces mécanismes émanent de la convention de mise en marché du porc négociée entre la Fédération des producteurs de porcs du Québec et sept abattoirs.

2.1.2.2 Profil des entreprises

TYPES D'ENTREPRISES

L'entreprise porcine moyenne est une entreprise familiale d'une valeur d'environ 750 000 \$ et ayant un chiffre d'affaires de 250 000 \$. Elle tend à devenir commerciale ou industrielle avec plus de 1 500 porcs pour l'engraissement et une maternité de 150 à 500 truies.

Les éleveuses et les éleveurs sont appelés «naisseurs», quand elles ou ils sont responsables du choix des reproducteurs et font naître des porcelets pour ensuite les vendre aux «finisseurs» à un poids de 13 à 18 kilogrammes. Les «finisseurs» sont des éleveuses et des éleveurs qui se spécialisent dans l'engraissement des porcs, de la période du sevrage à l'abattage des animaux qui pèsent alors environ 110 kilogrammes. Il y a aussi des productrices et des producteurs appelés «naisseurs-finisseurs», qui s'occupent de toutes les étapes de la production.

Selon le fichier des exploitations enregistrées au MAPAQ en 1995⁹⁵, 39,1 p. 100 des exploitations étaient spécialisées dans la catégorie naisseurs-finisseurs, 30 p. 100 dans celle des naisseurs, 28 p. 100 dans celle des finisseurs et 3,9 p. 100 dans d'autres catégories.

Depuis 1994, des méga-pouponnières sont apparues; elles reçoivent le porcelet à 14 jours et le livrent aux finisseurs lorsqu'il atteint 30 kilogrammes, après 70 jours.

NOMBRE DE PRODUCTRICES ET DE PRODUCTEURS ET TAILLE DES EXPLOITATIONS

Le fichier d'enregistrement du MAPAQ répertorie 3 199 exploitations dont 2 352 pour lesquelles plus de 34 p. 100 des revenus proviennent de la production porcine et 1 404 pour lesquelles il s'agit d'une production exclusive. Par contre, selon l'UPA, il y a plutôt 3 900 productrices et producteurs qui travaillent pour environ 3 500 entreprises.

Plus du tiers des exploitations engagent de la main-d'oeuvre salariée. Il y a quatre groupes : les intégrateurs et les compagnies possédant plusieurs unités d'élevage, les grosses exploitations, les coopératives agricoles et les compagnies de produits agricoles. Les petites entreprises familiales engageraient relativement peu de main-d'oeuvre, alors qu'un intégrateur peut engager jusqu'à 75 personnes. Une dizaine de grandes entreprises seraient responsables de 40 p. 100 de la production actuelle.

95. MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION DU QUÉBEC. *Profil des exploitations agricoles*, Direction de l'analyse et de l'information économique, édition 1995, 91p.

RÉPARTITION DES ENTREPRISES PAR RÉGION

La répartition des exploitations dans les régions productrices de porcs est comme suit⁹⁶ :

- Chaudière-Appalaches (1 081 exploitations);
- Montérégie (936 exploitations);
- Mauricie-Bois-Francs (455 exploitations);
- Bas-Saint-Laurent (99 exploitations);
- Québec (71 exploitations);
- Laurentides (59 exploitations);
- Outaouais (54 exploitations);
- Abitibi-Témiscamingue (29 exploitations).

2.1.2.3 Profil de la main-d'oeuvre actuelle

FONCTIONS DE TRAVAIL ET STRUCTURE DES EMPLOIS

Peu importe la taille de l'entreprise, les ouvrières et les ouvriers spécialisés, compte tenu de leur expérience, s'occupent de toutes les tâches de production. Dans les petites entreprises familiales, ils effectuent, en plus des travaux dans les bâtiments, des travaux de cultures à l'extérieur.

Les grosses porcheries engagent aussi un gérant de ferme.

Des productrices et des producteurs regroupés pour l'achat d'intrants nourrissent l'idée de partager leur main-d'oeuvre spécialisée pour accomplir certaines tâches comme l'insémination.

CARACTÉRISTIQUES DES TRAVAILLEURS

En 1994, le MAPAQ⁹⁷, en ne considérant que les exploitations dont la source majoritaire de revenu était la production porcine, évaluait la main-d'oeuvre à 7 372 personnes, dont 4 971 (67 p. 100) à titre de main-d'oeuvre familiale et 2 401 (33 p. 100) à titre de personnel engagé, dont 1 305 (54 p. 100) à statut permanent⁹⁸ et 1 096 à statut saisonnier⁹⁹.

96. MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION DU QUÉBEC. *Profil des exploitations agricoles*, Direction de l'analyse et de l'information économique, édition 1995, 91p.

97. *Ibid.*

98. Ceci comprend les catégories «emploi à temps plein» (au moins 30 heures de travail durant un minimum de 40 semaines pendant l'année) et «emploi à temps partiel» (moins de 30 heures par semaine durant un minimum de 40 semaines pendant l'année).

99. Emploi saisonnier : moins de 40 semaines de travail durant l'année. La semaine de travail peut être de 30 heures par semaine, plus ou moins.

Entre 1992 et 1994, le secteur porcin a connu une hausse de 2,8 p. 100 de sa main-d'oeuvre.

Il y a lieu de préciser que les femmes sont principalement affectées à l'élevage des jeunes porcelets (maternité et pouponnière) et qu'elles jouent un rôle très actif dans les entreprises de type familial.

CONDITIONS DE TRAVAIL

Certains travaux sont pénibles comme le lavage et le nettoyage des bâtiments porcins à cause de l'odeur désagréable. Le travail doit être exécuté sept jours sur sept, y compris les fins de semaine. La semaine varie de 40 à 50 heures, parfois un peu plus. Ces conditions seraient en partie à l'origine du roulement du personnel qui, pour certaines tâches, changerait jusqu'à quatre fois par année.

Le salaire varie entre 300 et 600 \$ par semaine. Le salaire horaire est de 8 \$ au départ et peut atteindre 12 \$ après deux ou trois ans. La formation ne serait pas ou serait peu considérée pour déterminer les salaires, sauf dans les grandes exploitations.

D'autres avantages sont possibles, surtout pour les gérants, comme la prime de rendement, une maison fournie et des repas gratuits. L'employée compétente ou l'employé compétent peut devenir gérant et demeurer plus de dix ans dans la même exploitation.

INFORMATION SUR LA RELÈVE AGRICOLE

Le *Profil de la relève agricole au Québec*, en 1995¹⁰⁰, a inventorié 12 aspirantes et aspirants à la relève d'une ferme porcine entre 1997 et 1999 et 31 autres après l'an 2000. Il s'agit de fermes dont le porc est la source majoritaire de revenu.

2.1.2.4 État et évolution de la production

FORCES ET FAIBLESSES

Les entreprises québécoises affichent de bons résultats pour ce qui est du nombre de porcelets sevrés par truie par année et de la quantité de nourriture consommée par porc. Leur productivité se compare à celle de l'Ontario et, en 1992, elle était supérieure à celle de plusieurs États américains (Iowa et Illinois).

100. MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION DU QUÉBEC. *Profil de la relève agricole au Québec en 1995*, Direction de la formation, de la main-d'oeuvre et de l'appui aux femmes en bioalimentaire, fév. 1996, 53 p.

Par contre, la plupart des entreprises devront améliorer leur gestion afin de diminuer leurs dépenses d'exploitation et de demeurer concurrentielles sur les marchés internationaux. Selon les données recueillies dans l'étude préliminaire en production porcine, (MEQ 1995¹⁰¹), les entreprises de type «naisseurs-finisseurs» seraient avantagées à cause de leurs dépenses moins élevées du fait de risques zoosanitaires moins importants. Le marché exige d'ailleurs des produits de plus grande qualité, ce qui implique des taux de résidus de médicaments les plus bas possible.

OUVERTURE DE MARCHÉS

Soixante-deux pour cent de la production de porcs du Québec est destinée au marché canadien et 38 p. 100, aux marchés extérieurs.

En 1995, le degré d'autosuffisance de la production porcine au Québec était de 155 p. 100 et la demande interne était stable, compte tenu des habitudes de consommation. Le développement de la production québécoise dépend donc largement de l'ouverture des marchés extérieurs, qui sont très dynamiques, les ventes, à l'exportation, de viande de porc ayant augmenté de 24 p. 100 durant les neuf premiers mois de 1995.

Toutefois, en 1993¹⁰², Agriculture Canada prévoyait un certain plafonnement des exportations à cause de la vive compétition qui existe tant sur les marchés intérieurs qu'extérieurs. Les États-Unis, premier client du Québec pour les exportations de porcs, augmentent de plus en plus leur propre volume de production.

Le développement de la production porcine est limité par les préoccupations environnementales des citoyens et des citoyennes, et il y a un problème d'image pour cette production. Dans certaines régions comme le Bas-Saint-Laurent, on a mis sur pied, en 1995, une table de concertation afin de favoriser l'expansion de l'élevage porcin, mais ailleurs une centaine de municipalités se sont dotées de règlements limitant l'expansion des entreprises existantes et même l'implantation de nouvelles exploitations.

Les différents règlements adoptés ce printemps obligeront les entreprises agricoles à mieux respecter l'environnement et à adapter les usages en milieu rural en conséquence. Le Règlement sur la réduction de la pollution d'origine agricole, notamment, qui précise les normes environnementales à respecter incitera les exploitations porcines à mieux gérer les surplus de fumier¹⁰³.

101. MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION DU QUÉBEC. *Étude préliminaire : Production porcine*, Direction générale de la formation professionnelle et technique, Secteur de formation Agriculture et Pêches, document de travail, juin 1995, 81 p.

102. AGRICULTURE CANADA. *Un survol de l'agriculture au Québec : défis et pistes d'intervention*, 1993.

103. Consulter à ce sujet la section 1.3.1.7 concernant le Règlement sur la réduction de la pollution d'origine agricole.

NOUVELLES TECHNIQUES

Dans l'étude préliminaire (MEQ 1995), on souligne que des techniques avancées sont utilisées en production porcine, notamment des appareils automatisés, que l'on trouve dans presque toutes les entreprises tels des soigneurs, des systèmes de nettoyage, des systèmes de contrôle des conditions ambiantes (ventilation et température), des systèmes de préparation des moulées, etc.

Il existe aussi de nouvelles méthodes de production comme le sevrage précoce, le tout plein-tout vide, l'élevage en chambre et la production en plusieurs sites. Le sevrage précoce consiste à sevrer les porcelets lorsqu'ils sont âgés de 14 à 18 jours plutôt que de 26 ou 28 jours, ce qui permet d'augmenter le nombre de porcs produits par année. Le tout plein-tout vide consiste à sortir tous les animaux d'un bâtiment à la fin d'un cycle de production et à le désinfecter. Toutes ces méthodes permettent un meilleur contrôle sanitaire et, par conséquent, une meilleure productivité.

En 1995, selon le fichier d'enregistrement du MAPAQ¹⁰⁴, 8,3 p. 100 des exploitations utilisaient le programme d'évaluation génétique. L'insémination artificielle était pratiquée par 36,5 p. 100 des exploitations, une hausse de 10 p. 100 depuis 1993. Il s'agit d'un outil indispensable pour faire face à la concurrence des marchés internationaux. Ajoutons que seulement 2,7 p. 100 des exploitations porcines sont sensibilisées à l'agriculture biologique (certifiées ou en voie de l'être).

Une étude publiée en 1994 par Agriculture et agroalimentaire Canada et le Centre de développement du porc du Québec (CDPQ)¹⁰⁵ fait ressortir que les productrices et les producteurs de porcs manifestent peu d'intérêt pour l'utilisation des outils de gestion technico-économique et financière (informatisés ou pas). Le Centre de développement du porc rappelle qu'en 1990, dans une étude effectuée par le GREPA, on mentionnait que 75 p. 100 des producteurs et des productrices n'avaient pas recours à une conseillère ou un conseiller pour leur gestion économique et que c'était les plus instruits et les derniers établis qui utilisaient un outil de gestion. Dans une autre étude effectuée conjointement par les universités Laval et McGill, on signalait, en 1992, que les producteurs et les productrices utilisaient moins les outils de gestion dans le domaine porcin, que dans les exploitations laitières, céréalières et maraîchères. En 1994, selon le MAPAQ, 90 p. 100 des exploitations porcines utilisaient une régie comptable, à des fins fiscales et 23 p. 100 se servaient d'un ordinateur. Toujours en 1994, selon le fichier d'enregistrement du MAPAQ, 1 000 exploitations porcines n'utilisaient aucun outil de régie de troupeau. Pourtant, il existe sur le marché de nombreux logiciels adaptables sinon adaptés à la production porcine. Des logiciels comptables permettent d'inventorier les animaux et les intrants, de produire un bilan à jour, de faire des inventaires, d'établir des budgets, de calculer les coûts de production, d'effectuer des analyses de ratio et de produire des payes et des factures. Un logiciel du groupe Agri-gestion Laval permet d'effectuer des analyses financières et de faire des projections budgétaires pour des projets d'investissements. Les logiciels de gestion du troupeau, de types technico-

104. MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION DU QUÉBEC. *Profil des exploitations agricoles*, Direction de l'analyse et de l'information économique, édition 1995, 91p.

105. AGRICULTURE ET AGRO-ALIMENTAIRE CANADA et CENTRE DE DÉVELOPPEMENT DU PORC DU QUÉBEC INC. *Étude des besoins des producteurs de porcs en matière de gestion technico-économique et financière et inventaire des outils disponibles*, juil. 1994, 55 p.

économique, permettent de suivre l'animal à chacune des étapes de la production : nombre de porcelets par truie, taux de mortalité, gain de poids moyen quotidien, etc. Pourtant, bon nombre d'entreprises, particulièrement des finisseurs, ne tiennent pas de registre systématique des pesées et des inventaires.

Alors que les exploitations porcines se situent dans un environnement devenu très complexe et qu'elles doivent faire des choix chaque jour, une meilleure gestion permettrait de déterminer les points forts et les points faibles de l'exploitation et de l'améliorer.

Dans l'étude effectuée en 1994 par le CDPQ, on mentionnait que la formation donnée aux techniciennes et aux techniciens agricoles et aux agronomes spécialisés était déficiente en matière de gestion technico-économique et financière, lorsqu'il s'agissait de production porcine.

FERME DE L'AVENIR

Selon l'étude préliminaire du MEQ en production porcine (1995)¹⁰⁶, les entreprises familiales persisteraient tout comme les entreprises intégrées travaillant pour une meunerie ou pour une autre exploitation porcine. Afin de réduire les dépenses d'exploitation, les producteurs et les productrices se regrouperont pour l'achat de moulées et de minéraux. On verra de plus en plus de producteurs et productrices partager la main-d'oeuvre spécialisée.

2.1.2.5 Évolution de l'emploi

Que ce soit pour la relève concernant les entreprises familiales ou pour la main-d'oeuvre salariée pour les autres entreprises, de nombreuses exploitations sont à la recherche de personnel qualifié¹⁰⁷. On estime qu'une personne qualifiée pourra prendre en charge les tâches de production, à l'exception des saillies, après trois à quatre semaines de formation, alors que l'apprentissage sur le tas le permettrait qu'au bout de quatre à six mois. On recherche en production porcine les mêmes qualités que celles qu'on exige d'une ouvrière ou d'un ouvrier agricole : la polyvalence, le sens de l'observation, l'intérêt pour la production et la flexibilité quant à l'horaire de travail.

106. MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION DU QUÉBEC. *Étude préliminaire : Production porcine*, Direction générale de la formation professionnelle et technique, Secteur de formation Agriculture et Pêches, document de travail, juin 1995, 81 p.

107. Selon notre enquête effectuée au printemps 1996, bon nombre des sortantes et sortants des universités et des ITA occupent des emplois dans des exploitations porcines. Toutefois, la plupart n'y demeurent que le temps d'acquérir de l'expérience pratique.

2.1.3 Production de veaux d'embouche et de bouvillons d'engraissement

2.1.3.1 Présentation générale

Nous aborderons à la section 2.1.4 ci-après la production de veaux lourds, mais d'abord, nous traitons ici, de façon globale, autant des veaux d'embouche que des bouvillons d'engraissement et des veaux lourds.

IMPORTANCE DE CETTE PRODUCTION

Selon le fichier d'enregistrement du MAPAQ, en 1995¹⁰⁸, près de 20 p. 100 des exploitations agricoles s'adonnaient à la production bovine (bovins de boucherie et veaux), leur source majoritaire de revenu (34 p. 100 ou plus des revenus de l'exploitation); pour 4 334 de ces exploitations, il s'agissait de l'unique source de revenu.

- On regroupe la production de viande bovine sous trois appellations : le veau d'embouche, le bouvillon d'engraissement et le veau lourd.

Le veau d'embouche est un veau de boucherie destiné à l'engraissement. On l'appelle aussi vache-veau ou veau d'engraissement.

Le bouvillon d'engraissement, catégorie semi-finition ou finition, est destiné à l'abattage. S'il s'agit de semi-finition, les veaux d'un peu plus de 180 kilogrammes sont achetés à l'automne et sont alimentés d'une façon intensive pendant l'hivernage pour être vendus à la fin de la saison de pâturage à un poids de 385 à 410 kilogrammes. Ces veaux peuvent également être alimentés d'une façon semi-intensive (ensilage de foin de bonne qualité) pendant l'hivernage et vendus au printemps à un poids d'environ 360 à 385 kilogrammes. S'il s'agit de finition, les bouvillons sont achetés lorsqu'ils pèsent environ 385 kilogrammes et sont engraisés jusqu'aux alentours de 520 kilogrammes, pendant une période d'environ 5 mois, avant d'être abattus.

Le veau lourd est un veau de grain ou un veau de lait. Le veau de grain lourd est un bovin de type laitier, alimenté principalement aux grains et aux aliments d'allaitement et élevé en claustration, qui sera abattu comme veau de boucherie à un poids carcasse de 90 à 182 kilogrammes. Le veau de lait lourd est un bovin de type laitier, alimenté principalement aux aliments d'allaitement et élevé en claustration, qui sera abattu comme veau de boucherie à un poids carcasse de 90 à 190 kilogrammes.

Bien que la production bovine soit distincte de la production laitière, des productrices et des producteurs laitiers s'y adonnent en vendant aux abattoirs leurs vaches de réforme¹⁰⁹, en élevant des bouvillons d'engraissement dans des parcs ou en élevant des veaux lourds.

108. MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION DU QUÉBEC. *Profil des exploitations agricoles*, Direction de l'analyse et de l'information économique, édition 1995, 91p.

109. Vache laitière non productive expédiée à l'abattoir. Composante du boeuf hâché.

Environ 4 300 exploitations ne s'occupent que de production bovine, et il y aurait 7 884 productrices et producteurs de bovins de boucherie, dont 7 157 cotisantes et cotisants membres de la Fédération des producteurs de bovins du Québec. De ces 7 157 personnes, 5 830 élèvent des veaux d'embouche (vache-veau), 758 des bouvillons d'engraissement, 715 des veaux de grain et 257 des veaux de lait lourds. De plus, les 14 095 productrices et producteurs laitiers font aussi partie de cette fédération spécialisée en plus de la Fédération des producteurs de lait. On trouve donc au total plus de 22 000 productrices et producteurs liés de près ou de loin à la production bovine.

Tout comme en production laitière, on trouve des producteurs et productrices de bovins de boucherie un peu partout au Québec. Pour ce qui est du nombre de têtes (cheptel), toutes catégories de production confondues, la région agricole Mauricie-Bois-Francs vient au premier rang suivie des régions agricoles de Québec et de l'Estrie.

REGROUPEMENTS

La Fédération des producteurs de bovins du Québec représente les productrices et les producteurs. Il y a deux tables filières : celle du boeuf et celle du veau lourd.

MODE DE COMMERCIALISATION

Près de 80 p. 100 des bouvillons d'abattage se vendent par enchère électronique.

Une entreprise spécialisée produit et commercialise environ 600 veaux par année ou 400 sujets par an s'il s'agit de bouvillons d'engraissement en finition.

PROGRAMMES D'AIDE ET DE SOUTIEN

Plusieurs programmes d'aide et de soutien sont offerts aux productrices et producteurs indépendants sous forme d'assurance stabilisation¹¹⁰, d'assurance-récolte (foin-pâturage), d'encadrement technique et d'aide au financement. Des quelque 4 300 exploitations bovines spécialisées, environ 200 font partie d'un syndicat de gestion agricole. Depuis 1995, des prêts sont consentis aux personnes travaillant en production agricole à temps partiel et sont apparues des coopératives de financement comme celle des producteurs de boeufs de l'Estrie. Ces coopératives fournissent aux productrices et producteurs les liquidités nécessaires à l'achat d'animaux. Certains projets de recherche sont exécutés dans cette production, et le *Programme d'analyse des troupeaux de boucherie du Québec* (PATBQ) permet d'augmenter la rentabilité de l'entreprise.

110. Il faut un minimum de 10 vaches assurables pour assurer une production de veaux d'embouche, de 20 bouvillons assurables pour la production de bouvillons d'engraissement (10 si la personne participe aussi au régime concernant les veaux d'embouche) et de 25 veaux assurables dans le cas du veau de lait lourd outre de répondre à des critères d'efficacité.

NOMBRE DE SPÉCIALISTES

L'Ordre des agronomes du Québec a répertorié 60 de ses 2 437 membres actifs exclusivement dans la production bovine. L'Ordre des médecins-vétérinaires du Québec compte 123 de ses 1 648 membres actifs dans la pratique bovine et ce, dans toutes les régions du Québec.

2.1.3.2 Profil des entreprises

Nous abordons ici, de façon exclusive, les productions propres aux veaux d'embouche et aux bouvillons d'engraissement. La production de veaux lourds est traitée ci-après, à la section 2.1.4.

CARACTÉRISTIQUES PARTICULIÈRES DES ENTREPRISES

Selon la Fédération des producteurs de bovins du Québec, 85 p. 100 des propriétaires d'entreprise exercent leurs activités de production à temps partiel à cause de la faible rentabilité du secteur. Les propriétaires travaillent donc à l'extérieur ou encore ont une autre production agricole, ce qui est particulièrement le cas des éleveuses et éleveurs de veaux d'embouche.

NOMBRE DE PRODUCTRICES ET DE PRODUCTEURS ET TAILLE DES EXPLOITATIONS

En 1995¹¹¹, le MAPAQ relevait 9 667 exploitations déclarant un cheptel de boucherie. Pour 6 595 de ces exploitations, il s'agit de la source majoritaire de revenu et pour 4 070, de l'unique source de revenu.

En 1995, la taille moyenne des entreprises était de 47,5 têtes, selon le fichier d'enregistrement du MAPAQ, et la région de l'Abitibi-Témiscamingue arrivait au premier rang avec une moyenne de 61,8 têtes. Selon la Fédération des producteurs de bovins du Québec, une entreprise d'envergure possède une centaine de têtes de bétail.

RÉPARTITION DES ENTREPRISES PAR RÉGION

En 1995 la répartition des entreprises dans les régions productrices est comme suit :

- Chaudière-Appalaches (1 811 exploitations);
- Montérégie (1 386 exploitations);
- Mauricie-Bois-Francs (1 339 exploitations);
- Estrie (1 173 exploitations);
- Outaouais (1 039 exploitations);
- Bas-Saint-Laurent (690 exploitations);

111. MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION DU QUÉBEC. *Profil des exploitations agricoles*, Direction de l'analyse et de l'information économique, édition 1995, 91p.

- Abitibi-Témiscamingue (489 exploitations);
- Saguenay-Lac-Saint-Jean (365 exploitations);
- Lanaudière (364 exploitations);
- Québec (364 exploitations);
- Côte-Nord (34 exploitations).

Les autres régions comptent six exploitations ou moins.

2.1.3.3 Profil de la main-d'oeuvre actuelle

En 1994, le MAPAQ, en ne considérant que les exploitations dont la principale source de revenu¹¹² était la production de veaux d'embouche et de bouvillons d'engraissement, on évaluait la main-d'oeuvre à 15 180 personnes, dont 12 649 (83 p. 100) à titre de main-d'oeuvre familiale et 2 531 à titre de personnel engagé, dont 227 à statut permanent et 2 304 à statut saisonnier.

Des 6 581 exploitations agricoles inventoriées, 1 276 engageaient de la main-d'oeuvre salariée.

INFORMATION SUR LA RELÈVE

Dans le *Profil de la relève agricole au Québec*¹¹³, en 1995, on répertoriait 49 aspirantes et aspirants à la relève d'une ferme bovine pour la période entre 1997 et 1999 et 141 autres pour après l'an 2000. Il s'agit de fermes dont la source majoritaire de revenu provient de la production bovine.

2.1.3.4 État et évolution de la production

En 1994, le Québec générait 8,3 p. 100 des recettes canadiennes de cette production, l'Alberta 44,3 p. 100 et l'Ontario 19,8 p. 100. L'ensemble des provinces de l'Ouest généraient 70 p. 100 des recettes à elles seules.

Dans le *Plan stratégique de développement* de la filière du boeuf au Québec¹¹⁴ (1994), on précise que la production de boeufs est encore considérée par plusieurs comme étant marginale, non concurrentielle et sans avenir. Elle est néanmoins demeurée relativement stable depuis les dix dernières années.

112. Rappelons qu'en 1995, environ 20 p. 100 des exploitations agricoles s'adonnaient à la production bovine (bovins et veaux), leur principale source de revenu. La principale source de revenu se définit comme suit : plus de 34 p. 100 des revenus de l'exploitation.

113. MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION DU QUÉBEC. *Profil de la relève agricole au Québec en 1995*, Direction de la formation, de la main-d'oeuvre et de l'appui aux femmes en bioalimentaire, fév. 1996, 53 p.

114. MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION DU QUÉBEC. *Plan stratégique de développement*, Secrétariat du sommet de l'agriculture québécoise, Filière du boeuf au Québec, juin 1994, 27 p.

Le Plan stratégique vise à relancer l'industrie du boeuf de boucherie par des actions concertées, car elle ne répond qu'à 25 p. 100 de la demande québécoise actuelle. En effet, il faut importer du boeuf de l'Ouest canadien, de l'Ontario, de l'Australie, de la Nouvelle-Zélande et des États-Unis, alors que le Québec exporte la moitié de sa production de veaux d'embouche et le tiers de sa production de bouvillons d'engraissement.

Le très bas niveau de productivité et l'absence de techniques éprouvées de production, de mise en marché et de gestion compromettrait la survie de nombreuses entreprises. L'adaptation des outils de gestion permettrait aux exploitantes et exploitants un meilleur suivi de leur production.

OUVERTURE DE MARCHÉS

Bien que l'Alberta, les États-Unis, l'Australie et la Nouvelle-Zélande constituent des menaces constantes, n'oublions pas que le porc et la volaille concurrencent, tant sur le marché québécois que sur le marché nord-américain, la production québécoise de boeufs. Voilà pourquoi, il importe d'améliorer la compétitivité des exploitations de bovins de boucherie.

Il existe des marchés en développement. En plus de la demande intérieure à satisfaire, il y a des possibilités d'exportation pour le bouvillon d'engraissement, notamment sur les marchés asiatiques.

NOUVELLES TECHNIQUES

En 1995, les nouvelles techniques étaient relativement peu utilisées par les exploitations bovines¹¹⁵. Toutes catégories de productions confondues, 9 p. 100 des exploitations seulement appliquaient un programme d'évaluation génétique, 30,2 p. 100 pratiquaient l'insémination artificielle et seulement 6,2 p. 100 étaient certifiées biologiques ou en voie de le devenir.

Selon la Fédération des producteurs de bovins du Québec, il existe de nouvelles techniques de production pour les parcs d'engraissement, mais les prix deviennent exorbitants compte tenu de la petite taille des entreprises québécoises.

Selon le *Plan stratégique de développement* de la filière du boeuf au Québec, seulement 12 p. 100 des entreprises d'élevage participent au contrôle de performance à domicile. Il n'existe aucun contrôle officiel des dates de naissance des sujets ni aucun programme officiel de suivi du troupeau. Aucun centre d'évaluation ne permet de relever la descendance des dix races de bovins présentes au Québec, et l'information sur le suivi génétique n'existe pas. On précise que le Programme d'analyse des troupeaux de boucherie du Québec (PATBQ)¹¹⁶ mériterait d'être implanté pour tous les volets de la production (génétique, sélection, santé, régie des troupeaux, gestion de l'entreprise, financement, etc.).

115. MAPAQ. *Profil des exploitations agricoles*, édition 1995, p. 34.

116. Un tel programme est en application en production laitière depuis bon nombre d'années. Le Programme d'analyse des troupeaux laitiers du Québec (PATLQ) a considérablement contribué à hausser les rendements et la qualité du cheptel laitier.

Environ 1 000 productrices et producteurs sont inscrits à ce programme. En 1994, l'objectif du PATBQ était de tripler le nombre de bêtes d'ici 1999 et de faire en sorte que le plus grand nombre d'entre elles soient abattues au Québec.

FERME DE L'AVENIR

La Fédération des producteurs de bovins prévoit que le nombre actuel de 6 600 producteurs et productrices demeurera stable d'ici cinq ans et qu'environ un millier de producteurs et productrices s'occuperont à temps plein de leur exploitation, tout en faisant de l'engraissement de veaux de grains et de lait. Une entreprise d'envergure comprend 100 vaches de boucherie, et la Fédération pense que ce chiffre atteindra 150 à 200. On pense aussi à d'autres types de productions (céréalière et porcine) pour diversifier les activités, les revenus, etc.

De plus, le *Plan stratégique de développement* de la filière du boeuf au Québec met en lumière l'importante potentialité de l'élevage du bouvillon d'engraissement dans les régions herbagères, qui sont sous-utilisées. En effet, depuis 25 ans, deux fermes laitières sur trois sont disparues, alors que le rendement par hectare, par vache et par ferme a triplé. Pour plusieurs régions, les pâturages pourraient avantageusement, par leur mise en valeur, donner une valeur ajoutée aux productions herbagères et fourragères.

On pourrait doubler le cheptel des parcs d'engraissement, puisque la moitié des veaux d'embouche du Québec sont vendus en Ontario et aux États-Unis. Les usines d'abattage ne fonctionnent qu'à 50 p. 100 de leur potentiel et n'arrivent pas à répondre à la demande des grandes chaînes. Elles sont incapables de garantir les quantités demandées et ce, même pour une région donnée.

2.1.3.5 Évolution de l'emploi

On a besoin de personnes formées en gestion technico-économique et en techniques de production pour les engraisseurs de semi-finition, selon Agriculture Canada¹¹⁷.

117. AGRICULTURE CANADA. *Un survol de l'agriculture au Québec : Défi et pistes d'intervention*, Direction générale du développement agricole, Québec, mars 1993, 47 p.

2.1.4 Production de veaux lourds (de lait et de grain)

2.1.4.1 Présentation¹¹⁸

Nous avons déjà traité des généralités qui s'appliquent ici, au chapitre 2.1.3.1. Quant à l'industrie du veau de lait lourd comme telle, elle est née vers la fin des années 70 et s'est développée au Québec grâce au petit veau laitier. Nous sommes responsables de 60 p. 100 de la production canadienne, et les recettes à la ferme sont de l'ordre de 100 millions de dollars, l'équivalent de la production d'oeufs. Soixante-dix pour cent de ces recettes sont dues à l'exportation de veaux de lait lourds. Par ailleurs, les exportations de veaux de grains sont en progression.

Selon les plans stratégiques de développement de la filière du veau lourd, bien que cette industrie soit limitée à moyen terme par la diminution du cheptel laitier, le potentiel de développement demeure intéressant. Des producteurs et des productrices ont commencé à avoir des difficultés d'approvisionnement et ont résolu cette difficulté en achetant des veaux nés à l'extérieur du Québec en vue de les engraisser¹¹⁹.

Il existe un *Règlement sur l'accréditation des producteurs de veaux de grain* qui est basé sur les résultats du classement des veaux vendus. Les producteurs et productrices qui commercialisent leurs produits par enchère électronique ou qui veulent profiter du programme d'assurance stabilisation des revenus doivent être accrédités. Les normes d'accréditation sont en fonction de la conformité des carcasses et de leur couleur.

On trouve de l'élevage à forfait en production des veaux lourds. Ainsi, en 1995, 8,8 p. 100 des veaux lourds des exploitations inventoriées dans le fichier d'enregistrement du MAPAQ n'appartenaient pas à la personne propriétaire de l'entreprise et 1,7 p. 100 étaient de propriété mixte. Toutefois, le cheptel de ces intégrateurs est très important dans le cas du veau de lait, trois intégrateurs étant responsables de 75 p. 100 du nombre total de veaux de lait lourds produits au Québec. Ils s'occupent de la vente d'aliments d'allaitement, de l'organisation de la production par contrat ou du financement, de l'abattage et de la commercialisation de la viande.

MODE DE COMMERCIALISATION

Les veaux de grain produits au Québec sont majoritairement vendus par le système d'enchère électronique de la Fédération des producteurs de bovins du Québec. Ce mode de commercialisation permet le contrôle de la qualité, car on y vérifie si les normes d'accréditation ont été respectées. Les producteurs et productrices ont créé un mécanisme de prix optimal calculé trois semaines à l'avance, ce qui permet aux détaillants d'annoncer des promotions.

118. Ce portrait de la production de veaux lourds est largement inspiré des deux plans stratégiques de développement produits par la filière en 1994 et en 1996.

119. Un total de 9 500 veaux provenaient de l'Ontario, des Maritimes et des États-Unis, en 1995. Le nombre de veaux importés pour l'engraissement est en hausse.

Les veaux de lait lourds sont, à 85 p. 100, vendus directement aux abattoirs. Le prix du veau de lait subit l'influence du marché de l'État de New York, mais cette industrie étant principalement la responsabilité des intégrateurs, le produit est plus facilement uniformisé et commercialisé.

2.1.4.2 Profil des entreprises

NOMBRE D'EXPLOITATIONS

En 1995, le MAPAQ relevait 956 exploitations de veaux lourds; il s'agissait de la source majoritaire de revenu pour 448 de ces exploitations, dont 264 pour lesquelles c'était l'unique source de revenu.

NOMBRE DE PRODUCTRICES ET DE PRODUCTEURS ET TAILLE DES EXPLOITATIONS

En 1994, l'industrie du **veau de grain** comptait 715 producteurs et productrices, selon le *Plan de développement stratégique* de la filière du veau lourd du Québec. Il s'agit de petits producteurs, puisque seulement 357 cotisent au régime d'assurance-stabilisation de la Régie des assurances agricoles du Québec. Il faut posséder un minimum de 25 bêtes assurables (veaux de lait lourds ou de grain lourds) pour pouvoir participer au régime relatif aux veaux lourds.

En moyenne, pour les veaux de grain, une exploitation comprenait 157 bêtes en 1993.

Selon le *Plan de développement stratégique* de 1996, on trouve la répartition suivante pour la taille des exploitations de veaux de grain :

Catégorie	Pourcentage des entreprises	Pourcentage du cheptel
Moins de 100 veaux	56	16
Entre 100 et 300 veaux	30	35
Plus de 300 veaux	14	48

Une entreprise spécialisée en veaux de grain produirait environ 450 veaux par année.

On comptait 257 producteurs et productrices de **veaux de lait lourds** en 1994, mais ce nombre aurait diminué. De ceux-ci, 212 participent au régime d'assurance-stabilisation des veaux lourds.

Chaque entreprise aurait en moyenne 260 bêtes et plus de 300 dans le cas des intégrateurs. Plus de 88 p. 100 du volume de production est l'affaire d'exploitations possédant plus de 300 veaux annuellement; trois de ces exploitations produisent 75 p. 100 du volume total.

En 1995, les quatre principales régions productrices de veaux lourds sont les suivantes :

- Montérégie (320 exploitations);
- Mauricie-Bois-Francs (225 exploitations);
- Chaudière-Appalaches (144 exploitations);
- Bas-Saint-Laurent (81 exploitations).

Les autres régions comptent 34 exploitations et moins.

2.1.4.3 Profil de la main-d'oeuvre actuelle

Selon le MAPAQ (1994)¹²¹, en ne considérant que les exploitations dont la source majoritaire de revenu était la production de veaux lourds, évaluait la main-d'oeuvre à 940 personnes : 789 (84 p.100) à titre de main-d'oeuvre familiale et 151 à titre de personnel engagé, dont 53 à statut permanent et 98 à statut saisonnier.

Des 439 exploitations agricoles inventoriées, 80 engageaient de la main-d'oeuvre salariée.

2.1.4.4 État et évolution de la production

Le degré d'autosuffisance pour les veaux lourds serait de plus de 190 p. 100, toutes catégories de production confondues. L'importation est faible et même en diminution.

L'exportation de veaux lourds vivants vers d'autres provinces est importante pour le Québec (près de 50 000 petits veaux laitiers).

La viande de veaux lourds est commercialisée en carcasse ou en boîtes (viande découpée et emballée sous vide). Le marché de New York compte pour 90 p. 100 de nos exportations. Ce marché nous est favorable grâce au taux de change.

120. MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION DU QUÉBEC. *Profil des exploitations agricoles*, Direction de l'analyse et de l'information économique, édition 1995, 91p.

121. MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION DU QUÉBEC. *Profil de la main-d'oeuvre agricole au Québec, année 1994*, Direction de la formation, de la main-d'oeuvre et de l'appui aux femmes en bioalimentaire, avril 1994, 92 p.

FORCES ET FAIBLESSES

La production de veau étant un secteur jeune, l'encadrement technique (agronomes, vétérinaires et techniciennes et techniciens) fait défaut. Quelques productrices et producteurs de veaux de grain lourds se sont regroupés au sein de clubs de production afin de se procurer des services-conseils. L'encadrement de la production de veaux de lait lourds serait mieux organisée, les exploitations étant majoritairement intégrées.

Au cours des dernières années, les pertes accumulées dans le programme d'assurance-stabilisation touchant le veau de lait ont remis en question la rentabilité de cette production. Selon le *Plan stratégique de développement* de la filière du veau lourd au Québec (1996), il faut développer davantage la surtransformation pour assurer la rentabilité de cette production.

Des productrices et des producteurs indépendants (non intégrés) auraient de la difficulté à obtenir du financement de la Société de financement agricole.

La production de veaux lourds demeure une possibilité pour les exploitations laitières qui désirent se diversifier ou se réorienter.

La filière du veau lourd est très active du point de vue de la formation continue et organise différents cours de perfectionnement de courte durée à l'intention des productrices et producteurs. Entre 1994 et 1996, 305 personnes ont participé à quatre des activités organisées par la filière qui a aussi assuré la formation de 36 professionnels (agronomes et vétérinaires) en mettant sur pied deux activités de formation continue.

OUVERTURE DE MARCHÉS

La consommation québécoise moyenne de veau est de 1,5 kilogramme par année. Les populations d'origine méditerranéenne en consomment davantage. Dans le plan stratégique, il est prévu que la consommation de viande de veau, une viande blanche, devrait augmenter, à moyen et à long terme, compte tenu des habitudes alimentaires des Québécoises et des Québécois et du vieillissement de la population. Deux facteurs freinent la consommation : le manque d'uniformité des coupes et le prix.

Comme pour le boeuf, il y a des marchés d'exportation à développer pour le veau de lait et de grain en Asie, au Canada, aux États-Unis et même en Europe, en élaborant davantage de produits à valeur ajoutée (coupes) et à conservation de longue durée.

NOUVELLES TECHNIQUES

Il faudra surveiller la sélection génétique, car les exploitations laitières axent leurs programmes d'amélioration en fonction de la production laitière et non en fonction de la conformation musculaire.

À ce jour, la recherche est surtout intéressée à la production de veaux de grain. Selon la filière du veau lourd, de nombreuses innovations techniques d'autres pays ou d'autres secteurs de production pourraient être avantageusement exploitées pour améliorer la compétitivité de cette industrie, et ce, surtout sur le chapitre de la transformation (coupe et conservation).

Selon le fichier des exploitations agricoles du MAPAQ, en 1995, seulement 3,2 p. 100 des exploitations étaient certifiées biologiques ou en voie de le devenir.

DÉVELOPPEMENTS

La filière des veaux lourds du Québec désire établir une charte de qualité qui définisse les exigences de production, d'abattage, de transformation et de distribution. En 1995, la Régie des assurances agricoles, en collaboration avec la filière, a mis en place un système d'identification permanente de chaque veau de lait. Ce système d'information permet de suivre le produit de la production jusqu'à sa distribution. Le MAPAQ tente de mettre sur pied un système intégré de gestion d'identification permanente (SIGIP), qui s'appliquerait au veau de grain ainsi qu'à d'autres productions (laitière, ovine et porcine). Pour le producteur et la productrice, un tel système faciliterait la régie du troupeau et la gestion.

FERME DE L'AVENIR

Le veau de lait lourd va demeurer une entreprise spécialisée; par ailleurs, les productrices et producteurs de veau de grain et de porc d'engraissement diversifieront peut-être leurs activités par la production céréalière ou d'autres productions animales.

Agriculture Canada, en 1993¹²², prévoyait que le modèle de culture extensive à temps partiel et à faible coût (sans infrastructure) était adapté à la production de veaux de grain lourds.

Dans le cas du veau de lait lourd, on pense que l'intégration devrait demeurer, car elle permet des économies d'échelle importantes.

2.1.4.5 Évolution de l'emploi

Il y aurait des besoins de formation en gestion technico-économique, et ce, pour l'ensemble de la production bovine.

122. AGRICULTURE CANADA. *Un survol de l'agriculture au Québec : défis et pistes d'intervention*, 1993.

2.1.5 Production de volailles

2.1.5.1 Présentation

Cette section traite de la production de poulets et de dindons. La production des cailles, des pintades, des canards, des faisans, des oies et d'autres petits gibiers ailés sera traitée dans la section sur la production de volailles spécialisées. La production d'oiseaux exotiques comme l'autruche se trouve dans la section sur la production de ratites, tandis que la production d'oeufs constitue le sujet de la section suivante.

La production de volailles comprend plusieurs produits : poulet à griller (1 à 2,5 kg), gros poulet (3 kg ou plus), poulet de grain¹²³, dindon de reproduction, dindon lourd (plus de 8 kg) et dindon à griller (8 kg et moins).

REGROUPEMENTS

Au sein de l'Union des producteurs agricoles, la Fédération des producteurs de volailles représente les productrices et les producteurs de poulets et de dindons. Une table filière regroupe des partenaires de l'industrie de la volaille.

MODE DE COMMERCIALISATION

Il existe un contingentement national. La production de poulets et de dindons est une production sous gestion de l'offre, car les provinces se partagent les quotas. Les productrices et les producteurs achètent des quotas de production. L'Office canadien de commercialisation des poulets et l'Office canadien de commercialisation des dindons régissent la commercialisation de ces produits. Pour les volailles, la mise en marché se fait grâce à des ententes entre la Fédération des producteurs de volailles et l'Association des abattoirs avicoles du Québec. Selon les accords commerciaux existants, le Canada produit 92,5 p. 100 de ses poulets, l'Ontario et le Québec se partageant 65 p. 100 de cette production.

NOMBRE DE SPÉCIALISTES

L'Ordre des agronomes du Québec a répertorié 53 de ses 2 437 membres actifs exclusivement dans la production de volailles. L'Ordre des médecins-vétérinaires du Québec compte 9 de ses 1 648 membres actifs dans la pratique aviaire, dont 4 en Montérégie.

123. Ce poulet est élevé pendant 6 à 8 semaines de façon à obtenir une chair moins grasse. Les normes d'élevage sont plus sévères en ce qui concerne l'usage de médicaments, et le poulet est abattu à l'air froid.

2.1.5.2 Profil des entreprises

NOMBRE D'EXPLOITATIONS

Le MAPAQ dénombrait, en 1995¹²⁴, 1 519 exploitations avicoles, dont 1 211 exploitations de poulets et 308 de dindons. Des 1 211 exploitations de poulets, 615 déclaraient la production de poulet de chair comme source majoritaire de revenu; pour 340 de ces exploitations, il s'agissait de l'unique source de revenu. Pour 76 des 308 exploitations de dindons, cette production représentait la source majoritaire de revenu et pour 48, il s'agissait de l'unique source de revenu.

NOMBRE DE PRODUCTRICES ET DE PRODUCTEURS ET TAILLE DES EXPLOITATIONS

À la Fédération des producteurs de volailles, 724 productrices et producteurs de poulets étaient inscrits ainsi que 152 producteurs et productrices de dindons, des producteurs de poulets élevant aussi des dindons. Selon le MAPAQ (1995), 340 exploitations ne produisaient que du poulet et 48 autres que du dindon.

Pour 50 p. 100 des abattages de poulets au Québec, la production est intégrée. En effet, 40 producteurs et productrices membres de la Coopérative fédérée de Québec voient à la signature de contrats de production, à l'approvisionnement en moulée et à la transformation des poulets.

RÉPARTITION DES ENTREPRISES PAR RÉGION

Selon le MAPAQ, en 1995, pour tous les types de production confondus (poulets à griller, gros poulets, poulets de grain, poules et poulettes), les régions productrices les plus importantes étaient les suivantes :

- Montérégie (284 exploitations);
- Lanaudière (208 exploitations);
- Chaudière-Appalaches (204 exploitations);
- Mauricie-Bois-Francs (183 exploitations);
- Laurentides (73 exploitations);
- Québec (62 exploitations);
- Outaouais (53 exploitations).

Les autres régions comptaient 40 exploitations ou moins.

124. MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION DU QUÉBEC. *Profil des exploitations agricoles*, Direction de l'analyse et de l'information économique, édition 1995, 91p.

Pour les dindons, les régions productrices les plus importantes étaient les suivantes :

- Montérégie (77 exploitations);
- Mauricie-Bois-Francs (42 exploitations);
- Québec (38 exploitations);
- Chaudière-Appalaches (32 exploitations);
- Bas-Saint-Laurent (23 exploitations);
- Lanaudière (20 exploitations).

2.1.5.3 Profil de la main-d'oeuvre actuelle

POULETS

Le MAPAQ, en 1994¹²⁵, en ne considérant que les exploitations dont la source majoritaire de revenu était la production de poulets, on évaluait la main-d'oeuvre à 2 051 personnes : 1 214 (59 p. 100) à titre de main-d'oeuvre familiale et 837 (41 p. 100) à titre de personnel engagé, dont 411 à statut permanent.

Des 613 exploitations avicoles inventoriées, 283 engageaient de la main-d'oeuvre salariée.

DINDONS

Dans la même source, en ne considérant que les exploitations dont la source majoritaire de revenu était la production de dindons, on évaluait la main-d'oeuvre à 267 personnes : 142 (53 p. 100) à titre de main-d'oeuvre familiale et 125 (47 p. 100) à titre de personnel engagé, dont 81 à statut permanent.

Des 76 exploitations avicoles inventoriées, 40 engageaient de la main-d'oeuvre salariée.

INFORMATION SUR LA RELÈVE AVICOLE

Selon le document *Profil de la relève agricole au Québec* (1995¹²⁶), 9 personnes aspiraient à prendre la relève dans une ferme avicole entre 1997 et 1999 et autant après l'an 2000. Il s'agit d'entreprises pour lesquelles l'aviculture constitue la source majoritaire de revenu.

125. MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION DU QUÉBEC. *Profil de la main-d'oeuvre agricole au Québec, année 1994*, Direction de la formation, de la main-d'oeuvre et de l'appui aux femmes en bioalimentaire, avril 1994, 92 p.

126. MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION DU QUÉBEC. *Profil de la relève agricole au Québec en 1995*, Direction de la formation, de la main-d'oeuvre et de l'appui aux femmes en bioalimentaire, fév. 1996, 53 p.

2.1.5.4 État et évolution de la production

Le Québec est responsable de 25 p. 100 de la production canadienne de poulets et de dindons. Selon le *Plan stratégique de développement* de la filière avicole (1994¹²⁷), l'Ontario cherche à s'accaparer une plus grande part du marché québécois, mais la nouvelle entente fédérale de l'Office canadien de commercialisation du poulet a régularisé cette situation. Ce sont maintenant les autres provinces qui grugent graduellement la part du marché québécois et ontarien. Toutefois, la consommation de poulets étant en hausse de 3 p. 100 annuellement, la Fédération des producteurs de volailles du Québec qualifie la demande de moyenne. En 1993, la consommation québécoise oscillait autour de 26 kilogrammes par année.

FORCES ET FAIBLESSES

Selon le *Plan stratégique de développement* de la filière avicole (1994), une des forces de l'industrie de la volaille au Québec, c'est la rentabilité des fermes, qui se compare à celle de l'Ontario. Toutefois, le coût des moulées majoré de celui du transport et le coût de la main-d'oeuvre (production et transformation) limitent la position concurrentielle du Québec par rapport aux autres provinces. La filière a comme principaux défis : l'augmentation de la consommation québécoise de produits de la volaille, la réduction des coûts d'exploitation, l'accroissement de la part de marché du Québec sur les plans national et international et l'accroissement de l'efficacité du système d'approvisionnement.

OUVERTURE DE MARCHÉS

Au Québec comme dans le reste du Canada, il y a un potentiel de développement pour le poulet québécois, particulièrement pour les produits surtransformés (produits cuits, marinés et légèrement panés). Dans le cas du dindon, une nouvelle formule de partage du contingent national pourrait avoir pour effet d'entraîner une érosion de la part du marché du Québec.

La Fédération des producteurs de volailles du Québec travaille depuis 1995 pour développer les marchés d'exportation pour les poulets et les dindons.

NOUVELLES TECHNIQUES

Selon le fichier des enregistrements du MAPAQ, en 1995, 7,3 p. 100 des exploitations en production de volailles étaient certifiées biologiques ou en voie de le devenir.

127. MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION DU QUÉBEC. *Plan stratégique de développement, Filière avicole au Québec (secteur volaille)*, Secrétariat du sommet de l'agriculture québécoise, sept. 1994, 24 p.

2.1.6 Production d'oeufs

2.1.6.1 Présentation

Dans cette partie, on ne traitera que des oeufs de poules, de consommation et d'incubation.

REGROUPEMENTS

Au sein de l'Union des producteurs agricoles, on trouve la Fédération des producteurs d'oeufs de consommation et le Syndicat des producteurs d'oeufs d'incubation. Une table filière regroupe des partenaires de l'industrie des oeufs de consommation.

NOMBRE DE SPÉCIALISTES

L'Ordre des agronomes du Québec a répertorié 53 de ses 2 437 membres actifs exclusivement dans la production des volailles. L'Ordre des médecins-vétérinaires du Québec compte 9 de ses 1 648 membres actifs dans la pratique aviaire, dont quatre en Montérégie. Certains de ces spécialistes doivent aussi offrir leurs services aux productrices et producteurs d'oeufs.

MODE DE COMMERCIALISATION

Il existe un contingentement national pour le partage des quotas de production entre les oeufs de consommation et les oeufs d'incubation et une convention entre l'Association des classificateurs du Québec et la Fédération des producteurs d'oeufs de consommation du Québec pour la mise en marché.

2.1.6.2 Profil des entreprises

NOMBRE DE PRODUCTRICES ET DE PRODUCTEURS ET TAILLE DES EXPLOITATIONS

En 1995, il y avait, selon le fichier d'enregistrement du MAPAQ, 836 exploitations d'oeufs de consommation. Pour 347 exploitations, l'une des trois sources possibles de revenu était les **oeufs de consommation**. Pour 140 de celles-ci, les oeufs représentaient plus de 34 p. 100 des revenus et pour 73, il s'agissait de l'unique source de revenu. La Fédération des producteurs d'oeufs de consommation du Québec considère qu'il y a une centaine d'entreprises d'importance. L'entreprise québécoise la plus courante a, en moyenne, 20 000 pondeuses. Il existe quelques fermes de 80 000 à 250 000 pondeuses ainsi que de petites exploitations de 5 000 pondeuses ou moins.

Le nombre de producteurs et de productrices d'**oeufs d'incubation** semble très stable depuis quelques années. Selon le MAPAQ, en 1995, il y avait 93 exploitations et pour 76 de celles-ci, les oeufs d'incubation étaient la source majoritaire de revenu. Il y avait 67 détenteurs de quotas (60 produisaient des oeufs de poulets à chair et 7 des oeufs de pondeuses commerciales). Aucun ne produisait des oeufs de dindonneaux.

RÉPARTITION DES ENTREPRISES PAR RÉGION

Les principales régions productrices d'**œufs de consommation** sont les suivantes :

- Montérégie (144 exploitations);
- Chaudière-Appalaches (104 exploitations);
- Mauricie-Bois-Francs (97 exploitations);
- Bas-Saint-Laurent (78 exploitations);
- Outaouais (78 exploitations);
- Laurentides (65 exploitations).

Pour ce qui est des **œufs d'incubation**, la Montérégie compte 25 exploitations, la Mauricie-Bois-Francs, 21 exploitations et Lanaudière, 19 exploitations.

2.1.6.3 Profil de la main-d'oeuvre actuelle

OEUFS DE CONSOMMATION

En 1994, le MAPAQ, en ne considérant que les exploitations dont la source majoritaire de revenu était la production d'œufs de consommation, évaluait la main-d'oeuvre à 579 personnes : 301 (52 p. 100) à titre de main-d'oeuvre familiale et 278 à titre de personnel engagé, dont 179 (64 p. 100) à statut permanent et 99 à statut saisonnier.

Sur les 141 exploitations agricoles inventoriées, 74, soit environ 52 p. 100, engageaient de la main-d'oeuvre salariée.

OEUFS D'INCUBATION

En 1994, le MAPAQ, en ne considérant que les exploitations dont la source majoritaire de revenu était la production d'œufs d'incubation, évaluait la main-d'oeuvre à 542 personnes : 104 (19 p. 100) à titre de main-d'oeuvre familiale et 438 (80 p. 100) à titre de personnel engagé, dont 343 (78 p. 100) à statut permanent et 95 à statut saisonnier.

Sur les 63 exploitations agricoles inventoriées, 45, soit environ 71 p. 100, engageaient de la main-d'oeuvre salariée.

2.1.6.4 État et évolution de la production

En 1994, les oeufs de consommation du Québec représentaient 17 p. 100 des recettes canadiennes en la matière comparativement à 36,4 p. 100 pour l'Ontario. La Fédération des producteurs et productrices d'oeufs de consommation considère que la demande restera stable, pour autant que soient maintenus les programmes publicitaires valorisant les effets positifs des oeufs dans un régime alimentaire équilibré.

Les oeufs d'incubation du Québec représentaient 28,4 p. 100 des recettes canadiennes dans cette production et ceux de l'Ontario, 37 p. 100. Le Québec est autosuffisant dans toutes les catégories : poussins à chair, poussins à ponte et dindonneaux.

Le marché des oeufs d'incubation étant dépendant du marché de la volaille, on trouve ici des problèmes liés au coût de transport des moulées et au coût de la main-d'oeuvre.

En ce qui concerne les oeufs de consommation, le marché des oeufs de table semble relativement stable quoique les données indiquent que le marché des oeufs de transformation (oeufs industriels : oeufs congelés et déshydratés) serait en plein essor.

FERME DE L'AVENIR

Le nombre de pondeuses dans la petite entreprise sera haussée à 20 000. Les techniques de l'avenir correspondent à ce que de nombreux producteurs et productrices utilisent déjà : équipement électronique, tableau de bord, mirage et gestion informatisée. D'autre part, il existera toujours des producteurs et productrices agricoles qui auront 5 000 pondeuses et qui s'occuperont de productions d'appoint (maïs, porcs, etc).

2.1.7 Production ovine (agneaux et moutons)

2.1.7.1 Présentation

Le Québec abat annuellement plus de 65 000 agneaux et 15 000 moutons. Les recettes provenant de la production d'agneaux seulement représentaient près de 8,4 millions de dollars en 1994, soit 15,9 p. 100 des recettes canadiennes.

La production ovine ne date pas d'hier. D'abord basée sur la laine et sur la viande, au milieu du dix-neuvième siècle, la production d'agneaux et de moutons est en train de se structurer sur le plan technique et commercial en fonction de la production de viande. Le marché des communautés ethniques italiennes et grecques des villes de Montréal et de Québec demeure important. La demande, plutôt saisonnière, s'accroît à l'approche de Noël et de Pâques.

Le modèle de production ovine du Québec diffère de celui de la France ou de l'Alberta, et les techniques de production employées seraient plus innovatrices. Il y a moins d'agnelages au Québec, mais certains troupeaux sont de taille plus importante.

REGROUPEMENTS

La Fédération des producteurs d'agneaux et de moutons du Québec représente les producteurs et les productrices. Elle comprend 13 syndicats régionaux spécialisés. Il existe aussi une filière ovine.

MODE DE COMMERCIALISATION

Les agneaux sont vendus frais, en carcasse ou vivants.

Le plan conjoint pour la production ovine qui a été adopté en 1982 est administré par la Fédération des producteurs d'agneaux et de moutons. Les ventes s'effectuent par un système d'encan public, dans lequel s'échange 40 p. 100 de la production québécoise. La Fédération perçoit une contribution financière pour chacun des agneaux mis en marché de cette façon.

Il existe trois autres réseaux de mise en marché : les ventes à des organismes régionaux de mise en marché (25 p. 100 de la production), les ventes directes à des consommateurs et consommatrices (20 p. 100 de la production) et les ventes directes à des restaurateurs, détaillants et distributeurs locaux (15 p. 100 de la production).

Les agneaux sont commercialisés selon trois catégories : les agneaux de lait dont le poids, à l'abattage, varie entre 16 et 18 kilogrammes (environ 55 p. 100 de la production), les agneaux légers dont le poids, à l'abattage, varie entre 20 et 36 kilogrammes (environ 5 p. 100 de la production) et les agneaux lourds de 36 kilogrammes ou plus (environ 40 p. 100 de la production).

Dans le cas des agneaux lourds, pour la moitié de la production, la mise en marché s'effectue par des organismes régionaux.

Une trentaine d'abattoirs, pour lesquels il s'agit d'une activité complémentaire mais non spécialisée, exécutent du travail à forfait. Il se fait peu de découpe et de transformation à grande échelle.

PROGRAMMES D'AIDE ET DE SOUTIEN

Dans le cadre du Programme d'évaluation génétique sur la ferme (PEG), il existe trois centres d'évaluation : un pour les béliers de race pure (Saint-Narcisse-de-Rimouski) et deux autres pour les agneaux commerciaux (Saint-Jean-de-Dieu et Saint-Célestin). On trouve aussi une unité d'insémination ovine à La Pocatière. Le MAPAQ assume certains coûts liés à l'amélioration génétique et aide à financer trois clubs d'encadrement technique qui regroupent entre 20 et 40 exploitations ovines.

La Régie des assurances agricoles du Québec (RAAQ) offre un régime d'assurance-stabilisation des revenus des producteurs d'agneaux indépendants. Il faut, sur une base annuelle, être propriétaire de 50 brebis assurables, c'est-à-dire 50 bêtes ayant terminé leur première gestation. En 1993, 91 p. 100 des brebis assurables étaient effectivement assurées. Le programme est déficitaire, dit-on.

Il y aurait de grands besoins en recherche (amélioration génétique, alimentation, bâtiments et gestion), mais la diminution du soutien gouvernemental limite le développement dans ce domaine.

NOMBRE DE SPÉCIALISTES

L'Ordre des agronomes du Québec a répertorié 14 de ses 2 437 membres actifs exclusivement dans la production ovine. L'Ordre des médecins-vétérinaires du Québec compte 266 de ses 1 648 membres actifs dans la pratique liée aux grands animaux de la ferme, mais aucun n'est spécialisé exclusivement dans la pratique ovine.

2.1.7.2 Profil des entreprises

NOMBRE DE PRODUCTRICES ET DE PRODUCTEURS ET TAILLE DES EXPLOITATIONS

En 1995, il y avait, selon le fichier d'enregistrement du MAPAQ, 938 exploitations ovines dont 698 pour lesquelles la production ovine était l'une des trois sources de revenu possibles. Pour 456 de celles-ci, la production ovine représentait plus de 30 p. 100 des revenus et pour 275, la production ovine était l'unique source de revenu. La Fédération des producteurs d'agneaux et de moutons du Québec compte 650 membres, dont 412 qui participent au régime d'assurance-stabilisation des revenus des producteurs d'agneaux de la Régie des assurances agricoles du Québec.

RÉPARTITION DES ENTREPRISES PAR RÉGION

En 1995, les principales régions productrices sont les suivantes :

- Montérégie (185 exploitations);
- Bas-Saint-Laurent (129 exploitations);
- Mauricie-Bois-Francs (124 exploitations);
- Chaudière-Appalaches (95 exploitations);
- Estrie (82 exploitations);
- Outaouais (68 exploitations);
- Laurentides (46 exploitations).

Les régions Saguenay-Lac-Saint-Jean, Québec, Abitibi-Témiscamingue et Lanaudière comptent chacune environ 40 exploitations, tandis que la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine en compte 32.

Toutefois, l'analyse du cheptel ovin donne une répartition différente. En 1995, selon le fichier d'enregistrement du MAPAQ, l'ensemble du cheptel comprenait 131 036 bêtes (brebis d'un an et plus, agnelles de moins d'un an, béliers, agneaux de lait, agneaux légers et agneaux lourds). Pour distinguer les régions, la filière de l'agneau au Québec se sert du nombre de brebis, celui-ci correspondant à près de 60 p. 100 du cheptel total. Le total des brebis en 1995 était estimé à 78 278 dans 938 exploitations. Les régions Bas-Saint-Laurent-Gaspésie comprenaient 21 187 brebis (27 p. 100 du cheptel québécois des brebis); on en trouvait 11 770 en Mauricie-Bois-Francs (15 p. 100) et 8 808 en Estrie (11,3 p. 100). C'est donc dans les régions du Bas-Saint-Laurent-Gaspésie que la production ovine est la plus importante du point de vue du volume.

Si on calcule le nombre moyen de brebis par entreprise, on obtient pour les régions Bas-Saint-Laurent-Gaspésie, 178 brebis par exploitation, pour l'Estrie, 108 brebis par exploitation, pour la Mauricie-Bois-Francs 99 brebis par exploitation et pour la région de Québec, 50 brebis par exploitation.

D'autres régions obtiennent une meilleure cote que la région de Québec pour la spécialisation, par exemple, l'Abitibi-Témiscamingue (144 brebis par exploitation), mais le nombre de brebis qu'on y trouve n'est que de 6 000.

Cette analyse indique que les régions Bas-Saint-Laurent-Gaspésie obtiennent de loin la meilleure cote en ce qui concerne le cheptel et la spécialisation des exploitations ovines. D'ailleurs, selon une étude effectuée en 1992 sur la situation de la production ovine dans ces régions¹²⁸, le cheptel y correspond à 3,5 p. 100 du cheptel canadien.

SPÉCIALISATION DES EXPLOITATIONS OVINES QUÉBÉCOISES POUR LES GRANDES RÉGIONS PRODUCTRICES

La filière de l'agneau du Québec considère qu'à partir de 300 brebis, une exploitation ovine est spécialisée, et le milieu considère qu'elle permet de faire vivre une famille.

Le tableau suivant illustre la répartition selon le nombre de brebis par entreprise en 1993 pour les régions les plus importantes.

128. PARENT, Georges. *Identification des interventions possibles pour l'évolution de la production ovine régionale, Situation de la production dans le Bas Saint-Laurent et la Gaspésie et étude prospective*, Centre régional de consultation agro-alimentaire inc., Syndicat des producteurs d'ovins du Bas-Saint-Laurent, sept. 1992, page 12.

TABLEAU 32**RÉPARTITION DANS DIFFÉRENTES RÉGIONS DES EXPLOITATIONS OVINES, SELON LE NOMBRE DE BREBIS¹²⁹**

RÉGION*	NOMBRE DE BREBIS				
	101-200	201-300	301-500	501-800	800 et plus
Bas-Saint-Laurent-Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	13	24	12	2	3
Bois-Francs	14	8	4	0	1
Estrie	9	1	5	0	2
Québec	13	7	2	0	0
Ensemble du Québec	111	62	31	4	7

* Anciennes régions administratives du MAPAQ.

Les entreprises dites spécialisées (300 brebis et plus) étaient au nombre de 42 en 1993 et elles se concentraient principalement dans le Bas-Saint-Laurent.

Par contre, 54 p. 100 des exploitations ovines québécoises comptent moins de 50 brebis, et on les trouve surtout dans les territoires de Richelieu-Saint-Hyacinthe et en Outaouais-Laurentides. Selon la filière de l'agneau au Québec, le nombre d'entreprises spécialisées augmente chaque année, et ce, dans toutes les régions productrices.

CARACTÉRISTIQUES PARTICULIÈRES DES ENTREPRISES

La plupart des propriétaires d'une exploitation ovine y travaillent à temps partiel, et pour certains il s'agit d'un «hobby» (exposition et loisirs). Rares sont les producteurs et productrices à temps plein, car il n'y a qu'une quinzaine de fermes rentables au maximum. La plupart ont un emploi à l'extérieur ou exploitent une autre production. Les données de la fédération spécialisée ne permettent pas cependant de distinguer cette autre production.

129. MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION DU QUÉBEC. *Plan stratégique de développement, filière de l'agneau du Québec*, juin 1995, tableau 14.

En 1992, une étude révélait, en considérant les exploitations de 250 bêtes et moins dans la région Bas-St-Laurent-Gaspésie, que 50 p. 100 des producteurs et productrices travaillaient à temps partiel dans leur entreprise. Cette proportion atteignait 35 p. 100 si l'exploitation avait de 250 à 400 bêtes et 12 p. 100 si l'exploitation avait plus de 400 bêtes¹³⁰.

2.1.7.3 Profil de la main-d'oeuvre actuelle

En 1994, en ne considérant que les exploitations dont la source majoritaire de revenu était la production ovine, le MAPAQ évaluait la main-d'oeuvre à 1 235 personnes : 1 015 (82 p. 100) à titre de main-d'oeuvre familiale et 220 à titre de personnel engagé dont 32 à statut permanent et 188 à statut saisonnier.

Des 449 exploitations ovines inventoriées, 112 engageaient de la main-d'oeuvre salariée et, entre 1992 et 1994, c'est le secteur ovin qui a connu la plus forte croissance de main-d'oeuvre avec 19,1 p. 100 d'augmentation. Compte tenu des 698 exploitations ovines qui existaient en 1995, la main-d'oeuvre était cette année-là sûrement encore plus importante.

INFORMATION SUR LA RELÈVE AGRICOLE

Il s'agit d'une production relativement bien installée au Québec et pour laquelle des besoins sur le plan de la relève se font sentir depuis quelques années.

Il y a eu 75 nouveaux membres à la Fédération des producteurs d'agneaux et de moutons du Québec en 1995 mais, selon la Fédération, il s'agissait d'une bonne année. Comme la plupart des productrices et producteurs ont un emploi à l'extérieur, ceux et celles qui ont de l'expérience ne peuvent former de nouveaux venus dans cette production. Selon la fédération spécialisée, de nombreuses personnes seraient intéressées à devenir producteurs ou productrices d'agneaux et de moutons, mais elles ne le deviennent pas, faute de formation en production ovine.

Selon le *Plan de développement stratégique* de la filière, il est plus facile de s'établir en production ovine que dans d'autres productions. En phase de démarrage, il est possible d'investir de façon progressive; de plus, la réaffectation de certains bâtiments agricoles aux fins de l'élevage ovin peut permettre de diversifier l'entreprise. Un des objectifs du plan d'action de la filière, c'est la promotion de cette production auprès des établissements d'enseignement en vue de la création d'exploitations spécialisées (300 brebis ou plus).

130. PARENT, Gérald. *Identification des interventions possibles pour l'évolution de la production ovine régionale, Situation de la production dans le Bas-Saint-Laurent et la Gaspésie et étude prospective*, Centre régional de consultation agro-alimentaire inc., pour le Syndicat des producteurs d'ovins du Bas-Saint-Laurent, sept. 1992, p. 25-26.

Il s'agit d'une production facile à mettre sur pied et pour laquelle il y a un bon soutien; il est aussi facile de s'en départir. Notons qu'il en coûterait toutefois environ 230 000 \$ pour lancer une exploitation de 400 brebis.

2.1.7.4 État et évolution de la production

L'environnement étant devenu une préoccupation très importante pour les Québécois et les Québécoises, ces derniers perçoivent positivement la production ovine. Celle-ci serait moins touchée par les normes environnementales que d'autres types de production. On peut même utiliser les moutons pour contrôler certaines zones de végétation.

AUTOSUFFISANCE

Selon les données de 1993, les Québécoises et les Québécois consomment annuellement un kilogramme d'agneau et de mouton, une quantité stable contrairement à celle des autres viandes rouges qui diminue. Selon le *Plan stratégique de développement* de la filière de l'agneau du Québec, le marché des agneaux de lait et des agneaux légers, en ce qui concerne les communautés ethniques, est en décroissance, alors que celui des agneaux lourds serait en croissance.

Notre production n'est pas exportée et répond à 29,8 p. 100 des besoins du marché québécois. Le reste de la demande est satisfait principalement par l'importation d'agneaux de l'Ouest canadien, de l'Ontario, de la Nouvelle-Zélande et d'Australie. Selon la fédération spécialisée, la concurrence vient surtout de l'Ouest canadien et de l'Ontario¹³¹ et moins de la Nouvelle-Zélande, la viande y étant de moins bonne qualité et les abattoirs australiens et néo-zélandais étant fermés de juin à septembre. L'Amérique du Nord demeure toutefois un marché très lucratif à développer pour les Néo-Zélandais puisque leur quotas européens sont réduits.

La qualité inférieure de la viande de la Nouvelle-Zélande est liée à un programme d'amélioration génétique dont les objectifs visent à améliorer la toison et non la qualité de la viande. Il n'en demeure pas moins que cette viande, autrefois commercialisée sous forme congelée, nous arrive maintenant à l'état frais grâce à l'emballage sous-vide. Ce pays reste donc à surveiller comme concurrent. Voilà pourquoi on accorde de plus en plus d'importance à l'identification des produits québécois dans les super-marchés, les consommateurs et consommatrices ayant de la difficulté à les distinguer.

131. En 1994, selon les données de Statistique Canada, l'Ontario détient 34 p. 100 des recettes canadiennes pour les ventes d'agneaux (excluant celles des moutons) et l'Alberta, 26 p. 100.

FAIBLESSES

Il y a un manque de coordination dans la mise en marché des produits ovins : l'offre est irrégulière ou insuffisante, la qualité est variable, etc. Que ce soit sur le chapitre de la régie des élevages, de la santé des bêtes, de la gestion ou de l'analyse économique, on manque de spécialistes, et les services offerts seraient assez disparates selon les régions. Comme dans le cas d'autres productions, l'éparpillement des exploitations complique l'organisation des services.

OUVERTURE DE MARCHÉS

Selon la fédération spécialisée, il s'agit d'un produit de luxe – et qui le restera – à cause du nombre peu élevé d'agneaux par portée¹³². Les gens veulent de l'agneau du Québec, car on le dit meilleur que celui de la Nouvelle-Zélande et pas beaucoup plus cher, compte tenu de sa qualité. On considère la demande en croissance, particulièrement pour l'agneau lourd.

Les sous-produits d'abats (foie, coeur et amourettes), appelés le cinquième quartier, ont été peu valorisés jusqu'à maintenant, mais il y aurait là un marché à développer. Sur le chapitre des exportations pour tous les produits ovins québécois, il y aurait le marché de la Nouvelle Angleterre.

NOUVELLES TECHNIQUES

Selon le fichier d'enregistrement des exploitations agricoles du MAPAQ, en 1995¹³³, 13,9 p. 100 des exploitations ovines pratiquaient l'insémination artificielle, alors que 16,3 p. 100 utilisaient le programme d'amélioration génétique; 16 p. 100 des exploitations étaient certifiées biologiques ou en voie de l'être.

Par contre, l'analyse des fourrages et des grains, la régie des pâturages (registre des champs), l'utilisation d'un corral et des outils de gestion bien adaptés à la production ovine (OVITEC, G.I.B) pourraient occuper une plus grande place, y compris dans les exploitations spécialisées.

FERME DE L'AVENIR

L'entreprise spécialisée de 300 brebis ou plus prendra de plus en plus d'importance, et les exploitations de moindre envergure mettront leur machinerie en commun et négocieront des contrats garantis. Pour certaines exploitations, la production ovine sera une voie de diversification.

132. Un agnelage donne trois agneaux au plus.

133. MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION DU QUÉBEC. *Profil des exploitations agricoles*, Direction de l'analyse et de l'information économique, édition 1995, 91p.

2.1.7.5 Évolution de l'emploi

La main-d'oeuvre est surtout familiale. Quelques rares exploitations d'envergure doivent engager quelques employés.

2.1.8 Production caprine

2.1.8.1 Présentation

Depuis au moins une quinzaine d'années, on s'adonne à la production caprine commerciale au Québec. Comme pour certaines autres productions, la technique vient de France. Les exploitations caprines commercialisent les produits laitiers (lait, fromage et yogourt), la viande et la fibre mohair. Le fromage de chèvre est faible en matière grasse, et le lait nature représente une alternative pour les personnes allergiques au lait de vache. Quant à la viande de chèvre, sa consommation se limite principalement aux populations d'origine méditerranéenne.

AFFINITÉ AVEC D'AUTRES PRODUCTIONS

Selon la Fédération des producteurs de chèvres du Québec, les produits de la chèvre se distinguent de ceux de la production ovine et de la production bovine. Le seul point commun qu'ont les chèvres avec les vaches, c'est qu'elles sont des ruminants, de petits ruminants; de plus, les normes de qualité de leur lait correspondent à peu de chose près à celles du lait de vache. Néanmoins, plusieurs personnes ayant une exploitation laitière diversifient leurs activités au moyen de la production caprine.

REGROUPEMENTS

C'est la Fédération des producteurs de chèvres du Québec qui représente les productrices et les producteurs. Une filière des produits caprins se préoccupe du développement de cette industrie. Elle a publié un plan de développement stratégique en juin 1995.

Depuis l'automne 1997, un club d'encadrement technique regroupe des productrices et producteurs caprins de plusieurs régions du Québec.

MODE DE COMMERCIALISATION

Chaque productrice et producteur est indépendant pour ce qui est de la commercialisation du lait. La viande est commercialisée par des commerçants de communautés ethniques. Le traitement de la toison de la chèvre angora est confié, pour la plupart des exportations, à l'entreprise Cabritex de Grand-Mère, qui appartient aux éleveurs.

PROGRAMMES D'AIDE

Il existe peu de programmes particuliers conçus pour la production caprine.

NOMBRE DE SPÉCIALISTES

L'Ordre des agronomes du Québec a répertorié 3 de ses 2 437 membres actifs exclusivement dans la production caprine. L'Ordre des médecins-vétérinaires du Québec compte 266 de ses 1 648 membres actifs dans la pratique liée aux grands animaux de la ferme, mais aucun spécialisé exclusivement dans la pratique caprine.

2.1.8.2 Profil des entreprises

Les entreprises caprines produisent surtout du lait de chèvre, plus précisément du fromage. Bon nombre de producteurs et productrices exécutent toutes les opérations laitières à la ferme et transforment le lait en fromage, yogourt, etc. Certains transforment aussi le lait d'autres producteurs et productrices, tandis que d'autres ne font que produire du lait et approvisionnent une coopérative. Il faut alors au moins cent chèvres laitières pour se prévaloir du service de transport.

Une cinquantaine d'éleveurs de chèvres angoras exploitent la laine mohair et fournissent 20 p. 100 du volume traité par l'usine Cabritex de Grand-Mère. Peu de productrices et producteurs se spécialisent dans l'élevage du chevreau de boucherie.

NOMBRE D'EXPLOITATIONS

En 1995, le MAPAQ recensait 352 exploitations de chèvres laitières dont 49 élevaient aussi des chèvres «Angoras» pour la laine.

Pour 169 entreprises la production caprine était l'une des trois sources principales de revenu. Pour 72 de celles-ci, il s'agissait de la source majoritaire de revenu et pour 33, de l'unique source de revenu.

NOMBRE DE PRODUCTRICES ET DE PRODUCTEURS ET TAILLE DES EXPLOITATIONS

Dans le document *Tournée champêtre 1996*¹³⁴ produit par l'UPA, on dénombre quelque 232 productrices et producteurs, dont 202 cotisants. Une centaine sont membres de la Fédération des producteurs de chèvres du Québec. Selon cette fédération, entre 50 et 60 productrices et producteurs exercent le métier à temps plein, tandis que pour les autres il s'agit d'une activité complémentaire ou à temps partiel.

Pour qu'une entreprise soit rentable, il faut environ 150 chèvres, s'il s'agit d'une entreprise laitière, et une centaine s'il s'agit d'une entreprise de transformation.

134. UNION DES PRODUCTEURS AGRICOLES. «Tournée champêtre 1996 : Le goût du Québec rural», supplément de *Terre de chez-nous*, avril 1996, 80 p.

RÉPARTITION DES ENTREPRISES PAR RÉGION

On trouve les producteurs et productrices de chèvres dans toutes les régions du Québec, particulièrement dans les suivantes :

Pour les chèvres laitières

- Montérégie (92 exploitations);
- Mauricie-Bois-Francs (57 exploitations);
- Laurentides (37 exploitations);
- Lanaudière (33 exploitations);
- Chaudière-Appalaches (27 exploitations).

On trouverait une vingtaine d'exploitations dans chacune des régions de Québec, de l'Estrie et de l'Outaouais.

On trouve des chèvres «Angoras» en Estrie (640 bêtes), en Montérégie (329 bêtes) et dans les Laurentides (87 bêtes).

2.1.8.3 Profil de la main-d'oeuvre actuelle

INFORMATION SUR LA RELÈVE AGRICOLE

À court terme, il n'est pas vraiment question de relève en production caprine, car l'industrie est encore trop jeune. Cependant, selon la Fédération des producteurs de chèvres du Québec, 15 nouveaux producteurs et productrices s'ajouteraient chaque année. Selon le *Plan stratégique de développement*, l'élevage caprin nécessite peu d'investissement au départ, par contre les possibilités de financement sont restreintes.

Les personnes d'expérience étant souvent trop occupées par les activités de production, de transformation et de distribution, elles ne prennent pas de stagiaires. Les personnes intéressées par cette production ont le choix entre suivre des cours par correspondance de l'Université de Guelph ou utiliser le *Guide de production* du Conseil des productions animales du Québec (CPAQ) ou le guide *L'élevage des chèvres*, publié par Agriculture Canada (1989).

2.1.8.4 État et évolution de la production

FAIBLESSES

La table filière des produits caprins souligne un grand problème d'encadrement technique (services-conseil spécialisés), autant pour la production que la mise en marché des produits. Ces services seraient pour ainsi dire inexistantes tout comme ceux de vétérinaires spécialisés.

Afin de combler certaines de ces lacunes, les productrices et producteurs s'abonnent à des revues françaises et suivent des formations sur mesure. Le taux de participation à ces formations est de l'ordre de 50 p. 100.

OUVERTURE DE MARCHÉS

On ne connaît pas le potentiel du marché des produits caprins. L'industrie en est encore à ses premiers balbutiements malgré que le marché subisse une croissance en flèche. On a produit un million de litres de lait de plus en 1996, et quelques entreprises d'ici exportent aux États-Unis. La production de viande répond à seulement 50 p. 100 de la demande des membres des communautés ethniques. Il y a un marché pour le yogourt de chèvre et un autre pour la viande caprine destinée aux tables champêtres et à la restauration. La demande pour le mohair est bonne, et des couturiers de Montréal et Toronto s'intéressent à cette fibre.

NOUVELLES TECHNIQUES

Sophistiqués et élevés par rapport aux coûts de production, les outils d'évaluation génétique et de contrôle laitier seraient peu utilisés. Dans le *Plan stratégique de développement*, on mentionne également l'absence de modèle de production et de données particulières à chaque produit. Les productrices et les producteurs caprins, pour améliorer l'efficacité et la rentabilité de leur entreprise, auraient besoin de formation en gestion. Il y a peu de données technico-économiques et il faudrait développer ou adapter certains outils de gestion.

On effectue peu de recherche en production caprine, les installations nécessaires n'existant pas. Pourtant, plus de connaissances en nutrition animale seraient utiles.

FERME DE L'AVENIR

Il y aura moins de transformation à la ferme, mais plus de coopératives et d'usines. Ce processus est d'ailleurs amorcé. Des exploitations spécialisées en production caprine se regrouperont pour commercialiser leurs produits.

2.1.8.5 Évolution de l'emploi

Selon la fédération spécialisée, les producteurs et les productrices qui possèdent un cheptel de 200 chèvres ou plus commencent à engager de la main-d'oeuvre.

2.1.9 Production cunicole

2.1.9.1. Présentation

Les premiers élevages québécois datent du milieu des années 60, mais ce n'est qu'en 1978 que la production de lapins a pris de l'envergure. Le Québec est le seul endroit en Amérique du Nord où des productrices et producteurs se sont spécialisés en production cunicole. Les relations étroites entre le Québec et la France, un pays ayant une tradition dans cet élevage, sont à l'origine de la production québécoise.

En fait, 50 p. 100 du lapin québécois est consommé comme produit courant par les Montréalaises et les Montréalais d'origine ethnique méditerranéenne. Le reste de la production est consommée comme un produit haut de gamme, particulièrement durant le temps des fêtes, dans les restaurants ayant un menu recherché.

AFFINITÉ AVEC D'AUTRES PRODUCTIONS

La production cunicole actuelle en est à son troisième modèle, lequel ressemble beaucoup à celui de la production porcine : densité élevée de bêtes dans les clapiers¹³⁵, antibiotiques ajoutés à la moulée pour lutter contre les maladies et contrôle de l'environnement ambiant. Le premier modèle copié sur celui de la production avicole a été graduellement modifié à la suite d'échanges techniques avec la France. Les cages, disposées au départ sur deux ou trois niveaux, occupent maintenant un seul niveau, et l'organisation du travail se fait selon un cycle hebdomadaire. Ainsi, les productrices et les producteurs consacrent un jour par semaine aux saillies, un jour par semaine au sevrage et un jour par semaine à la livraison à l'abattoir. Les petits naissent tous à peu près la même journée. Toutes ces modifications ont permis de doubler la rentabilité, c'est-à-dire de passer de 20 à 40 lapins par femelle par année.

Selon le *Plan stratégique de développement*, l'élevage de lapins est la production animale qui exige le moins d'investissement par rapport au revenu net annuel.

REGROUPEMENTS

Les cunicultrices et cuniculteurs sont représentés par le Syndicat des producteurs de lapins du Québec au sein de l'UPA. Certains éleveurs font aussi partie de l'Association des éleveurs de lapins du Québec. La filière du lapin du Québec regroupe des partenaires travaillant dans la production, la transformation et la distribution.

Un club d'encadrement technique a été mis sur pied en 1996. Il regroupe environ une vingtaine de productrices et producteurs d'un peu partout au Québec.

135. Bâtiment dans lequel on élève des lapins.

MODE DE COMMERCIALISATION

Il y a un plan conjoint pour la vente des lapins aux abattoirs. Ce plan est géré par le Syndicat des producteurs de lapins du Québec, qui est affilié à l'UPA. Ce plan permet de négocier le nombre de lapins et le prix. Selon la Fédération, le revenu net se compare à celui des autres productions animales.

PROGRAMMES D'AIDE

Il n'existe pas de programmes soutenant particulièrement cette production. Le Syndicat des producteurs de lapins a produit un guide d'établissement à l'intention de ses membres et organise des séances d'information et des activités de formation.

Depuis sa fondation, en 1993, le Centre de recherche et de développement en cuniculture situé à Deschambault cherche à accroître le rendement et la rentabilité de cet élevage sur le chapitre du logement, du bien-être des animaux, de l'alimentation, de la santé, des exigences des consommatrices et consommateurs et de la gestion.

NOMBRE DE SPÉCIALISTES

L'Ordre des agronomes du Québec a répertorié 3 de ses 2 437 membres actifs exclusivement dans la production cunicole. Chez les médecins-vétérinaires, il n'est pas possible de déterminer les personnes qui se consacrent à cette production.

2.1.9.2 Profil des entreprises

NOMBRE DE PRODUCTRICES ET DE PRODUCTEURS ET TAILLE DES EXPLOITATIONS

À la fin de 1995, l'UPA dénombrait 207 cotisants en cuniculture. Le Syndicat des producteurs de lapins du Québec en regroupe 75 qui fournissent plus de 90 p. 100 de l'approvisionnement des abattoirs. Près de la moitié de ces productrices et producteurs vivaient de leur production.

NOMBRE D'EXPLOITATIONS

En 1995, il y avait, selon les fiches d'exploitation agricole du MAPAQ, 335 exploitations cunicoles, dont 66 pour lesquelles le lapin représentait plus de 34 p. 100 des revenus. Pour 38 de celles-ci, il s'agissait de l'unique source de revenu.

RÉPARTITION DES ENTREPRISES PAR RÉGION

Selon le MAPAQ, en 1995, les exploitations cunicoles se répartissaient comme suit :

- Montérégie (76 exploitations);
- Mauricie-Bois-Francs (46 exploitations)
- Chaudière-Appalaches (43 exploitations).

Les régions Bas-Saint-Laurent, Québec, Outaouais et Laurentides comprenaient chacune 26 exploitations.

2.1.9.3 Profil de la main-d'oeuvre actuelle

En 1994, à la demande du Syndicat des producteurs de lapins du Québec, le MAPAQ a déterminé le coût de production en utilisant des données technico-économiques provenant de six entreprises. Selon la technique actuelle, une personne seule peut s'occuper, à temps plein, d'une maternité de 400 femelles, la taille-type d'une entreprise cunicole commerciale.

Selon le syndicat, les 40 producteurs et productrices de lapins qui vivent de leur production commencent à avoir des besoins du point de vue de la relève. La production cunicole exige de la minutie.

Il y a trois à quatre nouveaux producteurs et productrices par année. Un stage de deux semaines à trois mois dans une entreprise expérimentée assure la formation des nouvelles recrues.

2.1.9.4. État et évolution de la production

FAIBLESSES

Dans le *Plan stratégique de développement*, on souligne l'absence de programmes de médecine préventive pour les élevages de lapins ainsi que de normes reconnues dans le domaine. Des problèmes d'épidémies de pasteurellose et de colibacillose menaceraient sérieusement la rentabilité et la survie de la production cunicole spécialisée au Québec.

Les outils de gestion technico-économique ne sont pas uniformes, et il n'y a pas d'outils informatisés appropriés pour effectuer des analyses technico-économiques des élevages. Les ressources humaines spécialisées, agronomes, vétérinaires, techniciens et techniciennes, sont insuffisantes, ce qui freine le développement de cette production. Les organismes de financement éprouvent des difficultés à évaluer les dossiers des éleveurs potentiels, et on déplore l'absence de formation spécialisée.

OUVERTURE DE MARCHÉS

Il existerait une demande selon le *Plan stratégique de développement*, principalement pour les produits transformés.

Selon une étude réalisée pour la filière par la firme Cogesult inc., en 1989, le marché québécois pourrait atteindre le double de la production actuelle¹³⁶, soit 800 000 lapins annuellement¹³⁷.

Il n'y a pas encore d'exportation de lapins, mais il y aurait des possibilités intéressantes en Nouvelle-Angleterre, principalement pour des produits surtransformés.

NOUVELLES TECHNIQUES

Jusqu'en 1988-1989, le Québec pratiquait une production de pointe mais, maintenant, nous serions en retard du point de vue technique. Peu de producteurs et productrices font de la gestion en bande pour la reproduction (étalage des saillies et des naissances et engraissement aux mêmes âges) et de l'insémination artificielle et peu s'approvisionnent chez les quelques éleveurs de femelles hybridées de première génération (F_1). Pourtant, il est prouvé que les femelles hybrides (F_1) donnent le meilleur rendement pour la production de viande.

FERME DE L'AVENIR

La ferme cunicole type possède 400 femelles produisant de 17 000 à 18 000 lapereaux par année. Elle engage un ou deux employés ou encore c'est le couple qui s'en occupe, un des deux travaillant aussi à l'extérieur. C'est une entreprise spécialisée effectuant peu ou n'effectuant pas d'autre production.

Cette entreprise devrait se développer et peut-être s'intégrer, mais selon un modèle différent de celui de la meunerie qui produit et abat. Le Syndicat des producteurs de lapins contrôle assez bien la production étant donné le nombre peu élevé de producteurs et productrices et les deux ou trois acheteurs principaux. Les producteurs et productrices demeureront solidaires, et la ferme de l'avenir demeurera une petite entreprise familiale. Par contre, elle va se développer, les fils et les filles se joignant aux parents. Trois ou quatre producteurs et productrices ont déjà porté leur maternité à 1 200 femelles. Il s'agirait aussi d'une production intéressante pour un producteur et une productrice désirant diversifier son exploitation ou comme activité à temps partiel.

136. En considérant la consommation d'un lapin par année pour chaque famille ayant un revenu familial de 35 000 \$ ou plus.

137. MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION DU QUÉBEC. *Plan stratégique de développement*, Direction des productions animales, filière du lapin au Québec, juin 1995, 26 p.

2.1.9.5 Évolution de l'emploi

Vingt-cinq à 40 producteurs et productrices de lapins engageraient une à deux personnes, mais il est difficile de trouver des personnes responsables et ayant de l'initiative. Les employées et employés font du nettoyage, mais pas de palpation, de saillies et de sevrage.

2.1.10 Production apicole

2.1.10.1 Présentation

En 1984, 4 200 apicultrices et apiculteurs québécois produisaient 15 p. 100 du miel canadien. Selon le MAPAQ, en 1994, ils étaient 754 et ne produisaient plus que 2,9 p. 100 du miel canadien. En 1995, il n'en restait plus que 252. Entre 1993 et 1995, le nombre de ruches est passé de 37 394 à 28 701, une baisse de 11 p. 100. Selon le *Plan stratégique de développement*¹³⁸ de la filière apicole au Québec, la diminution du nombre d'apicultrices et apiculteurs et la baisse de la quantité de miel produite s'expliquent de plusieurs façons : le nombre élevé de personnes peu expérimentées qui ont abandonné la production, les problèmes de maladies des abeilles, l'augmentation des coûts de production, la stagnation des prix du miel et la fermeture des frontières américaines. En effet, il est interdit d'importer des abeilles des États-Unis à cause des problèmes généralisés de maladies des abeilles dans ce pays.

En plus du miel liquide, les apiculteurs et les apicultrices du Québec produisent de la cire d'abeille, du pollen, de la gelée royale, de l'hydromel et même des cosmétiques à base de miel. Ils vendent aussi des nucléis et des reines et louent des ruches pour la pollinisation des cultures horticoles telles la culture commerciale du bleuet, de la pomme, des fraises, des framboises, des canneberges, des cucurbitacées (courges, concombres et citrouilles) et du sarrasin.

REGROUPEMENTS

Il existe des regroupements à l'échelle canadienne, mais si on se limite au territoire québécois, il y a d'abord la Fédération des apiculteurs du Québec, qui représente environ 80 producteurs et productrices de miel, au sein de l'UPA. L'Union des syndicats apicoles du Québec rassemble environ 200 apiculteurs et apicultrices travaillant dans le domaine à temps partiel pour la plupart. Il y a un seul club de production, le Club Api, qui réunit quelque 26 membres et dont le spécialiste engagé se charge, entre autres choses, de l'inspection des ruchers.

138. MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION DU QUÉBEC. *Plan stratégique de développement*, Direction des productions animales, filière apicole au Québec, mars 1996, 16 p.

La filière apicole au Québec a établi, en mars 1996, un *Plan de développement stratégique* inspiré de la *Monographie de l'industrie apicole au Québec*¹³⁹ produite par le Service des analyses sectorielles du MAPAQ.

MODE DE COMMERCIALISATION

Le plus souvent possible, les apicultrices et les apiculteurs commercialisent eux-mêmes leurs produits, puisqu'ils en retirent alors un revenu plus élevé atteignant jusqu'à deux fois et davantage le prix de gros. Ainsi, les statistiques pour 1994 révèlent que les producteurs et productrices du Québec écoulent surtout leur miel sur les marchés du semi-détail (62,9 p. 100), c'est-à-dire des produits emballés et vendus à des détaillants, distributeurs ou autres revendeurs ou directement aux consommatrices et consommateurs (28,7 p. 100)¹⁴⁰. Dans ce cas, la commercialisation se fait à la ferme, dans un kiosque, dans des expositions et même de porte en porte.

Dans le cas des ventes à de petites épiceries, les producteurs-vendeurs et les productrices-vendeuses se livrent une concurrence féroce en vue de s'accaparer les étalages. Les emballeurs et conditionneurs du Québec (principalement Miel Labonté inc. et Doyon & Doyon inc.) détiennent 95 p. 100 du marché des grandes chaînes. Ce marché est peu accessible aux apicultrices et apiculteurs qui, non regroupés, ne peuvent répondre à la demande. À l'heure actuelle, moins de 10 p. 100 du miel produit au Québec serait dirigé vers ces emballeurs et conditionneurs, puisqu'il s'avère plus payant de vendre au détail ou au semi-détail.

Les emballeurs et conditionneurs du Québec achètent leur miel de productrices et de producteurs québécois, mais compte tenu du faible volume disponible, ils s'approvisionnent également en dehors du Québec.

Il n'existe qu'un seul regroupement pour la commercialisation du miel, soit la Société coopérative des apiculteurs du Québec, qui est située à Plessisville.

PROGRAMMES D'AIDE

Le programme d'assurance-récolte pour le miel, offert depuis 1985, s'applique à 31 p. 100 des ruches dont sont propriétaires 4 p. 100 des apiculteurs et des apicultrices du Québec. Il faut plus de 50 ruches pour pouvoir participer à ce programme. Depuis 1993, le Plan national tripartite de stabilisation du prix du miel a été remplacé par le Compte de stabilisation du revenu net, à la demande de la Fédération des apiculteurs du Québec, ce qui permet d'englober tous les produits apicoles.

139. MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION DU QUÉBEC. *Monographie de l'industrie apicole au Québec*, Service des analyses sectorielles, avril 1995, 47 p.

140. BUREAU DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC. *Statistiques agro-alimentaires*, 2^e semestre 1994.

Différents programmes du MAPAQ ont permis de consolider les unités d'exploitation et d'améliorer l'état sanitaire des ruchers. Malheureusement, depuis 1990, les programmes liés à la santé ont été abolis. Les apiculteurs et les apicultrices doivent assurer eux-mêmes le dépistage des maladies de leurs ruches. La pérennité des ruches québécoises est liée à une lutte rigoureuse contre les acariens parasites de l'abeille responsables des deux principales maladies que sont l'acariose et la varroase. En effet, en présence de conditions prédisposantes ou déclenchantes (climat, nutrition, race, etc.), ces maladies peuvent décimer une colonie entière. Le MAPAQ, dans le cadre de la *Loi sur les abeilles*, a décidé d'axer ses interventions sur l'information et l'éducation des apiculteurs et des apicultrices en vue de leur permettre de faire eux-mêmes les inspections. La nature des interventions se décide chaque année en collaboration avec les associations. Des inspections sont effectuées notamment chez les pollinisateurs et dans les zones à risque. De plus, des cours pratiques sont donnés annuellement afin de vulgariser les techniques prophylactiques. L'enregistrement obligatoire éventuel des apiculteurs et des apicultrices favoriserait un meilleur suivi¹⁴¹.

Le Centre de recherche en apiculture et en pollinisation (CRAP), qui est situé à Deschambault, est un organisme à but non lucratif qui regroupe des chercheurs de différents secteurs : Service de zootechnie et Direction de la santé animale du MAPAQ, Agriculture et Agro-alimentaire Canada, universités, associations d'apiculteurs et secteur privé.

Il existe un nombre assez important de revues spécialisées sur le sujet, dont plusieurs revues scientifiques. Deux revues québécoises d'information et de vulgarisation, *L'Abeille* et *L'Apiculteur*, sont publiées respectivement par la Fédération des apiculteurs du Québec et l'Union des syndicats apicoles du Québec. La Direction de la santé animale du MAPAQ publie des bulletins zoosanitaires et des avertissements vétérinaires au sujet de l'abeille. Le Comité apicole du Conseil des productions végétales du Québec a publié, en quinze ans, une vingtaine de guides et organise annuellement un colloque. Sur Internet, un groupe de discussion, «Bee-Line», permet d'échanger des points de vue avec environ 300 personnes de quarante pays.

NOMBRE DE SPÉCIALISTES

Le tableau des membres actifs de l'Ordre des agronomes du Québec ne permet pas de déterminer les spécialistes se consacrant exclusivement à l'apiculture. On constate la même situation à l'Ordre des médecins-vétérinaires du Québec.

141. Voir la section 1.3.1.10 à ce sujet.

2.1.10.2 Profil des entreprises

NOMBRE DE PRODUCTRICES ET DE PRODUCTEURS ET TAILLE DES EXPLOITATIONS

Comme déjà mentionné, en 1995, il y avait, selon le MAPAQ, 252 productrices et producteurs. Il y avait 150 exploitations qui tiraient plus de 34 p. 100 de leur revenu de la production apicole et pour 110 d'entre elles, il s'agissait de l'unique source de revenu. Selon les données de l'Union des producteurs agricoles, il y a 197 cotisantes et cotisants. La Fédération des apiculteurs du Québec compte 80 membres, dont une quarantaine qui s'adonneraient à l'apiculture à temps plein.

Selon un sondage interne du MAPAQ¹⁴², la production demeure très artisanale au Québec. En effet, en 1993, 81 p. 100 des apicultrices et apiculteurs possédaient moins de 25 colonies, 11,4 p. 100 avaient entre 25 et 99 colonies et 7,6 p. 100 avaient plus de 100 colonies. À ce moment-là, on relevait 893 apiculteurs, dont 68 détenant 65 p. 100 des colonies. Bon nombre de ces petites exploitations ont disparu.

RÉPARTITION DES ENTREPRISES PAR RÉGION

En 1995, les 252 exploitations se répartissaient comme suit :

- Montérégie (66 exploitations);
- Mauricie-Bois-Francs (34 exploitations);
- Lanaudière (22 exploitations);
- Bas-Saint-Laurent (20 exploitations).

Les régions de l'Outaouais et de l'Estrée comptaient environ 16 exploitations chacune et les régions des Laurentides et Québec, 13 exploitations chacune.

2.1.10.3 Profil de la main-d'œuvre actuelle

Selon la Fédération des apiculteurs du Québec et tel que le confirme le *Plan de développement stratégique* de la filière apicole, cette production offrirait des possibilités intéressantes pour la relève agricole. Il faudrait davantage d'apiculteurs professionnels et d'apicultrices professionnelles, c'est-à-dire des personnes s'occupant de leur production à temps plein. Le manque de formation limiterait le développement de cette industrie, et les seuls cours offerts actuellement sont ceux donnés par une entreprise privée.

142. Ce sondage est mentionné dans : MAPAQ. *Monographie de l'industrie apicole au Québec*, avril 1995, p. 3.

2.1.10.4 État et évolution de la production

FORCES ET FAIBLESSES

Selon la fédération spécialisée, une des lacunes de cette production est l'absence de regroupement pour la mise en marché. Une étude, effectuée en 1990, démontre d'ailleurs la nécessité d'un tel regroupement¹⁴³ et d'une distribution faite provincialement afin d'accéder au marché des épiceries à grandes surfaces.

Le suivi des maladies devient un objectif prépondérant et l'enregistrement obligatoire des apiculteurs et des apicultrices permettrait un meilleur suivi préventif et curatif. Le Québec est une des rares provinces possédant des ruches exemptes d'abeilles malades¹⁴⁴.

Même si les ruchers québécois donnent de bons rendements en général, il est mentionné dans le Plan stratégique de développement qu'il y a des différences d'un producteur à l'autre et même d'une ruche à l'autre, différences qui sont attribuables à la sélection des reines, au suivi sanitaire, à l'emplacement et aux pertes dues à l'hivernage.

OUVERTURE DE MARCHÉS

Pour répondre à l'ensemble des besoins du Québec, dans l'éventualité d'une meilleure concertation entre les différents partenaires de la filière apicole, la production de miel québécois devrait quadrupler. Pour ce, il faudrait que les entreprises diversifient leurs produits et diminuent les coûts de production grâce à une meilleure maîtrise des techniques existantes.

Les plantes indigènes et cultivées du Québec offrent des particularités florales distinctives (par exemple le sarrasin ou la verge d'or pour le miel d'automne). On pourrait élaborer des produits apicoles qui soient typiques d'une région ou encore utiliser les terres inexploitées des régions éloignées.

Selon les données du MAPAQ et du Bureau de la statistique du Québec (mars 1994), environ 85 p. 100 des ventes du miel produit au Québec étaient des ventes de miel non transformé et 15 p. 100 des ventes de produits à valeur ajoutée (cire, pollen, etc.). La location de colonies pour la pollinisation, une activité en croissance depuis 1991, est aussi incluse dans ce second pourcentage.

143. Il s'agit d'une étude effectuée en 1990 par le Groupe conseil Cooper & Lybrand, à laquelle fait référence la *Monographie de l'industrie apicole au Québec*.

144. Voir à ce sujet la section 1.3.1.10.

La monographie produite par le MAPAQ¹⁴⁵ démontre l'importance de la pollinisation des cultures par les abeilles. Seulement 32 p. 100 des colonies feraient l'objet de location à l'heure actuelle et généreraient seulement 6 p. 100 du revenu des apiculteurs et des apicultrices, comparativement à plus de 50 p. 100 aux États-Unis. La pollinisation des cultures par des colonies d'abeilles représenterait des bénéfices de 2,8 millions de dollars pour les apiculteurs selon des études américaines; d'autres recherches situent à 35,7 millions de dollars l'apport total de l'abeille dans la pollinisation des différentes productions québécoises. Les abeilles sont devenues presque indispensables à plusieurs productions, en particulier celles des pommiers et des bleuets qui dépendent des abeilles domestiques pour la pollinisation, les pesticides ayant entraîné une diminution importante des insectes indigènes. Le coût de location moyen de 35 \$ par ruche serait largement compensé par l'augmentation des rendements et de qualité des produits pollinisés, y compris les plantes autofécondes (fraises, framboises et légumineuses). De nombreuses études confirment ces résultats. Actuellement, les producteurs et les productrices de végétaux qui louent des ruches, les utiliseraient au taux beaucoup trop bas de 0,5 par hectare au lieu de la norme minimale de 2 par hectare. Appliquée actuellement à 90 p. 100 pour les pommiers et les bleuets, l'utilisation des abeilles pourrait être étendue aux cultures de céréales.

Une augmentation de la production permettrait, grâce à la libéralisation des échanges, d'envisager un commerce international avec les marchés asiatiques, pour lesquels la demande est très forte.

Le plan d'action de la filière comprend deux objectifs principaux : doubler la production de miel d'ici l'an 2000 afin de prendre sa place sur le marché québécois et doubler le marché de la pollinisation dans la même période. On pense que l'atteinte de ce dernier objectif permettrait de rentabiliser les exploitations apicoles.

NOUVELLES TECHNIQUES

De nombreux éléments pourraient faire l'objet d'une évolution technique; il faudrait par exemple procéder à l'adaptation de chambres ventilées et réfrigérées pour l'hivernage et à l'amélioration de la ruche «Langstroth», qui est adoptée par la plupart des productrices et des producteurs, pour la lutte contre les maladies. Il faudrait aussi revoir les moyens de manutention, la désinfection du matériel et la mécanisation des opérations de transformation comme le développement de lignées d'abeilles pouvant résister au climat québécois. Finalement, les coûts de production devraient être actualisés.

FERME DE L'AVENIR

Selon la Fédération des apiculteurs du Québec, des producteurs et des productrices s'occuperont uniquement de production, alors que d'autres feront de l'extraction dans des mielleries. Certains se définiront un créneau (pollinisation et production de nucléis) et d'autres diversifieront leurs activités (hydromel, production de reines, etc.).

145. MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION DU QUÉBEC. *Monographie de l'industrie apicole au Québec*, Service des analyses sectorielles, avril 1995, 47 p..

2.1.10.5 Évolution de l'emploi

Selon la Fédération des apiculteurs du Québec, les 40 producteurs et productrices à temps plein engageraient au moins une personne chacun.

2.1.11 Activités équestres

2.1.11.1 Présentation

Cette industrie génère annuellement une valeur ajoutée de 255,7 millions de dollars. Environ 13 000 emplois directs et indirects sont dus aux activités équines. L'industrie chevaline se divise en trois grands secteurs : les courses attelées, l'équitation et le loisir équestre. L'engouement pour les loisirs équestres favorise le développement de cette industrie. En 1995, le cheptel chevalin comprenait 20 764 chevaux répartis en trois catégories : les chevaux de selle (52,2 p. 100 du cheptel¹⁴⁶), les chevaux de trait (28,8 p. 100 du cheptel) et les chevaux de course (19,5 p. 100 du cheptel). Les villes de Montréal, Québec et Trois-Rivières possèdent leur hippodrome et, dans bon nombre de régions, les propriétaires peuvent remporter des prix sur des pistes locales, bien qu'il y ait moins d'affluence qu'autrefois.

L'équitation totalisait des dépenses de l'ordre de 354 millions, en 1995. Il y aurait 50 000 Québécoises et Québécois adeptes de ce sport. On dénombre 107 écoles d'équitation; de plus, l'industrie chevaline s'associe graduellement à l'industrie touristique.

En 1995, dans le fichier d'enregistrement du MAPAQ, la propriété des chevaux était inventoriée comme suit : 88,4 p. 100 appartenaient à des exploitations, 8,7 p. 100 étaient de propriété mixte et 2,9 p. 100 seulement étaient en pension.

On exporte de la viande chevaline québécoise; en 1993, ces ventes représentaient 24 millions de dollars. Quant à la consommation québécoise de viande chevaline, la réglementation relative à cette viande ayant été assouplie à l'été 1994, il est maintenant possible de s'en procurer dans les épiceries.

REGROUPEMENTS

Il existe une filière cheval regroupant les partenaires de l'industrie (production, transformation, mise en marché, enseignement, etc.).

La Fédération équestre du Québec comprend 5 000 membres intéressés à tous les domaines de l'équitation. Un de ses mandats porte sur la formation et la certification des cavaliers et des cavalières, des instructeurs et des instructrices. Cette Fédération sanctionne 22 associations régionales et 8 associations provinciales de selle anglaise ou «western». Pour qu'un centre équestre soit reconnu par cette Fédération, il faut qu'au moins une entraîneuse ou un entraîneur soit qualifié.

146. MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION DU QUÉBEC. *Profil des exploitations agricoles*, Direction de l'analyse et de l'information économique, édition 1995, 91p.

L'Association Québec à cheval, qui est membre de la Fédération internationale du tourisme équestre, regroupe 3 200 membres (personnes ou familles) et 37 clubs ou associations régionales représentant 5 500 membres et 22 centres équestres. Québec à cheval est aussi engagé dans la formation initiale et continue des cavalières et des cavaliers pratiquant le tourisme équestre.

Le Comité conjoint des races chevalines du Québec comprend 14 associations et sociétés d'éleveurs, soit environ 1 000 membres.

La Société de promotion de l'industrie des courses de chevaux regroupe 6 autres associations. Elle a pour mandat la promotion de l'industrie des courses de chevaux.

L'Association Trot et amble du Québec regroupe quelque 4 200 membres propriétaires de chevaux, des conductrices et des conducteurs, des entraîneuses et des entraîneurs, des palefrenières et des palefreniers, des éleveuses et des éleveurs.

Environ 980 personnes sont membres de la Société des propriétaires et éleveurs de chevaux Standardbred du Québec.

Il y a aussi l'Association des maréchaux-ferrants du Québec, qui est connue pour ses activités de formation continue.

Des 125 camps de vacances du Québec qui sont membres de l'Association des camps de vacances, 24 offrent des activités équestres comme loisirs pour les jeunes.

NOMBRE DE SPÉCIALISTES

Seulement trois agronomes sont inscrits exclusivement dans la catégorie des spécialistes en chevaux à l'Ordre des agronomes du Québec. Le tableau de l'Ordre des médecins-vétérinaires du Québec compte 59 de ses 1 648 médecins-vétérinaires en pratique équine. Ceux-ci se trouvent dans toutes les régions du Québec dont 25, en Montérégie. Ces 59 médecins-vétérinaires sont membres de l'Association des vétérinaires équins du Québec.

Au MAPAQ, en 1995, il y avait trois spécialistes permanents et six temporaires affectés au domaine équin. Il y a aussi la Faculté de médecine vétérinaire de l'Université de Montréal (Saint-Hyacinthe) et le Groupe de recherche en médecine équestre.

2.1.11.2 Profil des entreprises

Les exploitations équines s'occupent de différents secteurs d'activité : la selle de compétition, la selle de loisir, la course amateur, la course professionnelle, le trait de compétition et le trait de loisir.

CARACTÉRISTIQUES PARTICULIÈRES DES ENTREPRISES

En 1995, les 7 000 emplois directs de l'industrie équine se répartissaient comme suit¹⁴⁷ :

- selle de compétition : 665 emplois;
- selle de loisir : 2 057 emplois;
- course amateur : 89 emplois;
- course professionnelle : 2 075 emplois;
- trait de compétition : 1 598 emplois;
- trait de loisir : 574 emplois.

NOMBRE DE PRODUCTRICES ET DE PRODUCTEURS ET TAILLE DES EXPLOITATIONS

En 1995, selon le MAPAQ, il y avait 645 exploitations agricoles qui tiraient au moins 34 p. 100 de leur revenu des activités équines; pour 448 d'entre elles, il s'agissait de l'unique source de revenu.

L'UPA dénombre environ 840 exploitantes et exploitants.

Selon le *Portrait socio-économique de l'industrie chevaline au Québec*¹⁴⁸ (1995), il y a 1 327 exploitantes et exploitants agricoles propriétaires de cinq chevaux ou plus. Parmi ceux-ci, 362 possèdent des chevaux de course, 858 des chevaux de selle et 489 des chevaux de trait; certains exploitants possèdent les trois catégories de chevaux.

RÉPARTITION DES ENTREPRISES PAR RÉGION

Selon le fichier d'enregistrement du MAPAQ, en 1995, le cheptel chevalin se concentrait dans la région de la Montérégie (26,2 p. 100). D'autres concentrations de chevaux s'observaient dans les régions de la Mauricie-Bois-Francs (12,6 p. 100), Chaudière-Appalaches (10,4 p. 100) et Laurentides (10,2 p. 100).

Des 107 écoles d'équitation qui existent, 19 sont situées sur la Rive-Sud de Montréal et 33 sur la Rive-Nord de Montréal.

147. INSTITUT DE TECHNOLOGIE AGRO-ALIMENTAIRE DE LA POCATIÈRE. *Problématique de formation professionnelle du domaine équin au Québec*, Étude préliminaire, août 1996, document de travail, nov. 1995, 48 p.

148. MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION DU QUÉBEC. *Effectifs débutants visés*, Direction générale de la formation professionnelle et technique, Direction de l'organisation pédagogique, document de travail, sept. 1996.

2.1.11.3 Profil de la main-d'oeuvre actuelle

FONCTIONS DE TRAVAIL ET STRUCTURE DES EMPLOIS

En 1995, dans son étude préliminaire, l'ITA de La Pocatière¹⁴⁹ a relevé les catégories d'emploi ouvertes à ses sortantes et sortants.

En course attelée, ces catégories sont palefrenière-palefrenier, entraîneuse-entraîneur, technicienne-technicien en élevage, conductrice-conducteur et aide-vétérinaire. Les personnes travaillent dans des hippodromes, des centres d'entraînement ou des fermes d'élevage spécialisées, et elles effectuent des tâches liées à la reproduction, à l'élevage, à l'entraînement, aux soins aux chevaux, au soutien technique ou à la gérance.

En équitation, les catégories d'emploi sont palefrenière-palefrenier, entraîneuse-entraîneur, technicienne-technicien en élevage, professeure-professeur d'équitation, gérante-gérant de centre équestre et aide-vétérinaire. L'équitation peut être de type «western» : plaisance, parcours d'obstacles, parcours western, dressage et gymkhana (sauts de barils). Elle peut être de type classique : dressage, chasseur, sauteur et concours hippiques.

En loisir équestre, les catégories d'emploi sont monitrice-moniteur (guide) de randonnée, gérante-gérant de centre et préposée-préposé aux soins aux chevaux. Les personnes employées en loisir équestre travaillent dans des bases de plein air, des camps de vacances et des clubs de randonnée.

CARACTÉRISTIQUES DES TRAVAILLEUSES ET TRAVAILLEURS

En 1994, le MAPAQ¹⁵⁰, en ne considérant que les exploitations dont la source majoritaire de revenu était l'activité équine, évaluait la main-d'oeuvre à 1 700 personnes dont 1 227 (72 p. 100) à titre de main-d'oeuvre familiale et 473 (28 p. 100) à titre de personnel engagé, dont 201 à statut permanent et 272 à statut saisonnier.

Des 643 exploitations ayant des activités équines inventoriées, 178 engageaient de la main-d'oeuvre salariée. Mais, entre 1992 et 1994, le secteur équin a connu une baisse de 15,6 p. 100 de sa main-d'oeuvre.

149. INSTITUT DE TECHNOLOGIE AGRO-ALIMENTAIRE DE LA POCATIÈRE. *Problématique de formation professionnelle du domaine équin au Québec*, Étude préliminaire, document de travail, oct. 1995, 48 p.

150. MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION DU QUÉBEC. *Profil de la main-d'oeuvre agricole au Québec, année 1994*, Direction de la formation, de la main-d'oeuvre et de l'appui aux femmes en bioalimentaire, avril 1994, 92 p.

Dans le *Document d'orientation : Techniques équestres* (1995)¹⁵¹ produit par le MEQ, on fait état de 4 000 personnes dans le domaine des courses attelées¹⁵², de 1 000 en équitation et de 250 autres dans le loisir équestre.

Une enquête effectuée auprès de 83 personnes du milieu équestre, à l'intérieur de l'étude préliminaire (1995) du MEQ¹⁵³, conclut que :

- 40 p. 100 des employées et employés ont reçu une formation collégiale;
- 50 p. 100 des employées et employés ont moins de cinq ans d'expérience dans le domaine équestre;
- la majorité des employées et employés avait seulement une année d'ancienneté auprès de leur employeur au moment de l'enquête;
- 45 p. 100 des employées et employés ont 25 ans ou moins et 75 p. 100, 35 ans ou moins.

CONDITIONS DE TRAVAIL

Dans cette étude préliminaire (1995), on mentionne que la majorité des emplois sont permanents et à temps plein, et que le salaire oscille entre 15 000 \$ et 20 000 \$ par année; peuvent s'y ajouter le logement et un pourcentage des revenus des cours d'équitation. La semaine de travail varie entre 50 et 60 heures et exige une grande disponibilité.

Les relations avec le public et la diversité des responsabilités peuvent être considérées comme des avantages du domaine équin. La sécurité au travail demeure une préoccupation importante pour les travailleuses et les travailleurs, qui ont un contact quotidien avec ces animaux de forte taille et de grande valeur. On souligne dans l'étude, parmi les aspects négatifs du travail, la température parfois inconfortable, les horaires de travail et l'absence de sécurité d'emploi. La gestion des imprévus fait partie des responsabilités de celle ou de celui qui travaille dans le domaine équestre. Il n'existe aucune association qui regroupe les employées et employés de ce domaine.

Comme exigences d'engagement, pour la profession d'entraîneuse-entraîneur ou de professeure-professeur d'équitation, on note le certificat de la Fédération équestre du Québec. Le critère principal demeure l'expérience, mais pour la palefrenière ou le palefrenier, on exigerait de plus en plus une formation.

151. MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION DU QUÉBEC. *Document d'orientation : Techniques équestres*, document de travail, nov. 1995, 8 p.

152. Selon la Régie des alcools, des courses et des jeux, en 1993, il y avait 3 577 détenteurs de licences pour les courses attelées, dont 1 164 licences de conductrices-conducteurs, 1 009 licences d'entraîneuses-entraîneurs et 1 404 licences de palefrenières-palefreniers.

153. INSTITUT DE TECHNOLOGIE AGRO-ALIMENTAIRE DE LA POCAITIÈRE. *Problématique de formation professionnelle du domaine équin au Québec*, Étude préliminaire, document de travail, oct. 1995, 48 p.

Les possibilités d'avancement dans le domaine équestre sont comme dans les autres domaines; elles sont liées à la formation de la personne, à ses possibilités de perfectionnement et à son engagement dans le milieu. Les possibilités de lancer sa propre entreprise sont excellentes, le marché pouvant encore accueillir de nouveaux centres d'équitation ou d'élevage. Il serait néanmoins difficile d'obtenir du crédit.

Dans le domaine des courses attelées, il faut posséder une licence de la Régie des alcools, des courses et des jeux pour être conductrice-conducteur de chevaux, entraîneuse-entraîneur et palefrenière-palefrenier. Dans ce secteur aussi, la formation sur le tas demeure le principal critère d'engagement.

2.1.11.4 État et évolution de la production

Le *Plan stratégique de développement et de redressement de l'industrie chevaline*¹⁵⁴ met en évidence l'important rôle joué par l'Institut de technologie agricole de La Pocatière, tant du point de vue de l'enseignement que de la recherche. Il est suggéré dans ce plan d'augmenter la production et la consommation de viande chevaline au Québec ainsi que d'accroître l'utilisation du cheval en zoothérapie.

2.1.11.5 Évolution de l'emploi

BESOINS QUALITATIFS

Les entreprises sont généralement de taille trop petite pour engager des spécialistes dans chacune des catégories d'emploi. Dans l'étude préliminaire effectuée par l'ITA, on souligne l'importance de la polyvalence, notamment l'acquisition d'habiletés en gestion et en communication pour tous les niveaux d'emploi. La connaissance des soins de base aux chevaux et de la reproduction sont de nouvelles exigences du marché du travail.

L'organisme Québec à cheval a effectué une étude visant à modifier son programme de formation (perfectionnement), qui comporte plusieurs niveaux. Les modifications pourraient susciter la création de cours en animation, en psychologie sportive, en pédagogie, en gérontologie (les personnes qui prennent leur retraite sont susceptibles d'éprouver de l'intérêt pour l'équitation) ainsi qu'en gestion.

On prévoit que l'informatique prendra de plus en plus d'importance (alimentation, élevage et gestion de l'entreprise) de même que les préoccupations environnementales.

154. MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION DU QUÉBEC. *Plan stratégique de développement et de redressement de l'industrie chevaline*, Direction des productions animales, filière cheval, document 8.06, 11p.

C'est en loisirs équestres que les emplois augmenteront, notamment à cause de la multiplication des clubs de randonnée et des associations équestres qui les soutiennent.

La restructuration du secteur des courses attelées, jumelée à la concurrence des casinos, sont aussi susceptibles d'augmenter les emplois, mais en général on croit que peu d'emplois seront créés.

2.1.12 Production de volailles spécialisées

2.1.12.1 Présentation

Il existe peu d'information disponible sur la production des petits gibiers ailés ou des volailles dites spécialisées. Entrent dans cette catégorie les cailles, les faisans, les pintades, les canards, les oies et autres volailles spécialisées à l'exception des ratites (autruches, émeus, nandous et casoars), dont on parlera plus loin.

En 1995, selon le fichier d'enregistrement du MAPAQ¹⁵⁵, les cailles constituaient 79,5 p. 100 des volailles spécialisées produites au Québec, les canards 8,4 p. 100, les faisans 6,3 p. cent, les pintades 2,4 p. 100 et les oies 0,3 p. 100.

Les cailles sont élevées en batterie, comme les poulets. Par contre, le faisan et la pintade relèvent d'une spécialité dans laquelle l'élevage se fait en batterie, mais par petits groupes.

2.1.12.2 Profil des entreprises

NOMBRE DE PRODUCTRICES ET DE PRODUCTEURS ET TAILLE DES EXPLOITATIONS

Dans le document *Tournée champêtre 1996*¹⁵⁶, on dénombrait 54 productrices et producteurs de cailles, perdrix et faisans, au 31 décembre 1995. Par contre, en 1995, le MAPAQ relevait 196 élevages de canards, 53 de cailles, 91 de faisans, 155 d'oies, 80 de pintades et 160 d'autres espèces.

155. MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION DU QUÉBEC. *Profil des exploitations agricoles*, Direction de l'analyse et de l'information économique, édition 1995, 91p.

156. UNION DES PRODUCTEURS AGRICOLES. «Tournée champêtre 1996 : Le goût du Québec rural», supplément de *Terre de chez-nous*, avril 1996, 80 p.

RÉPARTITION DES ENTREPRISES PAR RÉGION

Les principales régions productrices sont les suivantes : Montérégie, Chaudière-Appalaches, Laurentides et Outaouais. En 1995, selon le MAPAQ, 91 p. 100 des cailles étaient produites en Montérégie, 37,5 p. 100 des faisans dans les Laurentides et 39,4 p. 100 des pintades en Chaudière-Appalaches.

2.1.13 Production de bisons

2.1.13.1 Présentation

Avant d'aborder la production de bisons comme telle, voyons de façon générale la question des grands gibiers qui comprennent les bisons, les sangliers, les cervidés (cerfs de Virginie, cerfs rouges, cerfs Sika, daims et wapitis) et les ratites (autruches, nandous et émeus). On qualifie couramment ces élevages d'exotiques.

Des producteurs et des productrices se regroupent au sein d'associations comme l'Association québécoise des producteurs de sangliers, l'Association québécoise du bison inc., l'Association québécoises des producteurs de cervidés et l'Association québécoise des producteurs de ratites. Toutefois, aucun syndicat de l'UPA ne représente actuellement ces productrices et producteurs. La filière des grands gibiers domestiques réunit des partenaires du secteur des bisons, des cervidés et des sangliers et, depuis février 1996, des ratites. Le *Plan stratégique de développement*¹⁵⁷ produit antérieurement n'inclut donc pas ce secteur. Essentiellement, dans le plan on reprend les résultats d'une recherche commandée par la Corporation des grands gibiers domestiques, qui a été effectuée par l'université Laval et qui portait sur la planification stratégique des élevages de bisons, de cervidés et de sangliers.

Compte tenu de la nouveauté de la plupart de ces productions, il n'existe pas de programmes d'aide et de soutien particuliers. Dans le tableau de l'Ordre des médecins-vétérinaires du Québec, il est fait état d'un médecin-vétérinaire s'occupant exclusivement d'élevage d'animaux exotiques dans la région de la Montérégie et d'un autre spécialisé dans la pratique des oiseaux exotiques, incluant les ratites, dans la région de Montréal.

La commercialisation se fait par chaque éleveuse ou éleveur. L'Association des éleveurs de ratites songe toutefois à mettre sur pied une coopérative qui se chargerait de la gestion exclusive de l'offre, de la fixation des prix et de l'achat des moulées. Une cinquantaine de productrices et producteurs de ratites seraient intéressés à ne plus se préoccuper de ces questions, préférant se consacrer exclusivement à la production.

157. MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION DU QUÉBEC. *Plan stratégique de développement, Plan d'action pour l'an I*, filière des grands gibiers domestiques, 1996, 67 p.

Dans le *Plan stratégique de développement*, on suggère plutôt la création d'une unité de coordination pour les grands gibiers domestiques afin de permettre une mise en marché harmonieuse des produits.

Abordons maintenant la production de bisons comme telle en précisant que quelques productrices et producteurs québécois en élèvent depuis une quarantaine d'années et que les élevages actuels existent depuis six ans, la taille de troupeau étant de deux mâles et treize femelles en moyenne.

Il s'agit d'une production d'animaux de boucherie, englobant de plus la vente des reproducteurs. Cette production s'associe bien à l'agrotourisme, les gens étant impressionnés par cet animal imposant.

2.1.13.2 Profil des entreprises

CARACTÉRISTIQUE PARTICULIÈRE DES ENTREPRISES

Pour la majorité des éleveuses et éleveurs, cette production représente un travail à temps partiel.

NOMBRE DE PRODUCTRICES ET DE PRODUCTEURS ET TAILLE DES EXPLOITATIONS

Selon les Services vétérinaires de Agriculture et Agro-alimentaire Canada, en juillet 1995, 79 personnes élevaient 2 242 bisons. Le *Plan stratégique de développement* prévoit que le nombre de bêtes atteindra 2 650 en 1998 et qu'il se stabilisera.

En 1995, le MAPAQ dénombrait 56 élevages de bisons dont 31 tiraient plus de 34 p. 100 de leur revenu de cette production. Pour 21 de celles-ci, il s'agissait de l'unique source de revenu.

RÉPARTITION DES ENTREPRISES PAR RÉGION

On trouve des élevages de bisons un peu partout au Québec mais particulièrement dans les régions suivantes :

- Chaudière-Appalaches (11 exploitations);
- Mauricie-Bois-Francs (8 exploitations);
- Saguenay-Lac-Saint-Jean (7 exploitations);
- Montérégie (6 exploitations).

2.1.13.3 Profil de la main-d'oeuvre actuelle

Cette production nécessite peu d'infrastructures et peut intéresser des productrices et des producteurs en quête d'une diversification ou d'une production complémentaire. Néanmoins, l'élevage de cet animal robuste nécessite tout de même des investissements de départ importants pour l'achat des bêtes et des clôtures. De plus, comme pour d'autres productions, l'absence de données technico-économiques rend l'obtention du financement difficile.

2.1.13.4 État et évolution de la production

FORCES

L'élevage de bisons pourrait tirer avantage du potentiel inexploité de nombreuses terres abandonnées et ainsi assurer l'occupation du territoire.

OUVERTURE DE MARCHÉS

La vente des reproducteurs constitue le marché le plus exploité actuellement par les éleveuses et éleveurs puisque 59 p. 100 s'y adonnent.

Le marché de la viande de bison est en croissance au Québec; on en trouve de plus en plus dans les supermarchés. Il y a aussi le marché de la Nouvelle-Angleterre et de l'Europe. Puisqu'il s'agit d'une production récente, seulement 25 p. 100 des éleveurs vendent de la viande.

Dans l'étude effectuée dans le contexte du *Plan stratégique de développement*, on mentionne que 22 p. 100 des éleveuses et des éleveurs de bisons organisent des visites guidées à la ferme.

Les activités cynégétiques (la chasse) pourraient être exploitées, de même que d'autres activités liées à l'agrotourisme.

NOUVELLES TECHNIQUES

Quelles sont les qualités recherchées chez un bison (conformité) et quelles sont les coupes de viande à commercialiser? Le produit est mal défini, et sa qualité, très hétérogène.

L'encadrement technique des vétérinaires et des agronomes est insuffisant, particulièrement en régions périphériques. Le contrôle de l'alimentation et les techniques d'élevage qui permettraient d'obtenir des produits de qualité doivent être améliorés. Des connaissances sur les techniques de commercialisation, les coûts d'élevage et la rentabilité des exploitations font également défaut.

2.1.14 Production de cervidés

2.1.14.1. Présentation

Les cervidés sont élevés pour vendre des reproducteurs, de la viande et le velours des bois ou pour la chasse à la ferme et d'autres activités agro-touristiques. La vente des reproducteurs est une des opérations commerciales importantes, particulièrement pour ce qui est de cerfs de Virginie, des cerfs rouges et des wapitis.

La viande de tous les types de cervidés est recherchée, soit pour les méchouis, soit pour la restauration. L'abattage se fait en région, dans des abattoirs conventionnels. Des productrices et des producteurs font de la transformation fermière en offrant des produits associés comme des pâtés et des terrines.

Le velours des bois de cervidés est un produit pour lequel la demande est mondiale. Une hormone, la pantocrine en est extraite. Elle sert en médecine douce. Les wapitis sont élevés principalement pour ce produit, mais on utilise aussi les bois des cerfs rouges.

Des éleveurs de cervidés organisent des visites à la ferme comme activité complémentaire.

2.1.14.2 Profil des entreprises

CARACTÉRISTIQUE PARTICULIÈRE DES ENTREPRISES

Presque tous les éleveurs et éleveuses travaillent à leur production à temps partiel et bon nombre le font souvent par pur plaisir.

NOMBRE DE PRODUCTRICES ET DE PRODUCTEURS ET TAILLE DES EXPLOITATIONS

Statistique Canada¹⁵⁸, en 1996, relevait pour le Québec 200 exploitations de cervidés pour un nombre total de 7 586 bêtes.

Le fichier d'enregistrement du MAPAQ de 1995 comptait 148 exploitations de cervidés, dont 51 qui en tiraient plus de 34 p. 100 de leurs revenus. Pour 41 de celles-ci, il s'agissait de l'unique source de revenu.

Voici les données recueillies concernant le nombre de producteurs et productrices de cervidés au Québec et le cheptel. Ces données tendent à démontrer que la production de cervidés est en croissance.

158. STATISTIQUE CANADA. *Profil agricole du Canada*, division de l'agriculture, juillet 1997, p. 67.

TABLEAU 33

NOMBRE DE PRODUCTEURS ET PRODUCTRICES, CHEPTEL EN 1996 ET CHEPTEL PROJETÉ SELON CHAQUE ESPÈCE DE CERVIDÉS¹⁵⁹

Production	Nombre de producteurs et de productrices	Cheptel en 1996	Cheptel projeté (1998)
Cerfs de Virginie	292	3 260	3 330
Daims	136	1 520	1 630
Wapitis	41	655	675
Cerfs rouges	121	3 305	3 680
Cerfs Sika	40	340	375

RÉPARTITION DES ENTREPRISES PAR RÉGION

On trouve des éleveurs dans plusieurs régions du Québec, dont certaines comprenant un nombre plus important d'élevages :

- Montérégie (33 exploitations);
- Bas-Saint-Laurent (21 exploitations);
- Mauricie-Bois-Francs (21 exploitations);
- Chaudière-Appalaches (16 exploitations).

2.1.14.3 Profil de la main-d'œuvre actuelle

Il y a peu de main-d'œuvre engagée pour l'élevage de cervidés.

2.1.14.4 État et évolution de la production

FAIBLESSES

L'élevage de cerfs de Virginie (chevreuils) a posé un problème d'ordre législatif attribuable au ministère de l'Environnement et de la Faune. Jusqu'à récemment, les activités de chasse à la ferme et la commercialisation de la viande étaient interdites.

159. Sources : Services vétérinaires d'Agriculture et Agro-alimentaire Canada, juillet 1995 et *Plan stratégique de développement de la filière des grands gibiers*, mars 1996, p. 15.

Bon nombre de naturalistes se préoccupent de cet élevage naissant à cause du danger de transmission aux cervidés en liberté des problèmes de santé et de comportement des cervidés élevés en captivité.

Il est difficile de contrôler des animaux élevés dans des aires boisées. Bon nombre d'éleveurs ne sont pas dotés des techniques nécessaires à une bonne régie concernant l'élevage de cervidés : cages de rétention, balances, registres généalogique, sanitaire et alimentaire, registres des pesées et des saillies, informatisation des données, etc.

Comme pour les autres élevages de grands gibiers domestiques, on manque de ressources humaines compétentes dans ces productions. Peu de personnes sont bien renseignées à l'exception de quelques éleveurs. De plus, aux coûts de production s'ajoutent les frais de visite obligatoire d'un vétérinaire à la ferme au moment de l'abattage et pour la coupe des bois.

OUVERTURE DE MARCHÉS

Le marché des animaux de reproduction est en croissance. Les acheteurs trouvent cependant qu'il y a trop de croisements entre le wapiti et le cerf rouge.

Les éleveurs ne peuvent exporter la viande de cervidés aux États-Unis, et il existe une menace de concurrence de la part des éleveurs ontariens qui offrent des coupes fraîches préemballées. La filière des grands gibiers domestiques estime toutefois que les ventes de viande de wapiti et de daim pourraient doubler et qu'il existe encore un excellent potentiel pour celle du cerf de Virginie. De plus, la formule des tables champêtres pourrait être davantage exploitée au Québec, favorisant les ventes de viande pour congélateur.

Il existe une concurrence sur le marché de la viande de grands gibiers du fait de l'élevage de caribous et d'autres gibiers sauvages par les autochtones. Les Cris, les Inuits et les Naskapis sont légalement autorisés à commercialiser les espèces indigènes. En 1995, les Inuits ont inauguré une entreprise communautaire pour l'abattage, la transformation et la commercialisation de la viande de caribou et songeaient à y ajouter le loup-marin. Deux projets privés étaient aussi en élaboration, en 1995, sur le territoire de Nunavik. De plus en plus de Québécoises et de Québécois demanderaient de la viande de caribous. Cette viande est vendue sur le marché et entre en concurrence avec la viande des élevages de cervidés.

Le marché asiatique pour le sang de velours et les organes génitaux reste à satisfaire.

2.1.14.5 Évolution de l'emploi

Dans l'état actuel de cette production, les productrices et producteurs n'engagent pas de main-d'oeuvre non familiale.

2.1.15 Production de sangliers

2.1.15.1. Présentation

En Amérique du Nord, la production de sangliers date des années 40, alors que certaines populations s'implantaient dans des territoires marécageux où abondaient les serpents. On importa des sangliers, un ennemi naturel des serpents. On n'acheta que les mâles, les femelles coûtant trop cher¹⁶⁰. Afin d'assurer la reproduction, on relâcha aussi dans les savanes des truies noires. Ce croisement donna naissance à un hybride à 38 chromosomes, comme le cochon ordinaire, au lieu des 36 du vrai sanglier. On l'appelle faux sanglier ou cochonglier. Actuellement, il y aurait plus de 3 000 faux sangliers en liberté aux États-Unis.

En Ontario, la production de sangliers croisés débuta vers 1965 et, au Québec, cinq ans plus tard. On trouve aujourd'hui au Québec un grand nombre de faux sangliers, mais des producteurs et productrices sont en train de purifier la race au moyen de quelques lignées comme la San Diego et la Scandinave, la demande pour la viande de vrai sanglier, au goût distinctif, étant plus importante.

Les producteurs et les productrices vendent la viande pour les méchouis, aux boucheries et aux restaurants et organisent des visites guidées. Le tiers des productrices et producteurs de sangliers exploitent un parc de chasse, alors que d'autres envisagent cette possibilité.

AFFINITÉ AVEC D'AUTRES PRODUCTIONS

La production de sangliers ressemble beaucoup à celle du porc pour ce qui est de l'alimentation, de l'hygiène, de la santé et de la reproduction des bêtes. Pourtant, au Québec, un seul producteur de porcs s'y intéresse et cela, de manière importante.

La production de vrai ou de faux sangliers nécessite peu d'équipement. Les bêtes sont élevées de façon artisanale, au grain et dans de petits parcs, contrairement aux cerfs et aux daims qui exigent la manutention de balles de foin. Cet engraissement aux céréales a favorisé nombre d'éleveurs de l'Ouest canadien, qui se sont lancés eux aussi dans l'élevage du faux sanglier.

REGROUPEMENT

La moitié des 110 producteurs et productrices sont membres de l'Association des producteurs de sangliers.

MODE DE COMMERCIALISATION

Deux coopératives du Bas-Saint-Laurent exercent des activités d'abattage et de commercialisation.

160. À l'époque, un mâle coûtait 1 500 \$, et une femelle encore plus.

2.1.15.2 Profil des entreprises

NOMBRE DE PRODUCTRICES ET DE PRODUCTEURS ET TAILLE DES EXPLOITATIONS

Selon les Services vétérinaires d'Agriculture et Agro-alimentaire Canada, en 1995, 110 personnes élevaient 3 500 sangliers, dont seulement 20 p. 100 étaient de race pure. Les élevages comprennent des adultes, des bêtes rousses (de 6 à 12 mois) et des marcassins (moins de 6 mois). Le nombre de sangliers est en déclin. Dans l'étude commandée pour le *Plan stratégique de développement*, on a fait état de 2 950 bêtes et, si les estimations s'avèrent justes, il n'en restera que 2 670 en 1998⁶¹.

En 1995, le MAPAQ dénombrait 69 exploitations de sangliers dont seulement 36 faisaient de cet élevage leur source majoritaire de revenu. Pour 16 d'entre elles, il s'agissait de l'unique source de revenu.

RÉPARTITION DES ENTREPRISES PAR RÉGION

Il y a des éleveurs de sangliers un peu partout au Québec, dont 25 p. 100 dans la région de Québec. Selon l'Association des producteurs de sangliers, les régions du Lac-Saint-Jean, de Lanaudière, de Montréal et de l'Estrie comprennent chacune une dizaine de membres.

CARACTÉRISTIQUE PARTICULIÈRE DES ENTREPRISES

Seulement cinq des 110 productrices et producteurs vivaient à l'heure actuelle de l'élevage, mais selon le *Plan stratégique de développement*, la moitié des producteurs et productrices envisagent d'en vivre. Pour la majorité de ces productrices et producteurs, l'élevage de sangliers correspond à une réorientation de carrière.

2.1.15.3 Profil de la main-d'oeuvre actuelle

Comme pour les autres productions de grands gibiers, les producteurs et productrices de sangliers engagent actuellement peu de main-d'oeuvre.

INFORMATION SUR LA RELÈVE AGRICOLE

L'animal étant robuste, sa production exige relativement peu de temps, mais elle nécessite de posséder de bonnes connaissances techniques d'élevage. Dans le *Plan stratégique de développement*, on affirme que la production de sangliers comporte peu de risques au départ, mais il n'existe aucune donnée sur la rentabilité d'une production à temps plein.

161. FILIÈRE DES GRANDS GIBIERS DOMESTIQUES. *Plan stratégique de développement*, mars 1996, p. 15.

Toujours selon ce document, peu d'information circule entre les productrices et les producteurs de sangliers. La méfiance qu'ont les productrices et producteurs les uns envers les autres ne contribue pas à la formation de nouvelles personnes dans le domaine.

2.1.15.4 État et évolution de la production

FORCES ET FAIBLESSES

Selon l'Association des producteurs de sangliers, le problème majeur de cette production est la rareté des vrais sangliers (36 chromosomes) pour la reproduction. Les premiers géniteurs venaient du zoo de San Diego. Bon nombre de membres de l'Association ont entrepris un programme d'amélioration génétique pour purifier leur troupeau, mais il leur faudra de 3 à 5 ans avant de commercialiser cette viande dans les restaurants québécois, où il existe un important débouché. Le vrai sanglier, contrairement à son cousin le cochon, n'atteint sa maturité qu'au bout de trois années.

La controverse relative à l'élevage de cochangliers entraîne un développement désordonné de cette nouvelle industrie. Bien que les prix soient plus bas, des producteurs et productrices désirent poursuivre le développement de leur cheptel de faux sangliers pour lesquels il existe des débouchés (méchouis et exportations).

Il y aurait place pour le développement de la transformation primaire (découpe) de la venaison et pour des parcs de chasse bien organisés.

OUVERTURE DE MARCHÉS

Le marché des animaux de reproduction est en croissance, et les acheteurs exigent de plus en plus le vrai sanglier.

Le marché local de la viande de faux sangliers passe par les épiceries, mais la plupart des restaurateurs pour leur part exigent les vrais sangliers. Les producteurs et productrices québécois exportent donc la plupart de leur production de faux sangliers vers le Japon pour la viande et vers les États-Unis pour les parcs de chasse. La vraie viande de sanglier que l'on mange ici est importée, comme celle des autruches d'ailleurs, car ce sont des élevages trop jeunes encore.

2.1.15.5 Évolution de l'emploi

Étant donné les débouchés intéressants, l'élevage de sangliers pourrait générer des emplois.

2.1.16 Production de ratites

2.1.16.1. Présentation

L'élevage des ratites au Québec a débuté en même temps que celui des autruches en 1991. Depuis cinq ans, des développements rapides ont permis à cette industrie d'éveiller la curiosité des Québécois et Québécoises et de recruter de nouveaux adeptes.

Les ratites, une sous-classe d'oiseaux coureurs, comprennent les autruches, les émeus et les nandous.

Au Québec, on trouve principalement des élevages d'autruches, quelques élevages d'émeus et très peu d'élevages de nandous, un animal originaire de l'Amérique du Sud. L'élevage d'autruches pour la reproduction est, pour certaines personnes, une activité spéculative, car les animaux sont mis en pension chez des productrices et des producteurs. Trois ou quatre femelles produisent 200 bébés dans une année. Les premières autruches achetées au Québec coûtaient 30 000 \$ chacune, alors que le prix actuel oscillerait autour de 18 000 \$ pour un groupe composé d'un mâle et de deux femelles.

L'autruche est un oiseau qui demande de la productrice ou du producteur certaines connaissances liées à l'espèce. Par exemple, en alimentation, un excès de nourriture peut entraîner la mort de l'animal, qui est très glouton. De plus, une autruche trop nourrie donne une viande grasse et peu recherchée.

On consomme la viande d'autruche, de nandou et d'émeu. L'huile de nandou possède des propriétés pharmaceutiques de type analgésique et serait un des meilleurs anti-inflammatoires pour le traitement de l'arthrite. Elle entre aussi dans la composition de cosmétiques. La curiosité engendrée par ces animaux pourrait être exploitée en complémentarité avec l'agrotourisme (tables champêtres, visite à la ferme, etc.).

AFFINITÉ AVEC D'AUTRES PRODUCTIONS

Une «autrucherie» n'a rien à voir avec un poulailler et bien que les ratites soient des oiseaux, il existe peu ou pas de producteurs et productrices avicoles qui s'y intéressent. Ce sont des animaux assez corpulents, une autruche pesant environ 500 livres. Les personnes qui élèvent des ratites sont plutôt des producteurs et productrices de grands animaux comme les vaches laitières et les porcs. Le tiers des membres de l'Association étaient déjà agriculteurs avant de se lancer dans cette production.

REGROUPEMENTS

L'Association des éleveurs de ratites réunit des productrices et des producteurs d'autruches, de nandous, d'émeus et de casoars, un animal récemment introduit au Québec. Depuis février 1996, le secteur des ratites s'est joint à la filière des grands gibiers domestiques qui comprend, rappelons-le, les productrices et les producteurs de bisons, de sangliers et de cervidés. Le secteur des ratites a produit, en juillet 1996, son *Plan d'action pour l'an 1*¹⁶², en établissant des pistes d'action et ses priorités.

2.1.16.2 Profil des entreprises

À l'instar de nombreuses productions dites marginales ou spéciales, la production de ratites est assumée par trois types de personnes : des personnes en préretraite, d'autres qui ont réorienté leur carrière et de jeunes couples désirant vivre plus tard de cette production. La majorité des éleveuses et éleveurs occupent un emploi à l'extérieur, ce qui limite la rentabilité et le développement de leur entreprise.

NOMBRE DE PRODUCTRICES ET DE PRODUCTEURS ET TAILLE DES EXPLOITATIONS

L'Association des éleveurs de ratites estime que le nombre de propriétaires de ratites est de 300 à 400 et que le cheptel est de 2 000 bêtes (adultes et bébés). Tel qu'on l'a mentionné précédemment, bon nombre de propriétaires ne sont pas des éleveurs ou des éleveuses. De la centaine de membres de l'Association, les deux tiers élèvent des autruches, tandis que l'autre tiers élève des émeus, très peu élevant des nandous pour l'instant.

RÉPARTITION DES ENTREPRISES PAR RÉGION

L'élevage de ratites se ferait dans toutes les régions du Québec.

2.1.16.3 Profil de la main-d'oeuvre actuelle

Les besoins en relève ne se font pas encore sentir, cette industrie étant trop jeune. Dans le *Plan d'action pour l'an 1* de la filière des grands gibiers, secteur des ratites, on a établi une liste d'actions à entreprendre afin de sensibiliser les différents partenaires liés au financement et aux assurances sur les coûts et la rentabilité de cette production. Comme pour d'autres productions peu connues, il est difficile d'obtenir du financement.

162. MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION DU QUÉBEC. *Plan stratégique de développement, Plan d'action pour l'an 1*, filière des grands gibiers domestiques, 1996, 67 p.

2.1.16.4 État et évolution de la production

FAIBLESSES

Les pays d'origine des ratites seraient peu enclins à diffuser de l'information sur les techniques de production, rendant difficile l'accès à l'information. Au Québec, les producteurs et productrices sont les personnes les plus au fait de cette production. Les travailleurs de meuneries ne savent pas composer une moulée appropriée (riche en vitamine E, exempte de maïs, etc.), et les vétérinaires ne possèdent pas l'équipement approprié pour certaines interventions et essaient toutes sortes de médicaments destinés à d'autres élevages avant de résoudre un problème de santé.

OUVERTURE DE MARCHÉS

Le faible pourcentage de gras de la viande d'autruche et son caractère exotique font que la demande est en croissance. Les restaurants, toujours à l'affût de nouveautés, sont preneurs (marchés locaux et extérieurs). Il y aurait de la place pour 2 000 entreprises spécialisées en ratites alors qu'on en dénombre une centaine. La viande offerte dans certains restaurants, par exemple le sanglier, est un produit importé. La trop petite taille des troupeaux québécois ne permettant pas encore la commercialisation des produits, des producteurs et productrices distribuent de la viande de l'Ouest canadien. Il y a un marché pour la viande d'émeus et pour l'huile et la viande de nandous.

La concurrence provient surtout des États-Unis et de l'Ouest canadien. La qualité des troupeaux y serait parfois douteuse, surtout aux États-Unis.

NOUVELLES TECHNIQUES

Il s'agit d'une production exigeant beaucoup d'observation si bien que pour le moment, l'industrie se développe par essai et erreur. Il faudrait déterminer le type de bâtiment idéal pour l'élevage des ratites, effectuer des travaux de recherche sur l'alimentation de croissance et de finition en fonction des produits recherchés (pH de la viande, peau et huile) et analyser les coûts de production.

FERME DE L'AVENIR

On envisage qu'une ferme produira un maximum de 300 à 400 bébés autruches par année. Des essais faits aux États-Unis avec des «autrucheries» de 700 à 800 bêtes ont donné lieu à trop de problèmes de santé animale.

2.1.16.5 Évolution de l'emploi

C'est la main-d'oeuvre familiale qui effectue l'ensemble des tâches des producteurs et productrices de ratites. Ces entreprises resteront relativement petites, et le besoin en main-d'oeuvre restera faible. Par contre, une entreprise qui atteint son plein développement, c'est-à-dire une production de 400 bébés par an, aura besoin d'une ou d'un employé rémunéré et il y a de la place pour de nombreuses entreprises de ce type.

La production de ratites comme telle a été traitée, mais avant d'aborder une autre production animale, voyons de façon générale quelles conclusions on peut tirer sur la question des grands gibiers domestiques.

La plupart des productrices et des producteurs de grands gibiers exercent ce métier à temps partiel.

Encourager ces productions permettrait une meilleure occupation du territoire et, bon nombre de régions pourraient bénéficier de ces nouveaux élevages.

Il existe des possibilités d'affaires intéressantes pour l'élevage des bisons, des cervidés, des sangliers et des ratites, sur les marchés intérieurs et extérieurs.

La commercialisation des produits devra être mieux structurée, voilà pourquoi dans le *Plan stratégique de développement* on suggère la mise sur pied d'une unité de coordination.

Il faut mieux connaître les exigences des consommatrices et des consommateurs en ce qui concerne les coupes de viandes et le prix qu'ils sont disposés à payer. Les caractéristiques d'un parc de chasse intéressant et les qualités recherchées chez les animaux reproducteurs sont d'autres éléments à améliorer.

Les données technico-économiques ne sont pas connues ce qui rend d'autant plus difficile l'obtention de financement pour la relève. Les nouveaux éleveurs font de l'autoapprentissage, par essais et erreurs.

On note une rareté des personnes compétentes sur le plan des techniques de production et de commercialisation de ces productions très distinctes (agronomes, vétérinaires, techniciennes-techniciens, etc.). Quelques rares productrices et producteurs détiennent les renseignements nécessaires. La documentation est très rare.

Le *Plan stratégique de développement des grands gibiers domestiques* indique certains axes de recherche prioritaires : la régie de troupeau notamment, des interventions en alimentation afin d'obtenir le goût recherché pour la viande, en santé animale et en amélioration génétique.

2.1.17 Production d'animaux à fourrure

2.1.17.1 Présentation¹⁶³

On trouvera dans cette section un sommaire sur l'élevage de visons, de renards et de chinchillas pour leur fourrure.

Toutes ces productions sont en régression depuis plusieurs années; la demande diminue et le nombre de productrices et de producteurs suit cette tendance. Toutefois, les prix sont à la hausse depuis 1994 et, pour le vison, l'année 1995 a été une année record.

Le prix est établi selon la qualité des peaux. Il existe sept qualités de visons. En 1995, le vison saphir, le plus cher, se vendait 92,63 \$ la peau au Québec et 86,96 \$ au Canada, alors que le vison «demi-buff» valait 49,43 \$ la peau au Québec et 60,75 \$ dans le reste du Canada. Le prix varie aussi selon la préparation des peaux, qui se fait à la ferme et qui, parfois, laisse à désirer.

La peau du renard bleu rapporte plus que celle du renard argenté, perle platine ou platine. Au Québec, bien que les productrices et producteurs fassent maintenant l'élevage du renard bleu, l'élevage du renard argenté demeure le plus populaire. Les peaux de renard se vendent par l'entremise d'un centre de vente aux enchères spécialisé (Toronto, New Jersey, etc.).

La concurrence, pour les éleveurs d'animaux à fourrure, vient principalement du Canada, des pays scandinaves, de la Russie et de la Chine.

Comme pour les autres productions marginales ou naissantes (chèvres, lapins et petits et grands gibiers), les productrices et les producteurs peuvent compter sur peu de ressources. Un agronome et un technicien sont affectés à la Division des animaux à fourrure et des grands animaux du MAPAQ. Ce ministère n'offre plus de services de génétique et de sélection, et les agronomes des bureaux locaux ne possèdent pas l'expertise nécessaire pour donner des services-conseils relativement à cette production. Par contre, ce ministère offre des services de médecine-vétérinaire aux éleveuses et éleveurs de visons et subventionne encore une partie des honoraires des vétérinaires en pratique privée pour l'élevage du renard. Les médicaments sont rarement particuliers aux espèces traités, et il n'existe pas d'équipe d'inséminateurs, ce qui permettrait de faire une meilleure sélection des sujets et d'abaisser le taux de mortalité. Peu de meuneries sont spécialisées dans cette production et, au Québec, contrairement à ce qui est le cas dans des provinces comme la Nouvelle-Écosse et la Saskatchewan, on n'effectue pas de recherche.

163. Bien que l'élevage du chinchilla fasse partie de la production des animaux à fourrure, cette section porte principalement sur les visons et les renards, étant donné l'absence de données sur les chinchillas.

REGROUPEMENTS

Des productrices et producteurs sont regroupés au sein de l'Association professionnelle des producteurs de fourrure du Québec (APPFQ). Il y a aussi l'Association des producteurs de renards du Québec (APRQ) et l'Association québécoise du vison. Toutefois, ces associations ont peu de ressources.

2.1.17.2 Profil des entreprises

NOMBRE DE PRODUCTRICES ET DE PRODUCTEURS ET TAILLE DES EXPLOITATIONS

L'UPA compte 57 cotisantes et cotisants en production d'animaux à fourrure.

Le MAPAQ a inventorié en 1995, 23 élevages de visons (16 056 femelles), 44 élevages de renards (2 094 femelles) et 10 élevages de chinchillas (3 042 femelles). Il y avait 53 entreprises qui tiraient de ces productions plus de 34 p. 100 de leur revenu et pour 47, il s'agissait de l'unique source de revenu. L'élevage d'animaux à fourrure demeure une activité pratiquée à temps partiel.

RÉPARTITION DES ENTREPRISES PAR RÉGIONS

C'est la région de la Montérégie qui se démarque avec 4 élevages de chinchillas, 6 de renards et 9 de visons.

2.1.17.3 Profil de la main-d'oeuvre actuelle

Dans l'élevage du vison, une entreprise de 600 à 800 femelles exige qu'une personne s'en occupe à temps plein. L'exploitante ou l'exploitant engage occasionnellement une personne pour les mises bas qui s'échelonnent sur trois semaines, en mars, et au moment du sevrage, soit en été. Il faut également cinq personnes, un mois durant, pour effectuer en équipe les travaux d'abattage, d'écorchage, de dégraissage et de moulage; ces travaux sont parfois confiés à une entreprise spécialisée qui possède l'équipement et la compétence nécessaires.

En 1995, on trouvait 3 élevages de 500 à 600 femelles, 8 de 1 000 à 2 000 femelles et un de 3 450 femelles.

2.1.17.4 État et évolution de la production

Le suivi des animaux pourrait être amélioré au moyen d'un système comme le «Système intégré de gestion d'identification permanente des animaux» proposé par le MAPAQ pour les porcs, les bovins et les moutons. Ce système permet de connaître les progrès d'un animal durant toutes les étapes de son élevage.

Certains éleveurs et éleveuses pratiquent eux-mêmes l'insémination artificielle, mais peu tiennent des registres de leur cheptel. Il existe pourtant des logiciels spécialisés pour ce faire; les producteurs scandinaves s'en servent couramment, surtout qu'il s'agit d'un élevage qui exige un bon suivi : alimentation, vaccins, détection des chaleurs, logement, etc.

En ce qui concerne la préparation des peaux, la plupart des productrices et des producteurs ne connaissent pas tous les meilleures méthodes d'abattage, d'écharnage, de dégraissage, de moulage et de séchage. Ils obtiendraient un bien meilleur prix si le produit répondait aux normes du marché.

C'est une production dispersée sur le territoire québécois pour laquelle le financement est difficile à obtenir. Néanmoins, le MAPAQ croit que cette production devrait être encouragée, car elle est complémentaire de l'agriculture. Les pays scandinaves ont investi dans cette production en effectuant des recherches, en fournissant des services-conseils et en aidant à structurer des cuisines communes pour la fabrication des aliments. Plus près de nous, la Nouvelle-Écosse offrirait un meilleur encadrement aux éleveurs et éleveuses.

2.2 Productions végétales

Parmi les exploitations agricoles québécoises, 30 p. 100 tirent leur revenu principalement d'une production végétale. Seront présentées ci-après les grandes cultures (céréales, protéagineux et fourrages), la production acéricole et les différentes productions horticoles.

2.2.1 Production de céréales, de protéagineux¹⁶⁴ et de plantes fourragères (cultures commerciales ou grandes cultures)

2.2.1.1 Présentation

PRODUITS ET SUPERFICIES CULTIVÉES

On entend par céréales le maïs-grain, l'orge, l'avoine et le blé, par protéagineux le soya, le canola, le pois sec, le haricot sec, le lupin, etc., et par fourrages la luzerne, le mil, le trèfle, le lotier, le millet, le brome, le maïs fourrager, etc. Les fourrages sont associés à la production laitière en tant qu'intrant dans l'alimentation animale et couvrent 60 p. 100 des terres cultivées du Québec, dont plus des deux tiers correspondent à des pâturages améliorés. Dans les exploitations dites de «grandes cultures» se trouvent des productions réintroduites comme le lin, par exemple.

Notre production est très orientée vers les besoins de la production animale, puisque près de 70 p. 100 des exploitations agricoles produisent du fourrage et que le maïs-grain correspond à 70 p. 100 du volume de production des céréales et à 43 p. 100 des superficies cultivées en céréales et protéagineux. L'orge représente 20 p. 100 de la production de céréales, le soya, aussi utilisé en alimentation animale, 6 p. 100 et le blé 4 p. 100.

IMPORTANCE DE LA PRODUCTION DE CÉRÉALES ET DE PROTÉAGINEUX

Les céréales et les protéagineux sont les cultures les plus répandues en production végétale et, annuellement, leurs ventes atteignent 333 millions de dollars, soit près de 9 p. 100 de l'ensemble des ventes agricoles. La culture du maïs-grain représente à elle seule 221 millions de dollars.

164. Les protéagineux sont cultivés pour leurs protéines et les oléagineuses pour leur huile. Le soya et le canola, selon le produit désiré, peuvent entrer dans l'une ou l'autre des catégories. Au Québec, le soya et le canola font partie des protéagineux, puisqu'il n'existe pas d'usine d'extraction d'huile (grand volume) et qu'on cultive ces plantes pour la fabrication de tourteaux pour l'alimentation animale. La section que voici traite donc des céréales et protéagineux récoltés pour le grain.

REGROUPEMENTS

Au sein de l'UPA, c'est la Fédération des producteurs de cultures commerciales qui représente les productrices et les producteurs de céréales et de protéagineux, alors que la filière du secteur des grains regroupe des personnes travaillant en production, transformation et commercialisation.

La culture fourragère rejoignant bon nombre de productions animales, elle concerne indirectement d'autres regroupements de productrices et producteurs.

MODE DE COMMERCIALISATION

Les céréales sont commercialisées par l'intermédiaire de la bourse. Ce mode de commercialisation exige des compétences particulières pour quiconque désire se lancer dans cette production ou prendre la relève d'une ferme céréalière.

PROGRAMMES D'AIDE ET DE SOUTIEN

Les grandes cultures bénéficient des programmes d'évaluation des nouveaux cultivars, dans le contexte des essais du Conseil des productions végétales du Québec et de la Régie des assurances agricoles du Québec. Pour participer au régime d'assurance-stabilisation du maïs-grain, du soya et des céréales, il faut cultiver un minimum de 10 hectares par catégorie.

Agriculture et agroalimentaire Canada dispose aussi d'un centre de recherche sur les sols et les grandes cultures (Sainte-Foy).

Les producteurs et productrices peuvent souscrire à une assurance-récolte pour les grandes cultures et le foin. Des conditions d'admission s'appliquent par exemple, l'obligation, pour le programme «céréales et protéagineux», de consacrer au moins 4 hectares à chaque culture¹⁶⁵.

Afin de prévenir les producteurs et les productrices des risques de propagation de maladies et d'atteinte du seuil de nuisibilité par les ravageurs (insectes, maladies, etc.), il existe un réseau «Grandes cultures» faisant partie du Réseau d'avertissement phytosanitaire du MAPAQ. Les abonnés à ce service reçoivent de l'information et des recommandations.

NOMBRE DE SPÉCIALISTES

L'Ordre des agronomes du Québec a répertorié 211 de ses membres actifs dans les grandes cultures.

Les productrices et les producteurs de fourrages commercialisent eux-mêmes leur produit.

165. La lectrice ou le lecteur intéressé trouvera l'information complète sur les différents programmes offerts auprès de la Régie des assurances agricoles du Québec. Cet organisme tient des statistiques sur tous les programmes offerts (nombre d'adhérants, valeur assurée, cotisations versées, etc.) tant en productions végétales qu'animales.

2.2.1.2 Profil des entreprises

NOMBRE DE PRODUCTRICES ET DE PRODUCTEURS

La Fédération des producteurs de cultures commerciales compte 10 365 membres, dont près de 4 000 sont considérés comme étant spécialisés. Les autres ajoutent à leur production des céréales, des protéagineux ou une autre production (animaux, légumes, etc.).

Parmi ces productrices et producteurs, 6 393 cultivent du maïs-grain, 3 379 des céréales et 1 443 du soya, tandis que 400 autres produisent différentes semences.

NOMBRE D'EXPLOITATIONS

En 1995, le MAPAQ a relevé 19 242 exploitations déclarant des superficies en céréales et en protéagineux récoltés pour le grain et 24 358 exploitations déclarant cultiver des fourrages (pour la vente ou pour utilisation à la ferme).

Des 3 416 exploitations qui tiraient 34 p. 100 ou plus de leur revenu des céréales et des protéagineux, 2 000 y trouvaient leur unique source de revenu.

Quant à la production de fourrages pour la vente, 3 355 exploitations déclaraient qu'il s'agissait d'une des trois sources possibles de revenu; pour 1 249 de celles-ci, il s'agissait de la source majoritaire de revenu.

RÉPARTITION DES ENTREPRISES PAR RÉGION

En 1995, 47 p. 100 des superficies cultivées en **céréales** et **protéagineux** se trouvaient en Montérégie, région qui comptait 5 445 exploitations. Les trois autres principales régions productrices étaient les suivantes :

- Mauricie-Bois-Francs (3 139 exploitations);
- Chaudière-Appalaches (2 640 exploitations);
- Bas-Saint-Laurent (1 860 exploitations).

Quant aux **fourrages**, ils se cultivent dans toutes les régions du Québec, à l'exception du Nord québécois. En 1995, trois régions se démarquaient, soit les suivantes :

- Montérégie (4 601 exploitations);
- Chaudière-Appalaches (4 597 exploitations);
- Mauricie-Bois-Francs (4 010 exploitations).

2.2.1.3 Profil de la main-d'oeuvre actuelle

CARACTÉRISTIQUES DES TRAVAILLEURS ET TRAVAILLEUSES

En 1994, le MAPAQ¹⁶⁶, en ne considérant que les exploitations dont la principale source de revenu était la production de **céréales et protéagineuses**, évaluait la main-d'oeuvre à 8 797 personnes : 6 042 à titre de main-d'oeuvre familiale et 2 755 à titre de personnel engagé, dont 143 à statut permanent et 2 612 à statut saisonnier.

Des 3 399 exploitations agricoles inventoriées, 925 engageaient de la main-d'oeuvre salariée.

Selon la Fédération des producteurs de cultures commerciales, les quelque 4 000 productrices et producteurs spécialisés embauchent à deux périodes de l'année : au moment des semis (un mois environ) et au moment des récoltes (d'un mois et demi à trois mois).

Selon la même source, les exploitations qui déclarent la production de **fourrages pour la vente** comme source majoritaire de revenu comptent 2 752 travailleuses et travailleurs : 2 164 à titre de main-d'oeuvre familiale et 588 à titre de personnel engagé, dont 28 à statut permanent et 560 à statut saisonnier.

Des 1 241 exploitations agricoles inventoriée, 225 engageaient de la main-d'oeuvre salariée. La main-d'oeuvre totale pour cette production a diminué de 9 p. 100, de 1992 à 1994.

INFORMATION SUR LA RELÈVE AGRICOLE

Selon *Le Profil de la relève agricole au Québec* (1995)¹⁶⁷, 37 personnes aspiraient à prendre la relève d'une ferme dont les céréales constituent la source majoritaire de revenu, pour la période entre 1997 et 1999, et 51 autres pour après l'an 2000.

166. MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION DU QUÉBEC. *Profil de la main-d'oeuvre agricole au Québec, année 1994*, Direction de la formation, de la main-d'oeuvre et de l'appui aux femmes du bioalimentaire, avril 1994, 92 p.

167. MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION DU QUÉBEC. *Profil de la relève agricole au Québec en 1995*, Direction de la formation, de la main-d'oeuvre et de l'appui aux femmes du bioalimentaire, fév. 1996, 53 p.

2.2.1.4 État et évolution de la production

OUVERTURE DE MARCHÉS

La table filière du secteur des grains déplore la non-disponibilité des céréales locales pour répondre aux besoins du marché québécois, un problème qui serait dû à une mauvaise mise en marché de la part des productrices et producteurs.

Pour ce qui est du marché mondial des céréales, on relève une demande à satisfaire en Asie.

La demande est en hausse pour certaines cultures comme le soya, qui sert dans la fabrication du tofu et d'autres produits provenant de la coagulation de son lait tel le «*kinako*», une farine de soya torréfiée. Cette culture devient de plus en plus attrayante à cause de la demande des marchés intérieurs et extérieurs (Asie) et des prix relativement stables. Depuis quelques années, la culture du soya, favorisée par la préoccupation de la conservation des sols, progresse au détriment de la monoculture du maïs, mais aussi de la culture de l'avoine, de l'orge et du blé pour consommation humaine. Quoiqu'il existe des marchés pour l'huile de soya, le Québec ne dispose pas d'usine d'extraction d'huile (grand volume).

La culture du canola pourrait être davantage exploitée pour la fabrication de l'huile et de tourteaux. Il s'agit d'une culture à utiliser en rotation avec des céréales. Toutefois, il faudrait que la production actuelle quadruple pour permettre l'implantation d'une usine d'extraction de l'huile. Le canola se cultive en climat froid. Il y a environ 45 exploitations agricoles dans la région du Lac-Saint-Jean, qui produisent 50 p. 100 de la production québécoise.

Quant aux plantes fourragères, leur culture pourrait augmenter pour répondre aux besoins de la production de bovins de boucherie (pâturage) ou de grands gibiers et pour l'exportation. Ce potentiel est peu développé pour l'instant.

NOUVELLES TECHNIQUES

Le système de géopositionnement par satellite GPS (Global Positionning System) facilite la régie des cultures. Des capteurs, installés sur la machinerie agricole, permettent de collecter différentes données sur les caractéristiques du sol (pH, éléments minéraux, etc.) ou sur les rendements de zones précises d'une terre agricole. Ces données analysées par ordinateur et transcrites sur des cartes permettent de pratiquer une agriculture dite de précision.

Les manipulations génétiques ont permis de produire un maïs transgénique, appelé «maïs BT», résistant à la pyrale. On a intégré le gène de la bactérie *Bacillus thuringiensis* au maïs afin d'obtenir cette résistance et de diminuer l'utilisation des insecticides. On a réussi à créer du soya transgénique afin de le rendre tolérant à un herbicide, le glyphosphate.

Concernant les outils de gestion et la gestion elle-même, seulement 75 productrices et producteurs de céréales sont membres des syndicats de gestion agricole, lesquels regroupent 2 300 usagères et usagers dont 85 p. 100 s'occupent de production laitière.

Quant à l'agriculture biologique, seulement 5,5 p. 100 des entreprises productrices de céréales et 7,2 p. 100 des entreprises productrices de fourrages possédaient une certification en 1995 ou étaient en voie d'en obtenir une.

FERME DE L'AVENIR

Selon la Fédération des producteurs de cultures commerciales, la ferme de l'avenir demeurera la ferme familiale; on y cultivera une plus grande surface et une plus grande variété de grains. La rotation des cultures deviendra indispensable du point de vue environnemental. La machinerie agricole sera beaucoup plus perfectionnée du fait de l'arrivée du géopositionnement par satellite. Les producteurs ou les productrices confieront à des personnes ressources compétentes la mise en marché de leurs produits, probablement sur une base collective.

2.2.1.5 Évolution de l'emploi

La machinerie agricole, devenue plus performante à cause des nouvelles techniques, exige l'acquisition de nouvelles compétences par les ouvrières et les ouvriers travaillant dans les cultures commerciales. Les productrices et producteurs de grandes exploitations exigent des pratiques culturales plus respectueuses de l'environnement de la part des contremaîtresses et contremaîtres.

Quant aux productrices et producteurs eux-mêmes, ils doivent, comme dans bon nombre d'autres productions, améliorer leur connaissance en gestion de l'information, en financement et en mise en marché.

2.2.2 Production acéricole

2.2.2.1 Présentation

On entaille au Québec près de 21 millions d'érables et on produit près de 55 millions de livres de sucre par année.

Cette production, très connue des Québécoises et des Québécois, était à l'origine une production artisanale liée au manque de sucre enregistré vers 1910. Dans les années 20, le rendement augmenta grâce à un équipement plus perfectionné. Depuis quelques années sont apparues la tubulure (1974), la cueillette de l'eau sous vide (1977), les pompes à osmose inversée (1980), etc. Des agricultrices et agriculteurs se sont alors mis à vivre de cette production.

Une révolution axée sur la commercialisation des produits de l'érable a eu lieu au début des années 80. Le Québec est responsable de 80 p. 100 de la production mondiale et il exporte 83 p. 100 de sa production, dont 75 p. 100 aux États-Unis (principalement dans les états du Vermont, de New York et du New Hampshire). Les autres pays importateurs sont le Japon et l'Allemagne de

l'Ouest. On parle ici d'un monopole. En importance, c'est la troisième denrée naturelle d'exportation du Québec. L'Ontario fournit 7 p. 100 de la production mondiale et les États du Delaware et de la Pennsylvanie, 15 p. 100.

En acériculture, il faut penser à long terme, car l'érable n'est pas entaillé avant d'avoir atteint l'âge de 45 ans environ, alors que sa longévité moyenne est de 120 ans.

REGROUPEMENTS

La Fédération des producteurs acéricoles représente les productrices et les producteurs, alors que différentes personnes liées au système de production dans son ensemble se retrouvent au sein de la table filière acéricole.

MODE DE COMMERCIALISATION

Des produits de l'érable, 80 p. 100 sont écoulés en vrac et le reste est vendu ou consommé à la ferme. Pour l'ensemble du Québec, il y a 150 acheteurs-revendeurs et 6 acheteurs-transformateurs de vrac.

Depuis 1995, c'est le Regroupement pour la commercialisation des produits de l'érable inc. qui établit les normes de qualité et qui gère les surplus.

PROGRAMMES D'AIDE ET DE SOUTIEN

Quelques chercheuses et chercheurs sont spécialisés en acériculture. Le laboratoire d'écophysiologie du complexe scientifique de Sainte-Foy est au service du Centre de recherche acéricole. Bientôt, un Centre de transfert technologique ouvrira ses portes à Saint-Hyacinthe.

NOMBRE DE SPÉCIALISTES

Selon les données de 1995, seulement quatre agronomes sont spécialisés en acériculture.

2.2.2.2 Profil des entreprises

NOMBRE DE PRODUCTRICES ET DE PRODUCTEURS ET TAILLE DES EXPLOITATIONS

Dans le *Profil des exploitations agricoles* (1995), on dénombre 8 480 exploitations acéricoles, une baisse de 8 p. 100 par rapport à 1993¹⁶⁸.

168. MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION DU QUÉBEC. *Profil des exploitations agricoles*, Direction de l'analyse et de l'information économique, édition 1993, 95 p.

En 1995, l'acériculture représentait la source majoritaire de revenu de 2 311 exploitations agricoles et pour 1 312 de celles-ci, c'était l'unique source de revenu.

NOMBRE D'EXPLOITATIONS

La Fédération des producteurs acéricoles compte 10 000 membres, dont 1 000 qui vivent de l'acériculture. Une petite entreprise acéricole exploite moins de 2 000 entailles, tandis que la grande entreprise en exploite plus de 72 000.

RÉPARTITION DES ENTREPRISES PAR RÉGION

La production acéricole est concentrée dans les quelques régions suivantes :

- Chaudière-Appalaches (3 170 exploitations);
- Mauricie-Bois-Francs (1 265 exploitations);
- Montérégie (1 126 exploitations);
- Estrie (1 073 exploitations).

Quatre autres régions comptent environ 400 exploitations chacune; il s'agit des suivantes : Laurentides, Bas-Saint-Laurent, Lanaudière et Québec. Des facteurs associés au climat, au sol et à la topographie expliquent en partie cette répartition.

2.2.2.3 Profil de la main-d'oeuvre actuelle

CARACTÉRISTIQUES DES TRAVAILLEURS ET TRAVAILLEUSES

En 1994, le MAPAQ¹⁶⁹, en ne considérant que les exploitations pour lesquelles la production acéricole était la source majoritaire de revenu, évaluait la main-d'oeuvre à 5 784 personnes : 4 601 à titre de main-d'oeuvre familiale et 1 183 à titre de personnel engagé, dont 114 (10 p. 100) à statut permanent et 1 069 (90 p. 100) à statut saisonnier.

Des 2 302 exploitations acéricoles inventoriées, 468 engageaient de la main-d'oeuvre salariée. De 1992 à 1994 il y a eu, pour cette production, une diminution de la main-d'oeuvre totale de l'ordre de 6 p. 100¹⁷⁰.

169. MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION DU QUÉBEC. *Profil de la main-d'oeuvre agricole, 1994.*

170. MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION DU QUÉBEC. *Profil de la main-d'oeuvre agricole au Québec, année 1992*, Direction de la formation et de la main-d'oeuvre en bioalimentaire, 85 p.

INFORMATION SUR LA RELÈVE AGRICOLE

Selon la fédération spécialisée, il y a des besoins de relève chez les 1 000 producteurs et productrices qui vivent de leur exploitation.

Dans le *Profil de la relève agricole*, édition 1995, on dénombrait 13 personnes qui aspireront, pour la période entre 1997 et 1999, à assurer la relève dans une exploitation agricole dont l'acériculture constitue la source majoritaire de revenu. L'enquête révèle aussi que 37 autres personnes visent à prendre la relève dans une telle exploitation d'ici l'an 2000.

L'âge moyen des propriétaires d'entreprise acéricole est de 55 ans.

2.2.2.4 État et évolution de la production

OUVERTURE DE MARCHÉS

De 24 millions actuellement, le nombre d'entailles devrait passer à 40 millions d'ici dix ans, selon la Fédération des producteurs acéricoles. Dans la revue «Géographes»¹⁷¹, on mentionnait même un potentiel de 50 millions d'entailles, sans compter la possibilité d'augmenter le rendement par entaille de 2 à 2,5 livres de sucre. La Fédération des acériculteurs du Québec croit qu'il est possible de doubler le nombre de producteurs et productrices qui vivent de leur exploitation si l'expertise est acquise; pour ce faire, il faudra assurer une formation.

Dans une perspective de développement durable, l'acériculture devra s'intensifier dans les régions délaissées de l'axe Montréal-Trois-Rivières-Québec. En 1995, c'est la région Chaudière-Appalaches qui exploitait le plus efficacement ses terres acéricoles (76 p. 100), alors que c'est en Outaouais que la proportion était la plus faible (47 p. 100). Dans la région de la Gaspésie, il y aurait un potentiel acéricole à développer, car sur les 6 700 hectares d'érablières exploitables, seulement 200 seraient en production¹⁷².

Le marché d'exportation est en pleine expansion. Le sirop d'érable y est considéré comme un produit haut de gamme, au même titre que le chocolat belge, si bien qu'il faudrait instaurer un contrôle sévère de la qualité.

Au Québec, il existe un nouveau marché pour le sirop, soit celui de la fabrication d'alcool. La *Fine Sève*, l'*Apéro Saint-Benoît* et *Sortilège*, trois produits créés par la SAQ, nécessitent 100 000 livres de sirop d'érable annuellement.

171. ASSOCIATION PROFESSIONNELLE DES GÉOGRAPHES DU QUÉBEC. «L'acériculture au Québec, sous la direction de Marc-André Jolicoeur», *Géographes*, n° 6, avril 1995, 132 p.

172. MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION DU QUÉBEC. *S'établir en agriculture au Québec*, 1995, 91 p.

NOUVELLES TECHNIQUES

Une étude effectuée en 1995¹⁷³ par la Coopérative des producteurs de sirop d'érable du Québec a permis de dégager les facteurs qui déterminent la couleur et la saveur du sirop d'érable. Les auteurs de l'étude ont recommandé des modifications aux méthodes de production afin que l'on puisse exercer un meilleur contrôle sur les procédés de fabrication.

En 1995, environ 12 p. 100 des exploitations étaient certifiées biologiques ou en voie de l'être.

FERME DE L'AVENIR

Dotés d'une connaissance approfondie de l'écosystème et assurés d'une bonne planification du développement à court, moyen et long terme, la productrice ou le producteur qui possède un équipement moderne et 8 000 à 15 000 entailles aura un revenu brut variant entre 67 000 et 126 000 \$.

2.2.2.5 Évolution de l'emploi

Durant la période d'entaillage, 2 000 à 3 000 jeunes des localités dans lesquelles se trouvent les exploitations sont embauchés par les entreprises acéricoles. Selon la fédération spécialisée, l'absence de connaissances appropriées en physiologie de l'arbre, technique d'entaillage et l'utilisation de l'équipement a des répercussions négatives sur le rendement de l'érablière.

Pour ce qui est de l'aménagement de l'érablière, la période d'embauche dure environ cinq mois. L'aménagement de l'érablière est primordial et nécessiterait de plus en plus l'embauche de personnel spécialisé ou qualifié, c'est-à-dire ayant des connaissances en méthodes de coupe, de jardinage ou de régénération, dépérissement des érables, densité des peuplements, implantation de brise-vent et inspection phytosanitaire.

*

*

*

Avant de procéder à l'analyse de chaque sous-secteur de la production horticole, nous produisons trois tableaux de l'*Étude sur la structure des emplois* effectuée par l'Institut québécois des ressources humaines en horticulture (IQRHH). Ces trois tableaux qui donnent une vue d'ensemble du secteur de l'horticulture sont les suivants : un résumé des conditions de travail, un profil de la main-d'oeuvre et un portrait de la progression dans l'emploi selon les métiers et les professions.

173. Dont fait mention la revue *Géographes*.

TABEAU 34**CONDITIONS DE TRAVAIL EN PRODUCTION HORTICOLE**

Occupations, métiers et professions	Salaire horaire moyen	Horaire de travail	Problèmes liés à l'exercice du métier ou de la profession
Producteur-productrice	-----	Variable	- Longues heures de travail. - Beaucoup d'heures de travail à consacrer au recrutement, à la formation et à la supervision du personnel compte tenu d'une rotation élevée de la main-d'oeuvre.
Gérant-gérante	De 12 à 18 \$	Variable	- Longues heures de travail. - Rotation de personnel difficile à gérer. - Manipulation de produits chimiques.
Superviseur-superviseure	De 7, 50 à 11,50 \$	De 40 à 45/sem. De 5 à 7 jrs/sem.	- Travail à la chaleur. - Positions de travail inconfortables.
Aide-horticulteur-horticultrice Préposé-préposée à l'entretien	De 9 à 13 \$	De 40 à 50/sem. De 5 à 6 jrs/sem.	- Travail à la chaleur. - Possibilité d'une faible marge d'erreur.
Ouvrier-ouvrière spécialisée	De 8 à 11 \$	40/sem. 5 jrs/sem.	- Travail à la chaleur. - Positions de travail inconfortables.
Ouvrier-ouvrière horticole	De 6,50 à 9,50 \$	De 40 à 50/sem. De 5 à 6 jrs/sem.	- Travail à la chaleur. - Positions de travail inconfortables. - Gestes répétitifs.
Manoeuvre	De 6,45 à 8 \$	De 40 à 50/sem. De 5 à 7 jrs/sem.	- Travail difficile physiquement et salissant.
Préposé-préposée à la récolte	De 6,45 à 9 \$	De 40 à 50/sem. De 5 à 7 jrs/sem.	- Travail à la chaleur (été) et au froid (automne). - Positions de travail inconfortables.

Source : Institut québécois des ressources humaines en horticulture et Société québécoise de développement de la main-d'oeuvre, *Étude sur la structure des emplois dans les sous-secteurs de la production horticole au Québec*, avril 1996, p. 29.

TABEAU 35**PROFIL DE LA MAIN-D'OEUVRE HORTICOLE**

Occupations, métiers et professions	Âge moyen	Sexe		Scolarité	Formation professionnelle pertinente	Nombre moyen d'années d'expérience
		H	F			
Producteur- productrice	De 35 à 50 ans	71 %	29 %	5 ^e secondaire à universitaire	Pour certains : agronomie, techniques agricoles, techniques horticoles et administration	De 5 à 30
Gérant- gérante	De 30 à 45 ans	73 %	27 %	Collégial et universitaire	Pour la plupart : agronomie, biologie et techniques horticoles.	De 3 à 5
Superviseur- superviseure	De 30 à 40 ans	66 %	34 %	Secondaire	Pour certains : agriculture et horticulture (secondaire et collégial)	De 2 à 5
Aide- horticulteur- horticultrice/ préposé- préposée à l'entretien	De 30 à 45 ans	100 %	---	Secondaire	Pour certains : mécanique	De 3 à 8
Ouvrier- ouvrière spécialisée	De 25 à 35 ans	75 %	25 %	Secondaire à universitaire	Pour la majorité : techniques agricoles, techniques horticoles et agronomie	De 5 à 10
Ouvrier- ouvrière horticole	De 20 à 40 ans	63 %	37 %	Secondaire à collégial	---	De 2 à 5
Manoeuvre	De 20 à 50 ans	25 %	75 %	Secondaire, collégial et universitaire	---	De 1 à 5
Préposé- préposée à la récolte	De 14 à 39 ans	45 %	55 %	Secondaire, collégial et universitaire	---	De 1 à 3

Source : Institut québécois des ressources humaines en horticulture et Société québécoise de développement de la main-d'oeuvre, *Étude sur la structure des emplois dans les sous-secteurs de la production horticole au Québec*, avril 1996, p. 31.

TABLEAU 36

PROGRESSION DANS L'EMPLOI SELON LES OCCUPATIONS, LES MÉTIERS ET LES PROFESSIONS EN HORTICULTURE

Occupations, métiers et professions	Progression dans l'emploi
Gérant-gérante de production	Accroissement des responsabilités et acquisition de nouvelles connaissances ayant une incidence sur la rémunération des gérantes et gérants salariés.
Superviseur-superviseure	Dans la majorité des entreprises, la superviseure ou le superviseur plafonne. Ajout de tâches et accroissement de l'autonomie se traduisant par une progression salariale. Dans certains cas, la superviseure ou le superviseur peut voir sa durée d'emploi prolongée.
Aide-horticole et préposé-préposée à l'entretien	Perfectionnement des compétences et accroissement de l'autonomie se traduisant par une progression salariale.
Ouvrier-ouvrière horticole spécialisée	Ajout de tâches et accroissement de l'autonomie se traduisant par une progression salariale.
Ouvrier-ouvrière horticole	Perfectionnement des compétences et accroissement de l'autonomie se traduisant par une progression salariale. Perfectionnement des compétences permettant à certains de cumuler plusieurs fonctions et de prolonger ainsi leur période d'emploi. Doté de l'expérience et des aptitudes nécessaires, peut devenir superviseur ou superviseure.
Manoeuvre	Perfectionnement des compétences et accroissement de l'autonomie se traduisant par une progression salariale. Dans certaines entreprises, avec l'expérience et les aptitudes nécessaires, le manoeuvre peut devenir superviseur-superviseure (chef d'équipe ou contremaîtresse-contremaître).
Préposé-préposée à la récolte	Doté de l'expérience et des aptitudes nécessaires, peut se voir confier d'autres tâches (emballage, vente, etc.) ou devenir superviseur-superviseure (chef d'équipe, contremaîtresse-contremaître). Certains peuvent accéder à des emplois dont la durée est plus longue ou qui leur permettent d'obtenir un salaire légèrement plus élevé. Le perfectionnement des compétences permet à certains de cumuler plusieurs fonctions et ainsi de prolonger leur période d'emploi.

Source : Institut québécois des ressources humaines en horticulture et Société Québécoise de développement de la main-d'oeuvre, *Étude sur la structure des emplois dans les sous-secteurs de la production horticole au Québec*, avril 1996, p. 34.

2.2.3 Production légumière de champ¹⁷⁴

2.2.3.1 Présentation

Environ 70 p. 100 de cette production se compose de la culture du maïs sucré, des carottes, des laitues et du chou. Viennent ensuite la culture du brocoli, de l'aubergine, du pois frais, du haricot, du radis et du concombre, légume pour lequel les superficies sont en hausse. On trouve aussi d'autres légumes pour lesquels la demande est en croissance : endives, asperges et légumes exotiques (bok choy, chou nappa, etc.).

Le Québec exporte environ 40 p. 100 de sa production totale de légumes de champ. Ce sont certains légumes frais tels les carottes, les crucifères, la laitue, le céleri et les oignons ainsi que les légumes destinés à la transformation. Les légumes de conserve, qui sont produits dans une proportion de 87 p. 100, sont dans l'ordre : le maïs, le pois et le haricot.

Annuellement, les légumes frais rapportent approximativement 160 millions de dollars et les légumes de transformation, 20 millions.

REGROUPEMENTS

La Fédération des producteurs maraîchers du Québec représente les productrices et les producteurs de légumes frais de champs, alors que les productrices et producteurs de légumes de transformation sont représentés par la Fédération québécoise des producteurs de fruits et légumes de transformation. Il existe une filière horticulture légumière et fruitière (table centrale), une filière productions maraîchères et une autre appelée «fruits et légumes de transformation». L'Association des jardiniers maraîchers du Québec regroupe aussi environ 3 000 producteurs et productrices.

MODE DE COMMERCIALISATION

Les productrices et les producteurs s'occupent eux-mêmes de la mise en marché des légumes frais. Il s'agit essentiellement de ventes de gros et de ventes à la ferme.

Les légumes de transformation sont vendus à contrat par les productrices et les producteurs. Aliments Carrières est la plus grande entreprise transformatrice de légumes à capitaux québécois.

PROGRAMMES D'AIDE ET DE SOUTIEN

Les productrices et les producteurs peuvent adhérer aux programmes de la Régie des assurances-récoltes pour les légumes frais et pour les légumes de transformation.

174. La pomme de terre est exclue de cette section. Elle fait l'objet de la section suivante.

Il existe différents réseaux phytosanitaires gérés par le MAPAQ pour la prévention des maladies et des insectes. Les productrices et producteurs peuvent s'abonner aux réseaux suivants : «crucifères», «cucurbitacées-solanacées», «maïs sucré», «carotte, céleri, laitue, oignon».

Un grand nombre de productrices et producteurs se regroupent dans des clubs de production ou clubs éco-conseils afin de partager les frais de dépistage et de conseils sur la régie des cultures assurés par un ou une agronome.

NOMBRE DE SPÉCIALISTES

Environ 130 agronomes sont spécialisés en horticulture maraîchère, au Québec.

2.2.3.2 Profil des entreprises

NOMBRE DE PRODUCTRICES ET DE PRODUCTEURS ET TAILLE DES EXPLOITATIONS

En 1995, la Fédération des producteurs maraîchers du Québec comptait 2 800 membres, dont 1 045 s'adonnant à la culture du maïs sucré, 485 des carottes et 251 de la laitue. La Fédération des producteurs de fruits et légumes de transformation regroupait environ 620 productrices et producteurs.

On compte de 10 à 12 employées et employés par ferme, mais les plus grandes peuvent en embaucher jusqu'à 300.

NOMBRE D'EXPLOITATIONS

En 1995, le MAPAQ relevait 3 261 exploitations de légumes de champ : 2 726 pour les légumes frais et 535 pour les légumes de transformation. Pour 1 237 exploitations, les légumes de champ représentaient la source majoritaire de revenu, dont 1 134 cultivant des légumes frais et 103 des légumes de transformation.

Du point de vue de la superficie, 80 p. 100 des terres sont exploitées pour les légumes frais et 20 p. 100 pour les légumes de transformation.

RÉPARTITION DES ENTREPRISES PAR RÉGION

Les **légumes frais** de champ sont principalement produits dans les régions suivantes :

- Montérégie (886 exploitations);
- Québec (306 exploitations);
- Lanaudière (305 exploitations);
- Laurentides (264 exploitations);
- Mauricie-Bois-Francs (222 exploitations).

Les légumes de transformation se concentrent dans les régions suivantes :

- Montérégie (424 exploitations);
- Lanaudière (46 exploitations);
- Laurentides (16 exploitations).

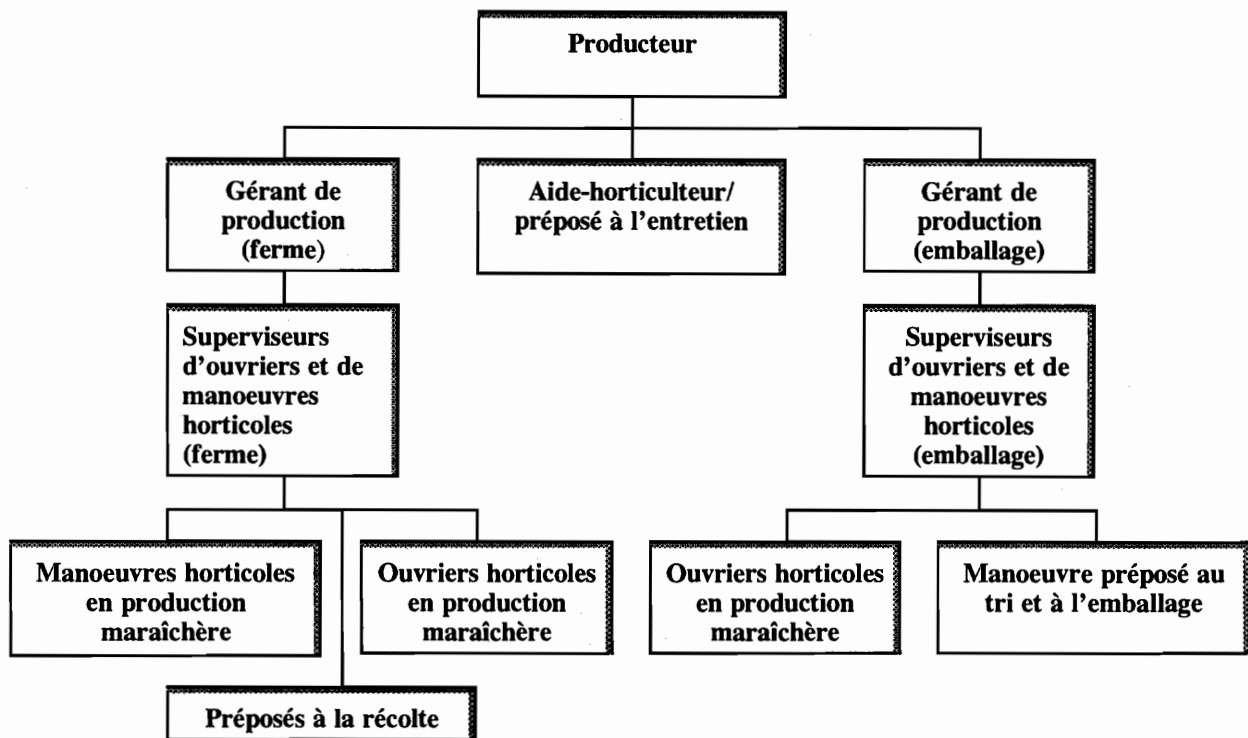
2.2.3.3 Profil de la main-d'oeuvre actuelle

FONCTIONS DE TRAVAIL ET STRUCTURE DES EMPLOIS

Dans l'étude de l'IQRHH sur la structure des emplois dans les sous-secteurs de la production horticole au Québec (1996)¹⁷⁵, on a déterminé deux structures d'emploi selon que les exploitations maraîchères sont de petites et moyennes entreprises ou de grandes entreprises.

SCHÉMA 1

STRUCTURE D'EMPLOI TYPE DE LA GRANDE ENTREPRISE HORTICOLE

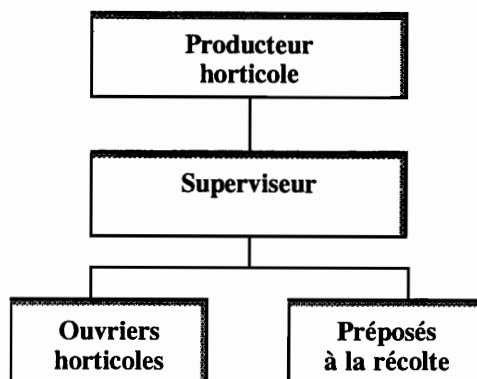


Source : Institut québécois des ressources humaines en horticulture et Société Québécoise de développement de la main-d'oeuvre, *Étude sur la structure des emplois dans les sous-secteurs de la production horticole au Québec*, avril 1996, p.27.

175. INSTITUT QUÉBÉCOIS DES RESSOURCES HUMAINES EN HORTICULTURE. *Enquête sur la structure des emplois dans les sous-secteurs de la production horticole au Québec*, synthèse de l'étude, mars 1995, 108 p.

SCHEMA 2

STRUCTURE D'EMPLOI TYPE DE LA PETITE ET MOYENNE ENTREPRISE HORTICOLE



Source : Institut québécois des ressources humaines en horticulture et Société Québécoise de développement de la main-d'oeuvre, *Étude sur la structure des emplois dans les sous-secteurs de la production horticole au Québec*, avril 1996, p. 27.

Les usines de transformation (Aliments Carrière, par exemple) engagent des agentes et agents technico-commerciaux¹⁷⁶ qui agissent comme conseillères ou conseillers de champ et qui assument plusieurs tâches selon la période. Ces derniers s'occupent des terres appartenant à l'usine de transformation et sont responsables du suivi de la production auprès des productrices et producteurs avec lesquels l'entreprise de transformation a signé des contrats. Les semis sont faits par les productrices et producteurs de mai à juillet; les agentes et agents supervisent la fertilisation des sols et la lutte contre les ravageurs. De juillet à septembre, ces agentes et agents s'occupent de diriger les équipes de travail qui font les applications de fongicides et d'insecticides; les herbicides sont appliqués par les productrices et producteurs eux-mêmes. C'est en hiver que les agentes et agents négocient les contrats avec les productrices et producteurs.

Pour toutes ces productions, les tâches sont assez mécanisées; on ne cultive qu'une seule variété et on ne récolte qu'une seule fois, sauf pour le concombre. Dans le cas du concombre de transformation, tout comme pour les légumes frais, on cultive différentes variétés et par conséquent on fait plusieurs récoltes. Ces dernières sont effectuées par des préposées et préposés dont le travail est supervisé par l'agente ou l'agent technico-commercial. Cette main-d'oeuvre est très mobile.

176. Le terme courant est «field man». L'Office de la langue française propose trois termes pour «field man» : technicien commercial, spécialiste en techniques marchandes et agent technico-commercial.

CARACTÉRISTIQUES DES TRAVAILLEURS ET TRAVAILLEUSES

En 1994, le MAPAQ, en ne considérant que les exploitations dont la source majoritaire de revenu était la production de **légumes frais**, évaluait la main-d'oeuvre à 9 878 personnes : 2 826 à titre de main-d'oeuvre familiale et 7 052 à titre de personnel engagé, dont 306 (5 p. 100) à statut permanent et 6 746 (95 p. 100) à statut saisonnier.

Des 1 123 exploitations agricoles inventoriées, 686 engageaient de la main-d'oeuvre salariée; il y a peu de variation dans l'emploi d'une année à l'autre.

Le MAPAQ, en ne considérant que les exploitations dont la source majoritaire de revenu était la production de **légumes de transformation**, évaluait la main-d'oeuvre à 883 personnes : 185 à titre de main-d'oeuvre familiale et 698 à titre de personnel engagé, dont seulement 7 à statut permanent et 691 à statut saisonnier.

Des 104 exploitations agricoles inventoriées, 50 engageaient de la main-d'oeuvre salariée; la main-d'oeuvre totale pour cette production a diminué de 8,6 p. 100 entre 1992 et 1994.

Une des particularités de la production légumière de champ, c'est l'emploi d'un grand nombre de travailleuses et travailleurs québécois d'origine étrangère et, pour une cinquantaine de productrices et producteurs, l'emploi d'environ 700 personnes presque exclusivement originaires du Mexique. Dans le cas des premiers, la fin des subventions pour les services d'emplois agricoles oblige maintenant les entreprises à assumer elles-mêmes les coûts du transport de leur main-d'oeuvre par autobus. Dans le cas de la main-d'oeuvre étrangère qui retourne dans son pays à la fin des récoltes, l'employeur paie le transport aller-retour par avion et l'hébergement, aidé par le gouvernement fédéral qui assume une partie des coûts.

2.2.3.4 État et évolution de la production

Les légumes frais, traditionnels et exotiques sont de plus en plus en demande sur les marchés américains, et on entrevoit une croissance soutenue des superficies consacrées à la culture des légumes de champ. De 1990 à 1994, les exportations ont presque doublé et atteint 24 millions de dollars. Selon le document *L'industrie bioalimentaire au Québec, Bilan 1995 et perspectives*¹⁷⁷, la croissance des exportations de légumes frais correspond à l'augmentation importante du nombre de courtiers ou de grossistes en fruits et légumes qui veulent développer des marchés hors du Québec.

177. MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION DU QUÉBEC. *L'industrie bioalimentaire au Québec : Bilan 1995 et perspectives*, Direction de l'analyse et de l'information économique, 1995, 97 p.

La fédération spécialisée dans les légumes de transformation considère que les demandes sont fortement liées à la santé du dollar. Le marché est assez stable au Québec, mais il existe un fort potentiel pour de nouveaux marchés d'exportation, notamment pour les légumes précoupés et les salades préparées. Actuellement, les petites entreprises offrent des légumes frais prêts à consommer, alors que les conserveries sont peu présentes dans ce domaine.

NOUVELLES TECHNIQUES

La mécanisation devient de plus en plus complexe et exige de la part des ouvrières et ouvriers des compétences en conduite et en entretien.

Le système de géopositionnement par satellite (GPS) que nous avons évoqué dans la section sur les céréales et les protéagineux offre aussi des possibilités intéressantes dans cette production.

Le dépistage des ravageurs est assez répandu en production maraîchère et en 1995, 8 p. 100 des exploitations de culture de légumes de transformation étaient certifiées biologiques ou en voie de le devenir.

FERME DE L'AVENIR

La Fédération des producteurs de fruits et légumes de transformation, bien qu'elle prévoie une diminution du nombre de producteurs et productrices, envisage une augmentation des superficies cultivées et, par conséquent, la rotation des cultures. Le calendrier de travail pour les légumes de transformation s'allongera, puisque les conserveries doivent se diversifier en s'intéressant au marché des légumes surgelés et des légumes frais prêts à consommer.

2.2.3.5 Évolution de l'emploi

L'aide-hortultrice et l'aide-horticulteur préposés à l'entretien devront améliorer leur rendement, compte tenu qu'il s'agit d'un des métiers les plus importants dans l'entreprise de demain, qui sera fortement mécanisée.

2.2.4 Production de pommes de terre

2.2.4.1 Présentation

Les 16 000 hectares cultivés en pommes de terre se répartissent comme suit : 59 p. 100 de pommes de terre «de table», 23 p. 100 de croustilles, 12 p. 100 de pommes de terre prépelées et 6 p. 100 de pomme de terre de semences.

Annuellement, la production de pommes de terre rapporte environ 83 millions de dollars.

REGROUPEMENTS

La Fédération des producteurs de pommes de terre et la filière pomme de terre sont les deux principaux regroupements liés à cette production.

PROGRAMMES D'AIDE ET DE SOUTIEN

Le MAPAQ gère un réseau «pomme de terre» pour les avertissements phytosanitaires. De plus, la Régie des assurances agricoles offre un programme d'assurance-récolte dans cette production. Il faut cultiver au moins 6 hectares en pommes de terre pour y adhérer, en 1995, on dénombrait 254 adhérents.

NOMBRE DE SPÉCIALISTES

En 1995, 19 agronomes étaient classés dans la rubrique «pommes de terre».

MODE DE COMMERCIALISATION

Les productrices et les producteurs de pommes de terre «de table» font eux-mêmes la mise en marché de leur produit. Trois acheteurs se partagent 80 p. 100 de la production québécoise, tandis que deux associations régionales commercialisent la pomme de terre de semences, dont l'une située dans le Bas-Saint-Laurent et l'autre au Saguenay-Lac-Saint-Jean.

2.2.4.2 Profil des entreprises

NOMBRE DE PRODUCTRICES ET DE PRODUCTEURS ET TAILLE DES EXPLOITATIONS

La Fédération des producteurs de pommes de terre dénombre 470 unités de production dont 250 comportant 2 copropriétaires, ce qui donne un bassin de 720 propriétaires.

Les superficies cultivées varient de 15 à 80 hectares par exploitation.

NOMBRE D'EXPLOITATIONS

Le MAPAQ relevait, en 1995, 914 exploitations de pommes de terre, dont 577 qui déclaraient cette production comme une des trois sources possibles de revenu et 375 comme source majoritaire de revenu. Pour 158 de ces exploitations, il s'agissait de l'unique source de revenu.

RÉPARTITION DES ENTREPRISES PAR RÉGION

La **pomme de terre de table** se cultive partout au Québec, mais principalement dans les régions suivantes, selon les chiffres de 1995 :

- Québec (195 exploitations);
- Montérégie (183 exploitations);
- Mauricie-Bois-Francs (93 exploitations);
- Bas-Saint-Laurent (87 exploitations);
- Lanaudière (73 exploitations).

La production de **pommes de terre de semences**, en 1995, se concentrait, pour 64 p. 100 des superficies cultivées, dans les régions suivantes :

- Bas-Saint-Laurent (28 exploitations);
- Saguenay-Lac-Saint-Jean (21 exploitations).

2.2.4.3 Profil de la main-d'oeuvre actuelle

FONCTIONS DE TRAVAIL ET STRUCTURE DES EMPLOIS

Les principaux métiers et professions liés directement à la culture de la pomme de terre sont productrice ou producteur, superviseure ou superviseur, ouvrière ou ouvrier horticole et préposée ou préposé à la récolte.

La structure des emplois, dans cette production, est la même que celle que l'on trouve dans toute petite et moyenne entreprise horticole (voir la section 2.2.3.3).

CARACTÉRISTIQUES DES TRAVAILLEURS ET TRAVAILLEUSES

En 1994, le MAPAQ, en ne considérant que les exploitations dont la source majoritaire de revenu était la production de pommes de terre, évaluait la main-d'oeuvre à 2 739 personnes : 951 à titre de main-d'oeuvre familiale et 1 788 à titre de personnel engagé, dont 117 (6 p. 100) à statut permanent et 1 671 (94 p. 100) à statut saisonnier. Le personnel saisonnier est engagé principalement pour les semis et pour la récolte.

Des 375 exploitations agricoles inventoriées, 259 engageaient de la main-d'oeuvre salariée; de 1992 à 1994, la main-d'oeuvre totale pour cette production a diminué d'environ 2 p. 100.

Selon la Fédération des producteurs de pommes de terre du Québec, les propriétaires embauchent des gens formés pour la conduite de la machinerie et pour des opérations d'entreposage mécanique, de manipulation et d'emballage. On embauche également des personnes pour des opérations plus manuelles, par exemple enlever des mottes.

Lorsque la taille de l'entreprise est plus importante ou pour les regroupements de fermes, on engage une personne compétente pour les opérations d'emballage ou pour le service-conseil, habituellement un superviseur ou une superviseuse. Les données du tableau Profil de la main-d'oeuvre horticole (tableau 35) et du tableau Conditions de travail en production horticole (tableau 34) s'appliquent à la production de la pomme de terre.

2.2.4.4 État et évolution de la production

OUVERTURE DE MARCHÉS

Le marché de la pomme de terre «de table» et celui de la croustille sont en baisse¹⁷⁸. Par contre, la demande pour les frites et les légumes précoupés est en hausse. Pour ce dernier produit, en 1995, on notait une augmentation des ventes de l'ordre de 25 p. 100.

NOUVELLES TECHNIQUES

Les ouvrières et les ouvriers qualifiés devront connaître les nouvelles techniques de contrôle électronique pour la fertilisation, les arrosages et l'emballage.

Quant aux producteurs et productrices, ils devront posséder des compétences en informatique pour l'administration, le contrôle des conditions d'entreposage et la gestion générale de l'exploitation.

Le système de géopositionnement par satellite (GPS) que nous avons évoqué dans la section sur les céréales et les protéagineux offre aussi des possibilités intéressantes pour cette production.

Quant à l'agriculture biologique, pour ce qui est des légumes, le MAPAQ dénombre seulement 8 p. 100 d'exploitations de légumes frais ou de transformation certifiées ou en voie de l'être, cette donnée incluant la production de la pomme de terre.

FERME DE L'AVENIR

Pour la Fédération des producteurs de pommes de terre, la ferme de l'avenir sera diversifiée en ce sens qu'elle produira, en rotation, des pommes de terre, des céréales et d'autres légumes. Cette ferme se spécialisera dans certaines variétés pour les HRI (hôtels, restaurants, institutions). Elle intégrera non seulement de nombreuses opérations propres à la production, mais également à la commercialisation.

178. Une étude de Santé Canada mentionnée lors du colloque sur la pomme de terre tenu en novembre 1996, précise que cette baisse est attribuable à une plus grande conscientisation de la population aux bienfaits d'une alimentation basée sur un apport varié en fruits et légumes frais.

2.2.4.5 Évolution de l'emploi

Les différents problèmes liés à l'embauche des travailleuses et travailleurs horticoles, relevés dans l'étude de l'IQRHH, s'appliquent ici : taux de rotation élevé et difficulté de recruter de la main-d'oeuvre qualifiée et de trouver des personnes ayant de l'expérience en conduite de machinerie.

2.2.5 Production de légumes de serre et floriculture

2.2.5.1 Présentation

Les légumes cultivés en serre sont, par ordre d'importance économique, les tomates, les concombres, les laitues et les poivrons.

La floriculture comprend la production de potées fleuries, de fleurs annuelles, de plantes vivaces, de paniers suspendus, de fleurs coupées, de plantes vertes, de boutures (culture d'annuelles et de potées fleuries en multicellules) et d'autres produits ornementaux cultivés sous abri.

En 1994, le chiffre d'affaires cumulé de ces productions était de 134 millions de dollars, 42 millions pour les légumes de serre et 92 millions pour la floriculture. Le tableau qui suit illustre l'importance relative de chacun des produits.

TABEAU 37

IMPORTANCE DE LA PRODUCTION DE LÉGUMES DE SERRE ET DE LA FLORICULTURE

Production	Chiffre d'affaires annuel (millions \$)
LÉGUMES DE SERRE	
Tomates	21
Concombres	13
Laitues et autres légumes de serre	8
FLORICULTURE	
Potées fleuries	30
Fleurs annuelles	20
Plantes vertes	10
Paniers suspendus	10
Plantes vivaces	6
Fleurs coupées	5
Boutures	5
Autres produits ornementaux	6

Source : IQRHH. *Étude sur la structure des emplois dans les sous-secteurs de la production horticole au Québec*, Synthèse de l'étude, mars 1996, p. 9.

Les fleurs annuelles et les tomates représentent respectivement près de 25 p. 100 et 21 p. 100 de la superficie totale cultivée.

REGROUPEMENTS

Le Syndicat des producteurs en serre du Québec compte 102 membres. La filière légumes de serre et la filière horticulture ornementale regroupent différentes personnes spécialisées dans la production, la transformation et la distribution.

MODE DE COMMERCIALISATION

L'ensemble des grandes entreprises de **légumes de serre** détiennent 40 p. 100 à 50 p. 100 du marché, selon l'enquête de l'IQRHH. La plus importante entreprise serricole pour la culture de la tomate, les Serres du St-Laurent, est responsable d'au moins 25 p. 100 de la production québécoise de tomates de serre.

La plupart des serriculteurs et serricultrices commercialisent eux-mêmes leurs produits, tout comme les entreprises de **floriculture**.

PROGRAMMES D'AIDE ET DE SOUTIEN

Le MAPAQ gère un réseau «cultures en serre» pour les avertissements phytosanitaires.

On effectue des recherches, notamment au Centre de recherche en horticulture de l'université Laval et au Centre d'information et de développement expérimental en serriculture lié à l'ITA de Saint-Hyacinthe et au Service de phytotechnie du MAPAQ.

L'Institut québécois du développement de l'horticulture ornementale (IQDHO) offre des services aux producteurs et productrices qui en sont membres.

Un programme d'assurance-récolte en «cultures de serre» est offert aux serriculteurs et serricultrices.

NOMBRE DE SPÉCIALISTES

En 1995, 25 agronomes sont inscrits au tableau des membres de l'Ordre des agronomes du Québec, à la rubrique serriculture.

2.2.5.2 Profil des entreprises

NOMBRE D'ENTREPRISES ET TAILLE DES EXPLOITATIONS

En 1995, selon le MAPAQ, il y avait environ 1 361 exploitations serricoles de **légumes et fleurs d'ornement**, dont 775 retirant de cette production plus de 34 p. 100 de leurs revenus, 470 produisant surtout des plantes ornementales et 305 des légumes.

Selon le MAPAQ, en 1995, 454 entreprises cultivaient de la tomate de serre, 293, du concombre, 74, de la laitue et 59, du poivron. De plus, 595 entreprises produisaient des plants de légumes en caissettes, 521, des fleurs annuelles en caissettes et 259, des fleurs annuelles en jardinières. Finalement, 147 entreprises cultivaient des plantes vivaces en serre ou sous d'autres structures abritées, 95, des plantes vertes, 197, des potées fleuries, 15, des roses coupées et 16, d'autres variétés de fleurs coupées.

Généralement, les petites exploitations s'adonnent à plusieurs productions, tandis que les grandes sont spécialisées.

Dans l'étude de l'IQRHH, on mentionne que la plupart des entreprises spécialisées en légumes de serre exploitent une superficie de 1 500 m² à 2 000 m², alors que les grandes entreprises ont une superficie de plus d'un hectare (10 000 m²).

Dans cette même étude, on classe les entreprises de floriculture selon le nombre d'employés. Il y a les entreprises qui emploient de deux à quatre travailleuses ou travailleurs et dont la valeur des ventes annuelles serait de moins de 50 000 \$, celles qui emploient de 10 à 20 travailleuses ou travailleurs et qui vendent principalement en gros et celles qui emploient jusqu'à 150 personnes.

RÉPARTITION DES ENTREPRISES PAR RÉGION

Il existe des cultures abritées dans toutes les régions du Québec. Dans le *Profil des exploitations agricoles*, édition 1995, on mentionne que la région de la Montérégie représentait 27 p. 100 des superficies cultivées (360 exploitations), celle des Laurentides 17 p. 100 (195 exploitations) et celle de Lanaudière 15 p. 100 (53 exploitations).

Selon l'étude de l'IQRHH, les régions de Montréal et de Québec sont les deux grands pôles de commercialisation des légumes de serre, tandis que la floriculture se concentre à 75 p. 100 dans les régions de Saint-Hyacinthe, du Sud-Ouest de Montréal et du Nord de Montréal.

2.2.5.3 Profil de la main-d'oeuvre actuelle

FONCTIONS DE TRAVAIL ET STRUCTURE DES EMPLOIS

Voici, représentés par un tableau, les principaux métiers et professions liés à la serriculture.

TABLEAU 38**MÉTIER ET PROFESSIONS EN PRODUCTION DE LÉGUMES DE SERRE ET EN FLORICULTURE**

Production	Productrices/ producteurs	Gérantes/ gérants de production	Superviseuses/ superviseurs	Ouvrières/ ouvriers horticoles spécialisés	Aides- horticultrices/ aides- horticulteurs et préposé(es) à l'entretien	Ouvrières/ ouvriers horticoles	Manoeuvres	Préposé(es) à la récolte
Légumes de serre	X	X	X	X	----	X	----	----
Floriculture	X	X	X	----	X	X	----	----

Source : Institut québécois des ressources humaines en horticulture et Société québécoise de développement de la main-d'oeuvre, *Étude sur la structure des emplois dans les sous-secteur de la production horticole au Québec*, avril 1996.

La structure des emplois, dans ces productions, est la même que dans les autres productions horticoles selon qu'il s'agit d'une petite ou moyenne entreprise ou d'une grande entreprise.

CARACTÉRISTIQUES DES TRAVAILLEURS ET TRAVAILLEUSES

En 1994, le MAPAQ, en ce qui concerne les légumes de serre et la floriculture, évaluait la main-d'oeuvre à 5 200 travailleuses et travailleurs.

En ne considérant que les exploitations dont la source majoritaire de revenu était la production de **légumes de serre**, le MAPAQ évaluait la main-d'oeuvre à 1 661 travailleuses et travailleurs : 654 à titre de main-d'oeuvre familiale et 1 007 à titre de personnel engagé, dont 373 à statut permanent et 634 (63 p. 100) à statut saisonnier.

Des 298 exploitations agricoles inventoriées, 167 engageaient de la main-d'oeuvre salariée; de 1992 à 1994, la main-d'oeuvre totale de cette production a diminué de 3 p. 100.

En ne considérant que les exploitations dont la source majoritaire de revenu était les **plantes ornementales produites en serre**, on dénombrait, en 1994, 3 124 travailleuses et travailleurs : 1 117 à titre de main-d'oeuvre familiale et 2 007 à titre de personnel engagé, dont 294 à statut permanent et 1 713 (85 p. 100) à statut saisonnier. Ces données permettent de bien distinguer cette production, pour laquelle la culture d'annuelles en caissettes exige de la main-d'oeuvre saisonnière, de la culture de légumes de serre, pour laquelle la période de travail s'échelonne de l'automne au début de l'été.

Des 463 exploitations agricoles inventoriées, 306 engageaient de la main-d'oeuvre salariée; de 1992 à 1994, la main-d'oeuvre totale de cette production a diminué d'environ 2 p. 100.

Les données du tableau Profil de la main-d'oeuvre horticole (tableau 35) et du tableau Conditions de travail en production horticole (tableau 34) s'appliquent à la production de légumes de serre et de plantes ornementales produites en serre.

2.2.5.4 État et évolution de la production

OUVERTURE DE MARCHÉS

Selon le Syndicat des producteurs en serre du Québec, la demande pour les légumes de serre est en progression sur les marchés d'exportation. Dans l'édition de 1994 de l'Industrie bioalimentaire du Québec¹⁷⁹, en ce qui concerne l'exportation de tomates de serre vers la Nouvelle-Angleterre, on met l'accent sur les tomates biologiques et sur les produits hydroponiques. L'industrie a démontré qu'elle pouvait s'adapter facilement à ces nouvelles techniques de production. Néanmoins, dans l'étude de l'IQRHH, on soulève le problème du manque de liquidité des entreprises, qui est dû aux nombreux investissements faits durant les dernières années pour moderniser l'équipement.

En floriculture, le marché est en baisse faute d'une commercialisation internationale. Les magasins à grandes surfaces et les magasins-entrepôts vendent souvent des produits ontariens plutôt que les produits d'ici. Néanmoins, selon le Syndicat des producteurs en serre du Québec, la situation devrait se rétablir car ces grandes chaînes achètent de plus en plus des productrices et producteurs locaux. Toutefois, dans le *Plan stratégique de développement*¹⁸⁰ (1994), on met en doute que bon nombres des producteurs et productrices d'ici soient capables de fournir, sur une base régulière, les volumes de production exigés tout en se conformant à des normes de qualité élevées.

NOUVELLES TECHNIQUES

Le Québec se dirigeant de plus en plus vers une production exempte de pesticides, il faut une gestion plus poussée de la production en serre. Le MAPAQ, en 1995, évaluait à 10 p. 100 les entreprises de culture abritée engagées dans des pratiques biologiques, soit un des plus haut taux pour l'ensemble des productions agricoles québécoises.

Le Syndicat des producteurs en serre du Québec croit que la production se diversifiera en horticulture ornementale. Ceux et celles qui pratiquaient le métier de façon artisanale deviendront des experts et les erreurs techniques auront plus de conséquences qu'auparavant.

179. MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION DU QUÉBEC. *L'industrie bioalimentaire au Québec : Bilan 1994 et perspectives*, Direction de l'analyse et de l'information économique, 1995, 93 p.

180. MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION DU QUÉBEC. *Plan stratégique de développement*, filière de l'horticulture ornementale au Québec, Secrétariat du sommet de l'agriculture québécoise, sept. 1994, 18 p.

La question des nouvelles techniques sera liée au contrôle de la qualité et à la lutte contre les maladies et les insectes, puisque les consommatrices et consommateurs désireront de plus en plus de produits exempts de pesticides, particulièrement en ce qui concerne les légumes de serre. Il y aura donc une spécialisation des cultures et une informatisation de l'environnement des serres (conditions ambiantes), ce qui ne sera pas toujours possible pour les petites entreprises.

FERME DE L'AVENIR

Deux courants se dessinent : les grandes entreprises serricoles spécialisées dans la vente en gros et les petites, diversifiées, faisant du semi-gros et de la vente au détail.

2.2.5.5 Évolution de l'emploi

Selon le *Plan stratégique de développement* de la filière de l'horticulture ornementale, la formation des techniciennes et techniciens en vente, en marketing et en gestion devrait être davantage développée.

Dans l'étude de l'IQRHH¹⁸¹, on signale qu'en floriculture les chefs d'entreprises ont de la difficulté à recruter des gérantes et gérants de production qui répondent à leurs exigences et qui ont une grande disponibilité. Il est également question, pour la floriculture et pour la culture des légumes de serre, d'un manque de connaissances et d'aptitudes chez les aides-horticultrices et aides-horticulteurs préposés à l'entretien.

Parmi les ouvrières et ouvriers horticoles, il y a un taux élevé de roulement et il est difficile de trouver de la main-d'oeuvre qualifiée, particulièrement des travailleuses et des travailleurs ayant l'expérience de l'équipement et de la machinerie horticole.

Le recrutement de gérantes et de gérants de production et d'ouvrières et d'ouvriers horticoles spécialisés s'effectue par l'intermédiaire des établissements de formation.

2.2.6 Production de pommes¹⁸²

2.2.6.1 Présentation

La production de pommes représente 84 p. 100 de la production fruitière du Québec, avec des ventes annuelles de 31 millions de dollars (1994).

181. INSTITUT QUÉBÉCOIS DE RESSOURCES HUMAINES EN HORTICULTURE. *Enquête sur la structure des emplois dans les sous-secteurs de la production horticole au Québec*, Synthèse de l'étude, mars 1996, 108 p.

182. La centaine de productrices et producteurs de pommes s'adonnant aussi à la production de poires et de prunes sont pris en considération dans ce chapitre.

REGROUPEMENTS

La Fédération des producteurs de pommes représente les productrices et les producteurs. Une filière spécialisée (filère-pommes) regroupe des personnes intéressées par la production, la transformation et la distribution des produits de la pomme.

PROGRAMMES D'AIDE ET DE SOUTIEN

Le MAPAQ gère un réseau «pommier» pour les avertissements phytosanitaires.

La Régie des assurances agricoles du Québec offre deux programmes pour la production de pommes : une assurance-stabilisation et une assurance-récolte. Il faut produire 1 500 boisseaux de pommes par année pour pouvoir participer au régime d'assurance-stabilisation. En 1995, il y avait 148 adhérents et adhérentes.

MODE DE COMMERCIALISATION

La Fédération des producteurs de pommes a établi une convention de mise en marché avec les emballeurs. Cela devrait aider à stabiliser les prix.

NOMBRE DE SPÉCIALISTES

En 1995, il y avait 19 agronomes spécialisés en pomiculture et 15 autres classés dans la rubrique horticulture fruitière, dans le fichier de l'Ordre des agronomes du Québec.

2.2.6.2 Profil des entreprises

NOMBRE DE PRODUCTRICES ET DE PRODUCTEURS ET TAILLE DES EXPLOITATIONS

Environ 970 producteurs et productrices sont membres de la Fédération des producteurs de pommes du Québec. Selon l'étude effectuée en 1995 par l'IQRHH, les productrices et les producteurs commerciaux possèdent des vergers d'environ 1 400 unités-arbres (1 unité-arbre produit 200 kilogrammes de pommes) et emploient environ 20 cueilleurs et cueilleuses. La grande entreprise peut avoir de 3 000 à 4 000 unités-arbres.

NOMBRE D'EXPLOITATIONS

En 1996, Statistique Canada¹⁸³ a relevé, au Québec, 1 135 exploitations pomicoles possédant 2,6 millions de pommiers. En 1995, 679 exploitations tiraient leur revenu de la production de pommes (plus de 34 p. 100), selon le fichier d'enregistrement du MAPAQ¹⁸⁴, et pour 464, il s'agissait de l'unique source de revenu. Bon nombre produisent à temps partiel, car elles ou ils ont un emploi à l'extérieur de l'entreprise ou s'occupent d'une autre production (maraîchère, laitière ou autre).

RÉPARTITION DES ENTREPRISES PAR RÉGION

Environ 95 p. 100 de la production se concentre à moins de 100 kilomètres de Montréal (Sud-Ouest de Montréal, Nord de Montréal, Laurentides, Rougemont, Dunham et Frelisburg), le reste se trouvant dans la région de Québec. Dans le Profil des exploitations agricoles (1995), on précise que près de la moitié des pommiers du Québec se trouvent en Montérégie.

En 1996, les producteurs et productrices membres de la Fédération des producteurs de pommes du Québec se concentrent dans cinq territoires¹⁸⁵ :

- Montérégie-Est (287 exploitations);
- Montérégie-Ouest (255 exploitations);
- Outaouais-Laurentides (186 exploitations);
- Québec (129 exploitations);
- Missisquoi-Estrie (112 exploitations).

Des facteurs associés au climat, au sol et à la topographie expliquent en partie cette répartition.

2.2.6.3 Profil de la main-d'oeuvre actuelle

FONCTIONS DE TRAVAIL ET STRUCTURE DES EMPLOIS

Dans l'étude effectuée en 1995 sur la structure des emplois dans les sous-secteurs de la production horticole au Québec, on a inventorié quatre métiers ou professions liés directement à la production de pommes : productrices/producteurs, ouvrières/ouvriers horticoles spécialisés, ouvrières/ouvriers horticoles, préposées/préposés à la récolte.

183. STATISTIQUE CANADA. *Profil agricole du Canada*, division de l'agriculture, juillet 1997, p. 19.

184. MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION DU QUÉBEC. *Profil des exploitations agricoles*, Direction de l'analyse et de l'information économique, édition 1995, 91 p.

185. UNION DES PRODUCTEURS AGRICOLES. «Tournée champêtre 1996 : Le goût du Québec rural», supplément de *Terre de chez-nous*, avril 1996, 80 p.

La structure des emplois, dans cette production, est celle que l'on trouve dans la petite et moyenne entreprise horticole ainsi que dans la grande.

CARACTÉRISTIQUES DES TRAVAILLEURS ET TRAVAILLEUSES

En 1994, selon le *Profil de la main-d'oeuvre agricole*¹⁸⁶, le MAPAQ, en ne considérant que les exploitations dont la source majoritaire de revenu était la production de pommes, évaluait la main-d'oeuvre à 7 092 personnes : 1 433 à titre de main-d'oeuvre familiale et 5 659 à titre de personnel engagé, dont 150 (3 p. 100) à statut permanent et 5 509 (97 p. 100) à statut saisonnier.

Des 679 exploitations agricoles inventoriées, 451 engageaient de la main-d'oeuvre salariée; de 1992 à 1994, la main-d'oeuvre totale employée pour cette production avait diminué de 2,5 p. 100.

Les données du tableau Profil de la main-d'oeuvre horticole (tableau 35) et du tableau Conditions de travail en production horticole (tableau 34) s'appliquent aussi à la production de pommes.

2.2.6.4 État et évolution de la production

OUVERTURE DE MARCHÉS

Selon le document *Monographie de l'industrie pomicole au Québec*¹⁸⁷, il est possible d'augmenter la consommation de pommes au Québec à plus que 14 kilogrammes par personne par année. Il faudra atteindre les consommatrices et consommateurs de moins de 35 ans, la population hétérogène de Montréal et des gens de revenu moyen et à scolarité élevée. Il semble que les personnes âgées de plus de 35 ans sont demeurées fidèles à la pomme du Québec, relativement tendre, comme elles sont demeurées fidèles aux oranges et aux bananes. Les autres sont attirées, depuis 1987, par d'autres fruits comme le kiwi et la pomme Granny Smith, qui est produite en Nouvelle-Zélande et plus ferme. Ajouté à la concurrence des autres provinces, c'est ce qui explique que la pomme du Québec consommée par près de 94 p. 100 des Québécois et Québécoises vers les années 70, le soit par moins de 40 p. 100 aujourd'hui.

On précise de plus dans le document de réflexion que des efforts visant à améliorer la conservation et la dureté de la pomme ont été déployés depuis et semblent donner des résultats. Le producteur et la productrice pomicole doivent améliorer leur régie de culture, le traitement de postrécolte, le prérefroidissement du produit et la gestion de leurs entrepôts. On suggère de mousser les ventes de Cortland, une variété plus ferme. L'auteure précise également qu'il faudra faire des efforts de promotion afin de sensibiliser les consommatrices et consommateurs aux bienfaits de la pomme pour la santé.

186. MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION DU QUÉBEC. *Profil de la main-d'oeuvre agricole au Québec, année 1994*, Direction de la formation, de la main-d'oeuvre et de l'appui aux femmes en bioalimentaire, avril 1994, 92 p.

187. MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION DU QUÉBEC. *Monographie de l'industrie pomicole au Québec*, Direction des études économiques, services des analyses sectorielles, oct. 1991, 26 p.

La pomme du Québec pourrait conquérir d'autres marchés, les consommatrices et consommateurs des pays asiatiques et scandinaves ayant des habitudes alimentaires similaires aux nôtres et appréciant les pommes acides. Au Québec, il faut développer le marché de la pomme pelée et du jus de premier pressage.

Au Québec, on devrait se concentrer sur les variétés qui ne peuvent être produites ailleurs. C'est la stratégie adoptée par la Nouvelle-Zélande, qui met en marché des variétés faciles à produire pour son climat telles la Granny Smith, la Royal Gala et la Braeburn. Au Québec, selon la Fédération des producteurs de pommes, une exploitation pomicole d'importance ne devrait pas cultiver plus de huit variétés de pommes, pour une commercialisation de gros. La petite entreprise, quant à elle, pourrait se permettre de produire une trentaine de variétés. Les entreprises québécoises d'importance offrent actuellement aux détaillants six variétés : Mac Intosh, Cortland, Lobo, Empire, Spartan et Paulared. Il ne faudrait offrir les nouvelles variétés qu'à certaines périodes de l'année et cela, durant deux ou trois mois.

La petite entreprise pomicole désireuse de vendre ses produits à la ferme dans un stand pourrait inclure l'autocueillette, la transformation en confitures et en compote, le cidre artisanal, le moult de pomme et le jus frais pressé; notons qu'elle doit être bien située géographiquement pour attirer la clientèle. Les produits à valeur ajoutée sont lucratifs, puisque les coûts de production sont minimes, les tâches de transformation étant effectuées la plupart du temps par la main-d'oeuvre familiale. Il s'agirait d'un marché de 10 à 15 p. 100 du volume total de l'industrie, qui est actuellement de cinq millions de boisseaux. Précisons que 90 p. 100 des pommes de transformation servent uniquement à faire du jus.

FERME DE L'AVENIR

Ce sera une ferme spécialisée en pomiculture, mais exploitant différents produits afin de diviser les risques.

2.2.6.5 Évolution de l'emploi

L'élagage est souvent donné à contrat, bien qu'il y ait peu d'élageuses ou d'élagueurs compétents. D'ailleurs, la Fédération des producteurs de pommes du Québec a mis au point une formation destinée à ces personnes. Les difficultés liées à l'embauche de travailleuses et travailleurs horticoles relevées dans l'étude de l'IQRHH, se retrouvent ici : taux de rotation élevé, difficulté de recruter de la main-d'oeuvre qualifiée, etc.

2.2.7 Production de petits fruits

2.2.7.1 Présentation

On trouve dans la production de petits fruit, les fraises, les framboises et les bleuets, mais aussi les canneberges, les cerises de terre, etc. Le tableau qui suit illustre l'importance relative des principaux produits, du point de vue de la superficie et du chiffre d'affaires.

TABEAU 39

IMPORTANCE DE LA PRODUCTION DE PETITS FRUITS

Production	Superficie	Chiffre d'affaires (1994)
Fraises	2 597 ha	16 millions \$
Framboises	829 ha	4 millions \$
Bleuets	15 174 ha	10 millions \$
Canneberges	271 ha	-----

Source : MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION DU QUÉBEC. *Profil des exploitations agricoles*, Direction de l'analyse et de l'information économique, 1995, p.11.

REGROUPEMENTS

La Fédération des producteurs maraîchers du Québec et la Fédération québécoise des producteurs de fruits et légumes de transformation représentent les différents types de producteurs et productrices. Deux filières sont aussi en lien avec cette production : la filière horticulture légumière et fruitière (table centrale) et la filière fruits et légumes de transformation. Il existe aussi un Syndicat des producteurs de bleuets.

MODE DE COMMERCIALISATION

Chaque producteur ou productrice s'occupe de la mise en marché de ses produits, que ce soit par la vente en gros, l'auto-cueillette ou le stand à la ferme. Toutefois, les productrices et producteurs de fraises envisageraient une mise en marché commune afin d'assurer une meilleure qualité du produit et une organisation plus efficace pendant la saison. Les producteurs et les productrices de bleuets ont déjà bénéficié d'un plan conjoint qu'ils remettraient en question.

PROGRAMMES D'AIDE ET DE SOUTIEN

Un réseau «petits fruits (fraise, framboise, bleuet)» donne des avertissements phytosanitaires à ses membres, et la Régie des assurances agricoles offre un programme d'assurance-récolte pour la fraise et la framboise.

NOMBRE DE SPÉCIALISTES

En 1995, il y avait 15 agronomes classés dans la rubrique horticulture fruitière.

2.2.7.2 Profil des entreprises

NOMBRE DE PRODUCTRICES ET DE PRODUCTEURS ET TAILLE DES EXPLOITATIONS

Selon les données du MAPAQ, en 1995, les exploitations de petits fruits se répartissaient comme suit :

- fraises : 911 exploitations;
- framboises : 712 exploitations;
- bleuets cultivés : 298 exploitations;
- canneberges : 13 exploitations.

Pour 620 exploitations, les petits fruits sont la source majoritaire de revenu.

Dans l'étude de l'IQRHH (1995), on mentionne qu'en période intensive, les petites entreprises emploient de 20 à 30 travailleurs et travailleuses, celles de taille moyenne, de 30 à 100, et les grandes, environ 300.

RÉPARTITION DES ENTREPRISES PAR RÉGION

Les petits fruits sont cultivés un peu partout au Québec. La culture du bleuet se concentre dans la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean (93 p. 100 de la superficie en bleuets avec 114 exploitations). Les canneberges se cultivent principalement en Mauricie-Bois-Francs, région qui compte 9 des 13 exploitations québécoises.

2.2.7.3 Profil de la main-d'oeuvre actuelle

FONCTIONS DE TRAVAIL ET STRUCTURE DES EMPLOIS

Dans l'étude de l'IQRHH (1995), on a inventorié quatre métiers et professions : productrices et producteurs, superviseuses et superviseurs, ouvrières et ouvriers horticoles et préposées et préposés à la récolte.

Les deux modèles de structures des emplois déjà présentés à la section 2.2.3.3 s'appliquent à la culture des petits fruits, car on y trouve des entreprises de différentes tailles.

CARACTÉRISTIQUES DES TRAVAILLEURS ET TRAVAILLEUSES

En 1994, selon le *Profil de la main-d'oeuvre agricole*, le MAPAQ, en ne considérant que les exploitations dont la source majoritaire de revenu était la production de petits fruits autres que les pommes, évaluait la main-d'oeuvre à 7 615 personnes : 1 601 à titre de main-d'oeuvre familiale et 6 014 à titre de personnel engagé, dont 32 (0,5 p. 100) à statut permanent et 5 982 (99,5 p. 100) à statut saisonnier.

Des 620 exploitations agricoles inventoriées, 346 engageaient de la main-d'oeuvre salariée; de 1992 à 1994, la main-d'oeuvre totale de cette production a augmenté de 30,3 p. 100.

Souvent, ce sont des Québécoises et des Québécois d'origine étrangère qui effectuent les tâches manuelles. Cette main-d'oeuvre est réputée pour sa rapidité et sa dextérité remarquable, deux qualités essentielles pour la cueillette des petits fruits, laquelle est souvent rémunérée selon le rendement. La fin des subventions pour les services d'emplois agricoles aura sûrement un effet négatif sur l'embauche de cette main-d'oeuvre, les entreprises devant maintenant assumer les coûts de ces services elles-mêmes.

CONDITIONS DE TRAVAIL

Les données du tableau Conditions de travail en production horticole (tableau 34) s'appliquent à la production des petits fruits.

2.2.7.4 État et évolution de la production

Dans le cas de plusieurs petits fruits, particulièrement du bleuets, pour le développement de la production, on doit miser sur la transformation, qui est déjà assez bien structurée.

La production de petits fruits est peu mécanisée. Il y a une baisse de la demande pour la fraise québécoise depuis l'arrivée des fraises importées que l'on peut acheter toute l'année.

Les axes de développement ciblés dans l'étude de L'IQRHH (1995) sont la mécanisation du sarclage, la conservation et la préservation des produits et le prolongement de la saison de production (nouvelles méthodes de culture et nouvelles variétés).

2.2.7.5 Évolution de l'emploi

La progression dans l'emploi pour les quatre principaux métiers liés à la production de petits fruits est la même que pour l'ensemble des productions horticoles (voir tableau 36).

2.2.8 Production viticole

2.2.8.1 Présentation

En 1994, la culture de la vigne et la production de vin représentaient pour des cultures réparties sur 40 hectares un chiffre d'affaires annuel de près de 3 millions de dollars.

MODE DE COMMERCIALISATION

Les viticultrices et les viticulteurs doivent vendre leurs produits à la ferme, la législation les empêchant d'en faire la livraison.

2.2.8.2 Profil des entreprises

NOMBRE DE PRODUCTRICES ET DE PRODUCTEURS ET TAILLE DES EXPLOITATIONS

Les données de l'étude de l'IQRHH (1995) indiquent que la moitié des vigneronns cultivent moins de 10 000 plants de vigne et qu'il n'y a que deux vignobles de 50 000 plants chacun, répartis sur des superficies d'environ 10 hectares.

En 1995, le MAPAQ a relevé 69 exploitations réparties comme suit :

- Montérégie (38 exploitations);
- Estrie (8 exploitations);
- Québec (5 exploitations);
- Chaudière-Appalaches (5 exploitations);
- Laurentides (4 exploitations).

2.2.8.3 Profil de la main-d'oeuvre actuelle

FONCTIONS DE TRAVAIL

Dans l'étude de l'IQRHH (1995), on a inventorié quatre métiers et professions horticoles en viticulture : productrices ou producteurs, superviseuses ou superviseurs, ouvrières ou ouvriers horticoles, préposées ou préposés à la récolte.

CARACTÉRISTIQUES DES TRAVAILLEURS ET TRAVAILLEUSES

Il y avait en 1994, environ 96 travailleuses et travailleurs dans les vignobles québécois.

Quelques vignerons sont d'origine européenne; des stagiaires français viennent occasionnellement acquérir une expérience de travail en sol québécois.

CONDITIONS DE TRAVAIL

Les conditions de travail en viticulture sont les mêmes que pour les autres productions horticoles déjà traitées dans ce document.

En ce qui concerne la relève, il est difficile de trouver du financement pour un vignoble, ce qui est particulièrement vrai pour la personne en début de carrière.

2.2.8.4 État et évolution de la production

La demande pour le vin québécois est relativement intéressante, bien qu'elle soit encore limitée à l'exploitation, comme nous venons de le préciser. L'agrotourisme, pensons à la route des vins, est de plus en plus populaire pour cette production.

Les conditions climatiques limitent le nombre de cépages pouvant être cultivés au Québec et, du même coup, la variété des vins.

2.2.9 Production de plantes médicinales et aromatiques

Au moment de l'enquête, il y avait peu de données disponibles permettant d'avoir une vision d'ensemble de la production. Cette production est souvent associée à la culture biologique ou à la culture de légumes de serre et de champ. On peut supposer facilement que les données générales relatives aux emplois dans les productions horticoles s'appliquent à ces cultures.

Les fines herbes comprennent des plantes cultivées pour leur arôme ou leur bienfait sur la santé. Parmi ces dernières on trouve le ginseng qui se cultive en sous-bois ou en champ avec des ombrières.

Les fines herbes en serre, selon le *Profil des exploitations agricoles* du MAPAQ (1995), occupent une superficie de près de 20 000 m² et sont cultivées dans 73 exploitations. Les principales régions productrices sont les suivantes :

- Montérégie (18 exploitations);
- Laurentides (13 exploitations);
- Chaudière-Appalaches (12 exploitations).

Les fines herbes en champ occupent une superficie de près de 108 hectares et sont cultivées dans 108 exploitations, dont 45 en Montérégie et 16 dans les Laurentides.

2.2.10 Production de champignons

2.2.10.1 Présentation

Sont cultivés au Québec, les champignons blancs ou psalliotes, mais de plus en plus on voit apparaître sur les étalages des épicerie des pleurotes, des shiitakes et des volvaires produits chez nous.

En 1994, une superficie de 76 000 m² était cultivée en champignons, au Québec, pour une valeur de 5,5 millions de dollars, dont 900 000 en produits transformés. La superficie des cultures serait passée à 65 000 m², en 1995, ce qui ne correspond qu'à 20 p. 100 de la demande québécoise. Ce sont les provinces de l'Ontario et de la Colombie-Britannique qui produisent le plus de champignons avec, respectivement, 58 p. 100 et 23 p. 100 des ventes canadiennes totales.

REGROUPEMENT

L'Association des producteurs de champignons du Québec regroupe les producteurs et productrices.

2.2.10.2 Profil des entreprises

NOMBRE DE PRODUCTRICES ET DE PRODUCTEURS ET TAILLE DES EXPLOITATIONS

En 1995, on trouvait 22 champignonnières au Québec, selon les données du MAPAQ. Dans l'étude de l'IQRHH (1996), on souligne qu'en période intensive de production, chaque entreprise embauche de 15 à 40 personnes; deux entreprises en emploient plus de 50.

RÉPARTITION DES ENTREPRISES PAR RÉGION

En 1995, selon les données du MAPAQ, la région de la Montérégie arrive en premier avec 78 p. 100 des superficies cultivées (12 exploitations représentant près de 113 000 m²) et un taux de récolte de 2,8 fois la superficie réelle, alors que la région du Bas-Saint-Laurent arrive au deuxième rang du point de vue superficie (1 exploitation de près de 19 000 m²), avec un taux de récolte de 1,5 p. 100.

2.2.10.3 Profil de la main-d'oeuvre actuelle

FONCTIONS DE TRAVAIL ET STRUCTURE DES EMPLOIS

Sept métiers et professions ont été inventoriés en 1995 au cours de l'étude effectuée par l'IQRHH : productrices ou producteurs, gérantes ou gérants de production, superviseuses ou superviseurs, ouvrières ou ouvriers horticoles spécialisés, ouvriers ou ouvrières agricoles, manoeuvres et préposées ou préposés à la récolte.

La structure de la petite et moyenne entreprise horticole est celle que l'on trouve en production de champignons (voir la section 2.2.3.3).

CARACTÉRISTIQUES DES TRAVAILLEURS ET TRAVAILLEUSES

Selon le *Profil sectoriel de l'industrie bioalimentaire au Québec*¹⁸⁸ (1995), de 349 qu'ils étaient en 1994, il ne reste que 118 employés et employées en mycoculture.

Les données du tableau Profil de la main-d'oeuvre horticole (tableau 35) et du tableau Conditions de travail en production horticole (tableau 34) s'appliquent à la production de champignons.

Selon l'étude de l'IQRHH, bon nombre d'entreprises auront besoin d'une relève bientôt.

2.2.10.4 État et évolution de la production

On prévoit que la demande s'accroîtra. Certaines entreprises québécoises seraient en mesure de concurrencer les productrices et producteurs du reste du Canada, parce qu'elles se sont dotées de techniques de production plus modernes. Pour d'autres entreprises, la qualité de la production est inégale. Il existe 224 champignonnières au Canada, dont 80 en Ontario.

Dans l'étude de l'IQRHH (1996), on préconise quelques axes de développement : de nouvelles méthodes de compostage et de nouvelles techniques permettant d'améliorer le contrôle des conditions ambiantes (température et humidité).

2.2.10.5 Évolution de l'emploi

L'absence de formation dans cette culture est considérée comme une faiblesse par les producteurs et les productrices. On dénote également des difficultés à recruter des superviseuses et des superviseurs pour les opérations de compostage.

188. MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION DU QUÉBEC. *Profil sectoriel de l'industrie bioalimentaire au Québec*, Direction de l'analyse et de l'information économique, édition 1995, 81 p.

Les difficultés d'embauche de travailleuses et travailleurs horticoles se retrouvent ici : taux de rotation élevé, manque de main-d'oeuvre qualifiée, etc.

2.2.11 Production de tabac

2.2.11.1 Présentation

On trouve au Québec des cultures de tabac jaune, de tabac à cigarette, à pipe et à cigare. La première production est la plus répandue.

La culture de tabac occupait une superficie de 4 300 acres en 1995. La production de tabac jaune a rapporté 21 millions de dollars, en 1996, et le tabac à pipe et à cigare environ 190 000 \$.

REGROUPEMENT

Il n'existe pas de fédération spécialisée ni de table filière dans le secteur du tabac.

MODE DE COMMERCIALISATION

L'Office des producteurs de tabac jaune du Québec gère un plan conjoint qui détermine les quotas de production. Les fabricants de cigarettes Rothmans, Benson & Edges, McDonald et Imperial Tobacco achètent des récoltes entières directement du producteur.

Deux coopératives, Profid'Or de Joliette et Coopérative Saint-Jacques de Montcalm, commercialisent le tabac à pipe et à cigare.

PROGRAMME D'AIDE ET DE SOUTIEN

La Régie des assurances agricoles offre une assurance-récolte distincte pour la culture du tabac jaune et du tabac à pipe et à cigare.

NOMBRE DE SPÉCIALISTES

En 1995, une ou un agronome était classé dans la rubrique tabac.

2.2.11.2 Profil des entreprises

NOMBRE DE PRODUCTRICES ET DE PRODUCTEURS

Il y a 75 productrices et producteurs de tabac jaune au Québec et une vingtaine de producteurs de tabac à pipe et à cigare. En 1995, il y avait 99 producteurs et productrices de tabac jaune, selon le MAPAQ.

RÉPARTITION DES ENTREPRISES PAR RÉGION

La région de Lanaudière, avec des terres sablonneuses propices à la production du tabac, est responsable de 90 p. 100 des cultures de tabac jaune et comprend 89 exploitations, tandis que dans la région Mauricie-Bois-Francs on en trouve 4.

CARACTÉRISTIQUE PARTICULIÈRE DES ENTREPRISES

Les exploitations de tabac sont assez spécialisées. Les autres cultures comme celle du seigle se font en rotation et servent d'engrais vert. L'exploitation moyenne a une superficie de 50 à 75 acres.

2.2.11.3 Profil de la main-d'oeuvre actuelle

FONCTIONS DE TRAVAIL

Outre les producteurs et les productrices, on trouve dans cette production, selon l'enquête effectuée en 1995 par l'IQRHH¹⁸⁹, des superviseurs et des superviseuses, des ouvriers et des ouvrières agricoles ou horticoles et des préposés et préposées à la récolte.

CARACTÉRISTIQUES DES TRAVAILLEUSES ET DES TRAVAILLEURS

Environ 1 500 personnes travaillent dans cette production, l'entreprise moyenne en engageant de 15 à 20 durant la période de récolte intensive. Le secteur a subi une perte de 1 000 emplois depuis 1983. En plus des producteurs et productrices, on y trouve 50 superviseurs ou superviseuses, 800 ouvrières ou ouvriers horticoles et 600 préposées ou préposés à la récolte.

Certaines tâches comme le désherbage se font manuellement. Les semis se font en serre et la plantation au champ est effectuée à l'aide d'une planteuse semblable à celle qui est utilisée dans les fraisières. L'étêtage des plants, avant la récolte, se fait par la pulvérisation d'une huile spéciale. On fait la cueillette des feuilles en août et septembre, à l'aide de récolteuses semi-automatiques. Pour l'étêtage au champ et le désherbage, on engage des étudiantes et des étudiants préposés à la récolte, alors que les travaux de serre, de plantation, de récolte et de classement des lots sont exécutés par du personnel d'expérience. Les productrices ou les producteurs s'occupent eux-mêmes du maintien des conditions de séchage.

Les salaires représentent de 30 à 35 p. 100 des coûts de production.

189. INSTITUT QUÉBÉCOIS DES RESSOURCES HUMAINES EN HORTICULTURE (IQRHH) et SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE DE DÉVELOPPEMENT DE LA MAIN-D'OEUVRE (SQDM). *Étude sur la structure des emplois dans les sous-secteurs de la production horticole au Québec*, avril 1996.

2.2.11.4 État et évolution de la production

Depuis 1983, de nombreuses entreprises ont été dans l'obligation de fermer leurs portes. Récemment, l'industrie a connu les «taxes ascenseurs» et les problèmes engendrés par la contrebande des cigarettes. De plus, les quelque 75 productrices et producteurs québécois ne font pas le poids devant les 1 200 producteurs ontariens, quoique le tabac jaune québécois soit essentiel à la qualité des mélanges. Il n'y a pas d'autres provinces productrices, le Nouveau-Brunswick, la Nouvelle-Écosse et l'Île-du-Prince-Édouard ne produisant plus de tabac depuis 1995, parce que leur climat est trop froid et humide.

Bien que la demande soit relativement intéressante, les productrices et producteurs de tabac demeurent inquiets par rapport à l'avenir, les campagnes de publicité contre l'usage du tabac ayant des répercussions négatives sur les ventes de cigarettes.

NOUVELLES TECHNIQUES

Le système de géopositionnement par satellite (GPS) que nous avons évoqué dans la section sur les céréales et les protéagineux offre aussi des possibilités intéressantes pour cette production.

2.2.11.5 Évolution de l'emploi

On retrouve ici les différents problèmes liés à l'embauche des travailleuses et travailleurs horticoles qui sont relevés dans l'étude de l'IQRHH : taux de rotation élevé et difficulté à recruter de la main-d'oeuvre qualifiée et à trouver des personnes ayant de l'expérience en conduite de machinerie.

2.2.12 Productions de plantes ornementales en pépinières

2.2.12.1 Présentation

Les pépinières produisent en pleine terre et en contenants des arbres et des arbustes ornementaux et fruitiers et des plantes vivaces.

Les superficies de plantes ornementales cultivées en pépinières atteignaient, en 1994, 10 350 hectares pour un chiffre d'affaires de 32 millions de dollars.

REGROUPEMENTS

C'est la Fédération interdisciplinaire de l'horticulture ornementale du Québec (FIHOQ) qui regroupe les associations professionnelles qui s'occupent d'horticulture ornementale. L'Association des producteurs de pépinières, liée à la FIHOQ, comprend 58 membres. Il existe aussi une filière horticulture ornementale, dont fait partie l'Association québécoise des producteurs de pépinières. Son plan stratégique de développement date de 1994.

PROGRAMMES D'AIDE ET DE SOUTIEN

Le MAPAQ gère un réseau «pépinières ornementales» pour les avertissements phytosanitaires. Côté recherche, il y a le Centre de recherche en horticulture de l'université Laval. Le Centre de recherche spécialisée en plants de pépinières du gouvernement fédéral (l'Assomption) est par ailleurs sur le point de fermer.

L'Institut québécois du développement de l'horticulture ornementale (IQDHO) offre des services aux producteurs et productrices qui en sont membres (information et recommandation).

2.2.12.2 Profil des entreprises

NOMBRE D'ENTREPRISES ET TAILLE DES EXPLOITATIONS

Dans son *Profil des exploitations agricoles* (1995), le MAPAQ relève 198 pépinières produisant des plants en contenants et 997 produisant en plein champ¹⁹⁰. Néanmoins, seulement 299 exploitations considéraient la culture de plantes ornementales comme l'une de leurs trois sources possibles de revenu, dont 232 comme leur source majoritaire de revenu.

En 1995, dans l'étude de l'IQRHH, on a inventorié sept grandes entreprises, dont trois qui employaient plus de 100 travailleuses et travailleurs chacune.

RÉPARTITION DES ENTREPRISES PAR RÉGION

Le MAPAQ, en 1995, relevait des pépinières dans toutes les régions du Québec, mais surtout en Montérégie en ce qui concerne la culture en contenants de plantes ornementales (53 exploitations).

2.2.12.3 Profil de la main-d'oeuvre actuelle

FONCTIONS DE TRAVAIL ET STRUCTURE DES EMPLOIS

Selon l'étude de l'IQRHH (1996), les pépinières regroupent de 6 à 8 métiers et professions horticoles : productrices ou producteurs, gérantes ou gérants de production, superviseuses ou superviseurs, ouvrières ou ouvriers horticoles spécialisés, aides-horticultrices ou aides-horticulteurs préposés à l'entretien, ouvrières ou ouvriers horticoles, manoeuvres et préposées ou préposés à la récolte.

La structure des emplois dans cette production est celle que l'on trouve dans la petite et moyenne entreprise (voir la section 2.2.3.3).

190. Excluant la production de plants forestiers.

CARACTÉRISTIQUES DES TRAVAILLEURS ET TRAVAILLEUSES

En 1994, selon le *Profil de la main-d'oeuvre agricole*, le MAPAQ, en ne considérant que les exploitations dont la source majoritaire de revenu était la production de plantes ornementales en pépinières, évaluait la main-d'oeuvre à 1 558 personnes : 467 à titre de main-d'oeuvre familiale et 1 091 à titre de personnel engagé, dont 160 (15 p. 100) à statut permanent et 931 à statut saisonnier.

Parmi les 299 exploitations agricoles inventoriées, 132 engageaient de la main-d'oeuvre salariée; de 1992 à 1994, la main-d'oeuvre totale de cette production avait augmenté de 3 p. 100.

Les données du tableau Profil de la main-d'oeuvre horticole (tableau 35) et du tableau Conditions de travail en production horticole (tableau 34) s'appliquent à la production de plantes ornementales cultivées en pépinières.

2.2.12.4 État et évolution de la production

L'appellation «Qualité Québec ornemental» pour les arbres, les arbustes et les conifères est perçue comme une force de l'industrie. Elle devrait permettre d'augmenter la part du marché québécois qui n'est que de 35 p. 100 environ, la concurrence étant très vive de la part de l'Ontario et des États-Unis.

De 1993 à 1995, les entreprises ont augmenté de 46 p. 100 leur superficie de culture en contenants. La culture en pleine terre est de moins en moins pratiquée.

Seulement 5 p. 100 des pépinières avaient adopté des pratiques biologiques, en 1995.

2.2.12.5 Évolution de l'emploi

Selon le *Plan stratégique de développement*¹⁹¹ de la filière de l'horticulture ornementale, la formation des exploitantes et exploitants de pépinière devrait être améliorée, notamment en vente, en marketing et en gestion financière et des ressources humaines. Il en est de même pour les techniciennes et les techniciens, dont les tâches exigeront plus de polyvalence et moins de supervision, dans l'avenir.

Selon l'étude de l'IQRHH (1996), il existe une grande mobilité entre les postes de superviseuses et superviseurs et ceux d'ouvrières et ouvriers spécialisés, les personnes cumulant souvent les deux fonctions.

191. MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION DU QUÉBEC. *Plan stratégique de développement*, Secrétariat du sommet de l'agriculture québécoise, filière de l'horticulture ornementale au Québec, sept. 1994, 18 p.

2.2.13 Production de gazon

2.2.13.1 Présentation

Le Québec est autosuffisant en gazon; les superficies cultivées correspondaient à 3 600 hectares, en 1994, et le chiffre d'affaires était de 20 millions de dollars.

REGROUPEMENTS

L'Association des producteurs de gazon du Québec, liée à la FIHOQ, comprend 16 membres. Cette association est membre de la filière horticulture ornementale.

NOMBRE DE SPÉCIALISTES

En 1995, 12 agronomes étaient classés dans la rubrique terrain de golf, gazon.

2.2.13.2 Profil des entreprises

Le MAPAQ en 1995¹⁹², dénombrait 101 gazonnières réparties dans treize des seize régions administratives du Québec, dont 21 dans la région de Lanaudière, 19 dans la région des Laurentides et 15 dans la région de la Montérégie.

La culture du gazon représentait la source majoritaire de revenu pour 86 exploitations, en 1995.

2.2.13.3 Profil de la main-d'oeuvre actuelle

FONCTIONS DE TRAVAIL ET STRUCTURE DES EMPLOIS

Selon l'étude de l'IQRHH (1996)¹⁹³, les gazonnières regroupent de 6 à 8 métiers et professions horticoles : productrices ou producteurs, gérantes et gérants de production, superviseuses et superviseurs, ouvrières et ouvriers horticoles spécialisés, aides-horticultrices et aides-horticulteurs préposés à l'entretien, ouvrières et ouvriers horticoles, manoeuvres et préposées et préposés à la récolte.

La structure des emplois dans cette production est celle que l'on trouve dans la petite et moyenne entreprise (voir section 2.2.3.3).

192. MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION. *Profil des entreprises agricoles*, Direction de l'analyse et de l'information économique, édition 1995, 91 p.

193. INSTITUT QUÉBÉCOIS DE RESSOURCES HUMAINES EN HORTICULTURE. *Enquête sur la structure des emplois dans les sous-secteurs de la production horticole au Québec*, Synthèse de l'étude, mars 1996, 108 p.

CARACTÉRISTIQUES DES TRAVAILLEURS ET TRAVAILLEUSES

En 1994, selon le *Profil de la main-d'oeuvre agricole*¹⁹⁴, le MAPAQ, en ne considérant que les exploitations dont la source majoritaire de revenu était la production de gazon, évaluait la main-d'oeuvre à 678 personnes : 190 à titre de main-d'oeuvre familiale et 488 à titre de personnel engagé, dont 22 à statut permanent et 466 à statut saisonnier.

Parmi les 86 exploitations agricoles inventoriées, 66 (77 p. 100) engageaient de la main-d'oeuvre salariée; de 1992 à 1994, la main-d'oeuvre totale de cette production avait augmenté de 18 p. 100.

Les données du tableau Profil de la main-d'oeuvre horticole (tableau 35) et du tableau Conditions de travail en production horticole (tableau 34) s'appliquent à la production de gazon.

2.2.13.4 État et évolution de la production

Malgré l'excellente qualité du produit, la production de gazon régresse depuis quelques années et ce, à cause de la baisse de la construction résidentielle et commerciale. Les prix seraient les plus bas au monde, et des nouveautés font leur apparition comme le gazon de 4 pieds par 100 pieds et la tourbe lavée destinée aux grandes surfaces (parcs, terrains de sport, etc).

2.2.13.5 Évolution de l'emploi

BESOINS QUALITATIFS

Les tâches exigeront plus de polyvalence et moins de supervision, dans l'avenir.

194. MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION. *Profil de la main-d'oeuvre agricole au Québec, année 1994*, Direction de la formation, de la main-d'oeuvre et de l'appui aux femmes en bioalimentaire, avril 1994, 92 p.